DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13136 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 23 AVRIL 1987

Opération de représailles après l'attentat meurtrier à Colombo

L'armée de Sri-Lanka a lancé une offensive contre la guérilla tamoule

En représailles à l'attentat à la gare routière de Colombo, mardi 21 avril – qui a fait au moins 115 morts – les autorités sri-lankaises ont lancé, mercredi, une opération aérienne sur des camps de la guérilla indépendantiste tamoule dans la péninsule de Jaffna. Dans la capitale, où un couvre-feu a été décrété, des scènes de pillage se sont produites, mercredi matin, malgré la présence massive des forces de l'ordre.

Les forces armées de Colombo ont lancé, le mercredi 22 avril, une offensive contre les bases de guérilla des deux principaux groupes séparatistes tamouls dans la péninsule de Jaffna, dans le nord de Sri-Lanka.

Une source gouvernementale a précisé à l'envoyé spécial de l'AFP que quatre-vingts militants tamouls au moins ont été tués ou blessés au cours de deux vagues de bombardements aériens opérés par l'aviation gouvernementale contre des cibles identifiées comme des camps sous le contrôle des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) et de l'Organisation des étudiants révolutionnaires de l'Eelam (EROS).

Le gouvernement soupçonne ces deux organisations d'être à l'origine de l'attentat perpétré la veille à la gare routière de Colombo, qui a fait cent quinze morts et au moins cent soixante-quinze blessés en plein cœur de la capitale, à une heure de grande affluence. Les autorités espèrent que l'offensive lancée mercredi sera déterminante dans l'évolution de la guerre civile entre les Tamouls et la majorité cinghalaise, qui dure depuis quatre ans. On estime de quatre à six mille hommes armés le nombre des maquisards tamouls qui contrôlent la plus grande partie de la péninsule de Jaffna, peuplée de huit cent mille Tamouls.

(Lire nos informations page 3.)

Spirale de violences

Les démentis énergiques des principaux groupes séparatistes tamouls soupçonnés par les autorités de Colombo d'être responsables du sanglant attentat commis mardi 21 avril à la gare routière de la capitale de Sri-Lanka ne pouvaient pas peser lourd devant le défi que cet acte constituait pour le président Jayewardene. La population de l'île, cinghalaise à 70 %, n'aurait pas compris que le gouvernement hésite encore à lancer une opération militaire d'envergure contre les bases de la guérilla tamoule, alors même qu'il disait être en mesure de la mener à bien depuis plusieurs mois. Déjà, après le « massacre du vendredi saint » dont furent victimes, la semaine dernière, les passagers de trois autocars de campagne, M. Jayewardene assurait que les forces armées avaient désormais les moyens d'« éliminer les terroristes » à Jaffna en « une seule journée ».

La retenue dont avaient fait preuve jusqu'à présent les autorités s'expliquait aisément : il est clair aux yeux de tous que cette opération ne résoudra rien. Le problème ethnique ne peut que s'aggraver encore. Même les effets militaires à long terme de cette opération sont incertains. Les séparatistes tamouls ont installé sur le continent des structures politiques distinctes de leurs commandements militaires sur le terrain. De plus, ils semblent en outre en mesure de s'approvisionner en armements sur le marché noir régional. Le territoire indien, enfin, abrite quelques camps d'entraînement plus ou moins clandestin de la guérilla tamoule.

D'un autre côté, outre le désir de vengeance de la population cinghalaise, l'équilibre politique à Colombo dictait à M. Jayewardene de passer à l'action. Il était en effet soumis à une pression croissante de la part du puissant clergé bouddhiste, qui l'exhortait depuis des mois à lancer un assaut militaire contre les rebelles. S'y refuser aujourd'hui aurait été condamner le pays tout entier à la paralysie complète, le moindre relâchement du couvre-feu, qui interdit à quiconque de sortir de chez soi, risquant d'aboutir à un bain de sang intercommunautaire.

Mais pour ramener un semblant de calme dans son pays, M. Jayewardene va sans doute avoir besoin d'une plus grande coopération de la part de l'Inde. Pour des raisons intérieures, les autorités de New-Delhi n'ont pu jusqu'à présent agir de façon déterminante sur les organisations marxistes des indépendantistes tamouls qui ont pignon sur rue à Madras, capitale de l'Etat tamoul indien.

On a aussi eu parfois l'impression à New-Delhi que Jayewardene jouait de la tension à Sri-Lanka au fur et à mesure qu'approche la fin de son mandat, fixée à l'année prochaine. Il est certain en tout cas que le président dernier n'aurait pas abordé cette échéance en bonne position s'il avait dû conclure une paix, envisagée au cours de négociations avec l'Inde en décembre dernier, dont les termes auraient déçu la majorité cinghalaise.

Le jusqu'au-boutisme des anciens étudiants marxistes tamouls, qui réclament une autonomie quasi totale de leur zone de population, a fait échouer ces négociations. Il entraîne aujourd'hui Sri-Lanka dans une spirale de violences dont l'issue, de toute manière, portera les plus grands torts à cette communauté et, par-delà, au pays tout entier.

Un commissionnaire radié

Nouveau scandale à la Bourse de commerce

L'organe de contrôle de la Bourse de commerce vient de radier la Société européenne des matières premières pour insuffisance de fonds propres. Redevable d'au-moins 6 millions de francs à sa clientèle, cette firme jette un nouveau discrédit sur la Compagnie des commissionnaires ébranlée en 1974 par le krach du sucre. Les pouvoirs publics pourraient songer à une réforme des marchés à terme de marchandises.

Depuis le 1er avril, David Corot, trente-deux ans, commissionnaire près la Bourse de commerce de Paris, n'a pas reparu aux corbeilles du cacao, du café et du sucre. Une mauvaise farce ? En quelque sorte. Fin mars, la commission des marchés à terme (COMT), autorité de surveillance comparable à la COB, a radié la société EMP (Européenne des matières premières), une maison de courtage spécialisée dans la clientèle privée, que dirigeait David Corot. Cette grave décision a été motivée par un retrait de fonds brutal constaté dans les comptes d'EMP par la commission, entre le 20 et le 25 mars. Parallèlement à sa propre enquête, la présidente de la COMT, Mme Nicole Briot, a saisi le procureur de la République, estimant que ce transfert financier révélait *« l'existence d'éléments incompréhensibles »*, de nature à déclencher une action judiciaire. Si le mot d'escroquerie n'est pas prononcé, il est sur les lèvres de tous les professionnels – sinon de leurs censeurs – tant les présomptions sont fortes.

En juillet dernier, la COMT avait adressé une première mise en garde à EMP, estimant que cette dernière ne pourrait poursuivre son activité sans augmentation préalable de son capital. David Corot se plia à la volonté de la commission. Mais, dès l'automne, sa société entra de nouveau dans un cycle dangereux.

ERIC FOTTORINO.

(Lire la suite page 26.)

Un an après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl

Les retombées politiques d'un nuage...

Pour un nuage radioactif, l'Europe n'a pas de frontières. Il y a un an, tandis que nos voisins faisaient cette dramatique découverte, les uns dans une inquiétude contrôlée, les autres dans la panique, la France seule, avec une placidité qui ressemblait à de la tartuferie, se disait à l'abri des mauvais vents. Le sujet ne prête guère à ricanement ; mais c'est avec un intérêt très attentif que nos voisins observent aujourd'hui la série d'incidents qui viennent de se produire dans les installations nucléaires françaises et l'évolution des mentalités dans notre pays...

Cette violente émotion qui, il y a un an, secoua l'Europe a-t-elle servi de leçon, et quelle sont aujourd'hui ses retombées politiques mesurables, du moins dans les pays où l'opinion a son mot à dire ?

Nulle part en Europe occidentale, il n'y a eu de remise en cause radicale des politiques suivies par les gouvernements en matière d'énergie nucléaire : aucun réacteur en service n'a été arrêté, aucun programme nucléaire n'a été révisé de fond en comble, tout au plus les Etats non nucléaires qui envisageaient de s'orienter tardivement vers le développement de cette source d'énergie ont-ils freiné leurs projets en la matière, comme la Grèce. Seul le gouvernement néerlandais a décidé d'ajourner la construction de trois nouvelles centrales (il n'en existe que deux aux Pays-Bas) et les modestes projets d'un autre Etat très peu nucléarisé, l'Italie, semblent pour l'instant compromis.

L'effet psychologique de Tchernobyl n'en fut pas moins impressionnant, et il est frappant de constater, un an après, que c'est dans les pays qui étaient jusque-là les moins sensibilisés aux problèmes de l'environnement en général et du nucléaire en particulier que cette sorte de pédagogie forcée que fut la catastrophe ukrainienne entraîna les changements les plus spectaculaires dans le champ politique.

L'Europe du Nord n'avait pas attendu une démonstration grandeur nature pour prendre conscience des dangers du nucléaire et pour en débattre. En Suède par exemple, pays où des querelles passionnées sur cette question ont contribué en 1976 à la chute du gouvernement social-démocrate, puis provoqué directement en 1978 l'éclatement d'une coalition bourgeoise et enfin, en 1980, l'organisation d'un référendum, pays qui de surcroît se trouva physiquement « aux premières loges » en Occident en avril 1986, l'avarie de Tchernobyl n'a eu aucune retombée politique majeure. Le référendum du printemps 1980 avait donné le feu vert à la poursuite d'un programme électronucléaire ambitieux et déjà bien entamé, mais il prévoyait aussi la fermeture définitive de douze réacteurs en 2010. Les sondages réalisés quelques semaines après l'accident de Tchernobyl indiquaient qu'en majorité les Suédois étaient favorables à un renoncement à l'atome avant cette date limite.

Aujourd'hui, le pourcentage d'inquiets a de nouveau tendance à diminuer, même si les discussions entre le gouvernement social-démocrate et l'opposition dont l'objet est actuellement le calendrier de démantèlement des centrales sont assez difficiles. Ni les centristes, résolument antinucléaires ni les communistes suédois également hostiles à l'atome n'ont profité à ce jour de l'« effet Tchernobyl », les seuls bénéficiaires étant les écologistes du Parti de l'environnement qui – s'ils maintiennent leurs 5 % à 6 % d'opinions favorables – pourraient faire leur entrée au Parlement de Stockholm en 1988.

En République fédérale d'Allemagne, Tchernobyl n'a pas eu non plus, dans le domaine politique, les effets que prédisaient les antinucléaires. En radicalisant les exigences des Verts et la politique des sociaux-démocrates en la matière, la catastrophe semble plutôt avoir eu pour conséquence de favoriser dans la population un mouvement de rejet qui a joué, dans les élections régionales et fédérales, en faveur des partis conservateurs. Les défaites électorales du Parti social-démocrate, peut-être aussi la répétition un peu trop fréquente l'année dernière des affrontements avec les forces de l'ordre, en marge des manifestations, ont démobilisé les grandes foules. Ils n'étaient plus qu'un millier lors du dernier rassemblement, début avril, pour protester contre la construction du centre de retraitement de Wackersdorf en Bavière.

CLAIRE TRÉAN.

Avec la collaboration de nos correspondants en Europe.

(Lire la suite page 6.)

Le XXIIIe marché des programmes de télévision

Au bonheur des Américains

CANNES
de nos envoyés spéciaux

« Nous ne sommes pas à Byzance, à l'époque où l'on cherchait à déterminer le sexe des anges », a lancé d'un ton un peu agacé le ministre de la culture et de la communication, venu inaugurer, le mardi 21 avril, le vingt-troisième MIP-TV (Marché international des programmes de télévision). Il répondait ainsi à la question mille fois posée depuis plusieurs semaines sur la viabilité de six chaînes généralistes en France. *« Laissez-les vivre*, a ajouté M. François Léotard, *les sociétés de télévision sont des entreprises comme les autres, qui naissent, croissent et meurent. »*

Le ministre visitait, au pas de course, cette grande fête commerciale où, durant une semaine, quelque 5 700 participants, venus de plus de cent pays, mèneront de fébriles transactions pour vendre et acheter des productions télévisées. Un marché en pleine expansion : trente et un stands de plus installés dans de nouvelles zones d'exposition, des pays présents pour la première fois (Dubaï, Macao, Maurice, Sri-Lanka, Trinité et Tobago et Swaziland). Le Palais des festivals affiche complet.

L'atmosphère, chez les Français, est, cette année, un peu électrique. La donne a changé. Après la privatisation de TF 1, le secteur public est sur la défensive. Les petites phrases assassines fusent. Ainsi, M. Claude Contamine, PDG d'Antenne 2, lors d'une conférence de presse hâtivement réunie quelques instants avant l'arrivée du ministre, a tenu à vanter les mérites de sa chaîne.

ANITA RIND et ALAIN WOODROW

(Lire la suite 14.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jacques Chirac sera les 23 et 24 avril en Lorraine, où il expliquera notamment le nouveau cours de la politique en faveur des zones de conversion industrielle, l'une des formes de la relance actuelle de l'aménagement du territoire (le Monde *du 16 avril). René Dosière et Robert Chapuis, qui défendent le point de vue socialiste sur ce thème, s'en prennent aux insuffisances du rapport Guichard. De son côté, Georges Chavanes voudrait que l'on redonne à la DATAR tout son lustre.*

Porter loin son regard...

Deux événements vont influer fortement sur l'équilibre régional : le marché unique européen et la mutation du système capitaliste

par RENÉ DOSIÈRE (*) et ROBERT CHAPUIS (**)

« L'*AMÉNAGEMENT du territoire redeviendra un impératif d'intérêt national* », précise la motion du congrès socialiste de Lille. Toute politique d'aménagement du territoire doit dépasser les contraintes électorales et porter loin son regard.

C'est donc à une analyse prospective qu'il nous faut, aujourd'hui, recourir pour connaître les effets de deux phénomènes qui vont influer fortement sur notre territoire : la constitution d'un marché unique européen à partir du 1er janvier 1993 d'une part, la mutation du système capitaliste d'autre part.

La libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux, ne saurait rester sans conséquences sur notre espace. L'existence d'un seul territoire européen, englobant l'Hexagone, accentuera la concurrence entre les villes, les places financières, les technopoles, les ports, etc. Elle aiguisera les rivalités pour la localisation des activités, modifiera les effets de la politique agricole sur de nombreux espaces, au risque d'accentuer la désertification de nos campagnes. Les Français n'ont pas encore perçu les évolutions qui apparaissent à l'extérieur ni les conséquences de cette suppression à l'intérieur de la Communauté. Le rapport Guichard (1) est l'exemple même de cet aveuglement puisqu'il n'évoque l'Europe que sur des points de procédure. Il y aura un terrain à défricher pour les partis socialistes européens si l'on veut maîtriser l'aménagement de l'espace européen.

D'autant plus que les mutations du système capitaliste se traduisent par une accentuation des *déséquilibres entre les régions* ainsi qu'à l'intérieur de chaque région. Pour autant, la multiplicité des zones en crise ne saurait occulter les tendances lourdes de notre territoire, mises en évidence par un récent colloque de la DATAR et lors de la préparation du IXe Plan.

En proposant la concentration des efforts sur un nombre limité de points forts, le rapport Guichard applique à l'aménagement du territoire l'idéologie libérale du gouvernement. Une telle logique est inacceptable pour les socialistes car elle conduit à une France à deux vitesses. En ce domaine, comme en d'autres, nous refusons les politiques d'exclusion. Pour les socialistes, la cohésion sociale est au cœur de leur projet, et nous ne pouvons accepter la marginalisation de parties, sans cesse accrues, de notre territoire. La politique des métropoles d'équilibre, préconisée en son temps, a souvent créé, autour d'elles, des déserts régionaux.

Le développement d'aujourd'hui et plus encore de demain reposera davantage sur l'échange, le partenariat, la complémentarité des villes et des entreprises, la circulation de l'information.

La décentralisation, en renforçant les compétences des collectivités locales, facilite cette nouvelle logique de développement centrée sur les réseaux. Elle ne saurait, pour autant, conduire à l'effacement du rôle de l'Etat, comme le préconise le rapport Guichard. Face aux risques d'éclatement, c'est bien à l'Etat qu'il revient d'assurer la cohésion sociale, par une politique d'aménagement dynamique. D'abord en affichant, clairement, ses priorités à travers un schéma national, conduit sous l'autorité d'un ministre délégué auprès du premier ministre et qui assurerait la cohérence entre les schémas sectoriels (communications, Université, recherche, télécoms) et les politiques prioritaires retenues (zones rurales, quartiers dégradés, montagne...).

Un lieu de concertation adapté

Pour la mise en œuvre de cette politique, les moyens existent : les contrats de plan entre l'Etat et les régions, ce qui suppose le maintien d'une véritable planification ; les dotations financières aux collectivités (140 milliards de francs) dès lors que leur répartition correspondrait aux priorités de l'aménagement du territoire ; l'action des administrations extérieures, en particulier le corps préfectoral, en faveur du développement local.

Mais la nouveauté – relevée par le rapport Guichard – est l'émergence des régions. L'Etat ne peut plus réfléchir ni agir seul. C'est en commun que doit être élaborée la nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Un conseil des régions et de l'aménagement du territoire, où siégeraient représentants des régions et des ministères concernés, serait le lieu de concertation adapté pour assurer la cohérence entre les politiques nationale, régionale, européenne et suivre leur réalisation.

Quant aux régions, elles doivent disposer des moyens leur permettant de mettre en œuvre leurs compétences nouvelles, en élaborant des schémas régionaux d'aménagement du territoire, *vraisemblablement à une échelle* régionale mais en concertation avec les conseils généraux des départements concernés. C'est à ce niveau qu'il convient de raisonner, si l'on veut tenir le choc face aux puissantes régions allemandes, italiennes, espagnoles, qui seront, dans six ans, nos partenaires obligés. C'est aussi à cette *échelle que l'on peut disposer des* moyens humains adaptés, grâce notamment à une décentralisation de l'INSEE. Quant à la réflexion – nécessaire – sur les moyens financiers des régions, elle ne saurait être conduite que dans le cadre plus vaste de la réforme de la fiscalité locale.

Parce qu'il contribue à façonner l'avenir de notre pays et de ses habitants, l'aménagement du territoire représente une dimension essentielle de l'action politique. Par-delà les différences partisanes, il permet de rassembler les Français sur un projet commun, visant à assurer un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de notre société. Il n'est pas dissociable d'une planification visant à assurer la maîtrise du développement spatial, par la rencontre des partenaires économiques et des collectivités publiques. Si le rapport Guichard est l'occasion de mener à travers le pays cette réflexion, alors il n'aura pas été inutile, malgré toute ses insuffisances.

(*) Délégué national du PS à l'aménagement du territoire, maire de Laon, conseiller régional.

(**) Secrétaire national du PS, député de l'Ardèche.

(1) *Le Monde* du 7 avril 1987.

Vive la DATAR !

La solidarité nationale doit mieux jouer en faveur des zones les plus démunies

par GEORGES CHAVANES (*)

LA DATAR (1) est trop souvent aujourd'hui au banc des accusés. Son inadaptation à l'évolution de la société française comme son hypertrophie sont les reproches *qui lui sont faits* le plus couramment. Inadaptée, l'est-elle tant que cela ? Ceux qui le proclament sont les mêmes qui déclarent disparue l'idéologie de *« Paris et le désert français »*.

Certes, il n'est pas question d'opposer Paris à la province, mais croyons-nous vraiment qu'il n'y ait plus de disproportion ?

D'un côté, l'Ile-de-France est frappée d'hypertrophie et d'asphyxie. Si l'on met autant de temps pour traverser la capitale que pour se rendre de Paris à Lyon, est-ce un réel signe de progrès ? Quel gaspillage de temps, d'argent, d'influx nerveux dans les embouteillages quotidiens et interminables de cette agglomération tentaculaire !

De l'autre, le désert ne fait que s'amplifier : déjà vingt-deux départements sont en situation très difficile et qu'en sera-t-il demain quand plus de la moitié de nos départements français seront eux aussi en voie de désertification ?

Oui, la DATAR a bien toujours un rôle à jouer et celui-ci, aujourd'hui, est plus important que jamais. Il faut encore lutter pour la déconcentration de l'agglomération parisienne et améliorer aussi la qualité de la vie de sa population. Qui pourrait s'en plaindre ? Il faut encore et plus que jamais lutter pour protéger et aménager les zones rurales les plus fragiles. Et ce combat est l'enjeu essentiel d'aujourd'hui. Demain, il sera trop tard.

Des coups de pouce

Certes, il devient nécessaire de prendre en compte la géographie européenne. La France est au cœur de l'Europe, et elle doit saisir cette chance pour ouvrir le plus possible ses régions à la concurrence européenne, mais cette ouverture n'est possible que si les régions font encore preuve de force et de dynamisme.

Il faut donc bien voir le sens des priorités. D'abord, assurer une cohésion et un équilibre de toutes les régions françaises pour ensuite occuper une meilleure place au sein de l'Europe ; ensuite, développer plus de solidarité.

D'ailleurs, n'est-ce pas là le véritable libéralisme, non pas le laisser-faire absolu mais la solidarité, le soutien du plus fort face au plus faible, du plus démuni face au plus riche ?

A ce sujet, ne doit-on pas réinventer une prime d'aménagement du territoire favorisant les implantations d'entreprises dans les zones rurales les plus fragiles. Ne doit-on pas aussi faire jouer pour la taxe professionnelle une certaine péréquation qui permettrait de sauver les petites entreprises dans ces zones, précisément ? La solidarité nationale en faveur des plus démunis doit s'exercer, me semble-t-il, dans ces deux directions, et cela de toute urgence.

Les défis que la DATAR s'était proposé de relever sont donc plus que jamais d'actualité, et la DATAR elle-même reste l'instrument privilégié de cette action. L'accuser d'hypertrophie, la comparer à une « grosse vieille dame », c'est méconnaître la réalité.

Elle est restée une petite équipe d'une trentaine de chargés de mission, et je ne connais guère de structure plus légère, plus souple, plus motivée par sa tâche, plus capable de s'adapter aux situations changeantes, plus ouverte aussi sur l'extérieur. Elle est l'une des rares administrations qui soit à la fois en rapport avec les régions aussi bien qu'avec des antennes de Tokyo ou de Los Angeles ou avec son délégué qui préside à Bruxelles le comité de politique régionale.

La DATAR ne manque pas aujourd'hui de dynamisme et d'ouverture. Elle manque plutôt de moyens financiers, elle manque d'une réelle solidarité nationale.

La décentralisation a donné le pouvoir aux régions, mais une politique d'aménagement du territoire ne résultera jamais de la juxtaposition de vingt-deux politiques régionales. Elle exige une vision nationale que seule la DATAR peut concevoir et mettre en application avec les régions.

Je connais la DATAR, je sais ce qu'elle a fait et ce que j'ai pu faire grâce à elle. Je sais aussi ce qu'elle peut encore faire et ce qu'elle doit faire d'urgence pour relever les différents défis auxquels nous devons faire face d'ici à l'an 2000.

(*) Ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

(1) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

LU

« MAURIENNE ET TARENTAISE », de Pierre Bozon

La neige empoisonnée ?

ON ne reprochera plus aux géographes de tourner le dos à l'actuel. Au moment où Albertville, promue capitale olympique, doit d'entrée digérer quelques milliers de hors-venus en mal d'aubaine ou d'emploi, ce petit livre pose, sous un titre trop modeste, des problèmes vastes et irritants : au nom du droit de tous à la diversion, est-il équitable, est-il même salutaire, de déposséder l'habitant ?

Pierre Bozon, qui était mauriennais, assure que les deux régions savoyardes de Maurienne et de Tarentaise ont connu, avec quelque misère, le bonheur du lieu. On sourirait de cette indulgence pour des régions ingrates qui avaient leurs goîtreux et leurs petits ramoneurs si l'auteur ne précisait que, au-delà d'*« une admirable civilisation agro-pastorale »* qui permettait de nourrir de solides densités humaines, ce bonheur était la satisfaction de vivre au sein de *« démocraties communautaires et hiérarchisées »*, garantes d'une vraie liberté.

Communauté, liberté et bonheur bien fragiles ! Ce doit être une fatalité pour ces pays à la fois reculés et traversés de voies européennes que d'être comme effacés par leur première ouverture sur l'extérieur. Au siècle dernier surviennent, imposées du dehors, *« des innovations bouleversantes »* — la route, la voie ferrée, la centrale hydro-électrique, la grosse usine — qui ont pour effet d'introduire l'étranger et de vider, par l'exode, les vieux villages. Si l'habitant ne se plaint guère, c'est parce qu'il ne ressent de ces invasions qu'une amélioration de ses conditions d'existence. Aussi bien les *installations nouvelles ne sont-elles pas étalées*, la congestion se limitant au fond des vallées, rien n'offusquant encore les paysages familiers ; et la main-d'œuvre importée est italienne, donc cousine et vite assimilée.

Un conflit exemplaire

Il n'en est plus ainsi depuis que, dans la dénaturation de ces Alpes, le tourisme a pris le relais. Cette activité nourrie de projets citadins n'engage pas seulement des paysages, mais *toute une vérité humaine*. Pierre Bozon rappelle le *« conflit exemplaire »* du parc de la Vanoise, conçu pour être à la France un beau jardin, qui fut tôt discuté dans ses limites.

Le tourisme de la neige connaît, après la seconde guerre mondiale, un formidable développement. Trois générations de stations se succèdent et s'élèvent vers le grandiose. La floraison n'est pas sans accompagnements fâcheux : remodelage des pentes à coups de bulldozer, droit d'expropriation pour cause d'utilité publique accordé à des promoteurs, *« méthodes autoritaires ou désinvoltes »* pour déposséder des communautés *locales ; toutes innovations* propres à diminuer l'habitant et, pour beaucoup, à déconsidérer ce qu'un auteur, Danielle Arnaud, nommait, en 1975, *« la neige empoisonnée »*.

Le géographe n'ignore pas que la société humaine ne saurait trouver de remèdes dans un retour en arrière. Aussi est-il *juste de noter la réussite* économique du tourisme alpin et, grâce à ce dernier, l'arrêt de l'exode montagnard. Mais il en ya de la Maurienne et de la Tarentaise comme de toute région en modernisation où le neuf est trop brutal et exclusif.

MAURICE LE LANNOU.

★ *Maurienne et Tarentaise, les destinées des hautes vallées de Savoie.* Editions des Cahiers de l'Alpe, 1986, 258 p., 84 F. (chez Mme P. Bozon, 18, rue du Maréchal-Leclerc, 42400 Saint-Chamond).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A. P.H.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Etranger

SRI-LANKA : au moins 115 morts et 175 blessés dans l'attentat de Colombo

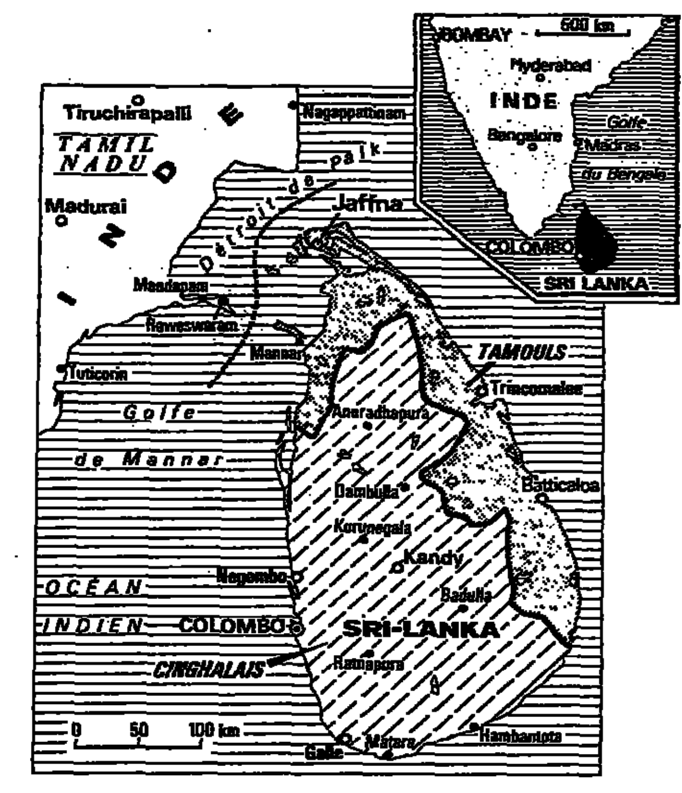
Visions d'horreur au cœur de la capitale

NEW-DELHI
de notre correspondant
en Asie du Sud

Il était presque 17 heures, mardi 21 avril, le moment où les employés des banques et des administrations font leur dernières courses, prennent leur place dans les longues files d'*attente* et vont *s'*entasser dans les autobus brinquebalants de la cité. Le temps était lourd sur le quartier le plus commerçant de Colombo. C'est alors que la bombe placée dans un véhicule près de la gare centrale des autobus, en plein cœur de la ville, ou dans un sac abandonné tout près, explosa. *« Un bruit de fin du monde qu'on entendit jusque 30 kilomètres à la ronde et un énorme champignon de fumée »*, se souviendront les témoins.

Dans la soirée, à peine remis de l'émotion, ils raconteront les corps déchiquetés, les enfants nus et couverts de sang, les blessés qui râlent et qui rampent, membres sectionnés, sur les trottoirs, dans un amoncellement de débris de verre et de ferraille. Cet homme blessé aux jambes qui tentait désespérément d'éteindre le feu dans ses vêtements. Les cadavres empilés et les cris, les pleurs, les mugissements des sirènes, les voitures de police et les ambulances bloquées par une foule hystérique.

« J'ai vu des torches humaines dans la bousculade », dira Malini Cooray, un survivant. D'autres évoqueront les quatre autobus et les dizaines d'automobiles et de taxis-scooters renversés sur la chaussée, soufflés par l'explosion, en flammes, avec leurs occupants hurlant à l'intérieur. Et puis ces témoins rescapés du plus meurtrier de tous les attentats jamais commis à Colombo confesseront leur terreur et évoqueront celle des autres, tous ces gens



qui étaient saufs ou légèrement contusionnés, mais qui criaient, tremblaient, pleuraient, couraient en tous sens, compliquant sans le savoir la tâche des sauveteurs. Enfin, vint le déluge, la mousson qui, soudainement, comme pour nettoyer toute cette horreur, lâcha un peu plus tard des trombes d'eau.

Froideur diabolique

Les auteurs de l'attentat avaient choisi avec une froideur diabolique leur endroit et leur heure pour un carnage maximal : 115 morts confirmés, 175 blessés, dont 20 dans un état critique et un impact psychologique énorme sur une ville qui a pourtant enregistré dans le passé de nombreux attentats, mais qui avait tendance, ces dernières semaines, à relâcher sa vigilance. Les barrages aux accès de la cité étaient moins fréquents, les fouilles à l'entrée des grands hôtels, magasins et administrations moins systématiques qu'il y a quelques mois. La guerre qui fait rage dans le nord et l'est de l'île depuis près de quatre ans semblait si lointaine...

Colombo, capitale balnéaire d'un paradis tropical en perdition, s'est rendormie mardi sous le couvre-feu – décrété jusqu'à jeudi matin – et sous les bruits de bottes des soldats et policiers déployés d'urgence dans la ville pour *prévenir* ce que les auteurs de l'attentat espéraient peut-être : un déferlement de haine vengeresse de la majorité cinghalaise bouddhiste.

Dès mardi soir, les autorités ont *accusé* les Tigres *libérateurs* de l'Eelam tamoul (LTTE), le mouvement armé séparatiste numéro un dans l'île, et ses alliés de l'EROS, l'organisation d'étudiants révolutionnaires de l'Eelam (Eelam est le nom mythique de l'ancien royaume tamoul de Sri-Lanka). De Madras, où ils ont conservé des « bureaux politiques », l'EROS, minuscule mouvement d'anciens étudiants marxistes plus spécialisés dans l'attentat que dans la guérilla proprement dite, et les Tigres, qui ont presque totalement éliminé ces derniers mois les trois autres groupes *séparatistes* rivaux, *ont publié* des démentis. L'EROS a dit qu'elle ne s'en prenait jamais aux civils, mais *« seulement aux cibles économiques »*, et les Tigres ont condamné l'attentat, le mettant au compte de la *« politique militariste »* du président Jayewardene.

Mercredi matin, le gouvernement devait se réunir pour examiner les conséquences du drame et arrêter les mesures à prendre. La journée a été déclarée chômée pour tout le monde.

PATRICE CLAUDE.

Quatre ans de guerre civile

Le conflit qui oppose la minorité tamoule (environ 2,5 millions de membres sur les 15 millions *d'habitants de Sri-Lanka*) à la majorité cinghalaise bouddhiste a fait plus de cinq mille morts depuis qu'il a éclaté en 1983. Il a provoqué le départ en exil de 128 000 réfugiés en Inde et de milliers d'autres à travers le monde.

Les Tamouls – hindous et chrétiens – concentrés principalement dans la région de Jaffna (nord) et autour de Trincomalee (est) sont de deux origines : de lointains *immigrants* installés à Sri-Lanka depuis quatre ou cinq siècles et des immigrants plus récents amenés par les colons britanniques au cours du vingtième siècle.

Voici les principales dates du conflit :

– 23-25 juillet 1983 : de *violentes émeutes intercommunautaires* éclatent après l'assassinat de treize soldats par des séparatistes lors d'une embuscade. Près de quatre cents personnes trouvent la mort ;

– 24 septembre 1983 : des séparatistes attaquent la prison de Batticaloa dans l'est du pays et libèrent 2 155 détenus, dont 40 militants tamouls ;

– 22 décembre 1984 : échec d'une conférence nationale proposée par le président Jayewardene : les organisations séparatistes rejettent les propositions gouvernementales en faveur d'une autonomie locale accrue ;

– 10 février 1985 : attaque de la base de Karainagar près de Jaffna par des séparatistes tamouls, qui affirment avoir tué 105 marins ;

– 14 mai 1985 : tuerie d'Anuradhapura (nord-est), ville sacrée bouddhiste. Perpétrée par des séparatistes tamouls, elle fait 146 morts en grande majorité cinghalaise ;

– *18 juin 1985 : premier* cessez-le-feu entre les séparatistes et le gouvernement ;

– *13 juillet 1985 : suspen*sion de négociations de paix entre des représentants tamouls et le gouvernement, qui se sont tenues à Thimbu, capitale de Bhoutan, avec le soutien du gouvernement indien. L'Etat sri-lankais veut maintenir la Constitution unitaire, tandis que les Tamouls demandent une solution fédéraliste.

Outre le massacre, vendredi 17 avril 1987, de 122 civils passagers d'autocars près de Trincomalee (*le Monde* daté 19-20 avril) et de 15 autres lundi *dernier dans la même région*, les séparatistes tamouls ont perpétré plusieurs autres attentats dans la capitale ou à proximité, dont un, le 3 mai 1986, contre un avion d'Air Lanka à son décollage, avait fait 17 morts et avait été revendiqué par les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) et l'organisation révolu*tionnaire de l'Eelam tamoul* (EROS).

Comme ces deux principaux groupes, la plupart des organisations tamoules professent le marxisme et entendent faire de *l'Eelam une démocratie popu*laire. Une intense rivalité oppose en particulier les Tigres à l'EROS, qui s'est traduite ces derniers temps par de violents combats dans la région de Jaffna pour le contrôle de villages et bases de guérilla.

INDONÉSIE : Les élections législatives du 23 avril

La grand-messe de l'ordre nouveau

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Un « festival de démocratie », c'est ce qu'a voulu le président Suharto. Oriflammes, banderoles, pancartes et drapeaux ont donc envahi les villes de l'archipel. Les grands rassemblements ont provoqué des embouteillages monstres, surtout à Djakarta, et ont permis aux grandes vedettes du show-business national de se faire, encore une fois, applaudir. Et, jeudi 23 avril, pour la quatrième fois depuis la chute de Sukarno, en 1967, les Indonésiens se rendent aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée nationale et aux assemblées *régionales*. La grand-messe d'un régime plutôt monolithique et qui, en dépit de sérieux revers économiques, est entré avec assurance dans sa troisième décennie.

Quatre-vingt-treize millions d'électeurs sur 168 millions d'habitants. En Indonésie, on vote dès l'âge de dix-sept ans. Autrement dit, une bonne moitié de ces électeurs n'ont pas vécu le bain de sang anticommuniste de 1965-1966, qui marqua la fin de l'ère sukarnienne. Ils ont encore moins connu ce qu'on leur présente aujourd'hui comme l'ordre ancien : les deux premières décennies de l'indépendance arrachée aux Hollandais, leurs envols et leurs excès. Ils ont grandi dans l'ambiance plus feutrée de l'ordre nouveau, *sous la houlette de* « bapak » Suharto, un ancien général dont le sourire ne doit pas faire oublier la poigne de fer, qui a su nourrir ses paysans et exploiter le boom pétrolier des années 70 pour remettre le pays sur pied.

Le régime se réclame du « consensus ». La vie politique y est strictement réglementée. Tout a été prévu pour éviter les incidents – au moins cinquante-neuf morts – qui émaillèrent les précédentes élections, en 1982. La durée de la campagne électorale, du 24 mars au 17 avril, a été réduite de quarante-cinq à vingt-cinq jours. Les trois formations autorisées – le Golkar, le PDI et le PPP – n'ont pu tenir *simultanément des rassemblements* dans les mêmes agglomérations. Tous les discours ont été contrôlés et les attaques contre le régime interdites.

Depuis 1985, les partis politiques doivent approuver les *Pancasila*, les cinq principes (humanitarisme, croyance en un seul Dieu, justice, progrès social et démocratie) d'un Etat « laïc » qui gère un pays dont la grand majorité des habitants – 85 % – sont musulmans. Le PPP (Parti uni pour le développement), d'obédience musulmane, a donc dû abandonner son emblème, la Kaabah, la *pierre noire sacrée de La Mecque*, et, surtout, a perdu l'appui du Nahdlatul Ulama, une organisation de masse musulmane de plusieurs millions d'adhérents.

Cette mesure, qui visait à tenir à l'écart du débat le petit noyau de partisans d'un Etat musulman, a fait le jeu du Golkar, un mouvement encadré par les fonctionnaires. Le Golkar avait obtenu 64 % des suffrages en 1982 et compte bien totaliser jusqu'à 70 % des voix cette fois-ci. Son allié – ils ont passé des accords électoraux dans sept provinces, – le PDI (Parti démocrate indonésien), qui s'appuie sur les chrétiens et les « nationalistes » (anciens sukarnistes), pourrait également améliorer son score d'il y a cinq ans quand il avait recueilli 8 % des voix. Bref, le pouvoir mise sur un recul du PPP (28 % des suffrages en 1982).

Prudence exige : le régime a multiplié les garde-fous. *Les électeurs* sont invités à choisir parmi les 2065 candidats soumis à leurs suffrages, 400 députés sur les 500 que compte l'Assemblée nationale, les 100 derniers sièges étant réservés à des militaires désignés par le pouvoir. En compagnie d'un demi-millier de délégués, dont le choix est contrôlé par le pouvoir, ils formeront, en 1988, *le collège électoral* chargé, toujours *« par consensus »*, de désigner le chef de l'Etat.

Les trois partis, invités à se considérer comme des *« partenaires »* plutôt que comme des adversaires, ont déjà tous fait connaître leur intention d'accorder un cinquième mandat de cinq ans au président sortant, jusqu'à nouvel ordre seul candidat déclaré.

Pour calmer les esprits, enfin, la campagne électorale, surveillée de près par l'armée, a pris fin une semaine avant le jour du scrutin, laissant place à une *« semaine silencieuse »* propre à la réflexion.

Pourquoi un tel luxe de précautions ? Si le régime a dû, par le passé, faire face à des manifesta*tions étudiantes* et *même* à *des* mouvements séparatistes localisés, les incidents les plus graves remontent à l'automne 1984 quand, dans le quartier populaire de Tanjung-Priok, près du port de Djakarta, l'armée a tiré sur de jeunes musulmans manifestant devant un commissariat où étaient détenus quatre de leurs coréligionnaires pour une affaire d'affiches jugées séditieuses. Le mois suivant, trois bombes avaient explosé dans le quartier chinois de la capitale, visant deux banques appartenant à un milliardaire, M. Liem Sioe Liong, proche du président Suharto.

Depuis, les accès de fièvre ont été pratiquement inexistants. Des intégristes musulmans ont été condamnés, parfois à de lourdes peines. D'*anciens dirigeants commu*nistes, internés depuis des années, ont été exécutés, comme s'il s'agissait, pour le pouvoir, de contrebalancer l'effet des condamnations d'« islamistes ». Mais le calme a prévalu dans l'ensemble de l'archipel.

En outre, pendant la campagne, le Golkar a pu se réclamer de réalisations conséquentes. Premier importateur de céréales de la région il y a dix ans encore, l'Indonésie, bon an mal an, nourrit aujourd'hui son monde. Ponts, routes et même mosquées, l'œuvre du régime est partout présente.

Beaucoup s'apprêtent donc à voter « Golkar », car le régime peut également compter sur l'émergence de classes *moyennes* qui *lui* doivent un bon nombre d'avantages.

Certes, la contestation existe face à un système dominé par les militaires d'active ou retraités, que l'on retrouve pratiquement à tous les postes de responsabilité. Une cinquantaine d'anciens compagnons de route de Suharto, civils et militaires, *dénoncent ouvertement la centrali*sation du pouvoir et la priorité qu'il donne à la stabilité politique sur la croissance économique. Le régime se ferme, disent-ils, et ne contrôle plus la corruption.

Pourquoi, alors, cet exercice électoral qui n'aura pas d'effet sur la structure du pouvoir ? Le régime cherche peut-être à se rassurer, mais l'explication est courte. Il veut sans doute aussi prouver, à l'heure de la récession, qu'il continue de fonctionner normalement et que ses bailleurs de *fonds* – avant tout les Américains et les Japonais – n'ont pas à s'inquiéter. En outre, le rejet de la « démocratie libérale » n'est pas qu'un prétexte : le système institutionnel, qui fait figure de carcan, n'est que la partie apparente d'un ensemble très complexe.

La campagne électorale s'est donc déroulée sans incident notoire. A Yogyakarta, partisans du Golkar et du PDI en sont venus une fois aux mains – sept blessés, – mais l'affrontement a tenu surtout du hooliganisme. Partout ailleurs, chacun est allé fêter, avec plus ou moins de conviction, les chanteurs payés *par les différents* concurrents.

L'ordre nouveau a produit une vaste coalition d'intérêts qui quadrille un pays *demeuré essentielle*ment rural et où le respect de l'autorité est un acquis. Au-dessus de la mêlée, le président Suharto exerce un pouvoir de plus en plus régalien, avec une fermeté et une sensibilité toute javanaises. Il s'est conduit jusqu'ici comme s'il connaissait bien les dessous des cartes. La « démocratie consensuelle » lui convient. Elle valait bien cette grand-messe, dont les résultats – qui ne seront connus que plusieurs jours après le scrutin – importent moins que le déroulement.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

La réhabilitation de Sukarno

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Le 17 avril, dernier jour de la campagne électorale, le « buffle noir », emblème des « nationalistes » de feu Sukarno, a fait un tabac à Djakarta. Jamais, depuis 1966, la capitale indonésienne n'avait vu une manifestation d'une telle ampleur, des centaines de milliers de partisans du PDI – aux fanions et drapeaux rouges – *se répandant pendant des heures* dans les rues de la grande cité, confirmant ainsi la remontée d'un mouvement politique dont l'audience a paru longtemps limitée.

Car le PDI, qui affiche l'emblème de Sukarno, mort en disgrâce en 1970, semble le principal bénéficiaire de la réhabilitation, contrôlée par les autorités, du « père de l'indépendance ». L'une des filles de « Bung Sukarno », « frère Sukarno », Megawati, est candidate du PDI à l'Assemblée. Le mari de Mega*wati l'est également, et l'une des* filles, Kartika Sukarno, demi-sœur de Megawati et fille de Dewi Sukarno, la dernière femme de Sukarno, a participé à la campagne.

Formé en 1973 à la suite de la fusion de cinq partis, le PDI s'appuie sur l'électorat chrétien. Mais sa plus forte composante *semble être aujourd'hui le courant* nationaliste venu de l'ancien Parti nationaliste indonésien fondé, dès 1927, par Sukarno. Après son renversement, en 1967, Sukarno avait terminé ses jours en résidence surveillée et avait été *enterré discrètement dans son vil*lage de Blitar (Java-Est). Le culte du héros de la lutte contre l'occupant néerlandais avait alors été interdit pendant une bonne dizaine d'années.

Depuis 1978 – non sans arrière-pensées politiques, – le pouvoir a entrepris une réhabilitation mesurée de l'ancien président. En 1984, deux ministres du président Suharto sont allés se *recueillir sur sa tombe. L'année* suivante, le nouvel aéroport international de Djakarta a été baptisé Sukarto-Hatta (ce dernier avait cosigné la proclamation de l'indépendance en 1945). Les deux hommes ont été faits, depuis, « héros » de la nation. L'affichage du portrait de l'ancien président n'est plus interdit.

Bien entendu, ce clin d'œil aux fidèles de « Bung Karno » fait partie de la campagne des autorités contre l'intégrisme musulman. Le gouvernement souhaite visiblement que, derrière le Golkar, le PDI fasse un meilleur score que le PPP, qui se réclame ouvertement de l'islam. Mais la réhabilitation de Sukarno se fait sous haute sur*veillance et, pendant la campagne* électorale, dans l'arrondissement de Kédiri à Java-Est, où la mémoire de Sukarno est encore très vive, les autorités ont dû interdire l'utilisation de son portrait.

J.-C. P.

Diplomatie

A l'occasion de la visite du général Jaruzelski

M. Gorbatchev souhaite négocier sur les armements nucléaires à courte portée en Asie soviétique et aux Etats-Unis

Les Soviétiques vont *« mettre sur la table »*, jeudi 23 avril, à Genève, un projet formel de traité sur les euromissiles lors de la reprise des négociations soviéto-américaines, a annoncé, mardi, le chef adjoint de la délégation soviétique, M. Alexeï Obonkhov, à son arrivée en Suisse.

Seul le groupe traitant le dossier des missiles de portée intermédiaire (FNI) reprendra ses travaux jeudi *« afin d'accorder le maximum de temps de travail aux négociateurs en vue de préciser les termes d'un projet de traité sur l'élimination des euromissiles soviétiques et américains en Europe »*, a poursuivi M. Obonkhov. Les Américains avaient, pour leur part, présenté, le 4 mars dernier, un *« traité complet »* sur les euromissiles et le dernier round de discussions sur les FNI avait été interrompu le 26 mars.

A Washington, le gouvernement américain a accueilli favorablement la décision soviétique de déposer un projet formel de traité. *« Dans la mesure où ces négociations se concrétisent, où les gens mettent leurs idées sur la table, c'est une bonne chose »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat. – *(AFP.)*

MOSCOU
de notre correspondant

M. Gorbatchev ne veut pas que l'Occident joue avec lui au *« jeu bien connu où Ivan montre Pierre, et Pierre Ivan »*, pour éviter de répondre rapidement et positivement à ses propositions de désarmement nucléaire en Europe. *« Les dirigeants européens nous disent : c'est votre affaire, à vous et aux Américains, de vous entendre sur la liquidation de vos missiles. Les Américains, de leur côté, nous disent qu'ils ne sont pas contre, mais que leurs alliés européens hésitent (...). Il ne se passera rien de bon si l'on remet en branle cette balançoire »*, a déclaré, mardi 21 avril, le secrétaire général.

M. Gorbatchev a tenu ces propos imagés en recevant à déjeuner au Kremlin le général Jaruzelski, venu pour une *« courte visite d'amitié »* à Moscou. *« La balle est dans le camp des Etats-Unis et de leurs alliés européens dont nous sommes en droit d'attendre une réponse adéquate et constructive. L'histoire ne pardonnera jamais aux hommes politiques qui n'auront pas profité de la chance unique qui leur est actuellement donnée de faire un pas important dans la direction d'un monde sans armes nucléaires »*, a encore affirmé M. Gorbatchev.

Le secrétaire général estime que des *« millions d'Européens »* approuvent ses initiatives visant à éliminer du Vieux Continent tous les missiles à courte et à moyenne portée. Il évite de désigner ceux qui, dans les *« milieux dirigeants de l'OTAN »*, traînent les pieds – en clair, les capitales européennes les plus réticentes. Il se contente de signaler innocemment la *« réaction positive »* du président Reagan, même s'il la juge encore un peu trop *« abstraite »*...

M. Gorbatchev a fait allusion, pour la première fois, semble-t-il, à l'ouverture possible de négociations américano-soviétiques sur les missiles à courte portée (SRINF) stationnés dans la partie asiatique de l'URSS et sur la côte Pacifique des Etats-Unis. Le secrétaire général souhaite engager des négociations au sujet de ces engins de portée inférieure aux euromissiles, dès lors que seraient *« liquidés »* les SRINF déployés en Europe par l'URSS et les Etats-Unis.

Un « lourd héritage »

M. Gorbatchev a, d'autre part, longuement exalté devant son hôte l'*« amitié soviéto-polonaise »*. Mme Barbara Jaruzelski, qui assistait au déjeuner, a eu droit également à quelques bonnes paroles.

MM. Gorbatchev et Jaruzelski ont signé un document qui proclame la nécessité de renforcer *« la coopération soviéto-polonaise dans le domaine de l'idéologie, de la science et de la culture »*. Chacun des deux orateurs a fait allusion au passé récent : *« La société polonaise a vécu une grave crise et en a tiré des leçons sérieuses »*, a déclaré M. Gorbatchev. *« Ces dernières années, nous avons mis fin par nos propres forces, sur la base de nos propres décisions, au cours dramatique des événements (...). La Pologne socialiste a résisté à cette épreuve difficile »*, a affirmé le général Jaruzelski.

Le numéro un soviétique a pris le risque d'évoquer un passé plus lointain que celui du coup de force militaire de 1981 contre Solidarité. M. Gorbatchev estime qu'il ne doit *« plus y avoir de place pour les sous-entendus et les inventions, pour les blancs, comme on dit »*, dans la façon d'écrire l'histoire des relations entre les deux pays. Il a employé à ce sujet l'expression de *« lourd héritage »*. Bien sûr, il s'agit, selon lui, de celui qui a été légué par la *« Russie tsariste »* et la *« Pologne bourgeoise »*. Mais on n'a pas l'occasion d'entendre tous les jours au Kremlin de telles allusions au passé tumultueux des rapports entre Russes et Polonais.

M. Gorbatchev juge d'ailleurs que la *« principale tâche »* des historiens soviétiques et polonais est *« d'enseigner aux deux peuples la compréhension mutuelle et la confiance »*, car, selon lui, *« l'histoire n'est pas seulement le récit des événements »*. Le général Jaruzelski a enfin dit tout le bien qu'il pensait des réformes en URSS, même si les *« conditions d'édification du socialisme »* en URSS et en Pologne sont, selon lui, *« différentes »*.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Brève visite de M. Mitterrand au Maroc

Dans le cadre d'une visite de vingt-quatre heures au Maroc, M. François Mitterrand était attendu, le mercredi soir 22 avril, à Marrakech, où il devait avoir un premier entretien avec le roi Hassan II. Le projet de conférence internationale de paix au Proche-Orient, le conflit du Sahara occidental et les relations bilatérales (notamment la question des enseignants français au Maroc) devaient dominer les conversations entre les deux chefs d'Etat.

Cette visite du président français fait partie de la politique de *« relations équilibrées »* que la France souhaite poursuivre avec les pays du Maghreb. Elle intervient un mois après celle que M. Mitterrand a effectuée à Alger. Avec le souverain marocain, M. Mitterrand inaugurera, au cours de son séjour, le barrage d'Aït-Chouari, situé dans l'Atlas, dont les deux hommes avaient lancé les travaux en janvier 1983.

Les deux chefs d'Etat, dont la dernière rencontre remonte à janvier 1986, à l'occasion du sommet francophone de Paris, sont également partisans de la tenue d'une conférence sur le Proche-Orient. Recevant, la semaine dernière, à Paris, le roi Fahd d'Arabie saoudite, M. Mitterrand avait estimé qu'*« il est possible de faire progresser ce projet »* et, de son côté, le roi Hassan II avait souligné que *« le moment approche »* pour son aboutissement.

S'agissant du conflit du Sahara occidental, Paris est sensible aux inquiétudes manifestées par les dirigeants mauritaniens devant la construction du sixième « mur de défense » marocain, qui longe une partie de la frontière mauritanienne. Dans la perspective de la rencontre de Marrakech, le ministre mauritanien de l'intérieur, M. Ould Djibril Abdallahi avait été reçu, la semaine dernière, par M. Mitterrand, à qui il avait réitéré la volonté de Nouakchott de préserver sa neutralité dans le conflit du Sahara occidental.

Enfin, à propos des relations bilatérales, le roi Hassan II a tenu récemment des propos peu amènes à l'égard des enseignants français au Maroc, dénonçant notamment la vente de drogue dans les lycées français et les mouvements de grève des enseignants. Plusieurs associations de défense des droits de l'homme ont, d'autre part, été reçues, mardi, à l'Elysée, par un conseiller technique à la présidence de la République, à qui elles ont dressé un bilan sur *« les conditions de détention des prisonniers d'opinion* [au Maroc], *dont le nombre est estimé à neuf cents »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

● Séjour privé du roi Fahd sur la Côte d'Azur. – Le souverain saoudien, accompagné d'une suite importante, est arrivé, le mardi 21 avril, dans sa propriété de Golfe-Juan, près de Cannes, pour un séjour privé d'une semaine.

En mai

M. Raimond en Chine et au Pakistan

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, se rendra en visite officielle en Chine, du 3 au 5 mai, puis au Pakistan, du 6 au 8, a-t-on annoncé, mardi 21 avril, au Quai d'Orsay.

M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, s'était déjà rendu à Pékin en décembre dernier. Le secrétaire général du PC chinois, M. Hu Yaobang, avait par ailleurs été reçu à Paris en juin 1986. Il avait, à cette occasion, transmis à M. Chirac une invitation que ce dernier devrait honorer dans le courant de l'année.

En octobre 1985, d'autre part, le président pakistanais, le général Zia Ul-Haq, avait été reçu à l'Elysée, de même que, en juillet 1986, le premier ministre, M. Khan Junejo. Celui-ci avait également eu un entretien avec M. Chirac, au cours duquel il lui avait été confirmé l'intention de la France d'accroître son aide humanitaire aux réfugiés afghans installés au Pakistan.

A TRAVERS LE MONDE

Israël

Moscou dément l'annulation de la visite d'une délégation

Le porte-parole du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Guerassimov, a affirmé le mardi 21 avril que l'URSS *« n'a pas annulé »* la visite d'une délégation consulaire soviétique en Israël, tout en notant que l'organisation de ce voyage n'était matériellement pas prête.

Cette déclaration contredit les propos tenus à Koweït, le 19 avril, par l'un des vice-ministres soviétiques des affaires étrangères, qui avait annoncé l'annulation de cette visite en raison de l'exploitation que l'Etat hébreu voulait en faire *« à des fins de chantage et de propagande »* (*le Monde* du 21 avril).

Le principe d'une mission soviétique en Israël, chargée notamment de l'inventaire des biens russes, est en discussion depuis de nombreux mois entre Moscou et Jérusalem et bute sur l'insistance d'Israël de voir accepter un principe de réciprocité. Or, le Kremlin refuse le séjour en URSS d'une délégation de l'Etat hébreu, arguant du fait qu'Israël ne dispose d'aucun bien en URSS devant faire l'objet d'une évaluation. – *(AFP, Reuter.)*

Philippines

Un camp de la guérilla pris par l'armée

Quinze rebelles communistes ont été tués au cours d'une importante opération de l'armée qui s'est achevée, mardi 21 avril après trois jours de combats, par la prise d'un camp des insurgés, près de la ville de San-Fernando, à 60 kilomètres au nord de Manille. Deux soldats ont été blessés ainsi qu'un nombre indéterminé de rebelles au cours de l'opération qui a opposé quatre cents représentants des forces de l'ordre à environ trois cents rebelles. Une importante quantité de munitions, des médicaments et des documents, dont une liste d'employés du gouvernement à abattre, ont été saisis par l'armée. – *(AFP.)*

Europe

GRANDE-BRETAGNE : après de nouvelles révélations

Les travaillistes réclament une enquête sur les agissements politiques des services secrets

LONDRES
de notre correspondant

Les secrets des services secrets britanniques n'en finissent pas de défrayer la chronique. Cette semaine, plusieurs députés travaillistes s'apprêtent à demander au gouvernement de Mme Thatcher d'ordonner une enquête sur la vie privée d'un ancien chef de l'agence de renseignement extérieur, le MI6, Maurice Oldfield, décédé en 1981.

Dans un nouveau livre, Chapman Pincher, auteur spécialisé dans les affaires d'espionnage, affirme que Maurice Oldfield était un homosexuel qui avait fréquemment chez lui des rapports avec de jeunes prostitués, s'exposant ainsi à toutes sortes de tentatives de chantage.

Selon divers experts, il est peu probable que Maurice Oldfield ait pu tomber sous la coupe du KGB, comme les célèbres Guy Burgess ou Anthony Blunt, qui, dans les années 50 et 60, permirent aux Soviétiques d'infiltrer les services britanniques. Cependant, le comportement de Maurice Oldfield aurait pu compromettre sa tâche lorsque, après qu'il eut quitté le MI6, Mme Thatcher, qui venait d'arriver au pouvoir, lui a demandé de coordonner les activités de l'ensemble des services secrets de l'Irlande du Nord, en 1979 et 1980.

Quoi qu'il en soit, les députés travaillistes souhaitent obtenir du gouvernement des investigations complètes sur les méthodes et les objectifs du MI 6 et surtout du MI 5, le service de contre-espionnage, durant les années 70. Ces services, ou une partie d'entre eux, sont, en effet, de plus en plus soupçonnés d'avoir, par des moyens tout à fait inavouables, cherché à « déstabiliser » le gouvernement travailliste de M. Harold Wilson, et même le cabinet conservateur de M. Edward Heath, qui l'avait précédé et était considéré comme trop libéral dans les cercles les plus ultras de la droite. Ces dernières semaines, M. Merlyn Rees, ancien ministre de l'intérieur dans le cabinet Wilson, à plusieurs fois réclamé en vain l'intervention de Mme Thatcher pour mettre sur pied une telle enquête.

Multiples écoutes

Déjà, en décembre, les députés travaillistes avaient indiqué que les Mémoires du responsable du MI 5, M. Peter Wright, maintenant retiré en Australie, révélaient notamment un « complot » de deux parlementaires conservateurs visant à discréditer M. Wilson en faisant croire que celui-ci était « manipulé » par les Soviétiques (*le Monde* du 17 décembre 1986). Le gouvernement de Mme Thatcher a demandé à la justice australienne l'interdiction de cet ouvrage. L'affaire est actuellement en appel à Sydney.

Peu après, on avait appris que M. Wright reconnaissait lui-même avoir organisé de multiples écoutes et une série de cambriolages *« dans tout Londres »*, afin de trouver des moyens de compromettre M. Wilson et son entourage. Au moment de la surprenante démission de M. Wilson, en 1976, son successeur, M. James Callaghan, travailliste lui aussi, avait demandé des éclaircissements. Mais, selon M. Rees, il avait été mal informé, voire *« abusé »* par les intéressés.

M. Rees est convaincu que la *« conspiration »* d'une faction au sein du MI 5 est allée *« beaucoup plus loin »* qu'on ne le croyait. D'après le *Sunday Times*, la secrétaire particulière de M. Wilson et plusieurs proches conseillers du premier ministre ont été victimes de mystérieux cambriolages en 1974.

Le domicile et la résidence de campagne de M. Wilson auraient été également visités, et de nombreux documents saisis. D'autre part, une campagne de calomnie aurait été montée par le MI 5 sous forme de « fuites » à l'intention de la presse visant des personnalités présentées comme proches du premier ministre.

Ironie de cette histoire : Maurice Oldfield aurait averti M. Wilson en lui disant qu'*« une partie du MI 5 était devenue des plus douteuses »*. De là à penser qu'aujourd'hui Maurice Oldfield fait, à titre posthume, l'objet d'un vieux règlement de comptes dû à une « guerre des services », il n'y a qu'un pas que certains sont disposés à franchir.

FRANCIS CORNU.

YOUGOSLAVIE

L'archevêque de Zagreb intervient en faveur d'un dissident

BELGRADE
de notre correspondant

Le procès du dissident Dobroslav Paraga s'est ouvert mercredi 22 avril à Zagreb avec un mois de retard, l'accusé ayant eu une crise cardiaque.

Debroslav Paraga, *étudiant* en droit, a déjà purgé quatre ans de prison pour *« propagande hostile »* ; il avait recueilli des signatures en faveur d'une pétition demandant la libération des prisonniers politiques. Il doit répondre, cette fois, du délit de *« diffusion de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'opinion publique »*. Paraga avait fait des déclarations à deux journaux slovènes de Ljublana dans lesquels il aurait, affirme l'accusation, présenté d'une façon *« mensongère »* les conditions de détention des prisonniers politiques en Yougoslavie. Les deux journaux n'ont pas été inquiétés ; Paraga, lui, risque une peine de trois ans de réclusion.

Le procès Paraga a mobilisé plusieurs institutions yougoslaves de défense des droits de l'homme qui ont adressé des pétitions aux organismes dirigeants de Croatie, signées par d'éminents intellectuels. D'autre part, dimanche dernier, le cardinal Kuharic, archevêque de Zagreb, dans son homélie pascale, sans citer expressément le nom de l'accusé, a déclaré qu'il était informé du procès qui *« se prépare à Zagreb contre un jeune homme qui a déjà subi l'épreuve des prisons »*. Selon le cardinal, ce jeune homme n'a accusé quiconque dans ses déclarations, mais a demandé simplement la *« défense de l'homme dans l'intérêt de nous tous »*. *« Nous espérons,* a-t-il conclu, *que le fait qu'il a exposé publiquement les abus dont il a été victime lui-même conduira le tribunal à être équitable, à protéger la vérité et l'homme, qu'il n'accordera pas la protection à ceux qui abusent de leurs pouvoirs sur l'homme. »*

L'intervention du cardinal Kuharic a fait sensation ; c'est la première fois qu'un aussi haut dignitaire de l'Eglise catholique intervient publiquement dans ce genre de procès politique. On annonce enfin qu'Amnesty International et plusieurs comités de surveillance de l'Accord d'Helsinki, de New-York, de Londres et de Vienne enverront leurs observateurs au procès de Zagreb.

PAUL YANKOVITCH.

Le mouvement de grève s'étend à l'usine automobile de Kraljevo

Belgrade *(AFP)*. – Le mouvement de protestation contre la loi du 26 février limitant les augmentations de salaires s'est étendu en début de semaine à l'usine automobile de Kraljevo, à 185 kilomètres au sud de Belgrade. Un millier d'ouvriers sur les quatre mille cinq cents que compte l'usine ont cessé le travail lundi 20 avril ; mille autres se sont à leur tour mis en grève mardi.

D'autre part, l'arrêt de travail qu'observent mille deux cents mineurs des houillères de Labin, dans l'ouest du pays, est entré, mardi, dans sa deuxième semaine. Le même jour, la section locale du Parti communiste a ordonné à ses adhérents mineurs de reprendre le travail. Ces derniers auraient accepté à condition qu'une *« protection physique contre les grévistes »* leur soit assurée.

Les autorités de Labin examineront également dans les jours prochains les possibilités de suspendre les organes autogestionnaires de la mine et n'excluent pas l'ouverture d'une procédure de liquidation des houillères, en exploitation depuis l'époque napoléonienne, qui enregistrent depuis le début de la grève une perte journalière de 70 *millions de* dinars (120 000 dollars).

RFA : la détention de Rudolf Hess

Rumeurs de libération et démentis

Le maintien en détention de Rudolf Hess, quatre-vingt-treize ans, ancien dauphin de Hitler condamné à la détention perpétuelle au procès de Nuremberg et unique occupant de la prison de Spandau, à Berlin-Ouest, devient de plus en plus insupportable à une grande partie de l'opinion publique ouest-allemande.

Désespérant de fléchir les Soviétiques, qui se sont jusqu'à présent opposés à une mesure de grâce permettant au vieillard de passer ses derniers jours en famille, certains médias de RFA ont entamé une campagne visant à maintenir l'opinion publique en haleine à ce propos.

Il y a deux semaines, l'hebdomadaire *Der Spiegel* indiquait que M. Gorbatchev serait favorable à un élargissement du condamné. Pour ne pas être en reste, le quotidien populaire *Bild* annonçait, lundi 20 avril, que Rudolf Hess allait être libéré le samedi 25 avril.

Toutes ces spéculations n'ont, pour l'instant, pas reçu l'ombre d'une confirmation. Bien au contraire, M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, a démenti mardi qu'il puisse y avoir un quelconque changement d'attitude de l'URSS à ce sujet. Cela signifie-t-il que Rudolf Hess n'a aucune chance de connaître à nouveau la liberté ? Tout dépend en fait de l'ampleur du réchauffement des relations qui s'amorce entre la RFA et l'URSS.

Le président fédéral, M. Richard von Weizsäcker, doit se rendre en visite officielle à Moscou le 17 mai prochain. Ce dernier avait déjà – de manière quelque peu maladroite – évoqué le cas du détenu de Spandau dans son message de Nouvel An de 1986, demandant tout à la fois des mesures d'amnistie pour Nelson Mandela, Lech Walesa et *Rudolf Hess*.

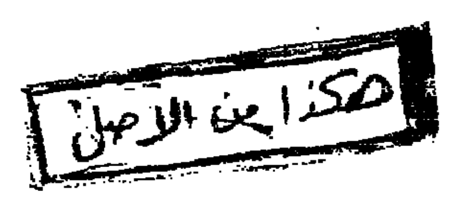
Nul doute qu'il tentera d'expliquer à ses interlocuteurs soviétiques qu'une mesure de clémence pour des raisons humanitaires serait bien accueillie à Bonn.

Mais il paraît difficile que les Soviétiques donnent une suite favorable à ce genre de requête, alors qu'à Tallin, en Estonie, doit se dérouler le procès d'un autre vieillard criminel de guerre, Karl Linnas, qui vient d'arriver en URSS après avoir été extradé des Etats-Unis.

L. R.

● ITALIE : ouverture d'un nouveau procès de la Mafia. – Un second « procès-monstre » de la Mafia, où seront également évoqués ses liens avec l'extrême-droite, s'est ouvert mardi 21 avril, à Palerme, dans le même tribunal où sont actuellement jugés quatre cent soixante-quatorze mafiosi présumés. Les quatre-vingt-un accusés, dont vingt-sept sont détenus, doivent répondre d'appartenance à une association mafieuse, de trafic de stupéfiants et de quatre meurtres. *(AFP.)*





Amériques

MEXIQUE : un quartier au cœur de la capitale

A Tepito, « tout se vend, sauf la dignité »

MEXICO
de notre envoyé spécial

Tepito, c'est fou. Ce quartier pauvre du centre de la capitale est un village dans une mégapole de dix-huit millions d'habitants. Les « tépitistes » sont une centaine de milliers à vivre dans ces petites maisons basses, souvent regroupées autour d'une cour intérieure. Leurs boutiques ne sont situées qu'à une centaine de mètres de là. Travailler à côté de chez soi est un luxe, dont peu de chilangos, les habitants de la capitale, peuvent se vanter.

Ici, commerçants, artisans, fripiers, brocanteurs se partagent les petites ruelles ; dans un indescriptible capharnaüm, les objets les plus divers se vendent et s'achètent : de la paire de chaussures au fer à repasser, en passant par le poste à soudure et le secrétaire Louis XV, les jeans pompeusement étiquetés « Dior » ou le matériel électronique de contrebande. Le tout dans une tenace odeur de cuisine mitonnée des heures durant dans les multiples échoppes.

Tepito, c'est aussi des enchevêtrements de fils électriques à faire s'évanouir un professionnel, des petits jardins à l'arrière de patios encombrés de marchandises les plus diverses, où les femmes trouvent la boîte de lessive commune dans de vieilles auges de pierre. Ce quartier est un subtil mélange de Puces et d'ateliers de confection du Sentier, le délire mexicain en plus. *« Un quartier pauvre mais pas misérable »*, précise Alfonso Hernandez, responsable d'une association du « village ». Tepito s'enrichit même en ces temps de crise. Car la classe moyenne s'y rend aujourd'hui pour effectuer des achats moins onéreux que dans les magasins du centre ville. Le quartier, profondément touché par le tremblement de terre, bénéficie aussi de la reconstruction et de la réhabilitation en cours.

Car Tepito a su profiter de son cas particulier. Son organisation ne répond en effet à aucune logique administrative. C'est la loi de la rue, où trois associations défendent les intérêts du village, avec, en commun, un code de l'honneur très strict : ne pas trahir la cause du quartier. L'autonomie ainsi conquise a parfois de curieux effets. Ce « policier » en uniforme dans l'une des rues n'est pas un fonctionnaire, mais, comme il aide à la circulation, les vrais policiers le tolèrent et l'acceptent.

Le village est aussi parfois un repaire de pirates. A la suite du tremblement de terre, la première voiture apportant de l'aide a été volée au bout d'un quart d'heure. Malgré la pression de plusieurs responsables, elle n'a jamais été retrouvée. Le butin a été partagé entre une trentaine de personnes. *« Ils ont des dollars ; ils peuvent facilement la remplacer »* a été le seul commentaire arraché aux flibustiers. Les inspecteurs des douanes se heurtent aussi à un mutisme général. Après la découverte d'un camion transportant cent millions de pesos de marchandises, plus de trois cents douaniers sont venus enquêter. Ils se trouvaient là au moment du séisme et plusieurs d'entre eux ont péri. Les douaniers n'ont finalement rien trouvé, mais des habitants ont organisé une messe pour les fonctionnaires victimes de la catastrophe et ont invité le chef des douaniers.

Le pari d'une reconstruction à l'identique

Les autorités politiques sont aussi les bienvenues. Le président de La Madrid s'est récemment rendu dans le quartier pour inaugurer les nouvelles constructions, mais, par un de ces découpages dont l'administration a le secret, Tepito dépend de deux grandes délégations et de trois arrondissements. *« Ce qui fait que, pour les dernières élections, nous avons vu défiler vingt-sept candidats »*, explique Alfonso Hernandez. Le quartier s'est donc, comme toujours, organisé seul.

Des architectes de l'université autonome de Mexico (UAM), qui avaient présenté une thèse sur la rénovation du quartier en 1982, ont planché sur un projet de petites maisons de deux à quatre étages, d'un modèle unique, pour éviter un coût trop important. Moins d'un an et demi après le tremblement de terre, ces nouvelles habitations ont vu le jour. Sur le programme de quarante-quatre mille logements sociaux en reconstruction dans Mexico, quatre mille cinq cents ont été réalisés dans Tepito. Le financement — 6 millions de pesos par logement — est assuré à égalité par l'Etat et par les nouveaux propriétaires, qui paieront sur huit ans et demi 30 000 pesos par mois (environ 200 F). Cette somme, qui représente le tiers du salaire minimum, sera une lourde charge, parfois impossible à assumer dans d'autres quartiers. Pas à Tepito. Beaucoup d'habitants ont même refusé une aide proposée par le Secours populaire français, estimant que d'autres, moins chanceux, pouvaient y prétendre. Ici, les nouveaux propriétaires ont déjà commencé à améliorer leur maison. Peintures et salles d'eau sont réalisées à grande vitesse.

A Tepito, dont la devise est : *« Tout se vend, sauf la dignité »*, on est fier d'avoir gagné le pari d'une reconstruction à l'identique. Dans une ville surpeuplée, où le centre est l'objet de convoitises financières encouragées par la corruption, cette réalisation entreprise avec le concours de l'Etat fait l'objet d'éloges pratiquement unanimes. Les architectes ont remporté des prix et les « tépitistes » ont déjà d'autres projets, comme celui de réaliser une coopérative de meubles adaptés aux nouvelles habitations.

Paradoxalement, la reconstruction de Tepito, quartier en marge, est un succès politique indéniable pour le gouvernement, comme celui des immeubles de Tatlelolco, dans le centre de la ville. Alors que l'aide internationale au moment du séisme a souvent disparu dans d'obscurs budgets nationaux ou « particuliers », l'aide à la reconstruction a été très contrôlée. A la fois par la Banque mondiale en tant que bailleur de fonds et par les associations de sinistrés sur le terrain. Le premier programme de reconstruction va être suivi d'une seconde étape dite de réhabilitation. Des carcasses d'immeubles condamnés sont souvent à l'abandon et des milliers d'habitants vivent encore sans aucun logement. Mais, dans cet environnement dramatique, la reconstruction en cours est pour beaucoup une lueur d'espoir, dont les « tépitistes » se félicitent d'être à l'origine.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

ARGENTINE

Deux autres garnisons du Nord ont tenté une rebellion

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Alors qu'on croyait la crise militaire réglée, elle a eu un bref sursaut mardi 21 avril, quand deux garnisons — l'une à Salta, l'autre à Tucuman, au nord-ouest de la capitale, — ont refusé de reconnaître l'autorité du nouveau chef d'état-major de l'armée de terre, le général José Caridi, nommé lundi. Les autorités ont pris le parti cette fois de minimiser les événements en gardant le silence. Des tractations ont cependant eu lieu toute la journée pour donner une réponse rapide aux requêtes des officiers subalternes de l'armée, concernant la cessation des poursuites contre les auteurs de violations des droits de l'homme sous la dictature.

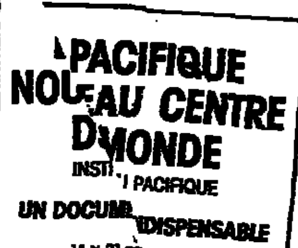
A midi, le président Alfonsin est apparu à la télévision. Il a demandé aux chefs de l'armée de faire savoir à leurs hommes qu'il n'avait rien signé, ni promis de signer, quand il était allé dimanche à Campo de Mayo — pour demander aux rebelles de se rendre.

Quelques instants après, le directeur de l'Ecole d'infanterie de Campo de Mayo, qui avait été déposé par les rebelles la semaine dernière, lançait un appel *« aux jeunes officiers »* pour qu'ils *« n'entraînent pas la nation dans la guerre civile »*, alors que l'armée était sur le point d'obtenir ce qu'elle avait demandé. *« Le devoir d'obéissance est acquis*, a-t-il affirmé, *et la loi d'amnistie est à l'étude. »* Un conseil qui sera rapidement suivi par les insurgés de Tucuman et plus tard par ceux de Salta.

Au même moment, on apprenait que la Cour suprême de justice, dont le président avait rencontré le chef de l'Etat dans l'après-midi, était en réunion pour étudier le dossier du *« devoir d'obéissance »*. Le code de justice militaire prévoit que tout subordonné peut se prévaloir de ce devoir pour éluder sa responsabilité sauf s'il a commis un délit *« aberrant ou atroce »*. Cette notion d'acte aberrant ou atroce rajoutée par une réforme votée deux mois après l'élection de M. Alfonsin, a permis de condamner certains officiers subalternes accusés de torture. Mais ceux-ci ont fait appel. Et c'est sur ces dossiers que la Cour suprême doit se prononcer. Si la thèse est admise, la plupart des quatre cent cinquante officiers en cours de jugement seront libres de toutes poursuites.

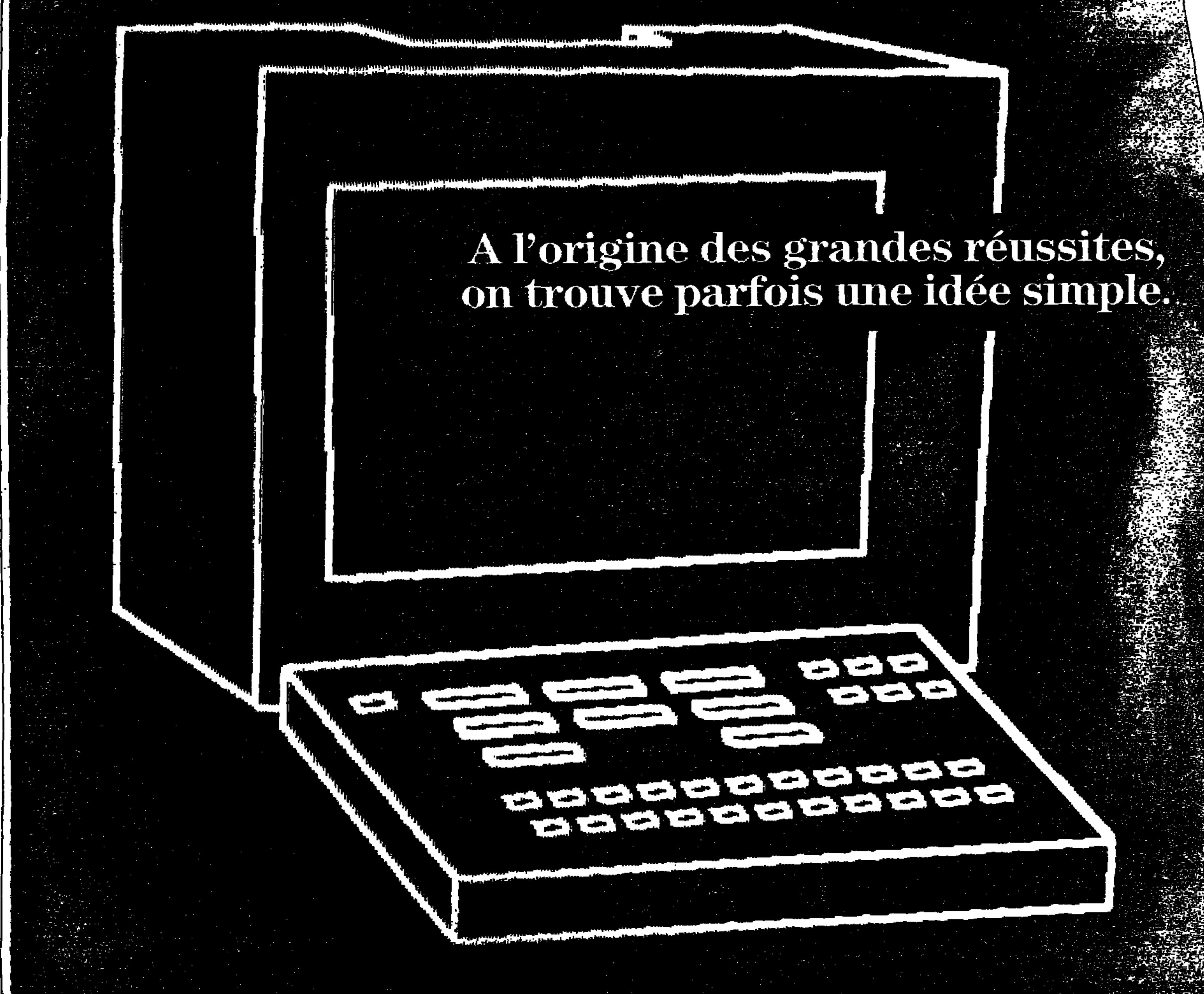
CATHERINE DERIVERY.













Amériques

ETATS-UNIS : après un vote de la commission du Sénat sur son « immunité »

L'amiral Poindexter devra témoigner dans l'affaire de l'Irangate

WASHINGTON
de notre correspondant

La commission spéciale [...]mée par le Sénat pour enquê[...] sur l'affaire de l'Irangate a décidé, mardi 21 avril, d'accorder [...] l'amiral [...] l'immunité dite « limitée » [...] conseiller John Poindexter, ancien conseiller [...] affaires de de M. Reagan po[...] sécurité nationale.

Cette décision [...] que l'amiral Poindexter [...] qui avait démissionné de son [...] jour même où [...] 25 novembre dernier, avait été révélé [...] vers la guérilla antis à l'Iran — ne pourra [...] ventes d'son droit constitutionnel [...] témoigner contre lui[...] à continuer à refuser de [...] questions des enquêteurs du Congrès. L'immunité limitée a été octroyée interdit en [...] poursuivre en justice sur [...] des déclarations qu'il aura [...] ce cadre.

Circuits secrets

[...] sommeil depuis près de deux [...], l'enquête en arrive ainsi à un [...]nant capital, puisque l'amiral [Poin]dexter est pratiquement la seule [per]sonne à pouvoir dire si M. Rea[ga]n était ou non au courant de ce [dé]tournement, autrement dit s'il a [vi]olé l'interdiction légale d'aider [m]ilitairement les « contras », qui était en vigueur d'octobre 1984 à octobre dernier.

Le président américain a toujours nié avoir ordonné, ou même sciemment laissé faire, ce détournement, et rien n'est, à ce jour, venu prouver le contraire. Il n'en reste pas moins que l'opinion, comme le monde politique, a toujours du mal à concevoir qu'un militaire aussi discipliné et peu imaginatif que l'amiral Poindexter ait pu prendre seul la responsabilité de couvrir une entreprise aussi ample et risquée.

Souhaité depuis le début de l'année tant par la commission du Sénat que par celle de la chambre, qui s'apprêtait, ce mercredi, à le voter elle aussi, l'octroi de cette immunité avait été retardé à la demande du procureur spécial chargé de l'affaire, M. Walsh, car dès lors qu'un témoin s'est exprimé à l'abri de cette garantie, la justice ne peut le poursuivre qu'à la condition de pouvoir démontrer que les faits qu'elle retient contre lui ont été établis indépendamment de ses déclarations.

Cette démonstration étant difficile à faire, l'immunité limitée devient souvent, en pratique, une immunité tout court, et M. Walsh a donc obtenu des commissions du Congrès que l'ancien conseiller de M. Reagan ne soit pas publiquement interrogé avant le 15 juin ni entendu en secret avant le 2 mai. Le procureur spécial a également obtenu que le lieutenant-colonel North, le collaborateur de l'amiral Poindexter qui contrôlait directement tous les circuits secrets d'aide aux « contras », ne puisse donner — si l'immunité lui est accordée à lui aussi — de témoignage public avant le 15 juin ni être interrogé à huis clos avant le 4 juin.

Les audiences publiques des commissions débuteront le 5 mai, et le « moulin à fuites », après une brève accalmie, s'est déjà remis en marche. Interrogé mardi sur des informations que venait de diffuser la chaîne de télévision CBS, le département de la défense a dû ainsi admettre qu'un compte bancaire suisse ouvert en 1983, « *sans autorisation* », par une unité secrète de l'armée, pourrait avoir été utilisé pour le financement de livraisons d'armes aux « contras ».

Baptisée « *Fruit jaune* », cette unité chargée d'opérations de renseignement, aurait été dissoute fin 1983, après l'ouverture d'une enquête pour malversations.

BERNARD GUETTA.

Washington autorise la vente d'ordinateurs à Téhéran

Le gouvernement américain a décidé, à la fin de la semaine dernière, d'autoriser la livraison à l'Iran, par l'intermédiaire d'une société suisse, d'équipements informatiques pour une valeur de 900 000 dollars, a indiqué mardi 21 avril un responsable américain.

Cette décision a été prise par le Conseil national de sécurité (CNS) malgré les objections du secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, qui a fait valoir à plusieurs reprises que les Etats-Unis ne devaient rien faire pour aider Téhéran. En 1985, la même firme suisse, Brown Bovery and Co., avait déjà déposé une demande d'exportations d'ordinateurs américains Digital Equipment en Iran, mais M. Weinberger était personnellement intervenu pour bloquer la vente. Il s'agira de la première livraison importante de matériel américain sophistiqué à Téhéran depuis les révélations de l'« Irangate », en novembre 1986. — *(AFP).*

Saisie du quartier général de M. Lyndon LaRouche

Leesburg. — Les autorités américaines ont porté, le mardi 21 avril, un nouveau coup à l'organisation d'extrême droite dirigée par M. Lyndon LaRouche en saisissant son quartier général à Leesburg (*Virginie*) en raison d'amendes non payées totalisant 21 millions de dollars. Des agents fédéraux, armés et munis d'un mandat émis par un juge des faillites, ont pénétré dans les locaux, notamment la résidence-forteresse de Lyndon LaRouche, a annoncé M. David Schiller, procureur fédéral adjoint.

Plusieurs fois candidat malheureux à l'élection présidentielle, Lyndon LaRouche avait obtenu 78 000 voix en 1984, soit moins de 0,1 % des suffrages, et a annoncé en janvier son intention de se représenter en 1988. Fréquemment accusé de néonazisme et d'antisémitisme, M. LaRouche est connu pour ses théories politiques curieuses : selon lui, la reine d'Angleterre est à la tête du trafic de drogue international et de nombreuses personnalités américaines, comme l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, sont en fait des agents du KGB.

L'organisation de Lyndon LaRouche est poursuivie pour fraude et malversations dans plusieurs Etats et certains de ses collaborateurs ont été récemment arrêtés. — *(AFP.)*

Selon une décision de la Cour suprême

La peine de mort pourra être appliquée à certains complices de meurtre

Washington *(AFP).* — La Cour suprême, la plus haute instance judiciaire des Etats-Unis, a décidé, le mardi 21 avril, que les complices directs d'un meurtre pourront également être condamnés à mort dans certaines circonstances. Par cinq voix contre quatre, les juges ont décidé que ceux qui ont été impliqués directement dans un meurtre peuvent être condamnés à mort s'ils ont fait preuve d'« *indifférence* » envers la vie humaine.

La Cour a rendu cet arrêt en référence à l'affaire des frères Ricky et Ray Tison, qui avaient introduit en 1978 des armes dans la prison d'Arizona où leur père Gary purgeait une peine de prison à vie pour meurtre. Au cours de l'évasion, à laquelle avaient pris part un complice, Randy Greenawalt, ainsi que les fils de Tison, le groupe s'était emparé d'une voiture après avoir tué ses quatre occupants, dont un bébé. Gary Tison était mort quelques jours plus tard dans le désert d'Arizona.

● **PÉROU : nouvelle offensive du Sentier lumineux.** — Les guérilleros maoïstes du Sentier lumineux ont tué, dimanche 19 avril, dans une embuscade tendue à quelque 500 kilomètres de Lima, dix militaires et quatre ouvriers. Il s'agit de l'action la plus meurtrière des cinq dernières années.

Elle marque la volonté de la guérilla d'entamer une « *grande offensive contre les militaires et les policiers* », annoncée dans leurs documents clandestins. — *(AFP.)*

Un an après Tchernobyl

Les retombées politiques d'un nuage radioactif

(Suite de la première page.)

Le parti chrétien-démocrate au pouvoir à Bonn paraît avoir convaincu de son sérieux dans l'examen des questions de sécurité liées au nucléaire, tandis qu'une partie importante de l'électorat recule devant l'inconnu que représenteraient sur le plan économique et social des changements d'orientation trop brutaux. En témoignent les élections récentes de Hesse, où le démocrate-chrétien Walter Wallmann, qui venait d'être nommé ministre fédéral de l'environnement dans la foulée de Tchernobyl, tout en faisant campagne pour la poursuite du programme nucléaire tant que d'autres solutions n'auraient pas été trouvées, a réussi à mettre fin à quarante ans d'hégémonie social-démocrate dans ce Land. Les Verts ont progressé, mais pas le SPD ; c'est dire que les positions radicales sur la question du nucléaire ne servent pas un parti soucieux d'assumer des responsabilités gouvernementales.

Les pressions n'en demeurent pas moins fortes (on l'a vu notamment lors de la mise en service de la centrale française de Cattenom). Si l'industrie ouest-allemande n'est plus inquiète pour la poursuite de l'activité des centrales nucléaires, l'avenir de la filière des surgénérateurs est encore incertain. Les travaux se poursuivent certes à Wackersdorf, mais la mise en service du premier surgénérateur allemand, celui de Kalkar, reste bloquée par le gouvernement social-démocrate du Land, sans que le gouvernement fédéral, responsable en dernier ressort, soit prêt pour l'instant à prendre le risque d'une épreuve de force.

Même évolution dans l'opinion britannique, depuis longtemps sensibilisée aux dangers du nucléaire, en raison notamment des trois cents incidents — dont certains graves — répertoriés en trente ans au centre de recherche et de retraitement de Sellafield. Les craintes provoquées par Tchernobyl avaient relancé un vif débat et, quelques semaines après l'explosion, la proportion des personnes favorables à l'industrie nucléaire (qui ne fournit au demeurant que 19 % de l'électricité britannique) était tombée de 60 à 40 %, tandis que le parti vert, de peu d'influence auparavant, quadruplait le nombre de ses suffrages aux élections locales.

L'effet Tchernobyl s'est aujourd'hui estompé au point que le gouvernement Thatcher, le mois dernier, a pu prendre sans beaucoup de remous la décision de mettre en œuvre une nouvelle génération de réacteurs pour les centrales britanniques. Une vive polémique a agité le Parti travailliste lors de son congrès de l'automne dernier, lorsque le président du syndicat des mineurs, M. Arthur Scargill, a déposé une motion réclamant la fermeture en cinq ans de toutes les centrales britanniques. Le leader du Labour, M. Kinnock, est cependant parvenu à faire considérablement amender ce texte, en renvoyant le démantèlement des centrales à « *plusieurs décennies* » et en refusant de s'engager, s'il venait au pouvoir, à arrêter la construction (en cours) d'une nouvelle usine de retraitement.



Le débat sur le nucléaire était très ancien en Autriche également, premier pays à avoir organisé, en 1978, un référendum sur la question, en vertu duquel la centrale de Zwentendorf, sur le Danube, ne fut jamais mise en service. Le sort de Zwentendorf n'était cependant pas définitivement réglé, et certains milieux économiques réclamaient périodiquement sa mise en fonction. Depuis l'accident de Tchernobyl, il n'est plus un homme politique autrichien pour le faire. Là aussi, la catastrophe a donné un considérable élan au parti vert, qui a fait, en novembre dernier, une entrée remarquée au Parlement de Vienne.

Des conversions à l'écologie

Même effet en Suisse, où non seulement Tchernobyl mais l'accident qui s'est produit à l'usine chimique de Bâle et les ravages que subit la forêt ont fait ces derniers mois de la protection de l'environnement un thème majeur du débat politique. Tous les partis traditionnels helvétiques sont devenus écologistes à des degrés divers, et les Verts, qui, aux élections fédérales de 1983, avaient remporté le maigre score de 3,6 %, après une spectaculaire percée aux élections municipales récentes de Zurich et de Genève, entendent bien s'affirmer comme une force politique nouvelle lors du scrutin fédéral de l'automne prochain.

Le mouvement d'opinion a été plus remarquable encore en Italie, pays jusque-là peu attentif à la préservation de l'environnement, où les associations écologistes ont connu un impressionnant élan après la grande peur de Tchernobyl, au point qu'elles se demandent si elles ne doivent pas se transformer en parti (la perspective d'élections anticipées en juin risque toutefois de ne pas leur en laisser le temps). En fait, tous les partis italiens à gauche de la démocratie-chrétienne sont devenus antinucléaires, et c'est l'un des éléments de la crise gouvernementale ouverte à Rome depuis près de deux mois.

Le traumatisme provoqué par la catastrophe ukrainienne a été tel que le Parti radical a pu rassembler sans peine, en quelques semaines, les 500 000 signatures nécessaires à l'organisation d'un référendum remettant en cause un programme nucléaire pourtant modeste (le nucléaire ne produit actuellement que 3,8 % de l'électricité italienne, le programme prévoyait le doublement de cette part vers l'an 2000). Une telle consultation dégagerait à coup sûr une large majorité antinucléaire, et c'est pourquoi la démocratie chrétienne a tout fait pour l'éviter.

Le Parti socialiste, en un retournement quelque peu suspect d'électoralisme, estimait, dès l'automne dernier, que l'Italie pouvait se passer totalement du nucléaire. Quant au Parti communiste, dont le congrès avait repoussé de justesse, quinze jours avant Tchernobyl, une motion antinucléaire, il a basculé au lendemain de la catastrophe et, tout en s'efforçant de garder une attitude responsable et de réclamer un plus ample débat sur la question, il a rejoint le camp des partisans du référendum.

Querelles de voisinage

Même lorsque ses effets ne sont pas directement comptabilisables dans le domaine politique et n'ont pas modifié le rapport de forces entre partis, la catastrophe de Tchernobyl a fait naître dans certains pays des préoccupations qui étaient jusque-là radicalement étrangères à leur culture politique. Des secteurs de l'opinion, en une démarche qui a plus à voir avec le sens civique qu'avec la politique, ont mis en doute, comme en France, la fiabilité des informations fournies par leurs gouvernants. Ce fut le cas en Grèce, où des médecins, des scientifiques, des juristes estimèrent nécessaire de se grouper en association pour informer la population sur les taux de radioactivité dans les aliments. C'est le cas aussi en Turquie, où, pour la première fois, un courant d'opinion relayé par la presse s'est mobilisé sur un thème non politique pour reprocher au gouvernement, à propos des retombées radioactives de Tchernobyl (1), comme à propos du SIDA, de cacher la vérité à la population.

Le thème du nucléaire a en outre depuis un an donné lieu à des tensions diplomatiques bilatérales entre différents pays ouest-européens. La leçon la plus évidente de Tchernobyl étant que les dangers du nucléaire ne connaissaient pas les frontières, on s'est senti plus légitimé à intervenir dans les affaires des voisins. On se souvient que l'émotion suscitée l'année dernière en Sarre et en Rhénanie-Palatinat par la mise en service de la centrale de Cattenom avait été mal mesurée par le gouvernement français et que ce fut l'une des raisons de relations pendant un temps difficiles entre M. Chirac et le gouvernement de Bonn. Dans le même temps, ce gouvernement opposait une très grande fermeté aux récriminations des Autrichiens qui lui demandaient de reconsidérer ses projets de construction du centre de retraitement de Wackersdorf en Bavière, à 150 kilomètres de la frontière autrichienne.

L'histoire faillit dégénérer en incident diplomatique quand, au début de l'été, M. Franz Josef Strauss invita les Autrichiens à « *se mêler de leurs affaires* », puis on la mit en sourdine en signant un traité prévoyant échange d'informations et assistance réciproque en cas d'incident. Même polémique au Danemark, où l'on proteste régulièrement contre la présence, à moins de 30 km de Copenhague, de la centrale suédoise de Basebäck.

Certains pays européens ont mis au point cette année de nouveaux systèmes de sécurité dans les réacteurs. Ce fut le cas de la Suède, qui a été, avec la Norvège et la Finlande, parmi les premiers pays occidentaux à signer avec l'URSS des accords prévoyant des échanges rapides d'informations en cas d'accident. Des conventions allant dans le même sens ont ensuite été signées par une cinquantaine de pays dans le cadre de l'AIEA.

Il reste que, si l'Europe s'est sentie voici un an — insouciance française mise à part — unie dans une même inquiétude, cette solidarité ne s'est guère traduite dans les réglementations internationales et que le consensus n'a encore été atteint ni en ce qui concerne le caractère contraignant ou non que devraient avoir des normes de sécurité internationales, ni même sur le seuil au-delà duquel un taux de radioactivité dans les aliments doit être jugé dangereux.

CLAIRE TRÉAN,
avec la collaboration de nos correspondants en Europe

(1) Une vague d'avortements a eu lieu après que l'hebdomadaire *Nokta* eut révélé un taux anormalement élevé de naissances prématurées d'enfants mal formés dans les régions bordant la mer Noire. Du thé et des noisettes produits dans ces régions ont été refusés par certains pays importateurs.

Feu vert pour le déchargement du barillet de Superphénix

Le service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN), dépendant du ministère de l'industrie, a autorisé, le mardi 21 avril, les responsables du réacteur surgénérateur Superphénix à procéder au déchargement des assemblages contenus dans le barillet (1) où a été découverte, voici quelques semaines, une fuite de sodium non-radioactif. Cette opération, qui devrait commencer dans les prochains jours et s'étaler sur environ deux mois, est la première étape de travaux très coûteux (environ 400 millions de francs) destinés à vidanger le barillet de son sodium pour procéder ensuite aux réparations nécessaires. Rien n'oblige, toutefois, à arrêter le réacteur pour la mener à bien.

Selon la direction de la centrale, le détail des assemblages concernés *par cette opération est le suivant :*

1) Deux cent quatre-vingt-dix éléments en acier non irradiés « *seront déchargés et resteront stockés sur le site sans être lavés* ». Ils seront simplement « *emballés dans leur caisse d'origine, dans une housse de vinyle et sous azote* ». Ces éléments avaient été utilisés à titre expérimental et avaient été sortis du réacteur avant la première divergence.

2) Vingt-sept éléments en acier « *légèrement irradiés lors des essais du réacteur à faible puissance seront déchargés et stockés sur le site dans des conteneurs spéciaux étanches assurant une protection contre les rayonnements qu'ils émettent* ». Ces conteneurs se présentent sous la forme de tubes d'acier de grosse épaisseur « *suffisant pour empêcher le rayonnement de la radio-activité* ».

Ces vingt-sept assemblages seront « *lavés lorsque l'installation de lavage des assemblages irradiés sera opérationnelle, c'est-à-dire la mi-88* » Ils seront, d'ici là, conservés dans des tubes d'acier très épais et, après lavage, seront « *immergés dans la piscine de stockage en eau de l'APEC* » (Atelier pour l'évacuation du combustible), situés sur le site même de Creys-Malville, où ils seront stockés « *pour une durée indéterminée* ».

3) Un « *élément combustible très faiblement irradié qui doit être évacué* ». « *Cet élément sera mis dans un conteneur spécial permettant son transport vers une cellule d'examen et de démantèlement du CEA* ».

4) 9 « *assemblages de combustibles* » : (composés d'un mélange d'uranium 238 et de plutonium) et sept « *assemblages fertiles* » (exclusivement composés d'uranium 238). Leur « *devenir est actuellement à l'étude* ».

(1) Système permettant le chargement et le déchargement des assemblages de combustibles constituant le cœur du réacteur.

Le Monde publiera demain (éditions datées 24 avril) un ensemble d'articles sur le premier anniversaire de Tchernobyl, avec notamment une interview de M. Valeri Légassov, premier vice-directeur de l'Institut de l'énergie atomique Kourtchatov de Moscou, qui avait supervisé les opérations au lendemain de la catastrophe.

Deux explosions nucléaires soviétiques pour stimuler des gisements pétroliers

Les deux explosions nucléaires auxquelles l'Union soviétique a procédé, dimanche 20 avril, dans la région de Perm (Oural) ont été réalisées pour stimuler des gisements pétroliers, précise le quotidien *Sovietskaia Rossia*. Dans cette zone, a expliqué l'ingénieur en chef de l'opération, M. N. Kobiakov, les gisements sont disséminés en petites nappes dont « *on ne parvient à extraire généralement que 20 % des hydrocarbures* ».

L'explosion des engins nucléaires permet de fracturer la roche et « *de créer un système de failles reliant entre eux ces mini-gisements* ». Il ne reste plus alors qu'à « *pomper les hydrocarbures en injectant des gaz* ». Des analyses sont en cours, disent les Soviétiques, pour déterminer le bien-fondé de cette méthode, dont l'ingénieur Kobiakov estime qu'elle « *n'a pas affecté l'écologie de la région* ». Difficile de dire moins à la veille du premier anniversaire de Tchernobyl...

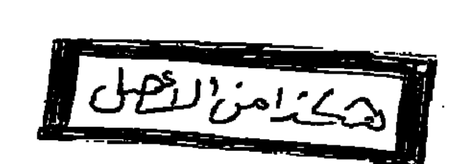
Reste qu'en dépit des précautions prises et des progrès accomplis pour rendre les engins nucléaires et thermonucléaires plus propres, des substances radioactives (produits de fission) sont libérés au moment de l'explosion. Sont-ils gênants pour le pompage des hydrocarbures ? C'est, à n'en pas douter, l'un des points délicats de la généralisation de ce genre de technique.

Ce n'est pas la première fois que l'on recourt à des engins nucléaires pour les besoins de l'industrie pétrolière. Dans le passé, les Soviétiques ont pratiqué de telles explosions, comme en témoignent les déclarations qu'un vice-ministre de l'industrie pétrolière, M. Sabit Oroudjev, avait faites en juin 1971, précisant que les explosions avaient eu lieu à plus de 1 000 mètres de profondeur.

Plus récemment, en novembre 1976, *la Pravda* avait révélé qu'un réservoir d'eau de 20 millions de mètres cubes destiné à l'irrigation avait été créé à l'aide d'un engin nucléaire de faible puissance. Les Soviétiques avaient même songé à percer des canaux visant à détourner un affluent de la Volga pour empêcher le niveau de la mer Caspienne de trop baisser.

Les Américains, eux aussi, ont procédé dans les années 60 et 70 à de tels essais, notamment pour percer une tranchée de 250 mètres de long dans le désert du Nevada, en mars 1968, puis, cinq ans plus tard, pour stimuler la production de gaz du gisement de Rio-Bianco dans le Colorado. Mais, les résultats n'ayant pas été aussi probants qu'ils l'espéraient, ils ont rapidement abandonné ces recherches, d'autant qu'une forte opposition commençait à se manifester dans l'opinion publique. La France s'est aussi intéressée dans les années 70 à ce type de recherches, pour y renoncer ensuite.

J.-F. A.



Au Sénat

Débat expéditif sur l'aménagement du temps de travail

A peine plus de trois heures auront suffi, le mardi 21 avril, aux sénateurs pour décider qu'il n'y avait pas lieu à délibérer du projet de loi *« relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail »*. Signée par MM. Marcel Lucotte, Daniel Hoeffel, Roger Romani et Jacques Pelletier, présidents respectifs des groupes RI, Union centriste, RPR et Gauche démocratique, une motion tendant à opposer la question préalable (dont l'adoption met un terme à l'examen du texte auquel elle s'applique) a été approuvée par 229 voix contre 84 (communistes, socialistes et 5 radicaux de gauche), 5 sénateurs de la Gauche démocratique s'abstenant (MM. Abadie, Bonduel, Durafour, Moinet et Peyou).

Pour le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Louis Boyer (RI, Loiret), si une nouvelle législation sur l'aménagement du temps de travail *« s'impose »*, un débat *« ne s'impose nullement »* tant le sujet a déjà été discuté avec la loi Delebarre du 28 février 1986, avec la loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances, du 2 juillet 1986, avec l'amendement introduit en décembre dernier dans le texte portant diverses mesures d'ordre social qui reprenait le texte de l'ordonnance que M. François Mitterrand avait refusé de signer.

Que le Conseil constitutionnel ait sanctionné l'abus du droit d'amendement commis alors par le gouvernement relève d'un simple problème de *« forme »*, ont estimé les sénateurs de la majorité, qui n'ont pas jugé bon de relayer le courroux avec lequel M. Alain Poher avait accueilli en janvier dernier la censure du juge de constitutionnalité.

Si la seule préoccupation du gouvernement et de sa majorité sénatoriale consiste à faire vite, M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), président de la commission des affaires sociales, n'en a pas moins cru nécessaire de regretter *« tout ce temps perdu »*. *« Mieux aurait valu*, a-t-il déclaré, *reprendre la proposition de loi* (dont il était coauteur avec M. Boyer), *qui apportait à la loi Delebarre les améliorations qui s'imposaient. »* A ce reproche, M. Seguin a répliqué — sans convaincre M. Fourcade — qu'il n'avait *« aucun regret quant à la procédure suivie »*, puisque la *« force »* de son projet est de *« pouvoir s'appuyer »* sur un accord (celui signé dans la métallurgie en juillet dernier).

La gauche a contesté que le Sénat puisse se dispenser de l'examen des vingt articles du projet. M. Marc Bœuf (PS, Gironde) s'est insurgé contre une procédure qui *« dénie au Parlement le droit d'amendement »*. M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) a rappelé que son groupe n'avait disposé que de six minutes pour faire part de son hostilité à l'amendement Séguin en décembre dernier.

Gauche : la procédure

Il ne restait plus à la gauche que la procédure des rappels au règlement pour tenter d'ouvrir la discussion, ou le recours à des motions préjudicielles. Les socialistes ont usé de la première formule, les communistes de la seconde. Dans ce registre, M. Hector Viron (PC, Nord) a défendu — sans succès — la thèse de l'inconstitutionnalité du projet pour trois motifs : la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes, en contradiction avec la convention nº 89 de l'Organisation internationale du travail ; la modulation entreprise par entreprise des règles de calcul et d'indemnisation des heures supplémentaires, que la jurisprudence, explique-t-il, *« a de tout temps jugées d'ordre public »* la violation du principe d'égalité des citoyens devant la loi puisque, placés dans des conditions de travail équivalentes, des salariés se verront appliquer en matière d'heures supplémentaires des dispositions variables.

En réponse, M. Séguin observe seulement que la conformité à un traité international *« n'est pas un élément de la constitutionnalité des lois »*. Avant de rappeler que cette convention nº 89 ne pourra être dénoncée qu'en 1991, le ministre des affaires sociales avait expliqué que son application pouvait être *« suspendue »* lorsque l'exigent des *« circonstances particulièrement graves »*, ce qui est le cas de *« la menace de centaines de licenciements pesant sur certaines femmes »*.

« Rien ne saurait différer davantage une réforme législative qui constitue un élément important de notre politique en faveur de l'emploi. » Cette conviction affichée par M. Séguin et partagée par les sénateurs de la majorité n'aura guère convaincu l'opposition. Celle-ci s'apprête à reprendre le combat à l'Assemblée nationale. Programmé pour le 12 mai, l'examen du projet pourrait conduire le gouvernement à recourir à l'article 49-3 de la Constitution pour couper court à la discussion qu'imposerait une multiplication d'amendements.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le projet et ses adversaires

Pour l'essentiel, le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail — complexe au point que M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a pu le déclarer *« parfaitement incompréhensible »* — concerne les possibilités de *« moduler »* les horaires de travail au cours de l'année : celles-ci sont élargies par rapport à la loi du 28 février 1986 (loi Delebarre).

Les entreprises pourront varier les horaires sur l'année autour des 39 heures hebdomadaires réglementaires, non seulement par application d'un accord de branche comme c'est le cas actuellement, mais aussi par un accord d'entreprise ou même d'établissement : à condition toutefois que ce dernier n'ait pas été rejeté par des organisations syndicales ayant obtenu plus de la moitié des voix aux dernières élections professionnelles.

Cette *« modulation »* peut être appliquée aux salariés sous contrat à durée déterminée ou intérimaires comme aux autres. L'horaire maximum autorisé est normalement de 44 heures par semaine, mais ce chiffre peut être dépassé par un accord de branche *« étendu »* (c'est-à-dire ratifié par les pouvoirs publics) : aujourd'hui la limite est de 41 ou de 44 heures en fonctioin de la réduction du temps de travail accordée en échange.

La *« modulation »* doit avoir une contrepartie (réduction de la durée du travail, avantages financiers, formation...), mais le choix de celle-ci est laissé aux signataires de l'accord et n'est plus fixé par la loi. Toutefois, lorsque sur une année la durée moyenne de travail par semaine dépasse 39 heures, la différence est rémunérée. Chaque heure supplémentaire est payée 25 % de plus que l'heure normale ; d'autre part, ces heures donnent droit à un repos compensateur de 20 %.

Repos compensateur

Les heures supplémentaires sont calculées par semaine civile ou bien par *« cycle de travail »* de *« quelques semaines »* lorsque cette possibilité est prévue dans un accord de branche *« étendu »* ou par un décret spécifique. Le paiement d'heures supplémentaires peut être remplacé par un repos compensateur en vertu d'un accord de branche, d'entreprise ou d'établissement.

L'autre innovation majeure est la possibilité de déroger à l'interdiction de travail de nuit des femmes *« dans les branches où les conditions économiques et sociales l'exigent »*. A deux conditions jointes : que cette possibilité soit prévue par un accord de branche *« étendu »* et, en plus, qu'elle soit autorisée par un accord d'entreprise ou d'établissement (avec sur ce point la même limitation que pour la modulation des horaires). Le projet permet aussi d'employer des femmes à un travail effectif de 10 heures par jour sans prévoir des pauses d'une durée totale d'une heure, et de les faire travailler les jours fériés.

Le point qui a suscité l'hostilité des syndicats est la possibilité d'instaurer une modulation des horaires par un accord d'entreprise ou d'établissement. Mais la CGT, la CFTC et FO s'opposent aussi très vivement au travail de nuit (et des jours fériés). M. Marc Blondel, secrétaire confédéral, a évoqué la possibilité d'un recours juridique sur ce point (*le Monde* daté 5-6 avril).

Politique

A l'Assemblée nationale

Le projet sur l'épargne-retraite est adopté malgré les critiques de la majorité

La majorité plie ; le gouvernement ne cède pas. Cette règle de base de la Vᵉ République a été une fois encore respectée dans la nuit du mardi 21 avril au mercredi 22 à l'Assemblée. Les députés du RPR, de l'UDF et même du FN ont adopté par 325 voix le projet de M. Edouard Balladur sur l'épargne alors que les 250 élus du PS et du PC ont voté contre. La droite avait pourtant sévèrement critiqué le texte gouvernemental. Ses remarques ont été plus techniques que politiques. M. Alain Juppé, au prix de concessions indispensables, a trouvé l'appui de M. Michel d'Ornano pour calmer les ardeurs des plus acerbes de ses contestataires (léotardiens ou giscardiens plutôt que barristes). Le ministre du budget est resté inébranlable sur les aspects essentiels de son dispositif.

Ce débat interne à la majorité n'a pas occulté le refus systématique exprimé par la gauche face à la plupart des réformes proposées par le gouvernement. Si certaines d'entre elles, sur la modernisation du marché financier, ne sont que le prolongement de ce qui avait été entrepris avant le 16 mars 1986, le reste – l'essentiel – traduit, trop selon les communistes et les socialistes, la volonté de laisser le plus de liberté possible aux détenteurs de la puissance économique.

Favoriser l'épargne longue des ménages en l'incitant à aller vers les entreprises, faciliter la vente d'actions des entreprises à leurs cadres, développer la possibilité de reprise des sociétés par leurs salariés sont incontestablement des mesures attendues par beaucoup. Reste à savoir quand elles entreront effectivement en vigueur et combien elles coûteront. M. Juppé a annoncé une diminution des recettes de l'Etat de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs, mais il l'a fait avant l'adoption des modifications souhaitées par sa majorité. Aucune indication sur les recettes permettant de financer une telle charge n'a été fournie par le gouvernement. La préparation du budget de 1988 en est compliquée d'autant.

Ce qui a changé

Le projet initial du gouvernement a été sensiblement modifié. Voici les principales modifications.

A la demande de MM. d'Ornano et Vivien, le gouvernement a accepté que les agents des postes et les comptables du trésor puissent vendre des plans d'épargne-retraite. Il n'y aura pas de pénalité fiscale s'il est mis fin à un tel plan à la suite du décès de son titulaire ou de son conjoint ou s'ils deviennent invalides. Il n'y a plus de lien entre la fin d'un tel plan et la liquidation de la retraite principale du bénéficiaire. Les revenus tirés d'un tel plan pourront bénéficier d'un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu *« afin,* a expliqué le président de la commission des finances, *que les épargnants connaissent le taux maximal d'impôt auquel ils pourront être assujettis quelle que soit l'évolution de la fiscalité ».*

Ce prélèvement a été fixé à 36 % dans les cas normaux, à 33 % si le bénéficiaire attend 63 ans pour le toucher, à 30 % s'il attend 65 ans, M. Gantier aurait souhaité plus, M. d'Ornano aussi. Le gouvernement a accepté un effort supplémentaire. L'amendement de « repli » de M. d'Ornano prévoyant un taux de 26 % si les revenus du plan ne sont touchés qu'à 67 ans a été accepté.

Comme le souhaitaient aussi MM. d'Ornano et Vivien, le rachat d'une entreprise par ses salariés n'aura plus besoin de l'agrément du ministère des finances. Mais les salariés pourront demander un accord préalable pour être assurés de leur droit. De même, le gouvernement a retiré son amendement sur la fiscalité des *« produits payés d'avance par les organismes de placement collectif ».*

Les députés « de base » ont obtenu que le maximum déductible des économies annuelles pour un plan d'épargne-retraite soit augmenté de 3 000 francs pour les familles de trois enfants au moins (demande, notamment, de M. Gilles de Robien, UDF, Somme) ; que les organismes gestionnaires de ces plans puissent acheter des actions étrangères ; qu'il n'y ait pas de droit de succession sur ces plans si les héritiers en ouvrent un à leur compte. Une brèche permettant une fraude fiscale a été colmatée à la demande de M. Trémège et de M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques). Comme le souhaitait M. Arthur Dehaine (RPR, Oise), le rachat d'une entreprise par ses salariés sera aussi possible pour les professions libérales (mais la barre des vingt salariés leur reste applicable). M. Tranchant a fait permettre l'utilisation de la « réserve de participation » pour ces rachats. M. Gantier a fait admettre que les revenus des actions non cotées pourraient bénéficier de l'abattement forfaitaire si leurs propriétaires ne possèdent pas plus de 25 % des parts de la société.

Th. B.

Tout au long de la préparation du projet le gouvernement a dû faire face aux demandes insistantes de sa majorité. Certes, il lui a été facile de balayer l'ancienne revendication barriste, reprise par M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), président de la commission des finances, d'une aide spécifique à l'investissement. Le débat a déjà eu lieu et a déjà été tranché. Il lui a été plus difficile de répondre aux sollicitations précises des autres membres de l'UDF, soutenus parfois par quelques éléments – isolés – du RPR.

M. Edouard Balladur avait pourtant, depuis l'acceptation de son projet par le conseil des ministres en novembre, négocié avec la commission des finances de l'Assemblée ou tout au moins avec son président et son rapporteur général, M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne). De nombreuses satisfactions leur avaient déjà été données.

Devant la grogne d'une partie de sa base parlementaire, le ministre d'Etat a dû accepter de faire plus. La critique fut si vive lors de la discussion générale que, mardi matin, lors de la réunion du bureau du groupe UDF, la consigne fut donnée de se montrer plus conciliant en n'oubliant pas la nécessaire solidarité majoritaire. M. d'Ornano fut chargé de jouer les M. Bons offices. Non sans un certain succès. *« Nous avons beaucoup obtenu »*, a pu constater M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) à la fin de la discussion. C'est vrai *(lire l'encadré sur les modifications apportées au projet).*

La liste reste longue, malgré tout, des points sur lesquels M. Alain Juppé se montra intraitable : refus d'indiquer quand entrera en vigueur le nouveau *« plan d'épargne pour la retraite »* ; maintien d'une possibilité de sortie de ce plan soit par une rente soit par le versement d'un capital (la majorité était il est vrai divisée sur ce point, le plus grand nombre refusant de ne permettre que la rente comme le souhaitait les porte-parole des assurances) ; impossibilité pour les organismes gestionnaires de ce plan d'investir dans les sociétés non cotées, mutualistes ou coopératives ; refus de supprimer les pénalités pour ceux qui résilieraient leur plan à la suite de difficultés professionnelles, même si le ministre délégué au budget a promis d'étudier sérieusement et rapidement le cas des chômeurs de longue durée ; refus que puisse être cumulés les avantages fiscaux de ce plan avec ceux de l'assurance-vie (l'Assemblée avait pourtant voté cette disposition une première fois, mais le gouvernement obtint qu'elle revint sur ce vote lors d'une deuxième délibération dans la nuit).

L'unité

Sur les autres aspects du projet, M. Juppé dut aussi ne pas céder à toutes les revendications. Malgré les demandes pressantes de M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) et d'autres élus comme M. Jean-Philippe Lachenaud (UDF, Val-d'Oise), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, et comme M. Gérard Trémege (UDF, Hautes-Pyrénées), il refusa que les salariés aidés par l'Etat pour racheter leur entreprise puissent être minoritaires, dans le capital de celle-ci.

Refus aussi d'étendre cette formule aux entreprises de moins de vingt salariés *« dont les problèmes sont spécifiques et ne nécessitent pas un traitement aussi lourd ».* Pas question non plus, malgré le souhait de M. Georges Tranchant (RPR, Hauts-de-Seine) soutenu par la commission des finances, que les titulaires de revenus de comptes courants d'associés puissent bénéficier d'un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu de 25 %. Quant aux droits d'enregistrement sur l'incorporation des réserves des sociétés dans leur capital, et à la situation des placiers en actions, le ministre a promis qu'ils seraient revus plus tard.

La majorité a accepté tout cela, finalement d'assez bon cœur. Elle était, il est vrai, contrainte, de refaire son unité devant les critiques incessantes de la gauche. Celle-ci se garda bien de prendre position dans ses querelles internes (elle refusa de prendre part au vote quand il y en eut sur ces sujets), mais qui ne manqua pas de dénoncer *« le caractère de classe d'un projet qui défend les intérêts de la classe sociale que vous représentez »*, selon l'expression de M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne).

Favoriser l'épargne ne peut que conduire à aider ceux qui ont les possibilités d'épargner. M. Christian Pierret (PS, Vosges) souligna que cela étant fait par une diminution du revenu imposable, ceux qui ne payent pas d'impôt n'y trouveraient aucun avantage. De toute façon, même si la voie vers la retraite par capitalisation est encore modeste, comme le reconnut M. Christian Goux (PS, Var), *« ce chemin est mauvais, car il peut conduire à la ruine des épargnants ; il faut donc refuser de s'engager dans cette direction ».* La gauche ne pouvait que refuser tout ce qui dans ce projet incite à retarder les départs à la retraite au-delà de soixante ans, puisque les avantages fiscaux du *« plan épargne-retraite »* sont d'autant plus importants que la retraite est prise plus tardivement.

Le reste du projet ne trouva pas plus grâce aux yeux des socialistes. Les nouvelles facilités accordées aux cadres pour acheter des actions de leurs entreprises (la décote maximum sur le cours normal de l'action passe de 10 % à 20 %) sont considérées comme un détournement dangereux de la loi de 1984 qui les avait instituées, car elles permettent de verser des « sursalaires » aux cadres, d'autant que le nouveau plafond mis à cette possibilité (interdiction d'acquérir ainsi plus de 10 % du capital de l'entreprise) est très élevé. M. Roger-Machart craint que l'ouverture de cette possibilité aux mandataires sociaux (gérants ou PDG) ne permette des *« délits d'initiés »* puisqu'ils sont plus au courant que d'autres de la situation de l'entreprise.

« Fils de famille »

L'accusation de « détournement » du principe initial est aussi lancée par M. Roger-Machart à propos de la nouvelle réglementation du rachat d'une entreprise par ses salariés. Pour lui, en favorisant l'épargne individuelle au détriment de l'épargne collective on va aider ceux qui ont d'autres revenus que leurs salaires au détriment de ceux qui ne sont que salariés. Précisément il n'accepte pas que les héritiers des propriétaires puissent cumuler les avantages liés à leur situation de salariés avec ceux liés à leur situation d'héritiers d'un contrat de travail (par le système de la donation partage).

Il estime que le gouvernement mélange deux problèmes : la nécessité d'aider des salariés qui veulent racheter l'entreprise dans laquelle ils travaillent, et celle de régler le difficile problème de la transmission d'entreprise dont les propriétaires veulent se retirer. *« Ce qui est fait pour les fils de famille l'est au détriment des salariés-racheteurs puisque les avantages fiscaux de ceux-ci sont réduits par rapport à la loi de 1984 »*, remarque-t-il.

Seuls les communistes s'opposent aux autres dispositions de ce projet qui modifient la législation du marché à terme d'intruments financiers, créé par M. Pierre Bérégovoy, et permettent aux caisses d'épargne de s'attaquer au marché financier des entreprises. Le PC refuse aussi l'article qui régularise les ventes d'entreprises appartenant à des groupes nationalisés intervenues entre 1981 et 1986. Sur ce point les socialistes restent cois.

THIERRY BRÉHIER.

Sécurité routière

La commission des lois propose d'alourdir les sanctions encourues par les conducteurs en état d'ivresse

Le projet de loi aggravant les peines encourues par les conducteurs en état d'ivresse a été amendé par la commission des lois de l'Assemblée nationale afin de renforcer la sévérité des sanctions. M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise), rapporteur du texte, a fait adopter par la commission un amendement prévoyant la création d'une peine obligatoire et incompressible d'un mois de prison ferme en cas de cumul des infractions d'homicide involontaire et de conduite en état d'ivresse. Une peine de substitution de deux cent quarante heures de travail d'intérêt général a toutefois été prévue par les commissaires. Cet amendement reprend, en l'atténuant, la philosophie d'une proposition de loi déposée au début de l'année par M. Pascal Clément (UDF, Loire).

Bien que les commissaires socialistes aient voté cet amendement, le groupe PS a finalement décidé, le mardi 21 avril, de s'y opposer en *séance publique. Mais cette hostilité* ne remet pas en cause l'approbation globale du texte gouvernemental. Un débat a eu lieu au sein du groupe socialiste entre ceux qui ne souhaitaient pas enfermer le juge dans le carcan d'une peine incompressible et ceux qui estimaient que la peine était adaptée au délit.

Après débat, le groupe a tranché en repoussant cet amendement. *« Nous sommes contre les peines incompressibles »*, a déclaré le président de groupe, M. Pierre Joxe. Le bureau du groupe UDF a également évoqué la question ; certains élus sont en effet critiques à l'égard de cette peine incompressible.

La commission a également adopté deux amendements du rapporteur. Le premier tend à doubler les peines applicables en cas de délit de fuite. Le second permet au tribunal de prononcer à titre complémentaire, en cas de récidive, la confiscation ou l'immobilisation d'un ou plusieurs véhicules dont le prévenu est propriétaire. Enfin, un amendement prévoit que, en cas de récidive, le fait d'avoir besoin de son véhicule pour motif professionnel ne pourra plus être invoqué pour le maintien du permis de conduire.

Ce projet de loi, que devrait présenter le garde des Sceaux, M. Albin Chalandon, jeudi, a toute chance d'être voté par tous les groupes à l'exception du Front national. Les amis de M. Jean-Marie Le Pen sont notamment hostiles à l'instauration de la peine minimale d'un mois et à la suspension du permis pour des conducteurs qui en ont besoin pour leurs activités professionnelles.

Aggravation en appel des peines infligées à deux chauffards

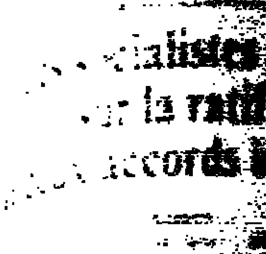
La cour d'appel de Lyon a aggravé, mardi 21 avril, les peines infligées en première instance à deux conducteurs responsables d'accidents mortels alors qu'ils étaient ivres au volant.

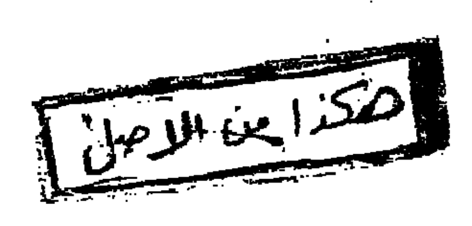
M. Gilbert Moreton, quarante-huit ans, directeur de société, avait renversé et tué un cycliste, le *28 octobre 1986, alors qu'il pilotait* avec 2,10 grammes d'alcool dans le sang. En première instance, il avait été condamné à un an de prison dont dix mois avec sursis et à 1 000 francs d'amende et l'annulation du permis de conduire avec interdiction de repasser l'examen avant deux ans. La cour d'appel, sur demande du parquet, a annoncé une peine de deux ans de prison dont seize mois avec sursis, 5 000 francs d'amende et a porté à trois ans le délai pour repasser l'examen.

M. Michel Daubard, trente et un ans, conduisant avec 1,85 grammes d'alcool dans le sang, avait provoqué, le 28 avril 1984, un accident au cours duquel trois personnes avaient été tuées et une autre grièvement blessée. En première instance, il avait été condamné à huit jours de prison avec sursis. Sa peine a été portée, en appel, à deux ans de prison avec sursis et à 15 800 francs d'amende sans sursis (3 600 francs dont 1 500 francs avec sursis en première instance). L'interdiction de repasser le permis reste fixée à trois ans. Il devra, en outre, verser 300 000 francs aux parents des victimes.

● **Deux chauffards ivres écroués.** – Rémy Belin qui conduisant, dimanche 19 avril, en état d'ivresse, a tué, près de Pontchâteau (Loire-Atlantique), deux adolescentes qui circulaient à vélo (*le Monde* du 22 avril), a été inculpé de *« double homicide involontaire par conducteur sous l'emprise d'un état alcoolique ».* Il a été écroué à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

Par ailleurs, Jean-Louis Tallendier, vingt-cinq ans, le conducteur ivre dont la voiture s'est écrasée contre un arbre, dimanche soir à Douai, causant la mort de trois personnes dont deux enfants (*le Monde* du 21 avril), a lui aussi été écroué mardi à la prison de Douai après avoir été inculpé *« d'homicides involontaires et blessures involontaires commis à l'occasion d'une conduite sous l'empire d'un état alcoolique ».*





Politique

La répression du terrorisme

Les socialistes sont divisés sur la ratification de deux accords internationaux

Le *groupe socialiste de l'Assemblée* nationale approuvera-t-il la ratification des deux accords internationaux relatifs à la répression du terrorisme ? Le débat qui a eu lieu, le mardi 21 avril, au sein du groupe PS, sur ce texte que le gouvernement souhaite voir venir en discussion au cours de cette session, a montré que les élus socialistes étaient pour le moins partagés. M. Jean-Pierre Michel (Haute-Saone) est longuement intervenu pour s'opposer à la ratification.

Les réserves émises dans les années 1975-1977 par M. François Mitterrand, député PS de la Nièvre, *à propos de l'éventuelle création* d'un espace judiciaire européen font encore des émules au sein du groupe socialiste, sensible notamment à la question du droit d'asile. M. Michel, ancien président du Syndicat de la magistrature, a fait valoir, notamment, que la ratification de ces deux conventions mettrait le juge français sur un pied d'inégalité par rapport à ses homologues européens. En France, en effet, une convention internationale est au moins l'égale de la loi, a-t-il dit, et s'impose donc au pouvoir judiciaire. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays européens, où le juge aurait la faculté de recourir ou non aux mesures (extradition, jugement sur place pour des délits commis hors du territoire, etc) contenues dans ces conventions. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, M. Pierre Joxe, nous précisait le mercredi 22 avril dans la matinée que le débat n'était pas encore tranché et que le groupe et le parti poursuivaient l'examen de la question. Le bureau exécutif du PS a été saisi.

La convention sur la répression du terrorisme avait été signée le 4 décembre 1979 à Dublin par les représentants des membres (neuf à l'époque) de la *Communauté européenne*.

La convention de Dublin constituait la mise en œuvre à un échelon plus restreint d'un autre texte, la convention du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, adoptée à Strasbourg le 27 janvier 1977, mais que la plupart des pays de la Communauté n'avaient à l'époque pas ratifiée.

La convention de Dublin prévoyait l'extradition automatique des auteurs de crimes et délits politiques ou l'obligation pour les Etats signataires de poursuivre selon leurs propres lois les personnes visées qui ne seraient pas extradées.

Au fil de péripéties diverses, les choses restèrent ensuite en l'état. Le 23 avril 1986, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, ayant souhaité, au cours d'une discussion en conseil des ministres sur le renforcement *de la lutte contre le terrorisme*, la ratification de la convention de Dublin, le chef de l'Etat émit des objections à ce projet.

M. Mitterrand avait mis le gouvernement en garde contre les dangers et les *« drames »* que ces dispositions nouvelles, contraires au traditionnel exercice du droit d'asile en France, pourraient susciter, soit à l'encontre de personnes injustement poursuivies, soit, par rétorsion, contre la France.

Après la vague d'attentats terroristes de septembre 1986, M. Mitterrand devait nuancer cette position. Il se déclarait ainsi à Londres, le 15 janvier dernier, *« fermement partisan »* d'une *« accélération »* des mesures communes de lutte contre le terrorisme, *« sans toutefois empiéter sur la réalité judiciaire d'autrui »*.

Après l'adoption par le conseil des ministres du 9 avril de deux projets de loi portant ratification des conventions de Strasbourg et de Dublin, assortie de réserves, le débat s'est donc ravivé chez les socialistes, hostiles depuis plus de dix ans à cette évolution.

M. K. et P. S.

● **La Lorraine à Matignon.** — M. Jacques Chirac a reçu, le mardi 21 avril, les présidents des grandes entreprises nationales installées en Lorraine, en présence de M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme. *« L'ensemble des problèmes qui se posent à la Lorraine ont été évoqués »*, a affirmé M. Madelin, au terme de cette rencontre organisée avant le déplacement que le premier ministre doit effectuer dans cette région du 23 au 25 avril. A cette réunion, participaient notamment MM. Marcel Boiteux, président d'EDF, Bernard Pache, président des Charbonnages de France, Francis Mer, président de Sacilor-Usinor et Serge Tchuruk, président de CDF-Chimie.

M. Notebart (PS) abandonne son mandat de député

M. Arthur Notebart, député socialiste du Nord, maire de Lomme, président de la communauté urbaine de Lille, vient d'abandonner son mandat de parlementaire pour raisons familiales. Il a fait connaître sa décision au président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, par une lettre en date du 15 avril. Dans une autre lettre adressée à M. Lionel Jospin, ainsi qu'à M. Pierre Joxe, président du groupe parlementaire socialiste, et à M. Bernard Roman, premier secrétaire de la fédération socialiste du Nord, M. Notebart explique les raisons de cette démission.

M. Notebart sera remplacé à l'Assemblée nationale par Mme Denise Cacheux, et non par M. Gérard Haesebroeck, qui était pourtant le suivant sur la liste socialiste aux législatives de mars 1986. Tombant sous le coup de la loi sur le cumul des mandats, M. Haesebroeck a préféré conserver ses fonctions de maire d'Armentières et de vice-président du conseil général.

[Né le 12 juillet 1914 à Lomme, M. Notebart a été élu député pour la première fois en 1951. A l'exception de son échec de 1958, où il fut balayé par la vague gaulliste, il a été régulièrement réélu jusqu'en 1986. Conseiller général de 1945 à 1982, M. Notebart est maire de Lomme depuis 1947 et président de la communauté urbaine de Lille depuis 1971. Il a également été, jusqu'en 1986, membre du conseil régional.

Quant à Mme Denise Cacheux, née à Nancy le 18 mars 1932, elle retrouvera le banc qu'elle a occupé à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986. Suppléante de M. Le Garrec, elle était entrée à l'Assemblée nationale en juin 1981. Depuis 1983, elle est conseiller municipal d'opposition à Cambrai.]

Les « rénovateurs » du PCF à Usinor-Dunkerque

Les communistes « rénovateurs » du Nord ont franchi, le mardi 21 avril, une étape supplémentaire en portant le débat *« là où on ne les attendait pas »* : Usinor-Dunkerque. Trois semaines après la création d'une *« coordination départementale »* (*le Monde* daté 5 et 6 avril), les contestataires nordistes du PCF ont voulu montrer que leur mouvement ne se réduit pas aux pôles déjà connus (sections de Lille et Renault-Douai) et affirmer leur *« ancrage de classe »*. Une vingtaine d'entre eux ont distribué, à l'entrée de l'usine sidérurgique, le premier numéro de *l'Echo des travailleurs d'Usinor-Dunkerque*, journal qui porte le même titre que celui des communistes « rénovateurs » de Renault-Douai.

Les chefs de file du mouvement dans ce département — MM. André Colin, adjoint au maire de Lille et Jean-Luc Dellacherie, ancien responsable du PCF pour l'automobile dans le Nord — étaient accompagnés par MM. Roger Lalouette, ancien secrétaire du syndicat CGT de l'usine (1974 à 1982), délégué du personnel, et Alain Amicabile, conseiller régional de Lorraine du PCF, candidat à une cantonale partielle de Meurthe-et-Moselle sans avoir obtenu le soutien de son parti. *« Ce n'est pas une initiative pour créer une division de plus*, ont-ils expliqué. *Cela correspond à notre volonté de relancer une vie politique dans l'entreprise, de créer ou de recréer un courant révolutionnaire fort dont on a besoin. »*

La fédération du Nord du PCF a vivement réagi à cette manifestation publique des « rénovateurs » accusés de vouloir diviser les communistes. — *(Corresp.)*

Barristes et « bande à Léo »

Cessez-le-feu

Après le cessez-le-feu décrété en début de semaine, les députés du Parti républicain (PR) font le bilan des violentes escarmouches qui ont opposé le week-end dernier un ministre léotardien, M. Gérard Longuet, aux députés barristes. M. Longuet avait comparé M. Barre *au général* Boulanger.

Chacun s'emploie désormais à calmer le jeu, mais on pouvait encore humer une odeur de poudre, le mardi 21 avril, à l'Assemblée nationale, même si la plupart des protagonistes étaient absents pour cause de trêve pascale prolongée. Les quelques députés PR-barristes croisés dans les couloirs faisaient de gros efforts pour minimiser la portée de leurs affrontements avec « la bande à Léo », allant parfois jusqu'à une esquisse de *mea culpa*. Ainsi, M. Alain Mayoud (UDF, Rhône), qui avait appuyé *lundi d'un* tir nourri la contre-offensive des amis de M. Barre — il avait traité les membres de « la bande à Léo » de *« petits rigolos »* qui tiennent des *« propos de cirque »*, — avouait avoir tiré plus vite que son ombre, scandalisé qu'il avait été par les déclarations de M. Longuet. Toutefois s'il est prêt à faire quelques concessions *sur la forme — « j'ai réagi rapidement »*, — le président de la fédération PR du Rhône est resté très ferme sur le fond : *« M. Léotard doit calmer ses proches et clarifier la situation en déclarant s'il est candidat ou non. »* Il ne croit guère à un cafouillage des amis de M. Léotard, mais plutôt à une *« stratégie délibérée »*. Si le ministre de la culture entrait ouvertement en lice pour 1988, alors la *« scission »* du PR serait à ses yeux inévitable. *« Ce n'est pas bien de tourner autour du pot, cela fait un peu ratatouille politicienne »* a affirmé mardi soir sur Antenne 2, M. François d'Aubat (UDF, Mayenne) à propos de l'éventuelle candidature Léotard.

Grand et maigre

Salle des Quatre-Colonnes, M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), *ancien ministre, joue les* muets du sérail. Les passes d'armes de ce week-end ne lui arrachent pas un mot, tout juste un sourire un peu narquois. *« Je ne vois pas très bien à quoi tout cela sert »*, confie, M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques) à propos des tirs à vue de M. Longuet. *« Des gamineries »*, lâche, gouailleur, le général Bigeard, qui en a *« connu bien d'autres »* à Dien-Bien-Phu : *« Il faudrait une bonne guerre pour calmer tout ça »*, se moque-t-il. M. Bruno Durieux (UDF, Nord) joue la décrispation et sourit devant les frémissements du microcosme : *« On ne peut être qu'effaré devant le décalage entre la réalité des problèmes économiques du moment et l'agitation politique de ce week-end. »*

Quant à la comparaison de M. Barre avec le général Boulanger, c'est pour M. Durieux la preuve que M. Longuet a dû sécher ses cours d'histoire : *« Que je sache, le général Boulanger était grand, maigre et agité. »* Psychologue à l'occasion, le député barriste se demande si la vindicte dont M. Longuet poursuit *depuis quelques semaines* M. Barre ne s'expliquerait pas par quelque mauvaise note que le professeur Barre aurait infligée à Sciences- Po à l'élève Longuet. *« Tout ceci n'a aucune importance. Qui connaît M. Longuet en France ? qui lit M. Longuet ? (...)*. Pour lui, la seule question qui vaille est la suivante : *« Pour qui roule M. Longuet ? Pour M. Chirac ou pour M. Léotard ? »* Et la seule certitude : *« M. Mitterrand a dû trouver le spectacle très drôle. »*

M. Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), qui, depuis le 16 mars 1986, *appelle régulièrement* ses amis du PR à des cessez-le-feu ou à des armistices, partage sans doute ce jugement. Dans une lettre datée du mardi 21 avril, le maire de Charenton-le-Pont demande à M. Léotard de mettre un terme au *« malaise »* (*« c'est un euphémisme »*, précise-t-il) qui s'est manifesté au sein du Parti républicain durant le week-end pascal.

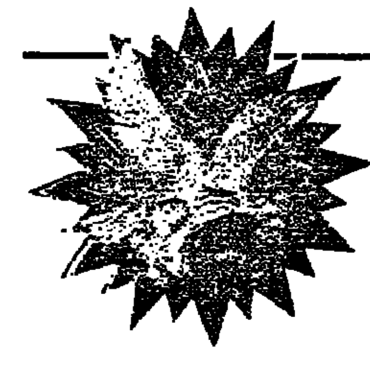
M. Griotteray, pressé, écrit-il, par plusieurs fédérations et députés PR, *« suggère une réunion extraordinaire du comité directeur »* pour faire *« cesser le tumulte provoqué par les déclarations imprudentes des uns et des autres »*.

M. Raymond Barre, qui devait, mercredi, réunir autour de lui quelques députés fidèles, est resté jusqu'à présent silencieux, préférant le calme de sa villa de Saint-Jean-Cap-Ferrat au tumulte *« microcosmien de la capitale »*. Il ne devrait pas se départir de cette attitude. *Il se contente de rappeler*, par la voix de ses proches, qu'en aucun cas il ne négociera un éventuel soutien de M. Léotard contre des maroquins ministériels après 1988.

PIERRE SERVENT.

Enquête

Une nouvelle race de pilotes



par Jacques Isnard

ILS ont la chance de vivre leur rêve d'enfant et, à leur tour, ils font rêver les enfants. Ils sont les héros invincibles de bandes dessinées intemporelles, les vedettes de feuilletons télévisés sans cesse diffusés, ou les braves de ces films de guerre à la mode. La légende populaire les veut beaux et jeunes. Seuls, leurs chefs se refusent à en faire des surhommes.

Les pilotes de combat sont tout cela à la fois. Ou, du moins, on les imagine ainsi, harnachés à bord de leurs intercepteurs de défense aérienne qui caracolent dans le ciel, sanglés dans leurs avions d'assaut qui frappent au ras du sol, prisonniers de ces appareils de reconnaissance où ils prennent des risques pour ramener « la » photographie ou « le » renseignement tant attendus par l'état-major, ou encore enfermés dans leurs bombardiers qui crachent la mort nucléaire.

Mais, ils ne sont, pas seulement cela, à bord de leurs étranges machines qui sont, aujourd'hui, des « monstres » de technologie sophistiquée, de véritables « usines volantes » éprouvantes pour les nerfs et le cœur des hommes. *« Il est plus facile de faire un bon pilote que de devenir un vieux pilote »*, dit avec un fin sourire l'un de leurs chefs, le général Christian Gueguen, qui commande la défense aérienne en France.

En 1987, la marine nationale a sa figure de proue : le navigateur solitaire Eric Tabarly, qui a fait pour sa renommée autant sinon plus qu'un porte-avions. L'espace français a ses spationautes de charme : Jean-Loup Chrétien et Patrick Baudry. Les pilotes de combat sont plus anonymes. On évoque Guynemer, Saint-Exupéry ou Clostermann. On se distrait aux aventures de Buck Dany, l'as de l'aviation américaine revue et corrigée par le dessinateur belge de BD, Victor Hubinon. On est, au choix, amusé ou agacé par les pirouettes du feuilleton « les Chevaliers du ciel. » Tanguy et Laverdure, que la télévision immortalisa il y a vingt ans, et qui doit recevoir une nouvelle jeunesse sous la forme d'une seconde version en cours de tournage. Mais, en 1987, les pilotes de combat sont, en réalité, gens sérieux, discrets, des « pros » disciplinés.

Ils ont beaucoup de respect ou d'admiration pour leurs anciens ou leurs caricatures. Un brin de nostalgie, aussi. Mais, ils sont, eux en passe de constituer la troisième génération des pilotes de combat.

Les plus jeunes d'entre eux n'ont pas connu la première génération. C'était, alors, la *« race »*, dit un officier de l'armée de l'air française : des pilotes qui étaient plus préoccupés de réussir à « domestiquer » ou à maitriser leur machine qu'à en tirer des effets opérationnels durables et destructeurs. Des aventuriers, au sens noble du terme, qui défrichaient, avec leurs drôles de machines une activité encore inexplorée.

« Réfléchir à la vitesse du son »

Les plus anciens des pilotes de combat, qui sont aujourd'hui généraux, et qui continuent de voler pour garder la main, représentent la deuxième génération. Mi-pionniers, mi-casse-cou. Déjà, cependant, des techniciens, souvent confrontés à des situations de guerre où leur vaillance et leur savoir-faire — d'aucuns diront la chance aussi — faisaient autant merveille que les performances de leurs appareils. Ils ne se reconnaissent pas dans Tanguy et Laverdure, qu'ils traitent de *« rigolos »*. Ils couvent Buck Dany d'un regard plus complice, en raison même de sa technicité.

Depuis, le métier a encore évolué. Sous la pression d'une fantastique accélération de la technologie qui modèle les hommes, le ciel s'ouvre aux pilotes de la troisième génération. Ceux qui les précèdent croient définir, non sans quelque causticité, cette nouvelle génération par comparaison avec d'autres combattants. *« Le marin réfléchit à la vitesse de son bateau : 15 nœuds* (soit 27 kilomètres à l'heure). *Le « biffin », à celle des chenilles de ses blindés : 60 kilomètres à l'heure. Le pilote doit réfléchir à la vitesse du son »*, confie l'un d'entre eux.

Simple boutade ? Agression corporatiste contre l'esprit interarmées ? Nombrilisme ? Toutes ces interrogations sont vraies à la fois. Au-delà de la provocation, il reste à découvrir ces nouveaux Icare aux ailes si rognées que leurs avions ressemblent de plus en plus à des fusées.

Qu'il sorte de la célèbre Ecole de l'air, à Salon-de-Provence, avec le diplôme d'ingénieur à vingt-trois ou vingt-quatre ans, ou qu'il se soit engagé à vingt ans, au niveau du baccalauréat, avec le titre d'élève-pilote à vocation d'officier (EPVO), le pilote de combat va gravir tous les échelons de responsabilités au terme d'une course d'obstacles qui le verra, pour le premier d'entre eux, par exemple, lieutenant-colonel à trente-huit ou trente-neuf ans en passe d'accéder à l'Ecole supérieure de guerre aérienne, après avoir totalisé plus de 3 000 heures de vol.

SFP/G. GALMÈCHE

Les Chevaliers du ciel : **Christian Marin et Jacques Santi. Des « rigolos », pour les pilotes de l'actuelle génération.**

Durant ces quinze années-là, il aura mangé son pain blanc. C'est-à-dire qu'il en aura « bavé ». Pour ensuite pouvoir prétendre à des postes d'état-major comme officier supérieur, puis général, mais il aura, aussi, goûté *« cette ivresse du ciel libre »* dans le cockpit de sa machine.

Avec, en récompense, deux temps forts dans sa carrière. A vingt-six ou vingt-sept ans, pour l'ancien élève de Salon, il est capitaine et breveté chef de patrouille : il entraîne au combat d'autres jeunes pilotes moins expérimentés que lui, et sa formation a coûté plus de 30 millions de francs à la République.

« Savoir prendre la bonne décision »

A trente et un ou trente-deux ans, il est jeune commandant et « patron » d'un escadron de combat : dix-huit autres pilotes lui doivent obéissance et ce « chef de bande », pour qui ce sera le dernier commandement « à la voix », veille sur quinze avions dont un seul exemplaire, comme le Mirage-2000, revient à 170 millions de francs aux contribuables français.

« A ces âges, il faut savoir maitriser son taux d'adrénaline », dit le général Roger Pessidous, qui commande la force aérienne tactique, en voulant signifier par là que le pilote de combat n'a pas le droit à l'erreur ou au stress devant l'ampleur de ses responsabilités.

« Il lui faut savoir trancher et prendre instantanément la bonne décision », ajoute le colonel Jean-Pierre Dion, qui commande la base de Dijon où stationne le dernier-né des intercepteurs français de défense aérienne, le Mirage 2000. *« Il ne doit pas être un indécis, un peseur de patates, car il travaille sur une tête d'épingle »*.

Dans un vol, le pilote s'investit totalement : il se livre corps et cerveau, au point qu'il se concentre longuement avant et qu'il a besoin de récupérer, physiquement et nerveusement, après. *« Ça part très vite »*, avoue l'un deux. L'angoisse du « voile noir », c'est-à-dire cette perte de conscience brutale et momentanée qui se produit avec les évolutions serrées d'un avion au combat, n'est pas feinte. La diminution des capacités sensorielles, la perte de connaissance et les traumatismes vertébraux sont les risques les plus fréquemment encourus par les pilotes qui arrivent à peser sept à neuf fois leur propre poids dans des virages à 180 degrés pendant une dizaine de secondes. Les médecins militaires ne l'ignorent pas qui veillent attentivement à l'aménagement de la cabine du prochain avion de combat dérivé de l'actuel Rafale.

Pour accroître sa résistance physiologique aux accélérations qui déforment son visage, le pilote moderne se lance, à sa façon, dans un ersatz de « body building » : des leçons de musculation destinées à lui fortifier le cou et le thorax jusqu'à la ceinture. *« Comme les cockpits sont de plus en plus étroits et encombrés,* observe un pilote de combat, *on doit conserver de petites jambes grêles. A ce jeu là, avec nos jambes fines et notre torse développé, le pilote de la troisième génération ressemblera à l'homme de Cro-Magnon. »*

« On est tout seul là-haut »

La difficulté, c'est de surmonter ces handicaps physiques à un moment où le pilote a, précisément, le plus besoin de mobiliser ses aptitudes : tous ses gestes, toutes ses facultés, toute son énergie doivent être dirigés, optimisés, et tous ses muscles bandés pour rendre le plus efficace possible un système d'armes, complexe et cher, dont dépendront la réussite de sa mission et sa propre survie.

« Il y faut des hommes plus mûrs qu'avant, plus intellectuels que leurs anciens », dit le général Gueguen, c'est-à-dire des hommes conscients de leurs responsabilités

Le coureur de fond de la « Fataquie »

« *VOUS qui entrez ici* », c'est-à-dire en « *Fataquie* », « *perdez toute illusion* ». Cette parodie de Dante, certains pilotes affectés à la Force aérienne tactique pourraient la revendiquer. La « Fataquie », c'est précisément la Force aérienne tactique (ou FATAC). Un « royaume » aux mille particularismes dans l'armée de l'air française. On n'est pas peu fier d'y appartenir. Dans le passé, deux chefs militaires qui se sont succédé à la tête de la FATAC, curieusement homonymes, les généraux Michel Forget, sans lien de parenté, ont façonné l'outil au point d'en faire un glaive puissant.

La « Fataquie », c'est un quart du territoire national : quatorze bases réparties sur dix-huit départements du nord-est de la France et en Allemagne fédérale. Vingt-quatre mille hommes, dont quatre cent vingt pilotes pour les deux cent soixante-dix avions Mirage-III E et Jaguar qui constituent sa force de frappe, y compris avec des armes nucléaires préstratégiques qui ont la puissance de la bombe d'Hiroshima. Un PC enterré, au fort de Guise, près de Metz, où deux à trois cents responsables pourraient continuer à travailler en autonomie complète, pendant un mois d'affilée, malgré les éclaboussures d'une guerre nucléaire ou chimique.

Mais la « Fataquie », c'est aussi un certain état d'esprit. On y cultive l'offensive. Parce qu'elle serait engagée, la première, en Europe, au-delà des frontières nationales, face aux forces du pacte de Varsovie, la FATAC possède, dès le temps de paix, son contingent, c'est-à-dire ses armements et ses effectifs, du temps de guerre. Le gouvernement et l'état-major l'ont voulu ainsi. A la différence de la 1re armée française, qui pourrait passer, à certaines conditions, sous commandement opérationnel allié, la FATAC ne se reconnaît aucun autre maître que la seule souveraineté nationale.

« Le combat de voyous a disparu », dit le général Roger Pessidous, qui commande en « Fataquie ». Le combat de voyous, c'est le corps à corps des machines, le *« dogfight »* dans la terminologie anglo-saxonne si prisée des aviateurs. *« Les armes portent plus loin aujourd'hui »*, et le combat rapproché, au canon, a cessé d'être ce duel paroxystique entre deux adversaires que le cinéma aime à montrer.

« On n'en est plus au branleur de manche d'avant-guerre. » Le chasseur bombardier, c'est-à-dire l'avion d'assaut et d'attaque, est un véritable système d'armes à lui seul. Pour le piloter, il faut de la rigueur, de l'expérience. *« Le pilote de la FATAC,* dit son chef, *est un homme réfléchi. »*

S'il ne voit pas toujours sa cible, parce que les armes d'aujourd'hui se tirent à longue distance et se guident automatiquement sur l'objectif, le pilote de Jaguar ou de Mirage-III E la connaît, néanmoins, en détail. La préparation d'une mission en « Fataquie » est lourde et longue. Avec l'aide d'un officier de renseignement. Cela peut nécessiter entre six et vingt-quatre heures. On analyse l'objectif éventuel. On cherche à connaître l'environnement. On choisit les armes qui seront larguées. On règle les systèmes de contre-mesures électroniques pour mieux échapper à la défense adverse. On se coordonne entre chasseurs bombardiers : un même raid peut mobiliser quelques dizaines d'appareils.

Bref, le pilote de FATAC est comme un ordinateur qui doit intégrer de multiples données, en faire la synthèse, répertorier les solutions possibles, avant même de se harnacher pour s'installer dans le cockpit de son avion.

« Il y faut du calme, dit l'un d'eux, *de l'esprit de méthode. C'est un coureur de fond, qui doit apprendre à évoluer dans la troisième dimension. »*

En effet, à la différence du pilote de chasse qui navigue dans le haut azur, le pilote de chasseur bombardier frôle le relief, attaquant à moins de 300 mètres d'altitude dans un déluge de feu et de ferraille. Son domaine, ce sont les attaques en profondeur, contre les bases aériennes ou les concentrations de troupes adverses, ou la couverture des forces terrestre amies, par des raids massifs et sélectifs.

Cela requiert du sang-froid, d'aucuns disent de la *« maturité »,* mais aussi de la rigueur dans la navigation et une assez forte concentration d'esprit pour l'emploi d'armes ultra-sophistiquées comme les missiles à laser, les bombes anti-pistes et à dispersion, voire des explosifs nucléaires. C'est pourquoi les chasseurs bombardiers comme le Mirage-2000 N, qui commencera de « prendre l'alerte nucléaire » en juillet 1988 sur la base de Luxeuil, en Haute-Saône, ont deux hommes d'équipage : le pilote et le navigateur. Histoire de répartir un peu l'énorme charge de travail qui les mobilise.



PH. BORREL/SIPA PRESS

Depuis l'opération « Lamentin » en Mauritanie, il y a dix ans, le Jaguar est un familier du ciel africain, et il a donné un nouveau souffle à la FATAC en lui conférant une dimension stratégique.

On l'appelle aussi « le feu du ciel » : il emporte jusqu'à cent quarante-quatre roquettes de 48 mm, ou onze bombes de 250 kilos, ou encore une arme nucléaire dont la puissance dépasse celle de la bombe d'Hiroshima. Au total, jusqu'à quarante configurations possibles d'armement sous le fuselage et sous les ailes.

On a calculé qu'une patrouille de douze Jaguar est capable de délivrer instantanément la puissance de feu que trois régiments d'artillerie de 155 mm seraient en mesure de réunir en cinq minutes.

La FATAC peut aligner, aujourd'hui, cent vingt avions Jaguar.

Avec le Mirage-2000 N, la « Fataquie » disposera, à partir de l'an prochain, de son premier véritable avion de pénétration tout temps à basse altitude, pour des missions en Europedu Centre. L'équivalent, en quelque sorte, du F-111 américain, qui fit tant parler de lui, il y a un an, lors du raid contre la Libye, ou du Tornado germano-italo-britannique.

C'est peu de dire que les pilotes de la FATAC attendent le Mirage-2000-N avec impatience. L'avion est, aujourd'hui, en expérimentation à Mont-de-Marsan, dans les Landes.

D'ici là, il leur faut faire avec le Mirage-III E le seul avion tout temps de la « Fataquie », à soixante-quinze exemplaires, et, surtout, avec le Jaguar, un chasseur bombardier qui arrive à mi-vie de sa probable carrière militaire. Une heure de vol de Jaguar, ce sont quinze à vingt heures d'entretien au sol. L'avion s'est illustré, depuis 1977, en Afrique, un continent auquel il n'était pas destiné à l'origine. Il y donnera satisfaction aussi longtemps qu'il ne trouvera pas d'adversaire potentiel à sa taille. Mais, en « Fataquie », on sait qu'il a d'ores et déjà besoin d'un successeur et que, pour prolonger son existence, il faudra bien moderniser ses réacteurs ou son système d'armes, ou les deux à la fois.

Bientôt l'avion en kit ?

Longtemps, en « Fataquie », on a recherché la polyvalence des hommes, à l'instigation d'un haut commandement pour qui c'est aussi le meilleur moyen d'économiser les avions, leurs pilotes et les heures de vol.

Ainsi, les pilotes ont toujours une mission secondaire, qui peut occuper entre 15 % et 20 % de leur temps : la FATAC fait un peu de défense aérienne, et la défense aérienne participe à la « Fataquie ». *« C'est une façon comme une autre,* dit un officier, *de tenter de briser l'esprit de caste. »* Pour le pilote de la FATAC, constate un autre officier, *« c'est le moyen d'apprendre les ruses du chasseur qui veut surprendre son gibier »*. Un pilote averti en vaut deux.

Mais la polyvalence est une doctrine qui n'est pas définitivement établie. Chaque chef d'état-major de l'armée de l'air a, sur ce point, l'humeur changeante.

L'air du temps irait, présentement, au respect de la spécificité du pilote de la FATAC et à la singularité de sa mission. Que réserve l'avenir ? Certainement, encore, de grandes révolutions dans la technologie des avions du troisième millénaire. Il n'est que d'écouter les spéculations de certains expérimentateurs, à Mont-de-Marsan, qui imaginent déjà l'*« avion modulaire »* : l'appareil en kit, dont on changerait la cabine en quelques heures, en fonction des missions, comme ces fabricants d'automobiles qui diversifient leur gamme à partir d'un même modèle de base.

lotes

Enquête

de combat




Page de gauche, insigne de la FATAC. Ci-contre, celui de la défense aérienne.

parce que l'action qu'ils conduisent au nom de leurs pays peut avoir des conséquences spectaculaires ou retentissantes, comme en témoigne la moindre opération *outre-mer*, et parce que la machine que leur confie la nation est hors de prix.

Certes, au sol, toute une cohorte de spécialistes leur est dévouée. Des mécaniciens, qui « astiquent » l'avion. Des techniciens de l'armement, qui le préparent à la mission. Des contrôleurs de l'espace aérien, qui le guident. Tout un travail d'équipe, où chacun se relaie jusqu'au pilote qui prend le dernier témoin des mains de ceux qui le lui ont tendu et qui marque le but, mettant ainsi un point d'orgue à une longue chaîne d'intervenants. « *En fin de course*, dit l'un d'eux, *on est tout seul, là-haut, dans sa cabine.* »

Cette solitude, dans un ciel qui peut se couvrir de menaces sans préavis, c'est un dopant qui force le pilote à se surpasser. Mais, c'est aussi l'aboutissement de tout un entraînement physique, presque sportif, et de tout un apprentissage qui a aiguisé ses réflexes, qui lui a enseigné la géométrie dans l'espace et qui l'a dressé à se maîtriser face à des éléments — naturels ou fabriqués — hostiles.

« *Quand je serai ballotté au ras des paquerettes, avec la bombe nucléaire sous mon ventre, au-dessus du territoire ennemi*, répliquait un jour le pilote d'un Mirage-IV à un écrivain qui s'inquiétait de savoir si, dans ces circonstances, il ne dissimulerait pas sa peur en se berçant de chants grégoriens, *mon seul souci sera de tenir ferme le manche, qui branlera entre les cuisses, et de surveiller mes cadrans.* » Cet échange de vues entre un pilote et un créateur de fiction a fait, depuis, le tour des mess, dans les bases aériennes, tant il symbolise parfaitement le réalisme, qui n'est pas prosaïsme, d'un « pro » attaché à sa mission.

« Nous devons veiller au repos du guerrier »

L'aviation de combat cherche, avant tout, à recruter des hommes équilibrés. « *Pas des hommes moyens*, s'empresse d'ajouter le général Gueguen, *mais des hommes stables et bien dans leur peau.* » Des pilotes humbles, qui savent où sont leurs limites et jusqu'où ils peuvent aller trop loin. Des pilotes lucides, aussi, « *qui savent faire face mais qui savent aussi, si la situation l'exige, faire demi-tour et arrêter une mission devenue inutile* ». Des hommes à l'hygiène de vie particulièrement sévère ou surveillée, « *qui ont la chance de ne pas avoir de problèmes personnels* », reprend le général Pessidous, « *car il leur faut courir tout le temps, ne jamais s'arrêter* », sous peine de sortir « *déphasés* » d'un entraînement qui n'aurait pas été quotidien en vraie grandeur ou en simulateur de vol.

Le commandant ne cache pas qu'il lui arrive de devoir se mêler de la vie privée de ses pilotes.

« *Nous devons veiller au repos du guerrier* », avoue un lieutenant-colonel à la tête de son escadre, avant d'ajouter, pour lever toute ambiguïté : « *Eviter le stress que cause la vie de famille, c'est éviter à nos pilotes la défaillance en vol, qui les conduirait tout droit au cimetière, ou la perte de la motivation professionnelle qui les mènerait à laisser leur combinaison au vestiaire.* »

Seulement, les pilotes sont gens fiers. La plupart renâclent à confier, surtout à leurs supérieurs, des ennuis familiaux qu'ils préfèrent taire. Par pudeur, sans doute. Par crainte, aussi, d'être mal « notés ». En revanche, les « pépins » de santé se détectent plus vite ou plus tôt.

L'idéal serait le bon époux, bon père de famille, responsable (qui ne craint pas de répéter, tous les jours, un métier dangereux mais exaltant) et disponible (qui supporte d'être soumis à un rythme dense d'activités). Mais comment le dénicher dès la prime jeunesse ?

Chien fou à vingt ans, on s'engage, attiré par les frissons du vol. Moins jeune, on apprend ensuite à s'intégrer dans un vaste ensemble — l'armée de l'air — qui vous dépasse et vous impose des *contraintes professionnelles* ou techniques. Plus tard, encore, on volera beaucoup moins et l'avenir, au sein de la hiérarchie, appartient à ceux qui, entre-temps, au fil des affectations au sol, auront appris à devenir des chefs d'orchestre ou d'équipe, des gestionnaires.

Le vrai métier de pilote de combat, c'est donc quinze ans seulement de vie d'un aviateur.

Avec, de surcroît, cette angoisse constante qui embrume le cerveau : les machines, en se perfectionnant, deviennent de véritables animaux de cirque, capables de pirouettes dans les nuages, d'accélérations à toute altitude ou de cabrioles dans le ciel, face à des pilotes qui ont le sentiment de toucher aux limites des aptitudes humaines. Demain, y aura-t-il un pilote dans l'avion ? Déjà, les ingénieurs ont disposé, dans le cockpit du Mirage-2000, un voyant rouge et un hurleur qui, toutes les dix-neuf secondes, rappellent au pilote, oppressé ou distrait, qu'il a oublié de respirer...

Le dernier relayeur de la défense aérienne

« *LE ravitaillement en vol et les missions outre-mer ont complètement changé notre vie*, reconnaît ce pilote de la défense aérienne. *Avant, le pilote de défense aérienne, c'était un pilote de formule 1 condamné à tourner en rond sur son circuit. Aujourd'hui, ce même pilote s'évade de l'Hexagone pour voir d'autres horizons, d'autres frontières, d'autres cieux. Il « s'éclate » hors de son espace national.* »

On ne s'étonne plus d'apprendre que des intercepteurs Mirage-F 1 ont accompagné, pour les protéger, des chasseurs-bombardiers chargés d'attaquer une piste libyenne au Tchad, à plusieurs milliers de kilomètres de la France, ou que d'autres avions du même type sont allés s'entraîner, très loin, dans le désert du Nevada, là où les Américains ont entièrement reconstitué une base soviétique.



WITT/SIPA PRESS

La *défense aérienne* mobilise quatre escadres de quarante-cinq intercepteurs chacune : trois escadres de Mirage-F 1 (un avion qui a commencé d'apparaître en 1973 dans l'armée de l'air) et une escadre de *Mirage-2000 (le dernier-né, entré en service à partir de 1983)*. L'un et l'autre de ces deux avions de chasse filent à au moins deux fois la vitesse du son (Mach 2,2 et 2,3) à 11 000 mètres.

Outre leurs deux canons de 30 millimètres, le Mirage-F 1 comme le Mirage-2000 emportent des missiles air-air Matra Super-530 ou Matra Magic, des armes efficaces à partir de 200 mètres de la cible éventuelle (un autre avion) ou jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

En particulier, le missile Super-530 a été conçu contre des avions, tels que le Mig-25, qui fileraient à Mach 3 à plus de 20 000 mètres.

Depuis dix ans maintenant, des avions d'assaut Jaguar « fréquentent » le Tchad, mais ce n'est que depuis moins de quatre ans qu'ils sont régulièrement escortés par des Mirage-F 1. L'avion-ravitailleur C-135 a cessé d'être l'exclusive « *Maman Jaguar* », comme l'ont baptisé les Tchadiens, pour nourrir aussi son autre enfant, le Mirage-F 1 de défense aérienne ou le Mirage-F 1 CR de reconnaissance. « Maman » et ses petits forment, *désormais*, la cellule de base d'une intervention aérienne rapide de la France outre-mer.

Ce n'était pas la tradition à la défense aérienne, où la mission classique de « police du ciel » s'est longtemps entendue, d'abord, comme la surveillance de l'espace national au-dessus du sol français. « *Le pilote de chasse*, explique le « patron » de la défense aérienne, le général Christian Gueguen, *est avant tout un profond patriote, attaché à la défense de son ciel face à une agression extérieure* ».

Aujourd'hui, ce même pilote a gardé la tripe tricolore mais il a appris à travailler loin de son jardin. Il ne fait pas de sauts de puce pour se rendre hors de France, comme on pourrait l'imaginer. Il imite les avions de ligne, qui « brûlent » les escales, et il devient intercontinental grâce à son rayon d'action accru par les ravitaillements en vol. Plusieurs heures de *suite, assis dans sa cabine, en plein ciel*, et malgré la fatigue que l'on pressent. Mais l'avion de chasse a acquis souplesse et « *versatilité* », comme disent les spécialistes, pour s'adapter à tous les théâtres d'opération et plus seulement à son pré carré d'antan.

Deux cent soixante-cinq pilotes, dans les forces de la défense aérienne, se sont familiarisés avec cette « gesticulation », qui pourrait les conduire, en 1987, à fréquenter tous les terrains du monde. Deux cent soixante-cinq pilotes et même davantage (trois cent vingt) si on leur adjoint les pilotes dans les états-majors ou dans les centres de contrôle, pour cent quatre-vingts avions en ligne, répartis en trois escadres de Mirage-F 1 et une escadre de Mirage-2000.

Plus de sept mille hommes, au total, servent ce fer de lance de la défense aérienne, qui ne se limite pas, en effet, aux seuls avions. Car la défense aérienne, ce sont aussi des centres de détection et de contrôle, c'est-à-dire des radars et des transmissions, et des défenses antiaériennes, c'est-à-dire des canons et des missiles sol-air.

Un PC à Taverny (Val-d'Oise), éventuellement relayé par Mont-Verdun (Rhône), centralise et communique directement avec le premier ministre si, d'aventure, il fallait prendre la décision d'intercepter un intrus qui se serait « égaré » au-dessus du territoire national. Aussitôt, des bases de Tours (Indre-et-Loire) et d'Orange (Vaucluse), qui assurent l'alerte permanente, s'élanceraient les intercepteurs français chargés d'identifier et de neutraliser l'importun.

Cela arrive quelquefois. Tel appareil s'est, véritablement, perdu : il faut le remettre sur le bon chemin. Tel autre n'a pas déposé son plan de vol par mégarde : il faut aller le reconnaître. Tel autre, enfin, est en perdition : il faut aller l'assister, puis le guider.

Le pilote de chasse est au bout de toute cette chaîne opérationnelle et logistique. Tout au bout. La dernière extrémité. Il peut avoir le visage d'un simple ange gardien, pour une mission de prévention. Il peut tout aussi bien revêtir son armure, pour des opérations d'intimidation. Il peut encore dégainer son épée, c'est-à-dire ouvrir le feu, si l'intrus se faisait envahisseur sans foi ni loi.

« *Des tas de gens, au sol, ont préparé son avion et sa mission*, dit un officier, *c'est-à-dire qu'ils lui ont préparé le degré de liberté et d'initiative qui lui restera, là-haut, dans le ciel, lorsqu'il devra agir tout seul face à l'imprévu, dans les pires conditions qui soient, celles du combat aérien, violent et intense, où personne ne se fait de cadeaux et où il ne faut jamais laisser le temps à l'adversaire de ramasser son épée.* »

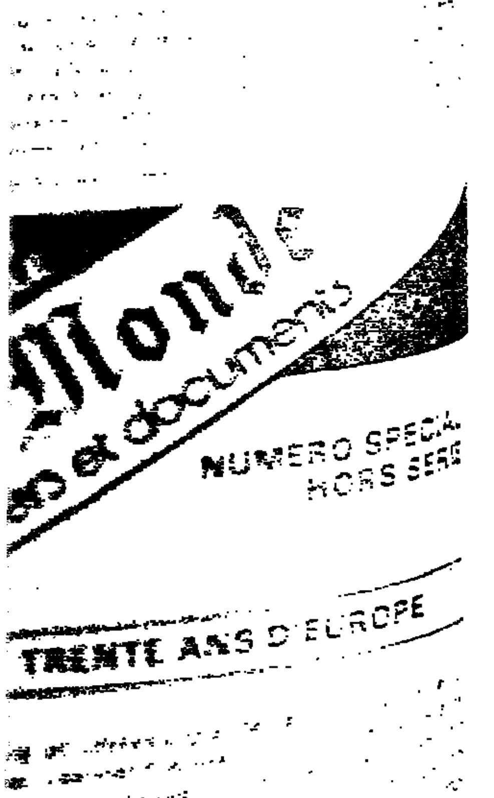
Le pilote de chasse est un « sprinter », un rapide qui allie le coup d'œil à l'intuition, un fougueux qui doit savoir se maîtriser. Il doit avoir du mordant, une agressivité contrôlée *par de la rigueur : savoir tirer, bien sûr, mais,* surtout, savoir attendre d'être dans la bonne configuration de vol pour engager son arme sans servir, pour autant, de cible à l'adversaire. A Mont-de-Marsan, dans les Landes, on tente de lui inculquer ces principes grâce à des simulateurs de combat tout à fait révolutionnaires, qui valent aussi cher qu'un Mirage-2000 et où l'informatique permet de visualiser des opérations « comme si vous y étiez ».

A tort ou à raison, les pilotes de chasse ont le sentiment d'être ceux qui devront affronter le premier choc d'un conflit éventuel, dès son ouverture. « *Foutre une raclée à l'autre, d'abord.* » Voilà comment le colonel Jean-Pierre Dion, qui commande la base des Mirage-2000 à Dijon, voit le conflit de demain. « *Il s'agit de défendre la base aérienne, qui, comme la bataille d'Angleterre en 1940 ou les guerres israélo-arabes, depuis, l'ont montré, est le point de départ de toutes les opérations offensives ou défensives d'un pays.* »

« *Si chaque base aérienne tient le choc*, ajoute-t-il, *c'est un Verdun qu'on ne perd pas. Mais quand un pays s'approprie les bases aériennes de l'autre, il prend l'ensemble du pays et, dans ces conditions, une base aérienne passée à l'ennemi, c'est une verrue pour la défense* ».

Fort de cette idée, le colonel Dion imagine volontiers que l'aviation de combat embauche parmi les meilleurs des jeunes Français. Il parle de l'aviation de combat en général, car il a l'élégance de ne pas prêcher pour sa seule paroisse. Mais, de toute évidence, il ne songe qu'à la défense aérienne. « *Il faut recruter à haut niveau pour ce métier de seigneur, choisir le fin du fin, écrémer*, dit-il, *et ne pas se contenter de former le moins bon pour en faire le meilleur* ».

Des meilleurs, il en faut, à l'en croire, pour « *jouer les Paganini* », c'est-à-dire les virtuoses aux doigts de fée, avec les commandes électriques du Mirage-2000, tant les évolutions de l'appareil imposent à son pilote de « *savoir pianoter* », dit l'un d'eux. A certaines accélérations, on ne peut plus bouger les bras, qui demeurent obstinément plaqués au siège. « *Alors*, conclut ce pilote de Mirage-2000, *on remue seulement les bouts des doigts.* » Pendant ce temps-là, l'avion, lui, « *encaisse* » comme si, ajoute-t-il, « *il en voulait encore* ».



Société

3,5 millions de repas servis chaque jour

Les cantines scolaires en liberté surveillée

Les repas des écoliers coûtent cher aux communes. Le gouvernement s'apprête à libérer les tarifs – mais dans certaines limites – le 30 juin prochain.

Il faut s'attendre, dès la rentrée prochaine, à une augmentation des tarifs des cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires. Le gouvernement s'apprête en effet, dans les semaines qui viennent, à assouplir leur régime d'encadrement. Lors de la libération des tarifs publics locaux, le 1er décembre 1986, c'est l'un des seuls secteurs qui avaient été provisoirement maintenus sous surveillance. Il est vrai qu'il est particulièrement sensible.

Distribuer à la mi-temps de la journée scolaire de la nourriture chaude à quelques petits nécessiteux était jadis une action de bienfaisance exceptionnelle. Aujourd'hui, la restauration scolaire est devenue une sorte de service public, assuré quotidiennement par 19 cantines à 3,5 millions d'écoliers des classes maternelles et élémentaires. Près du tiers des élèves de l'enseignement public déjeunent dans leur établissement. Bien que les communes ne soient nullement obligées d'ouvrir une cantine, les parents considèrent à présent cette commodité comme un droit acquis.

Chaque collectivité s'est organisée à sa manière. Certaines communes gèrent directement leurs cantines : beaucoup s'en remettent à des syndicats intercommunaux, à des associations de parents d'élèves ou à ces établissements publics locaux que l'on appelle les caisses des écoles. Enfin, 20 % environ des communes s'adressent à des entreprises privées, soit que celles-ci livrent les repas, soit qu'elles aient la responsabilité totale des cuisines, des réfectoires, de l'entretien et même du personnel.

Sous une forme ou sous une autre, la restauration scolaire mobilise 200 000 employés et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs par an. Voilà un marché considérable, qui excite la convoitise des sociétés lancées depuis deux décennies dans la restauration pour collectivités.

Mais les communes ont gardé l'habitude de ne pas faire payer aux parents la totalité du prix des repas servis aux enfants. Selon une enquête récente, les tarifs demandés s'échelonnent en France de 10 F à 5 F par jour, alors que les coûts vont, grosso modo, de 20 F à 50 F. Le déficit est donc régulièrement comblé par les conseils municipaux qui votent une subvention. Comme les tarifs demandés aux parents sont réglementés depuis des années, alors que les salaires du personnel et les frais généraux augmentent, la charge communale n'a cessé de s'accroître. La cantine coûte à présent à certaines communes 15 % de leur maigre budget. Beaucoup demandent qu'on les autorise à relever leurs tarifs.

M. Yves Galland, qui, en tant que ministre délégué chargé des collectivités locales, est leur défenseur auprès du gouvernement, presse celui-ci de faire droit à cette requête. Mais M. Edouard Balladur, ministre des finances, redoute une flambée de ces tarifs trop longtemps contenue flambée qui alourdirait l'indice des prix et mécontenterait nombre d'électeurs.

Gauche et droite

En réalité, deux conceptions s'opposent au sujet des cantines scolaires. Thèse de la gauche : il est normal que, par le biais des impôts locaux, tous les contribuables soutiennent ce service, car il a un caractère social très marqué. Solidarité oblige. D'autres, à droite notamment, font observer que les enfants qui fréquentent les cantines ne sont plus les petits pauvres d'antan. Tout au contraire, ils ont la chance d'avoir deux parents qui travaillent – c'est même souvent une des conditions requises pour être inscrit. Les revenus familiaux de ces foyers sont tels qu'ils pourraient, sans se « mettre sur la paille », acquitter un prix plus proche de la réalité.

En revanche, fait-on remarquer, les écoliers qui ne profitent pas de la cantine ne sont pas forcément des nantis. Dans les écoles du troisième arrondissement de Paris, par exemple, ce sont les enfants d'immigrés turcs, maghrébins et asiatiques – très nombreux dans ces quartiers – qui rentrent déjeuner à la maison. Leurs mères se trouvent sans travail et, fraîchement arrivées, elles redoutent encore la cuisine « à la française ». Autre détail troublant : dans le cinquième arrondissement, très bourgeois, 90 % des écoliers mangent à la cantine, alors que dans le dix-huitième et le dix-neuvième arrondissement, beaucoup plus populaires, cette proportion tourne autour de 50 %.

Conclusion des néo-libéraux : on a fini par faire payer aux contribuables un service de restauration scolaire facultatif, dont nombre de privilégiés profitent largement et qui aurait dû rester à la charge des usagers, quitte à ce que la solidarité s'établisse entre ceux-ci. A Paris, par exemple, 7 % des enfants ne paient que 1 F symbolique, 9 % paient le tiers du tarif et 8 % les deux tiers. Les prix demandés aux parents varient de 11,50 francs dans le onzième arrondissement à 17,80 F dans le seizième.

Selon un sondage réalisé en 1986, moins de 10 % des communes appliquent des tarifs modulés en fonction des revenus familiaux. Bien des maires ne tiennent pas du tout à interroger leurs électeurs sur leurs revenus respectifs. Ils renoncent donc à dégrever les plus pauvres, estimant qu'ils font largement leur devoir en prenant à la charge du budget municipal la moitié du prix de tous les repas scolaires, sans distinction.

Le gouvernement de M. Chirac pense qu'il faut redonner de la souplesse au système. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste, selon lui, à rendre une certaine liberté tarifaire aux communes et aux organismes gérant les cantines. Il y voit un avantage supplémentaire : les obliger à ouvrir leurs livres de comptes, à calculer les prix de revient et à choisir le mode de gestion le plus efficace. En d'autres termes, à privatiser, s'il le faut.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement s'apprête donc à libérer les tarifs des cantines le 30 juin prochain. Liberté totale ? Il est probable que non. On craint les dérapages. Chaque caisse des écoles annoncerait, en début d'année scolaire, ses nouveaux tarifs. C'est au préfet qu'il reviendrait localement de les accepter ou non, selon qu'il estimerait ces rattrapages justifiés, équitables et compatibles avec la politiques anti-inflationniste du moment.

MARC AMBROISE-RENDU.

Autour de l'assiette

La restauration scolaire est devenue un imposant service public. A Paris, plus de la moitié des élèves des maternelles et des classes primaires prennent le repas de la mi-journée dans leur établissement. Il s'agit d'assurer quotidiennement 83000 repas, ce qui nécessite 256 cuisines desservant, par containers et camionnettes, 640 réfectoires. 2500 « cantinières » préparent et servent les plats, tandis que 4000 enseignants et animateurs surveillent les jeunes convives.

Machine déjà séculaire, complexe, fonctionnant dans des locaux qui n'ont pas été prévus pour cela, mais de plus en plus sollicités, la restauration scolaire est un secteur ultra-sensible. La grogne est fréquente chez les cantinières sous qualifiées et mal payées, chez les instituteurs transformés en surveillants de réfectoire, chez les parents, dont les griefs ne se comptent plus. Le statut des caisses qui date de 1881 interdit aux parents étrangers 70 % dans certains quartiers – de siéger dans les conseils d'administration. Si certaines cantines servent une omelette aux musulmans quand du porc figure au menu, d'autres, comme celles du vingtième arrondissement, se contentent de *« forcer sur les légumes »*.

Pour les locaux, beaucoup ont été repeints et partiellement insonorisés, certains transformés en self-services convenables. Mais il reste une soixantaine de « cantoches » installées dans des préaux où le repas est une épreuve pour tout le monde.

Côté cuisine, on s'est aperçu que le transport des rations dans des containers isothermes, puis leur réchauffement sur place, n'était un système idéal ni pour l'hygiène ni pour la qualité des repas, trop souvent servis tièdes.

La privatisation gagne Paris

Bref, les cantines scolaires parisiennes ont besoin d'un rajeunissement général, tout le monde en convient. Le maire de Paris a lancé un programme de modernisation systématique. Cette année, par exemple, 18 cuisines et 57 réfectoires vont être refaits. Facture : 79 millions de francs. Dans certains quartiers, du 1er, 2e et 19e arrondissement, on en profite pour changer de technique. Les repas préparés dans des cuisines centrales ultramodernes seront refroidis à 3 degrés pour être transportés dans les écoles, puis réchauffés. C'est ce que les techniciens appellent la *« liaison froide »*, le dernier cri. Hygiénistes et gestionnaires y voient un progrès considérable.

Pour les réfectoires on ne craint plus les innovations. Témoin ce « restaurant » d'une école maternelle toute neuve du 20e arrondissement. Parois, plafond et sols insonorisés, salle cloisonnée par des placards, tables rondes de six, couleurs avenantes, le décor est appétissant. Les enfants prennent eux-mêmes les ustensiles dans des vaisseliers et mettent le couvert. *« Le repas est non seulement un événement agréable, mais un moment pédagogique où les petits apprennent à la fois l'autonomie et les règles de la vie collective »*, explique la directrice.

Dans le 5e arrondissement, toutes les cantines des écoles élémentaires ont été transformées en libre-service. Satisfaction générale parmi les serveuses, les enseignants et les élèves. Moins de bousculades, moins de bruit. L'expérience va donc être étendue à d'autres arrondissements. La Ville a entrepris, depuis trois ans, de recycler complètement le personnel, en commençant par les gestionnaires et par les cantinières, longtemps recrutés sur le tas. Voici venir le tour des surveillants, qu'ils soient enseignants ou animateurs à temps partiel. Les premiers stages expérimentaux ont débuté. En huit séances d'une heure et demie, il s'agit de donner à tous des notions d'hygiène alimentaire, de diététique et de psychologie du consommateur juvénile.

Mais cette remise en question générale atteint aussi le statut des cantines parisiennes. Les caisses des écoles des 1er et 2e arrondissements ont passé contrat avec une firme privée, la Générale de restauration, afin qu'elle leur fournisse un professionnel assurant l'achat des denrées, l'établissement des menus et la surveillance diététique. L'exemple de Jean Bousquet, maire de Nîmes, qui n'a pas craint, voici un an, de privatiser toutes les cantines scolaires de sa ville semble avoir donné des idées à M. Roger Chinaud, maire du 18e arrondissement. Le projet, qui pourrait être soumis au Conseil de Paris à la rentrée prochaine, consiste à confier la confection des 9 000 repas quotidiens servis dans les 66 réfectoires de l'arrondissement à une société spécialisée.

M.-A. R.

Un essai de Christian Combaz

Restez vieux !

La vieillesse était jadis un âge de la vie. C'est devenu une maladie. Il faut rester jeune à tout prix, s'agiter choisir une « retraite active », sous peine d'être hors jeu et de crever.

Et si on faisait fausse route ? Christian Combaz en est convaincu. Dans un essai brillant, qui a le mérite de contredire à peu près tout ce qui s'écrit sur le sujet, ce romancier de trente-deux ans tire posément mais fermement la sonnette d'alarme. L'Occident, écrit-il, est en train de commettre un crime sans précédent contre l'esprit. Il est en train de s'infliger la vieillesse la plus bête du monde.

Interdire aux vieux d'être vieux apparaît, en effet, doublement catastrophique : pour les intéressés eux-mêmes, qui s'engouffrent dans une formidable impasse ; et pour la société, qui se prive ainsi d'un merveilleux atout.

« La vieillesse, on n'en guérit pas », constate l'auteur avec bon sens. Inutile de trafiquer ses cellules ou de mettre un faux nez. La décrépitude physique donne, au contraire, l'occasion de témoigner qu'on possède d'autres ressources que de faire du vélo. La vieillesse a des vertus. Non pas celles qu'elle a perdues et qu'on s'escrime à vouloir lui rendre. Mais celles qu'elles a trouvées et que la société doit apprendre à reconnaître. Nous imposons aux personnes âgées notre névrose de l'agitation, souligne Christian Combaz, au lieu d'aller nous asseoir auprès d'elles.

Nous asseoir pour quoi faire, dira-t-on ? Le temps n'est plus où les aînés pouvaient expliquer le monde à leurs descendants. Connaissent-ils ce monde qui change à toute allure et les désoriente profondément ?

Méconnaître une technique n'interdit pas de juger de son usage, réplique le romancier. Recueillons précieusement, au contraire, le jugement de celui qui n'est plus dans la course, donc capable de neutralité et d'indulgence. Hissons-le sur la chaise de l'arbitre, et même davantage.

La politique, par exemple. Pourquoi la livrer à des carnassiers, des *« hommes qui partagent les appétits les plus ordinaires de la jeunesse, dont celui du pouvoir »* ? Au risque de passer pour un suppôt de la gérontocratie, Christian Combaz s'exclame : *« Laissez-nous rêver d'une société moderne gouvernée par de vieux ascètes élus contre leur gré, des gens qui ne piaillent pas dans le micro, qui portent un costume banal, qui n'exhibent pas leurs épouses et qui réfléchissent au lieu de faire la cour aux caméras. »*

L'auteur reconnaît que les vertus qu'il prête à la vieillesse sont nécessaires à tous, dès l'âge de raison. *« L'esprit de vieillesse »* rejoint d'ailleurs étrangement l'esprit d'enfance. Il reste à démontrer que la « retraite active » ne contredit pas forcément la sérénité et la contemplation...

ROBERT SOLÉ.

★ *Eloge de l'âge*, de Christian Combaz, Robert Laffont, 240 p., 80 F.

REPÈRES

Divorce

Trois enfants « enlevés » au Portugal

Opération commando au Portugal pour une habitante de Delle (Territoire de Belfort) qui voulait récupérer ses trois enfants : Karine, douze ans, et deux jumeaux de sept ans, Johann et Sabrina. Mme Francine Girard-Pinto, avec l'aide d'un ami portugais, d'un détective et de son adjoint, ainsi que d'un journaliste, s'est rendue, le mercredi 15 avril, dans la petite maison de Cutada (Portugal) où son mari demeure avec sa concubine et les trois enfants qu'il avait amenés à la suite de vacances en juillet 1984. Les deux époux étaient en instance de divorce et la mère a dû faire appel à un détective toulousain pour retrouver trace de la famille. Perruque, lunettes noires, location d'une voiture : rien n'a été négligé. Elle a réussi à s'emparer de ses trois enfants et à rentrer en France avec eux.

Espace

Lancement d'un module soviétique

Les Soviétiques ont lancé, le mardi 21 avril, à 17 h 40 (heure française) un module de transport automatique, Progress-29, en direction de la station orbitale Mir à bord de laquelle travaillent, depuis le 6 mars, les cosmonautes Youri Romanenko et Alexandre Laveikhine. Ce vaisseau qui est chargé de *« matériaux consommables et de cargaisons diverses »* devrait prochainement s'amarrer à la station soviétique formant ainsi un ensemble spatial composé de Mir, du Progress-29 et du module-laboratoire Kvant accroché à la station depuis le 9 avril. Ce nouveau succès est à rapprocher des difficultés que connaissent actuellement les responsables de la NASA : la navette spatiale ne pourra voler comme prévu le 18 février 1988 en raison des nombreux essais de matériels qui restent encore à mener.

Médecine

Manifestation d'étudiants le 29 avril

La rencontre, le 21 avril, entre M. Jacques Valade, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et les délégués des étudiants en médecine grévistes n'a pas permis de déboucher sur un accord. Le comité inter-CHU annonce une manifestation nationale à Paris pour le 29 avril. Selon ce comité, le mouvement de grève, qui jusqu'ici ne touchait que la région parisienne (neuf CHU sur onze), commence à s'étendre en province, comme aux CHU de Toulouse et de Marseille. Les étudiants grévistes protestent contre le projet de réforme du troisième cycle de leur formation. Le projet prévoit la modification du titre des futurs généralistes qui d'« internes » deviendraient des « résidents ».

Pollution

Nouvelles fuites dans le Rhin

A la suite d'une fausse manœuvre dans une usine du groupe chimique suisse Ciba-Geigy de Bâle, le mardi 21 avril, 7 200 litres d'un liquide de refroidissement, composé à 53 % d'eau et à 47 % de méthanol, se sont déversés dans le Rhin. Selon le porte-parole de l'entreprise, M. Jan Krieger, cette fuite n'entraîne aucun danger pour la population riveraine car le méthanol se dissout rapidement dans l'eau.

La veille, à l'usine chimique BASF de Ludwigshafen (RFA), 650 kilos d'octandinitril – produit entrant dans la composition d'insecticides et de médicaments – avaient été déversés dans le fleuve à la suite de la rupture d'un tuyau au cours d'une opération de transvasement. Un porte-parole de BASF a reconnu qu'il y avait eu des négligences lors du transvasement.

Sciences

Mort de Louis Dangeard pionnier de la géologie sous-marine

Louis Dangeard, pionnier français de la géologie sous-marine, est décédé le 15 avril, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, apprend-on au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

[Né à Poitiers le 29 avril 1898, compagnon de Jean Charcot lors de ses campagnes dans l'Atlantique, en Méditerranée et dans l'Antarctique en 1922, 1923, 1925 et 1928, Louis Dangeard ne put participer à la dernière mission du *Pourquoi-Pas ?* étant tombé malade peu avant l'appareillage. Présentée en 1928, sa thèse fut la première parue en France avec un carte géologique sous-marine, celle de la Manche. Les travaux de sédimentologie sous-marine du plateau continental, dus à Louis Dangeard, ont été très utiles pour les études du tunnel sous la Manche.]

SIDA

Test obligatoire à l'entrée en Irak

Toute personne désirant se rendre en Irak devra dorénavant effectuer un test sanguin de dépistage du SIDA. Cette mesure, prise par décret, concerne tous les étrangers en visite en Irak ainsi que les Irakiens de retour dans leur pays après un séjour à l'étranger. Le test de dépistage devra être effectué dans un établissement hospitalier irakiens et les certificats établis dans d'autres pays ne seront pas pris en considération. Le décret prévoit une amende de 1 500 dollars ou six mois d'emprisonnement pour les personnes qui refuseront de subir le test.

Deux nouveaux présidents d'université

M. JEAN RAIMOND à Reims

M. Jean Raimond, professeur de littérature anglaise, a été élu, le 13 avril, président de l'université de Reims-Champagne-Ardenne, dès le premier tour de scrutin, par 79 voix sur 119 votants. Il succède à M. André Laderrigue, qui arrivait au terme de son mandat.

[Né le 23 août 1934 à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), ancien élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm (1955), agrégé d'anglais (1958). M. Jean Raimond est professeur d'anglais au lycée de Reims (1961-1963) puis assistant à la Sorbonne (1963-64). Il est maître de conférences à l'université de Reims en 1968 puis nommé professeur en 1970. Depuis mai 1986, il préside la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur. M. Raimond est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la littérature anglaise.]

M. DOMINIQUE GAMBIER à Rouen

M. Dominique Gambier, maître de conférences en économie, a été élu, le 14 avril, président de l'université de Rouen, au troisième tour de scrutin, par 73 voix sur 129 votants. Il succède à M. Bernard Maitrot, qui arrivait au terme de son mandat.

[Né le 14 août 1947 à Rouen, ingénieur de l'Ecole centrale de Paris (1971), docteur en économie (1976), M. Dominique Gambier est assistant (1972) puis maître assistant (1977-1981) à l'université de Rouen. Professeur à l'Ecole centrale de Paris (1981-1983), il revient en 1984 à l'université de Rouen où il dirige un DESS de gestion du personnel. Conseiller en 1980-1981 auprès de la Communauté économique européenne sur les questions d'économie du travail, M. Gambier est nommé, entre 1982 et 1984, chargé de mission pour la création de l'université du Havre. Vice-président du conseil économique et social de Haute-Normandie entre 1983 et 1986, il a été élu conseiller régional (PS) en 1986.]

RELIGIONS

L'appel du Seigneur

Mgr Edmund Szoka, archevêque (catholique) de Detroit, a fait appel à l'agence de publicité N.W. Ayer – celle qui s'occupe de la General Motors – pour recruter des prêtres. Panneaux, placards dans la presse écrite locale, spots à la télévision : tous les types de supports ont été utilisés.

« Le travail est dur, mais la récompense infinie », ce slogan résume l'argumentation retenue. L'humour n'est pas absent : une affiche montre une jeune prêtre et une vieille dame au-dessus de la formule : *« Mon fils, le père »*.

Sept à dix prêtres seulement sortent chaque année du séminaire dans cet archidiocèse qui compte un million et demi de catholiques et un millier de prêtres environ.

Le rôle des prêtres a été confié à des acteurs professionnels. Ce choix mécontente certains prêtres. Pour le justifier, le directeur de la campagne a expliqué que si un vrai prêtre filmé pour la publicité quittait les ordres six mois plus tard, l'effet serait désastreux...

Société

Un rapport à M. Chalandon

Des remèdes à la crise de la magistrature

Ce qu'il faut bien appeler la crise de la magistrature ne suscite pas seulement une floraison de livres, *les Juges dans la balance*, de Daniel Soulez Larivière, *Palais de justice*, de Sylvie Péju, *le Petit Juge*, de Jean-Michel Lambert... Elle provoque aussi les interrogations inquiètes de ceux qui ont en charge l'institution judiciaire. Après d'autres, M. Albin Chalandon a eu le réflexe, naturel pour un garde des sceaux, de demander à un groupe de travail de l'éclairer sur les tenants et les aboutissants de ce malaise.

Présidé par M. François Terré, professeur de droit à Paris et ancien conseiller technique de M. Jean Foyer lorsque celui-ci était garde des sceaux, ce groupe (1) vient de lui remettre cent deux pages de conclusions intitulées *Rapport sur la carrière des magistrats et sur la formation des magistrats et des avocats*.

Toutes les suggestions de ce rapport ne sont pas nouvelles, même si elles sont, pour la plupart, pertinentes. Elles dénotent, en tout cas, le même pessimisme que le livre-radiographie de Daniel Soulez Larivière (*le Monde* daté 29-30 mars). Ce consensus démontre l'étendue d'un mal que plus personne n'ignore mais qu'aucun garde des sceaux ne s'est jusqu'ici résolu à soigner en profondeur.

« Les professions judiciaires souffrent en France d'un désintérêt évident, lié tout simplement au discrédit dont souffre notre justice. » Le constat est sévère mais lucide. Il en résulte, selon le groupe de travail, que *« ce ne sont pas (...) les meilleurs candidats qui se dirigent vers les carrières judiciaires »*.

Comment améliorer l'image de la justice afin de susciter des vocations nombreuses et de qualité ? En informant mieux les élèves du secondaire des réalités de la justice. En mettant les journalistes qui le désirent en relation avec des *« conseillers techniques »* chargés, dans chaque juridiction, d'éclairer leur lanterne. En n'hésitant pas à poursuivre les organes de presse qui déforment la réalité judiciaire ou s'en prennent injustement aux magistrats. En créant une fondation nationale de la justice qui, *« grâce à des publications ou à des colloques de haut niveau,* [rehausserait] *le prestige et l'audience de la justice »*. En dotant la chancellerie d'*« un véritable service de relations publiques »*.

Rehausser le prestige de la justice, note la commission, c'est aussi éviter aux magistrats des démarches mortifiantes comme d'avoir à tirer la sonnette de l'huissier ou du notaire pour trouver un appartement quand ils sont nommés à un nouveau poste. Dans chaque ville abritant une juridiction, il serait souhaitable que *« quelques logements soient réservés aux magistrats arrivants »*.

Rigidités

Susciter des vocations judiciaires chez les meilleurs éléments des facultés de droit, c'est encore doter les magistrats de dictaphones, de bureaux décents, de véhicules de fonction en plus grand nombre. C'est mettre fin à une situation de *« pénurie »* qui *« n'a rien d'exaltant (...) pour la jeunesse »*. Celle-ci, en effet, n'aspire guère à gaspiller *« sa force de travail (...) dans l'accomplissement de besognes matérielles, subalternes et (...) répétitives »*.

Il ne suffira pas d'accroître, de la sorte, la productivité des magistrats. Il faudrait aussi qu'ils soient plus nombreux pour n'avoir pas le sentiment décourageant de faillir à leur tâche. La commission préconise, pour cette raison, l'embauche de mille magistrats supplémentaires (ils sont aujourd'hui 5 771) et des *« recrutements massifs »* de greffiers, recrutements de nature, eux aussi, *« à restaurer l'image du juge »*.

Cette « restauration » passe encore par une revalorisation du traitement des magistrats ou plutôt de leur indemnité de fonction, qui représente, aujourd'hui, 18 % en moyenne de leur traitement brut, contre 50 % environ pour un administrateur civil en poste au ministère de l'intérieur. Cette indemnité, préconise la commission, devrait être portée pour les magistrats à 40 % *« au moins »* du traitement et être complétée par une prime, *« variable selon l'activité réelle déployée »*, autrement dit par une prime de rendement comme en bénéficient les conseillers d'Etat.

Rompre l'isolement

La carrière des magistrats doit, elle aussi, être rendue plus captivante. Cela passe, selon la commission, par la possibilité, pour les plus brillants, d'obtenir une promotion plus rapide. *« Le plus souvent,* regrette-t-elle, *les magistrats suivent une carrière relativement moyenne où l'ancienneté joue un rôle important. »* Ancienneté qui est synonyme ici de patience, celle dont il faut être armé pour supporter les *« rigidités »* et les *« complexités »* d'une carrière qui vous enferme *« dans un cercle étroit de compétences »*.

Parmi les causes de rigidité, la commission relève l'inamovibilité des chefs de juridiction (présidents et premiers présidents), alors que ces fonctions engendrent un *« risque certain d'habitude, source d'inefficacité et d'« usure »*. Pour remédier à cette situation, la commission préconise de ne plus nommer ces magistrats que pour cinq ans, non renouvelables dans une même juridiction.

S'ils étaient appliqués, ces remèdes susciteraient davantage de vocations, pense le groupe de travail. Le recrutement des magistrats pourrait alors être amélioré. Comment ? En créant, en amont de l'Ecole nationale de la magistrature une dizaine de centres régionaux d'études judiciaires, dotés du statut d'institut d'université. Ces centres délivreraient aux futurs candidats magistrats une maîtrise d'études judiciaires, commune au barreau et à la magistrature. L'accent serait mis sur l'enseignement de la procédure, jugé par la commission très insuffisant.

Deux autres propositions méritent d'être relevées parmi celles, très nombreuses, formulées par le groupe de travail : l'une vise à transférer dans la capitale l'Ecole nationale de la magistrature, installée aujourd'hui à Bordeaux. Non par jacobinisme, mais par souci, là encore, d'améliorer le recrutement. La commission estime en effet que *« ceux qui se destinent à quelque carrière dans la fonction publique préfèrent encore vivre à Paris les plus belles années de leur vie »*.

L'autre proposition vise à protéger les justiciables des faiblesses de caractère des juges d'instruction, ces hommes et ces femmes *« les plus puissants de France »* par leurs pouvoirs et leur statut. La commission note que les magistrats instructeurs, qui ont fait un peu trop parler d'eux récemment (les juges Pascal et Lambert, qui ne sont pas nommés), *« exerçaient déjà leurs fonctions depuis quelques années »*. Aussi ne croit-elle pas au remède consistant à ne confier une telle fonction qu'à des magistrats confirmés.

Pour elle, *« la plupart des difficultés rencontrées par les juges d'instruction tiennent* [plutôt] *à l'excessif isolement de ces magistrats. »* Isolement qu'elle suggère de rompre en confiant à trois magistrats instructeurs au lieu d'un les affaires criminelles et les plus difficiles, une solution déjà préconisée selon des modalités un peu différentes par MM. Robert Badinter et Albin Chalandon.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Les autres membres du groupe de travail étaient MM. Eric Enquebecq, substitut général à Caen ; Gérard Pluyette, juge à Paris ; M[e] Marcel Rouxel, président de la Conférence des bâtonniers ; Philippe Pavie et Marianne Paillard de Chenay, avocats à Paris. Le secrétariat du groupe de travail était assuré par M. Thierry Bloch, magistrat à la chancellerie.

Au ministère de l'intérieur

Un « bureau de liaison » pour surveiller les opposants africains

Le Canard enchaîné du mercredi 22 avril publie des extraits de la note rendant compte de la première réunion, le 7 novembre 1986, du bureau de liaison sur les problèmes africains. Réuni deux fois par mois au ministère de l'intérieur, ce bureau — surnommé « BDL » par ses participants — a été créé, l'automne dernier, sur la proposition de M. Jacques Foccart, conseiller auprès de M. Jacques Chirac. Il regroupe, sous la présidence de M. Philippe Massoni, directeur central des renseignements généraux, les représentants de quatre cabinets ministériels (premier ministre, affaires étrangères, coopération et intérieur) et ceux de quatre services de police (direction générale de la police nationale, direction centrale de la police judiciaire, Direction de la surveillance du territoire, direction centrale des RG).

Officiellement, la fonction du « BOL » est de centraliser les informations de divers ministères pouvant intéresser les gouvernements africains alliés de la France. Les visas ayant été instaurés, en 1986, pour tous les pays non membres de la Communauté européenne, il s'agirait notamment de savoir quels sont les ressortissants africains indésirables en France pour des raisons diplomatiques. On ne nie donc pas, place Beauvau, qu'il y ait échange de renseignements policiers, à partir du « BOL », entre le gouvernement français et ses alliés africains.

Cependant, la note publiée par *le Canard enchaîné* est plus explicite : *« Le premier ministre a décidé la création de ce groupe de travail,* peut-on y lire, *afin que soit mieux contrôlée l'activité des oppositions africaines sur notre territoire (respect de leur neutralité). Les informations seront transmises à M. Massoni. »* Le compte rendu de la première réunion passe ainsi en revue la situation d'opposants du Togo, de Djibouti, du Cameroun, du Gabon et des Comores résidant en France. Il fait état de demandes de surveillance à l'encontre de certains d'entre eux formulées par les diplomates des pays concernés. Pourtant, *« aucune loi, aucun décret ne prévoit que le fruit du travail policier puisse servir les intérêts d'un gouvernement étranger*, commente *le Canard enchaîné. Il s'agit ici d'opposants et non de droits communs ou de terroristes à arrêter. »*

Le représentant personnel du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, aux réunions du « BDL » est M. Daniel Léandri, brigadier de police, chargé des affaires réservées du ministre à son cabinet.

La faillite frauduleuse d'une entreprise vosgienne

« Ni moi, ni mon épouse ni le PS n'avons perçu le moindre centime »

déclare M. Christian Pierret

M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges, dont le nom a été cité dans l'affaire de la faillite frauduleuse de la société CIPA (*le Monde* du 22 avril) déclare dans un communiqué publié mardi soir 21 avril : *« Ni moi-même, ni mon épouse, ni mes collaborateurs, ni le Parti socialiste n'avons perçu le moindre centime »*, dans cette affaire.

« Mon action est tout entière tendue vers l'action économique et l'emploi dans ma région. J'ai créé pour cela des instruments d'aménagement du territoire. Ceux qui, aujourd'hui, tentent avec une malveillance politique évidente d'amalgamer mon nom à la malheureuse affaire de la CIPA rendent un bien mauvais service à eux-mêmes d'abord, aux ouvriers de l'entreprise et, au-delà, à la région de Saint-Dié qui, je le sais, connaît depuis des années mon dynamisme économique au service de l'emploi et me témoigne sa confiance », ajoute le député socialiste.

● **Agression contre un journaliste de FR 3-Corse.** — Michel Satti, chef de service de FR 3-Corse à Ajaccio, a été victime d'une agression sur le parking de son domicile, le mardi 21 avril, vers 20 h 40. Emmené par un « commando » dans son propre véhicule sur la route des Sanguinaires, qui longe le bord de mer, il a été molesté avant d'être relâché. Michel Satti est l'un des deux responsables nommés après le départ de Sampiero Sanguinetti, le dirigeant de la station, dont le changement d'affectation avait soulevé de nombreuses protestations.

● **Feu de forêt près de Marseille.** — Un incendie, qui serait d'origine criminelle, a ravagé une centaine d'hectares de forêt, le mardi 21 avril, près de Marseille. Vers 22 heures, quatre foyers se sont déclarés simultanément sur les hauteurs de Cassis, notamment à proximité de Roquefort-la-Bédoule.

Le rapt du petit Chou

Après une tumultueuse disparition, le petit Chou est revenu à ses jeux. *Se souviendra-t-il de son aventure ?* Ses parents, eux, n'oublieront pas. Maroquiniers d'origine sino-cambodgienne installés rue du Faubourg-Saint-Antoine, ils viennent de vivre une tragédie.

Vendredi 17 avril, 16 heures : Daniel Chou, deux ans, disparaît. Le téléphone « bambou » entre en action dans la communauté asiatique. En début de soirée, le père prévient le commissariat. Les heures s'égrènent. Vers minuit enfin, ce 17 avril, le téléphone sonne chez les Chou. Premier espoir ? Premier contact : une voix anonyme en chinois donne rendez-vous, sur-le-champ, dans un restaurant, place de la République. M. Chou se précipite. Deux jeunes gens lui mettent le marché en main : 150 000 F contre l'enfant. En gage ? Ils montrent la chaîne de Daniel. Palabres. Marchandages. Les ravisseurs baissent leurs exigences jusqu'à 15 000 F en liquide. C'est leur dernier mot. Rendez-vous est pris pour le lendemain soir, 18 avril, au Palais de l'Est, un des night-clubs asiatiques de la capitale. M. Chou promet d'apporter la rançon.

Ce même 18 avril, en fin d'après-midi, des proches du père reviennent au commissariat. Il s'agit, expliquent-ils aux policiers, d'un enlèvement. Et ce n'est pas le premier, apprend-on. Déjà le 8 avril précédent, un bébé de huit mois avait été enlevé et rendu le 10 à ses parents. Là encore, les ravisseurs avaient réclamé 150 000 F, puis 50 000 F, avant de se contenter de 30 000 F. La police n'en avait rien su.

Mais cette fois, elle est alertée. Sous la direction du commissaire Castano, de la brigade criminelle, une cinquantaine d'hommes se mobilisent. Pas question, compte tenu du danger, de perdre un temps précieux en filatures ou en contacts. C'est au Palais de l'Est qu'ils décident d'intervenir au moment même où M. Chou remettra les fonds.

Tard dans la soirée du 18, les deux jeunes ravisseurs sont effectivement interpellés, rançon en poche : Vong Yok, vingt-quatre ans, et Zhou Chou Kuong, vingt-deux ans, arrivés en France il y a six mois, semble-t-il, ont des passeports de Chine populaire, n'ont ni profession ni domicile et sont inconnus, jusqu'à ce moment, des services de police. Dans cette affaire, ils ne sont, disent-ils, que des « *intermédiaires* ».

Le petit Chou, lui, reste introuvable. Les policiers tendent leurs filets sur plusieurs arrondissements, multiplient les perquisitions, mobilisent des interprètes, entendent cent cinquante personnes et sollicitent l'aide de la communauté chinoise. Lundi 20 avril, à 17 heures, le téléphone sonne de nouveau chez les Chou. *Une femme parlant chinois* annonce qu'elle vient de recevoir un appel anonyme lui signalant la présence de Daniel au sixième étage du 82, rue Joseph-de-Maistre, dans le dix-huitième arrondissement. Les policiers se précipitent, enfoncent la porte : le petit Chou est là, seul et tranquille. Il paraît avoir été convenablement traité. L'appartement, découvrent très vite les inspecteurs, a été « prêté » par le patron du restaurant sis en dessous. Mais prêté *« à qui »* ? lui demande-t-on. Il ne *« sait pas »*...

Dès mardi 21 avril, les deux ravisseurs sont présentés à M[me] Blandine Froment, juge d'instruction à Paris. L'enquête ne fait que commencer. Mais il apparaît, selon M. Jean-Pierre Sanguy, sous-directeur de la police judiciaire parisienne, d'ores et déjà, compte tenu de la rapidité de la transaction et du montant exigé, « réaliste » si on le compare à l'état de fortune des victimes, qu'il s'agit davantage d'une forme de racket que d'un enlèvement classique avec rançon. Cela s'est produit par deux fois déjà depuis le 8 avril. Les enquêteurs soupçonnent d'autres enlèvements, voire un système... Dans ce milieu où chacun se connaît, les racketteurs-ravisseurs déterminent aisément leurs cibles, et la loi du silence ferait le reste.

DANIELLE ROUARD.

SPORTS

FOOTBALL : Coupe de France

Avantage à Lens, Marseille et Lille

Les huitièmes de finale aller de la Coupe de France de football disputés le 21 avril ont été favorables à Lille, Marseille et Lens, qui ont pris une avance substantielle avant les matches retour du 6 mai.

RÉSULTATS DES MATCHES ALLER

Division I entre eux : *Lille b. Auxerre, 3-0 ; Brest b. *Laval, 1-0. (Bordeaux-Monaco se jouera le 23 avril.)

Division I contre Division II : *Strasbourg (D 2) b. Toulouse (D 1), 2-1 ; *Marseille (D 1) b. Lyon (D 2), 3-0.

Division I contre Division IV : Lens (D 1) b. *Périgueux (D 4), 4-0.

Division II entre eux : *Alès b. Tours, 3-1 ; *Martigues b. Reims, 1-0.

● **Présélection pour France-Islande.** — Le directeur de l'équipe de France, Henri Michel, a retenu l'attaquant messin Carmelo Micciche parmi les seize joueurs présélectionnés en vue du match qualificatif pour le championnat d'Europe, France-Islande, du 29 avril. Parmi ces joueurs, on note également le retour de Jean-Christophe Thouvenel et de José Touré, et la présence de Basile Boli, Gérald Passi, Luis Fernandez, Michel Platini et Jean Tigana.

ÉCHECS

Le Tournoi Swift

Ljubojevic s'accroche à Kasparov

Ayant gagné chacun leur partie de la huitième ronde (Kasparov contre Larsen, Ljubojevic contre Kortchnoï) puis partagé les points, l'un contre l'aure, dans la neuvième et antépénultième ronde, le champion du monde et le grand-maître yougoslave restent toujours premiers *ex-æquo* du Tournoi Swift de Bruxelles.

Derrière eux, Karpov a remonté à la troisième place grâce à sa victoire dans la neuvième ronde, avec les noirs, face à Kortchnoï. Il a encore une ajournée à terminer avec Timman et devra affronter, dans les deux dernières rondes, Kasparov et Ljubojevic. A noter la surprenante victoire de Winants contre Larsen.

Classement après neuf rondes : 1. Kasparov et Ljubojevic, 7 ; 3. Karpov, 5,5 (une ajournée) ; 4. Tal, 5,5 ; 5. Timman, 5 (une ajournée) ; 6. Kortchnoï, 5 ; 7. Larsen, 4,5 ; 9. Torre, 4 ; 9. Van der Wiel, 2,5 (deux ajournées) ; 10. Winants, 2,5 (une ajournée) ; 11. Short, 2 (une ajournée) ; 12. Meulders, 0,5.

Société

LOGEMENT

Un rapport sur l'état du marché en Ile-de-France

Le prix des terrains est de plus en plus élevé

Le marché du logement en Ile-de-France n'est pas brillant, mais va un peu mieux. Un tout petit peu, selon la délégation régionale de la Banque de France, dans son rapport d'avril 1987 : une légère progression des mises en chantier, un nombre de transactions en hausse, avec une offre insuffisante sur le marché du logement ancien, un marché locatif de plus en plus tendu...

Les prix des terrains sont de plus en plus élevés dans les zones urbaines, malgré les opérations de restructuration d'îlots anciens et la récupération de terrains industriels : de 200 francs le mètre carré en zone rurale, ils atteignent 1 800 francs le mètre carré dans les zones résidentielles. Mais ce qui s'est le plus vendu, ce sont des terrains de 500 mètres carrés à 600 francs le mètre carré. 300 000 francs à débourser avant de songer à construire. Rien d'étonnant que se développe le système des maison en « kit », « prêtes à finir », avec des équipements « prêts à monter », qui coûtent jusqu'à 30 % de moins qu'une maison terminée. Le prix moyen d'une maison (hors terrain) s'établit entre 300 000 francs et 400 000 francs.

Pourtant la construction de maisons individuelles (souvent sur catalogue, avec des formules moins onéreuses comportant, par exemple, des « réserves de surface aménageables ») a nettement progressé en 1986 (7 %) après un recul de 4,1 % en 1985 : on a ainsi commencé 11 400 maisons en secteur diffus contre 10 600 en 1985, ce qui représente le quart du total des mises en chantier de la région, qui sont passées de 44 000 à 45 500 unités (+ 3,4 %) : la région Ile-de-France représente 15 % du total réalisé en France.

Côté financement, on observe une poursuite de la baisse de l'aide de l'Etat, qu'il s'agisse des prêts locatifs aidés (PLA) en baisse de 5 % en nombre de logements (16 000) ou des prêts à l'accession à la propriété (PAP), en baisse de 12,7 % (10 300 logements). Le marché de la construction neuve est donc essentiellement soutenu par le secteur non aidé (financement privé ou grâce à des prêts conventionnés) : 19 200 logements, soit 42 % des mises en chantier, contre 29 % en 1984 et 34 % en 1985. Le mouvement devrait se poursuivre en 1987.

Le stock des logements neufs disponibles à la vente continue de se réduire, tombant de 13 200 à 11 000 en 1986. A Paris, le stock était, à fin décembre, de 500 logements, soit à peine cinq mois de commercialisation, pour un peu plus de sept mois dans les autres départements de la région.

On se rabat donc sur les logements anciens. Construits avant 1948, s'ils sont bien situés et facilement aménageables, ils sont très attractifs, bénéficiant de prêts aidés d'acquisition-amélioration. Construits entre 1948 et 1975, avec des normes de confort insuffisantes (isolation thermique et phonique), en immeubles collectifs, loin du centre des agglomérations, ces logements sont moins demandés et moins chers. Construits après 1975, ils sont qualifiés de « récents » et ne se vendent bien que s'ils sont très bien situés, puisqu'ils ne bénéficient d'aucun financement aidé. En revanche, les pavillons de proche banlieue et les habitations susceptibles d'être aménagées ou agrandies sont très demandés, ainsi que les maisons individuelles en zone résidentielle.

L'accession à la propriété

Quant au logement locatif, « *le fort déséquilibre des années précédentes s'est accentué, dans le secteur libre principalement, malgré l'abrogation de la loi Quilliot. Les investisseurs privés restent réservés (...) et continuent de préférer les placements boursiers à l'immobilier.* » Les logements soumis à la loi de 1948 continuent à diminuer en raison des ventes et des travaux d'amélioration. Les marchands de biens réalisent le plus souvent ce réhabilitations grâce à des conditions de financment avantageuses. Dans le secteur libre, la demande reste très forte, le parc des logements destiné à la location a stagné, voire diminué. Sauf pour les studios, où le taux de rotation est rapide, la durée d'occupation par les locataires reste importante, même si le logement ne correspond plus exactement à leurs besoins, en raison du prix des locations des logements vides.

Baisse des taux d'intérêt, incitations fiscales, rareté des logements locatifs et cherté des loyers incitent les ménages à accéder à la propriété, malgré la stagnation du pouvoir d'achat et la précarité de l'emploi. La Banque de France distingue en Ile-de-France trois types d'accédants à la propriété : une clientèle aisée, avec apport personnel important, qui a seule accès au marché parisien ; les ménages à faibles ressources, qui s'endettent au maximum grâce aux prêts aidés et se logent à l'étroit, dans la périphérie ; une catégorie intermédiaire de cadres moyens qui constituent, avant de s'engager, une épargne préalable suffisante.

JOSÉE DOYÈRE.

Communication

Le XXIIIe marché des programmes de télévision

(Suite de la première page.)

« *La première, aujourd'hui, du secteur public,* aini affirme M. Contamine, *par son audience et par sa vocation de télévision s'adressant à tous les publics.* » Et le PDG d'Antenne 2 de préciser qu'en 1987 A2 diffusera plus de six mille heures de programmes, et que son budget de fiction télévisuelle (351 millions de francs pour plus de deux cents heures de commandes de créations originales) sera « *le plus important en France* ».

M. Jean Rouilly, responsable de la production sur cette chaîne, a ironisé, pour sa part, sur l'accord qui vient d'être signé entre la « 5 » et l'INA (l'achat de mille cinq cents heures de programmes) : « *En guise de création française, cette chaîne,* a-t-il déclaré, *a trouvé la solution : elle achète à l'INA le patrimoine payé par les fonds publics !* »

M. Léotard n'a pas été, lui non plus, avare de petites phrases. Lors d'une brève halte devant le stand de la Société française de production (SFP), il a juré ses grands dieux qu'il fallait « *garder l'outil* », paroles rassurantes, aussitôt tempérées par une autre affirmation : « *Outil qui, bien entendu, doit s'adapter au nouvel environnement audiovisuel.* »

Au stand de Canal Plus, aux allures de vaisseau spatial, le ministre de la culture s'est attardé plus longuement. Un responsable de la chaîne à péage en a profité pour lui annoncer la création prochaine d'une société de production qui proposera des programmes aux chaînes françaises et étrangères. Interrogé sur le statut juridique de Canal Plus, prévu par la loi, mais toujours incertain faute de la publication du décret qui en précise les modalités, M. Léotard a jugé qu'« *il n'y avait pas de retard en la matière* », et il a indiqué que ce décret ne verrait pas le jour avant l'automne. Une mauvaise nouvelle pour le président de Canal Plus, M. André Rousselet, car ce vide juridique risque de geler certains projets de sa chaîne.

Le Gotha de l'audiovisuel est présent sur la Croisette, qu'il s'agisse des responsables des réseaux américains, japonais ou européens, des grands argentiers des sociétés de production, et des vedettes du petit écran. Même des membres de la CNCL (Jacqueline Baudrier, Pierre Sabbagh) y sont venus dès l'ouverture, côtoyant sans le savoir miss Univers 1987 et Battling Bill, le célèbre catcheur américain.

Mais la curiosité, c'est surtout l'arrivée – prévu vendredi – de nouvelles célébrités dans cet univers : M. Francis Bouygues, nouveau PDG de TF 1, et les Maxwell, père et fils. Ce dernier, Ian, chargé du développement international de la Une, n'a pas caché, déjà, son enthousiasme pour sa nouvelle fonction.

Pendant les six journées de ce MIP-TV, chaînes publiques et privées françaises, qui s'arrachent déjà les stars du petit écran, devront se disputer l'achat des meilleures séries américaines et la participation aux grandes coproductions internationales. « *Je l'ai toujours dit, la communication c'est l'affaire de l'entreprise, et l'entreprise c'est la concurrence* », a réaffirmé, à Cannes, M. Léotard.

Ce vigoureux théorème qui, selon le ministre, devrait faire le bonheur du téléspectateur, fait, pour le moment, celui des vendeurs de programmes d'outre-Atlantique : sur la Croisette, le prix d'achat des séries s'envole.

ANITA RIND
et ALAIN WOODROW.

Création de la commission d'orientation pour le développement des réseaux câblés

La commission d'orientation pour le développement des services de communication audiovisuelle distribués par câble a été instituée auprès du premier ministre par un décret paru au *Journal officiel* du 18 avril. Présidée par M. Michel Péricard, député et maire (RPR) de Saint-Germain-en-Laye, cette commission succède à la « mission câble » dont la disparition était prévue au 31 décembre dernier. Celle-ci était déjà présidée par M. Péricard, successeur de M. Bernard Schreiner, député socialiste des Yvelines et nommé sous l'ancienne législature.

La commission a pour mission, d'« *apporter son concours aux collectivités locales et organismes concernés par le lancement de l'exploitation et de la programmation des réseaux câblés notamment par la diffusion d'informations et de conseils et par l'étude de questions d'ordre juridique, financier ou technique* ». Responsable de la formation des personnes chargées des réseaux câblés, cette commission doit aussi « *animer la concertation entre les parties concernées par le développement des services câblés* », « *susciter l'expérimentation de nouveaux services* » et « *proposer aux pouvoirs publics toutes les mesures pouvant favoriser leur développement* ».

La commission comprendra, outre le président, neuf représentants de ministères, nommés par arrêté du premier ministre. Un représentant de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) nommé par M. de Broglie assistera aux travaux.

Le décret du 18 avril prévoit, en outre, la création d'un fonds de développement, dont les crédits sont inscrits au budget du premier ministre, et un comité de gestion de ce fonds. Ce comité de gestion, présidé par le premier ministre ou son ministre délégué, décide, sur proposition de la commission, « *les opérations faisant l'objet d'un financement* » et assure leur contrôle.

● **Guy Letellier abandonne la direction de *France-Soir*.** – Guy Letellier, directeur de la rédaction du quotidien *France-Soir* depuis 1982, vient d'être nommé conseiller personnel de M. Robert Hersant. Il sera spécifiquement chargé de la modernisation de la formule rédactionnelle de l'ensemble des quotidiens du groupe. Le départ de Guy Letellier de *France-Soir* va sans doute relancer l'hypothèse de la nomination de Philippe Bouvard à la tête de la rédaction du quotidien. Cette rumeur circule en effet depuis plusieurs mois. A tel point qu'à la fin du mois de mars vingt-trois rédacteurs en chef et chefs de service de *France-Soir* avaient adressé une lettre à leur PDG, M. Jacques Hersant – l'un des fils de M. Robert Hersant, – dans laquelle ils exprimaient « *leur inquiétude* » au sujet de cette rumeur.

Le Carnet du Monde

Mariages

– Pékin. Paris.

Sylvie FORBIN
et
Pierre SELLAL

ont le plaisir de faire part de leur mariage qui a eu lieu à Venise le 15 avril 1987.

Décès

– Son épouse,
Mme Lucienne Bismuth,
Ses enfants,
M. et Mme Pierre Ledentu,
Mlle Françoise Bismuth,
M. et Mme Georges Bismuth,
Sa petite-fille,
Stéphanie,
Ses frères,
M. et Mme Edmond Bismuth,
M. et Mme Félix Bismuth,
Ainsi que ses parents et alliés,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Me Henri BISMUTH,
ancien avocat
à la cour d'appel de Tunis,
ancien directeur du service juridique
de la Discount Bank France,

survenu le 20 avril 1987, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 avril 1987, à 8 h 30, au cimetière du Montparnasse.

La famille ne reçoit pas.

– Mme Sonia Chatelet,
Ses enfants et ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
font part du décès le 19 avril 1987, dans sa soixante-quinzième année, de

M. François CHATELET,
professeur honoraire
de la faculté des sciences de Besançon.

L'inhumation a eu lieu dans la plus simple intimité familiale.

11, rue Haag,
25000 Besançon.

– Tunis. Boulogne. Toulouse.

M. Ali Harriz,
son époux,
Malik et Donia,
ses enfants,
Me Mohamed Taïeb Benmami,
son père,
Mme Badrenour Benmami,
née Bahri,
sa mère,
Galla Harriz,
sa nièce,
Les familles Benmami, Harriz, Bahri, parentes et alliées,
ont l'immense chagrin d'annoncer le décès de

Raja,

ravie à la fleur de l'âge, à Boulogne, le 19 avril 1987.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Daniel MATALON,
ancien député SFIO des Bouches-du-Rhône,
est décédé, le mardi 21 avril, à Marseille.

[Né le 13 août 1914 à Salonique (Grèce), Daniel Matalon, courtier en marchandises, est élu, en 1955, conseiller général du dixième canton de Marseille. Réélu en 1961, il est alors nommé rapporteur du budget du conseil général et le demeure jusqu'en 1967, où il est battu. Elu député SFIO dans la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône, il rejoint les non-inscrits en avril 1965, avant d'être battu aux élections législatives de 1967. Candidat dissident contre Gaston Defferre aux élections municipales de mars 1965 à Marseille, il est exclu de la SFIO le mois suivant. Il se retire de la vie politique en 1969 pour se consacrer à la franc-maçonnerie. Il avait été nommé grand maître adjoint pour la province de la grande Loge de France en 1978.]

– Jeannine Meunier,
Ses enfants et petits-enfants

font part du décès de

Raymond MEUNIER,
conseiller référendaire,
président
de la chambre régionale des comptes
de Poitou-Charentes,

86600 Cloué-Lusignan.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Franck MOLONEY,

survenu le 28 mars 1987, à Syracuse (USA), dans sa soixante-septième année,
de la part de
Christiane Conge-Moloney,
son épouse,
Et des familles Conge et Dard.

Une messe sera célébrée à son intention, le lundi 27 avril 1987, à 18 heures, en l'église Saint-Séverin, à Paris 6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

989 James Street,
Syracuse,
New-York 13203
USA

– Mme Michel Pouillard,
née Molinier,
Jean-Yves et François Pouillard,
Philippe, Dominique et Agnès Ribat,
Famille Molinier,
M. et Mme Albiges,
M. et Mme Bas,
Les familles Gervais,
Les familles Magne,
Parents, alliés et amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel POUILLARD,
professeur de l'université Aix-Marseille,
docteur ès lettres,
directeur de l'UER d'anglais,

survenu le 18 avril 1987, dans sa cinquante-deuxième année.

Résidence Le Méjane, bât. A2,
Route du Tholonet,
13100 Aix-en-Provence.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– M. et Mme Jacques Derisbourg,
M. et Mme Jean-Claude Chemarin
et leurs filles,
M. Yves Derisbourg,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Henri SEIGNON,
née Françoise Batut,

survenu le 18 avril 1987, à Neuilly-sur-Seine, dans sa quatre-vingt-septième année.

et prient de s'unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée en l'église de Ferrals-les-Corbières, le jeudi 23 avril, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Sainte-Anne,
75001 Paris.
Avenue de la Mer,
11200 Ferrals-les-Corbières.

Remerciements

– Mme René Charrier,
son épouse,
M. et Mme Bruno Charrier,
M. et Mme Thierry Charrier,
M. David Charrier,
ses enfants,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. René CHARRIER,

expriment leurs sincères remerciements.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III, le jeudi 30 avril, à 14 heures, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne, M. Saïdi Abdelali : « La pensée religieuse d'Al-Sayh Al-Mufid ».

– Université la Sorbonne nouvelle-Paris-III, le lundi 18 mai, 13 h 30, salle Liard, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris, Mme Monique Borie, épouse Banu : « Antonin Artaud : le théâtre et la retour aux sources. Approche anthropologique. »

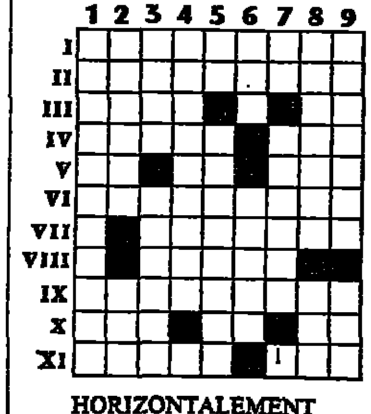
– Université Paris-Sorbonne-Paris-IV, le lundi 18 mai, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, Mme Ginette Picat, née Guinoiseau : « Nodier et le théâtre. »

– Université Paris-IV, le vendredi 22 mai, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, M. Kosei Ogura : « L'inscription de l'histoire dans le roman de Flaubert. »

– Université Paris-IV, le samedi 23 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, M. Charles de Lamberterie : « Les adjectifs grecs du type de *Hedus.* »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4469



HORIZONTALEMENT

I. Doit être bien soigné pour éviter les extinctions de voix. – II. Veille au grain. – III. Un envoyé du ciel. Une touche à jouer. – IV. On s'y arrête lorsqu'on a peu à faire. Point de départ d'une opération. – V. Mis à jour. Conducteur de lignes. Releva le défi. – VI. Une sortie ou une entrée. – VII. Usé jusqu'à la corde. – VIII Partie du monde. – IX. Pleines d'os ou pleines d'arêtes. – X. L'envers d'une pièce. Préposition. Tend ses bras vers l'Adriatique. – XI. Périodes de fièvre. Pilleur de tronc.

VERTICALEMENT

1. Monsieur sans-gêne. – 2. Un bras solide sur lequel on peut s'appuyer. Lente au départ. – 3. Fait passer le courant entre l'Eire et l'Ulster. Bon débarras ! – 4. C'est bien souvent lui qui porte la culotte. – 5. Possessif. Mises à part. – 6. Peut être poussé dans certaines courses. Monta sur le trône après une période vespasienne. – 7. Passé heureux. Travaux de tissage. – 8. Bombe bienfaisante. Hérisse le poil. – 9. Effectue une opération de tête. Coupe à travers champ.

Solution du problème n° 4468

Horizontalement

I. Attente. – II. Ruinée. A.M. – III. Bigames. – IV. Uléma. Est. – V. Se. Otarie. – VI. Duo. Fer. – VII. Ordo. SD. – VIII. Anée. Eta. – IX. Lin. Salem. – X. Ader. Il. – XI. Caractère.

Verticalement

1. Arbuste. Lac. – 2. Tuile. Aida. – 3. Tige. Donner. – 4. Enamouré. Râ. – 5. Nématodes. – 6. Tee. Ait. – 7. Serf. Elle. – 8. Sieste. – 9. Amsterdam.

GUY BROUTY.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« La magie de la Méduse » au Künstler-Haus de Vienne

L'éloge du maniérisme

La rumeur, encore assourdie par la distance, commence à gagner Paris. Il se pourrait bien qu'une des expositions les plus intéressantes de l'année soit celle qui vient d'ouvrir ses portes à Vienne au Künstler-Haus : « La magie de la Méduse ».

IL semble que le printemps soit placé sous le signe du maniérisme. Après « Arcimboldo » à Venise, au Palazzo Grassi, divertissement savant aux ramifications oniriques, qui nous a mis en appétit, voici le plat de résistance mijoté depuis deux ans avec art et manière par un des grands chefs de la nouvelle muséographie : Werner Hofmann. Ce Viennois, actuel directeur de la Kunsthalle de Hambourg, historien d'art et esthéticien, est considéré comme un des pères spirituels des expositions thématiques en Europe, qui sont accueillies avec réserve et suspicion en France, tant par les conservateurs et la critique que par le public. Le mélange effraye, le questionnement esthétique rebute.

Cette exposition est un événement. Par son importance : plus de sept cents œuvres présentées, la plupart d'une grande rareté ; parce qu'il s'agit de la première manifestation de cette taille consacrée à un style trop souvent considéré comme le résidu de la Renaissance ; mais aussi par sa conception, mimétique par rapport à son objet, à la fois savante et ludique, foisonnante et rigoureuse.

La *reconnaissance du maniérisme*, son accession pleine et entière à la dignité d'un style est récente. Elle remonte aux années 20, grâce précisément, aux historiens d'art de l'école de Vienne : Schlosser et Dvorak, puis Sedlmayr et Gombrich. Hofmann s'empare à son tour de cette notion pour l'investir d'un contenu nouveau ou plutôt pour l'élargir aux dimensions d'une catégorie transhistorique, comme l'avait fait Eugenio d'Ors pour le baroque. Mais alors que le baroque se caractérise par la plénitude, l'intégration harmonieuse de la profusion, Hofmann définit le maniérisme comme la volonté d'ambivalence, la juxtaposition des contraires la recherche délibérée de l'hybride, du composite, le mélange du savant et du profane, de la science et du mythe, la création du nouveau à partir de l'ancien.

Renversant la perspective traditionnelle qui ne voyait dans l'art de la seconde moitié du seizième siècle que constructions froides et stériles à partir des découvertes des grands maîtres de la Renaissance, Hofmann y observe au contraire la gestation de la modernité. Non pas la décadence, mais l'introduction de la dissonance, non pas le triomphe de la répétition, mais la liberté de choix, l'ouverture virtuelle sur une multitude de possibilités. Cette position de carrefour qui caractérise le maniérisme présente des analogies évidentes avec la situation contemporaine de l'art, d'où l'idée de suivre le sillon à travers les siècles afin de mettre en lumière la permanence d'un certain état d'esprit esthétique.

C'est à cette démonstration risquée mais fascinante tant pour l'œil que pour l'esprit que nous entraîne W. Hofmann à travers cette exposition divisée en deux parties. L'une est consacrée à l'art de la seconde partie du seizième siècle, l'autre aux prolongements de l'esprit maniériste du dix-huitième siècle à nos jours.



D.R.

La fascinante tête de « la Méduse » de Rubens

Ambivalence et dualité

La profusion visuelle, la rareté des œuvres présentées et le plaisir pris à leur découverte, la jubilation éprouvée au contact des rapprochements savants, tout concourt à plonger le spectateur sous le charme du maniérisme. En ce qui concerne l'art du seizième siècle, le principe d'ambivalence, de dualité, préside entièrement à *la présentation des œuvres. Dans* chaque salle, peintures, gravures, sculptures, pièces d'orfèvrerie, s'entremêlent, s'entrechoquent selon des combinaisons savantes de formes, de thèmes et de composition.

On pénètre dans l'exposition par une architecture en trompe-l'œil, réplique de celle du palais Spada débouchant sur une salle d'apparat intitulée « Le regard ensorceleur », qui regroupe les deux pôles antagonistes du maniérisme européen : la peinture de cour, subtile, raffinée de l'école de Fontainebleau, avec notamment des toiles de Caron et des tapisseries d'après des cartons de Rosso ; l'art bigarré, étrange, insolite des artistes regroupés à Prague sous la protection de l'empereur Rodolphe II avec entre autres les deux plus belles toiles d'Arcimboldo : *l'Eau* et *le Feu* ramenées de Venise pour la circonstance.

Emblème de cette dualité, la fascinante tête de Méduse de Rubens qui incarne la séduction et le maléfice enchevêtrés, fait face à l'autoportrait du Parmesan, déformé au miroir convexe. En contrepoint, de cette salle d'apparat un espace labyrinthique, reconstitution imaginaire d'un « cabinet de merveilles » de la cour des Habsbourg où les jeux de miroirs renforcent l'artifice. Un plat « hyperréaliste » de Bernard de Palissy voisine avec un paysage abstrait, fait de corps géométriques de Jamnitzer (1563-1618), un paysage anthropomorphe de Momper avec une composition « surréaliste » de Hoefnagel (1542-1600). Ici et là, glissés subrepticement, un minuscule collage *de Max Ernst ou de Dubuffet*. N'était le cartel, la facétie anachronique passerait presque inaperçue !

Danses macabres

Flanquant ces deux salles, deux galeries parallèles, placées respectivement sous les thèmes de Mars et de Vénus. D'un côté s'étalent la violence et la guerre : magnificence des portraits en pied, casques ciselés, scènes de torture, de douleur dues à Callpt, à Goltzins, à Graf, qui s'achèvent sur des danses macabres et des Jugements derniers, à la fois effrayants et grotesques. De l'autre s'épanouit le triomphe de Vénus, de l'amour, de l'érotisme, illustré par la délicatesse du Primatice, de Giambologna et ses métamorphoses sous les traits de nymphes, de satyresses, de courtisanes, d'acrobates, de saintes, de filles à soldats, avec pour final une apothéose des arts, sublimation du plaisir et de la séduction.

La seconde partie de l'exposition obéit à une progression chronologique. Elle s'ouvre sur les fausses ruines et les architectures fantastiques du dix-huitième siècle de Hubert Robert et de Piranèse, sur les pavillons de caprices et les jardins à « grotesques » mais aussi sur les utopies géométriques de Boullée et Lequeu. Un hommage est ensuite rendu aux symbolistes et (à travers eux) à « La femme fatale » dans tous ses états chez Beardsley et chez Burne-Jones, chez Moreau et Böcklin, chez Klinger, Knopff, Klimt et Mucha. La part du lion revient bien entendu aux surréalistes qui incarnent au plus près l'esprit maniériste au vingtième siècle.

On peut regretter que cette deuxième section soit plus hésitante, plus confuse, moins élaborée que celle consacrée au maniérisme proprement dit. Mais peut-être est-ce cela aussi une exposition thématique. Elle n'offre pas au visiteur un produit parfaitement conditionné mais lui laisse la liberté de contester certains choix ou de compléter par l'imagination le parcours proposé.

YVES KOBRY.

★ Jusqu'au 12 juillet.

Hans Hollein au Centre Pompidou

On ne choisit pas sa mère

En même temps que Mies Van der Rohe, l'un des pères fondateurs de l'architecture moderne (le Monde du 21 avril), le Centre de création industrielle présente l'œuvre et la vie de Hans Hollein, vues et commentées par Hans Hollein soi-même, aussi impartial qu'il se peut.

MIES et Hollein : deux pôles extrêmes, et opposés, de l'architecture, cette république que, selon une habitude propre du vingtième siècle, on avait fini *par croire une* et indivisible. Au point que, si l'on concevait bien des mouvements, des modes ou des générations successives, on n'imaginait pas, on ne tolérait pas que puissent coexister des écoles radicalement divergentes par leur expression ou leur philosophie, contradictoires dans leur essence même. Le mouvement moderne avait « viré » toute velléité baroque, et plus généralement l'ornement. Les voici qui reviennent en force.

Ils occupent l'espèce d'espace qu'on appelle le forum, au Centre Pompidou, qui sert normalement à tout et à rien et qui, pour cette raison, n'a pas tout à fait le prestige des grandes galeries du cinquième étage. Ils ont pour nom Hans Hollein, et il y en a peu qui, comme lui, sont parvenus à occuper ce forum, s'installant tel un pacha cruel sur le dos de sa victime, avec une nonchalance barbare. A la demande du CCI, il a en effet lui-même mis son œuvre en scène, au risque, bien sûr, de l'autosatisfaction : imagine-t-on un académicien faire son propre éloge ?

Hans Hollein, qu'on *retrouve* aussi, depuis le 14 avril, parmi les heureux élus de « Nouvelles Tendances ». Car c'est là le faux titre sous lequel le CCI, fêtant ses dix années d'existence (et d'incertitude ontologique) en même temps que Beaubourg, prévoit de dissimuler le vrai sur-titre de cette manifestation de prestige : *Les avant-gardes de la fin du vingtième siècle,* ambition prudemment travestie en vrai-faux sous-titre... Peut-être parce qu'Hollein n'aime guère le terme d'*avant-garde*.



E. KOSSA KNUSKI

Hans Hollein a lui-même mis en scène l'exposition qui lui est consacrée.

Autrichien, né à Vienne en 1934, il n'en a gardé, tout au moins de façon manifeste, qu'un goût, pardon, un esprit baroque et une attirance récurrente pour l'or. Cela en fait un personnage classable, très approximativement, entre Goldfinger et Marco Polo : c'est d'ailleurs sur l'Himalaya, *dans l'extrême nord du Pakistan*, que nous avons rencontré pour la première fois ce voyageur de la fantaisie. Membre du jury du prix Aga Khan d'architecture, il avait l'année précédente, en 1985, *remporté lui-même le* « Pritzker Prize », qui est à l'architecture ce qu'est le Nobel à un tas d'autres choses (1). La seconde rencontre devait avoir lieu, afin de parler de son exposition, au nouveau café que Christian de Portzamparc vient (presque) d'achever pour un deuxième frère Costes, à l'angle de la rue Saint-Martin et de la Piazza Beaubourg. Si Hollein a hérité d'une part de viennoiserie — *« On ne choisit pas sa mère »*, nous dira-t-il, — il est allé chercher sa formation, là où s'était inventée la plus austère des architectures, à Chicago même, le fief de Mies Van der Rohe, aujourd'hui son voisin de palier. Comme on peut aisément le constater dans le forum, ce n'est pas l'austérité qu'il a le mieux retenue des Etats-Unis, pays qui, il est vrai, a également hérité de Robert Venturi et de *Charles Moore*.

L'attitude baroque

Personnage multiple sous une allure simple et solide, Hollein n'aime pas dissocier les différents aspects de son œuvre : artiste, designer, architecte..., il établit dans sa carrière une continuité philosophiquement ancrée, comme pour se protéger du *soupçon de dilettantisme*. Il déteste l'expression *post-moderne* autant que celle d'*avant-garde*, la première relevant pour lui du placage, la seconde l'ennuyant autant qu'un métier dont on l'obligerait à faire... profession.

Avec le retour de l'histoire et de l'historicisme, il faut bien, cependant, trouver les mots, les écoles, toutes ces choses qui vous rattachent aux courants de la vie. Pour Hollein, le substantif idéal est finalement celui d'attitude : *« Il n'y a pas de « style » Hollein, il y a une attitude Hollein »*, dit-il. Le professeur qu'il est aussi n'apprécie d'ailleurs pas que ses élèves fassent du Hollein, puisque c'est le contraire même de l'attitude de critique et d'invention qu'il souhaite leur enseigner. Malheur aux fayots ! Quant à l'adjectif idéal (qui a l'avantage d'être en même temps *un substantif*), il est manifestement celui de baroque. Mais pas *« le faux baroque qu'on trouve en Scandinavie »*, non ! Le vrai baroque qui fait la réputation de Rome et de l'Europe centrale, celui qui, comme Hollein cherche à le faire, *« intègre l'art à l'architecture : vous enlevez toutes les décorations et vous avez l'attitude baroque »*.

L'exposition Hollein est dotée d'un très joli album, où il développe avec François Burkhardt, directeur du CCI, les différentes postures de l'attitude Hollein. On y trouve un emprunt, à Hollein évidemment, qui remonte à 1963 : *« L'architecture est élémentaire, sensuelle, primitive, brutale, effrayante, violente, dominatrice. Mais elle est aussi l'incarnation des émotions les plus subtiles, sensible reflet des réactions les plus délicates, matérialisation du spirituel »*. Le seul catalogue qui se puisse recommander pour l'exposition Hollein est la traduction enfin parue d'*Architecture de fête*, riche ouvrage des Allemands Werner Œchslin et Anja Buschow. Le sous titre en est, c'était prévisible, *l'architecte metteur en scène (2)*.

FREDERIC EDELMANN.

(1) C'est l'architecte japonais Kenzo Tange qui a obtenu le Prix Pritzker d'architecture pour 1987, neuvième lauréat de cette récompense prestigieuse. Kenzo Tange, qui est né en 1913, est le plus célèbre et certainement le plus brillant architecte de sa génération à avoir rejoint et exalté le mouvement moderne.

(2) W. Œchslin et A. Buschow, *Architecture de fête*. Pierre Mardaga éd., 164 p., 240 F.

★ *Hans Hollein : Métaphores et métamorphoses*, Forum du Centre Pompidou, jusqu'au 8 juin. Album de l'exposition : 65 F.

CINÉMA

La Turquie dans ses films aux Journées

La vie double standard

Même si le public turc délaisse les salles de cinéma, il se gave de films en vidéocassettes, qui échappent à la censure, et il se bouscule aux Journées d'Istanbul.
Une fois par an, les cinémas nationaux et internationaux se font face, se cherchent l'un en l'autre. Peu importent les récompenses, c'est de connaissance qu'il s'agit.
Les réalisateurs turcs ont bien des tabous et – pis peut-être – bien des habitudes à transgresser.

LES Turcs boudent, les Turcs désertent, les Turcs, on nous l'a dit cent fois là-bas, ne vont plus au cinéma. En trois ans, le nombre des salles est passé de 1865 à 550. En même temps se sont multipliés les clubs pour la location et l'achat de cassettes : 60 % des films locaux sont désormais financés par la vidéo. Une lycéenne qui se destine aux métiers du cinéma nous a avoué après avoir bien cherché n'avoir vu aucun film en salle cette année. Pourquoi ? *« Les grands classiques ne passent jamais. Et on est sûr, quand on les loue, qu'ils ne sont pas censurés.* Satyricon, *vous connaissez ? »*

Les Turcs sont cependant les spectateurs rêvés d'une grande mostra de cinéma comme les Journées d'Istanbul qui viennent de s'achever. Il reste en effet, mal indiquées le long d'artères épouvantablement encombrées et défoncées (la capitale s'équipe partout en eau comme en électricité), d'immenses salles glaciales et poussiéreuses. Pour les quatre projections de la journée et des publications des programmes, toutes les places y sont louées, les fauteuils et les chaises numérotées, les bons rangs convoités comme au match de foot, les films interrompus à leur moitié par l'achat massif de pop-corn et de Pepsi Cola. A l'entrée d'un Szabo de 1966 (le Hongrois se partageait avec Tanner, Boorman, Rosi et Wenders les hommages de l'année), d'une coproduction germano-islandaise d'un réalisateur inconnu, d'un incunable turkmenistan, d'un spécimen d'écologie suisse ou de désespoir japonais, on peut ainsi gentiment se faire bousculer : les Turcs, qui ne vont plus au cinéma, se disputent en effet, pendant deux semaines chaque année, tout ce qui bouge sur un écran, bon ou mauvais.

Les Journées d'Istanbul donnent lieu, il faut le rappeler, à une compétition internationale entre une vingtaine de films (dix-sept cette année) pas toujours récents, sans mention d'exclusivité, déjà présentés à Berlin, Locarno, Venise ou Cannes, films qu'un jury dévoué s'emploie à départager, dans l'indifférence générale, pour l'octroi d'une Tulipe d'or au prestige hypothétique. Nées modestement il y a six ans à l'ombre d'un festival d'été touristique et mondain (1), assurées de leur indépendance depuis trois ans seulement, les Journées trahissent ainsi leur difficulté à figurer dans le concert des grands festivals de cinéma européens. Aussi n'est-ce peut-être pas, comme l'explique Vecdi Sayar, qui en a aujourd'hui la responsabilité, le premier but visé : *« Toutes les cinémathèques qui avaient été créées dans les années 60, ont disparu quand, après 1980, les associations ont été dissoutes. Le public formé à l'esprit « art et essai » a peu à peu cessé d'exister. Nous nous employons à la reconstituer en nous efforçant de montrer le meilleur cinéma du monde entier. »*

Un thème officiel pour cette cinémathèque temporaire : les rapports de l'art et du cinéma. Adaptations, théâtre filmé, film dans le film ou opéra vu des coulisses, comme ces formidables *Frères Mozart* que la jeune Suédoise Suzanne Osten aurait pu dédier au Bergman de la grande époque. Celui de la *Nuit des forains* et de *Sourires d'une nuit d'été*. C'était un second film, une réflexion tendre et amusée sur la mise en scène, art de la séduction et « meurtre du père », un vaudeville pervers sur le *Don Giovanni* de Mozart, un petit chef-d'œuvre. Mais la musique étant à Istanbul ce qu'elle est ailleurs, le jury n'a pas cru bon de le récompenser.

La Turquie produit entre trois cents et quatre cents longs métrages chaque année, pornos, chromos (les plus populaires sont traités, simultanément, sous forme de romans-photos), biographies romancées de jeunes idoles de la chanson – le genre fait fureur, paraît-il, depuis peu, – mais aussi films d'auteurs, même si, à en croire Vecdi Sayar, *« le pays n'a pas eu de vrais artistes depuis Yilmaz Güney »*. La crème de cette production est projetée presque sans interruption, dans la petite salle d'un palais de la culture lui aussi glacial, mais pas vraiment bondé, auquel une majorité de journalistes étrangers n'accèdent qu'en louvoyant entre des poids lourds suicidaires et des taxis meurtriers.

Zügürt Aga est un immigré de l'intérieur. On le voit lui aussi, dans le film de Nesli Cölgecen, qui porte son nom, risquer sa vie dans les embouteillages de la nouvelle Byzance. La sécheresse, un régisseur indélicat, des élus véreux, l'ont contraint à quitter le village d'Anatolie sur lequel il régnait en despote plutôt éclairé. Le voici qui cherche un emploi dans une ville impitoyable, se heurte à une administration kafkaïenne, brade ses tapis à vil prix, perd son auto et sa femme, vend finalement des boulettes à la sauvette, et en chaussettes : même ses bottes – sa dignité, souvenir d'un cheval tant aimé – lui ont été arrachées.

Sehmus, un ouvrier, a quitté lui aussi son village d'Anatolie et rêve sur son chantier à la fortune que sa jolie voix lui promet (*Son Ürfali*, d'Omer Ugür, 1987). Poussé par son compatriote, son âme damnée, ce gosier au cœur pur va perdre sa bien-aimée, trahir son ami moribond, pour sortir second d'un radio-crochet misérable, organisé par des imprésarios marrons. Il aura, au préalable, rasé sa moustache et perdu, à en croire l'œil dégoûté de sa fiancée, beaucoup de sa virilité.

Décrépitude et castration. Est-ce là tout le destin que le cinéma turc promet à ses « héros » ? Omer Kavur, nommé légitimement meilleur réalisateur de l'année pour un *Anayurt Oteli (l'Hôtel de la mère patrie)* noir à pleurer, va beaucoup plus loin dans le constat d'une vie de l'homme turc coupée de la réalité politique *(lire ci-contre)*, privée de communication sociale, *« empêchée de sublimation »* par des conformismes superposés, coincée entre l'espoir fou et les pires atrocités. Le réalisateur de *Psychose* n'aurait pas désavoué l'hôtel désert dans lequel le gérant Zebercet tue son chat d'un coup de poêle à frire, étrangle sa servante-maîtresse dans des spasmes de volupté, reçoit avec terreur des émissaires menaçants aux intentions peu claires, se lave rituellement les pieds dans son lavabo, voit son reflet paré, dans les miroirs, d'une moustache hitlérienne, se lève tous les matins pour rien à 6 heures, pour finir par se pendre avec délectation et méticulosité. Combat de coq, Kungfu, masturbation, drague homosexuelle ambiante, inaccessibilité de l'idéal féminin, interdit de l'amour fou : tous les thèmes, que d'autres films de la sélection traitent de manière larvée, maladroite, hésitante et comme culpabilisée, sont abordés par Kavur sans peur de choquer. *« Les gens, ici, ne se choquent pas facilement*, dit d'ailleurs le jeune réalisateur déjà remarqué à Vittel pour son second film. *S'ils sont sincères, ils peuvent s'identifier à Zebercet. Ils ont tous vécu des situations similaires : le tabou du sexe, de la chose militaire, le conformisme étroit, l'obligation de cacher ses véritables pensées, une vie double standard. C'est sans doute la première fois que l'homosexualité est abordée de front dans notre cinéma. »*

Comment donc s'étonner que le féminisme (quand le métier de réalisateur demeure, à deux exceptions près, l'apanage du sexe masculin) ait fait d'aussi évidents ravages dans ce cinéma ? On s'interroge de film en film sur la possibilité de concilier vie passionnelle et douillette existence au foyer. On commet l'adultère, on divorce, on avorte, le carcan familial, est dénoncé, le poids du matriarcat stigmatisé, la prostitution démystifiée : toutes les bonnes intentions sont rassemblées. Manque la façon de filmer.

Ainsi *Teyzem* (*Ma tante*, d'Halit Refig, 1986) illustre par des images gourmées, vrais clichés de roman-photo, l'histoire d'une Ophélie séduite par un Presley de pacotille et contrainte de se réfugier dans la folie : star absolue du septième art ottoman, Mujde Az en fait des tonnes devant une caméra d'une rare vulgarité et sur une pellicule de film porno.

Le film sur la femme turque – magnifique et d'ailleurs ovationné à Istanbul – il faut le chercher en Allemagne, sous la signature d'un jeune réalisateur immigré. Dans *40 m² Deutschland*, de Tevfik Baser, une femme vit comme en temps réel l'existence d'une bête en cage. Enfermée dans son deux pièces par un mari bien intentionné, qui veut la préserver des pourritures du monde moderne, et se la garder, la jeune villageoise expatriée passe presque sans parler, comme dans un film muet, par tous les stades du dénuement, de l'exploitation, de l'incompréhension déboussolée, avant de passer littéralement sur le corps de son mari frappé d'apoplexie, et se libérer.

ANNE REY.

(1) Financé par la même fondation privée que les Journées de cinéma, ce festival, nous a dit l'attaché culturel Claude Bouheret, accueille cette année grâce à l'AFAA (Association française d'action artistique) l'Orchestre du Capitole de Toulouse et Michel Plasson (les 16 et 17 juillet), Jean-Pierre Rampal et Marie-Claire Alain. La première bande exposition d'art français contemporain sera d'autre part accrochée successivement à Istanbul et à Ankara, d'octobre à la mi-novembre prochains.

Le palmarès

Tulipe d'or pour le meilleur film étranger : *Protège-moi mon talisman*, de Roman Balayan (URSS).

Mentions spéciales : *Caravaggio*, de Derek Jarman (Grande-Bretagne) ; *Frida*, de Paul Leduc (Mexique).

Prix du meilleur film turc : *l'Hôtel de la mère patrie*, d'Omer Kavur.



D.R.

« L'hôtel de la mère patrie », d'Omer Kavur.

Le cinéma du

L'ANGE nouveau, La Tulipe, Le Palais, l'un après l'autre, les cinémas d'Istanbul ferment leurs portes ; Le Rêve et L'Alkazar doivent leur prospère survie au porno, local ou étranger, seul capable de rivaliser avec la culture de brasserie auprès des immigrés anatoliens, la nouvelle population noctambule d'Istanbul. Pourtant, des salles qu'on donnait pour perdues ont connu l'an dernier un second souffle grâce aux productions locales. Nouveauté dans le taux de fréquentation en 1986 : reflet de l'apparition d'un public plus exigeant, sur les dix premiers films, trois seulement appartiennent au genre dit « Arabesk », variations chromatiques et geignardes sur la difficulté pour un jeune homme pauvre d'aimer une jeune fille riche ou sur d'autres exemples de la cruauté du monde en général et des grandes villes en particulier.

La relative innocuité du genre avait assuré sa fortune au lendemain du coup d'Etat de septembre 1980 : avec les autres productions de même niveau, monotones cocktails de violence et de sexe, il continue de représenter la majorité des cent quatre-vingts films produits annuellement à Yeshilçam, le quartier du Pin vert, le Cinecitta d'Istanbul. Une grande partie de cette production est destinée au marché vidéo de l'intérieur et de l'immigration, largement responsable des difficultés des réalisateurs, dont le budget moyen ne dépasse pas 600 000 francs par film. Privés de tout système d'avance sur recettes ils ont dû attendre l'an dernier pour qu'une loi protège enfin leurs droits d'auteurs contre le piratage des cassettes. Conséquence de la loi, inéluctable mais catastrophique pour la culture cinématographique du public, les exploitants des clubs vidéo seront contraints d'ici septembre d'effacer leurs films pirates, livrant à la descendance financièrement abordable de *Ninja* et du *Dragon d'or* la succession de *Diva* ou de *Baiser de la femme araignée* hors de prix.

Cinq des dix films en tête des recettes en 1986 illustrent l'affirmation d'un nouveau cinéma turc de qualité : celui-ci doit le renouvellement de son langage et de ses thèmes davantage aux changements que connaît la société turque depuis 1980 qu'à la nécessaire prudence observée par les réalisateurs jusqu'à une période récente. Les idéologies ont fait leur temps ici comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, tant a *été* grand le traumatisme des années de violence et des cinq mille morts qui ont précédé le coup d'Etat.

Les certitudes militantes et manichéennes du passé ont fait place à un souci d'observation plus subtil d'une réalité qui n'est plus systématiquement présentée comme négative. Le film paysan, qui encore récemment était une antienne intarissable sur la dureté des conditions de la vie rurale, se trouve rafraîchi par la précision documentaire des *Grenouilles* du réalisateur de *Yol* pendant l'emprisonnement de Yilmaz Güney : Sherif Gören nuance encore l'observation des relations villageoises, y compris érotiques, dans sa *Vengeance des serpents*.

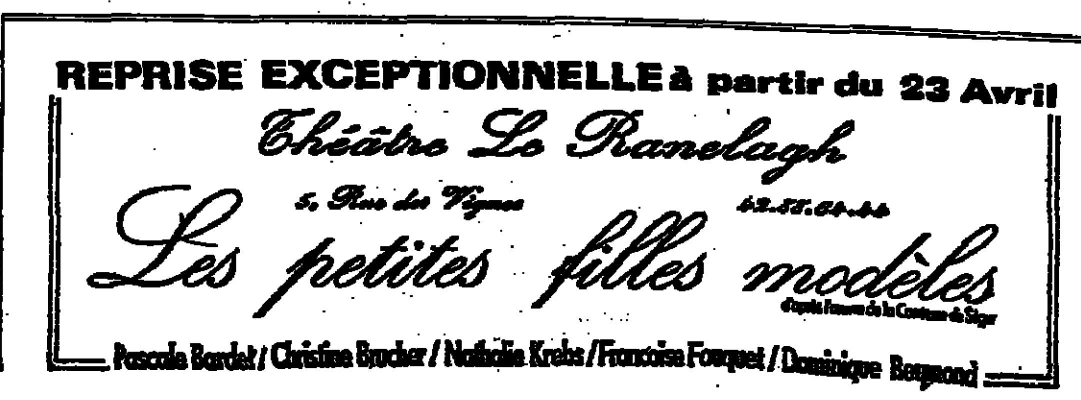
Autre façon de refuser le folklore, Zulfu Livanelli a choisi de supprimer tout misérabilisme de sa mise en scène du roman de Yashar Kemal, *Terre de fer, ciel de cuivre*, au profit du merveilleux, renouant ainsi avec certains films du précurseur du cinéma turc dans les années 30, Muhsin Ertugrul. Surtout, dans *Zugurt Aga*, Nesli Çolgeçen rompt avec le cliché du méchant grand propriétaire foncier. Il jette un regard plein d'humour et de tendresse sur les liens personnels qui unissent entre eux les membres de la communauté villageoise, contraints d'affronter les difficultés de l'adaptation à la ville.

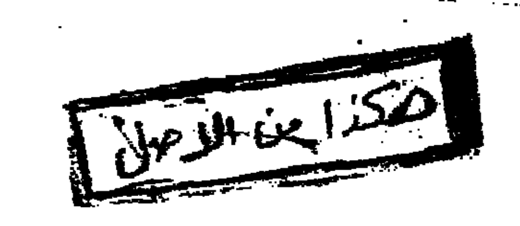
Les progrès de la démocratisation ont permis un retour du cinéma politique. Plusieurs films se penchent, parfois avec audace, sur la répression qui a suivi le coup d'Etat militaire, d'où leur appellation générique : « films du 12 septembre ». Ils mettent en scène une même situation, celle d'un détenu reprenant contact à sa sortie de prison avec une société qui a changé. Le personnage central est implicitement crédité d'une action militante positive antérieure au coup d'Etat, dans la tradition très forte de l'imagerie du héros populaire qui affronte, au nom de la justice, l'Etat répressif – imagerie illustrée par les films et la personne même de Yilmaz Guney.

Une controverse violente

La Voix, de Zeki Okten, le réalisateur du *Troupeau*, est celle du vacancier père de famille, tortionnaire reconnu par sa victime, qui s'essaie à revivre dans un village de pêcheurs gagné par le tourisme. La torture est également le thème de *Toi, chante tes chansons*, de Sherif Gören : la peinture d'anciens amis, intellectuels dépolitisés et vieillissants, n'est pas sans évoquer Claude Sautet. Anti-film du 12 septembre, *Princesse*, de Sinan Cetin, rejette en bloc toute l'activité militante, le terrorisme et la langue de bois des années 60 : perçu comme une justification du coup d'Etat alors même que certains artistes sont encore privés de passeport, le film a déclenché une controverse violente qui marque les limites de la création et de la réflexion possible sur les événements encore trop récents.

Tant mieux. Car la renaissance actuelle du cinéma dans une société à ce point sollicitée par ses propres changements ne vient pas du cinéma politique. Trois films d'Atif Yilmaz, sur des scénarios de Barish Pirhasan, renouvellent entièrement le langage du cinéma turc. En prenant pour ressort la notion même de rôle, ils introduisent une autre réalité et une autre réflexion dans une tradition peu habituée à la relativité et au ludisme dans la vision qu'ont de soi et de l'autre la société, les groupes et les individus.





CINÉMA

d'Istanbul

12 septembre

Prénom Vasfiye : c'est la seule réalité que l'on connaisse de cette femme née des regards que portent sur elle quatre hommes qui l'ont connue et qui, l'un après l'autre, la racontent à un voyageur dans la salle d'attente d'une gare routière.

Dans *Ah Belinda !*, par la fiction d'une *Rose pourpre du Caire* inversée, une actrice au mode de vie typique des milieux intellectuels d'Istanbul se retrouve à l'occasion du tournage d'un film publicitaire dans la peau de la mère de famille qu'elle incarne. De la cuisine aux loisirs, elle vit le « cauchemar de la classe moyenne ».

La société, longtemps perçue comme un tout à transformer, apparaît ainsi comme la coexistence de groupes qui s'ignorent et se découvrent. C'est le cas aussi dans *l'Arrière Quartier de Beyoglu*, où Sherif Gören fait découvrir à un bourgeois les bas-fonds de sa propre ville ; le cas également dans *Une saison à Hakkari*, de Erden Kiral, autorisé après trois ans de censure, et où un intellectuel exilé dans les régions kurdes découvre le sous-développement et s'interroge sur la validité de son savoir.

Les foudres de la censure

Dans le troisième des films de Atif Yilmaz, *Comment sauver Asiye*, adaptation d'une pièce épique des années 70, la sombre démonstration brechtienne des analogies entre la pourriture du capitalisme et celle de la prostitution s'efface au profit d'un divertissement musical utilisant toutes les ressources de l'effet de distanciation produite par la pièce dans le film.

Premier rôle à être remis en question par cette approche nouvelle : celui de l'actrice des trois films, Mujde Ar, dont d'anciennes photos en décolleté suggestif rappellent aux étals des libraires l'époque récente où elle n'était que l'un des sex-symbols à l'usage du machisme ambiant. En se jouant ainsi avec intelligence de son propre personnage – ce qui serait beaucoup plus difficile, voire impossible, pour un acteur masculin, – elle ne fait *pas que s'engager dans un com*bat féministe périlleux, qui lui a valu quelque temps les foudres de la censure, dont le puritanisme vise plus le démythifié que le déshabillé. Elle détruit surtout l'identification entre l'acteur et ses personnages, l'un des principaux obstacles (dans un public populaire qui ne fait pas dans le raffinement psychologique) à l'approche cinématographique de l'individu au centre des interrogations nouvelles de la société turque.

Omer Kavur, le réalisateur de *l'Hôtel de la mère patrie*, surmonte l'obstacle en ayant recours à des acteurs de théâtre. L'interrogation sur son identité du gardien d'hôtel d'une petite ville anatolienne débouche sur le suicide, affirmation individuelle par excellence, dont la multiplication récente, dans un pays de tradition collective, donne la mesure du changement. La recherche des événements dans une histoire intime, dissimulés par la scansion décennale des coups d'Etat, se prolonge dans la quête d'une continuité rompue avec un passé historique dont les souvenirs flous se font entendre malgré les clameurs des haut-parleurs municipaux et la rigidité des défilés républicains. Mise en cause de la fantastique « érosion de la culture », qui a été le prix de la modernisation, et des refoulements qu'elle provoque, cette recherche des multiples facettes de l'identité, dépassant les références proprement turques, atteint un langage universel.

MICHEL FARRÈRE.



Mujde Ar, star absolue et féministe du cinéma ottoman.

D.R.

« C'est la vie », de Blake Edwards

Pour l'amour des autres

Avec Julie Andrews et Jack Lemmon, inimitable dans l'humour, un film qui est à la fois une comédie et une fable.

CHANTEUSE à succès, épouse d'un architecte qui a réussi, mère de trois grands enfants, Gillian Fairchild (Julie Andrews) craint d'être atteinte d'une tumeur maligne de la gorge. Un vendredi, à l'insu de sa famille, elle subit une biopsie, dont elle n'aura le résultat que le dimanche soir, grâce à l'amitié, au soutien du docteur Keith Romanis (Jordan Christopher).

Gillian va devoir d'autant plus dissimuler que ses enfants, des amis arrivent pour le week-end, et la fête du soixantième anniversaire de son mari. Or Harvey Fairchild (Jack Lemmon) traverse *une crise. Contrairement à Tino* Rossi, qui chantait avec conviction *La vie commence à soixante ans*, il a bien l'impression que la sienne est finie. Et il n'est plus aussi vaillant dans les petites fredaines sexuelles qu'il se permet. Il a maintenant des défaillances. Sans rien avouer à Gillian, c'est lui qui craque. Elle ne connaît pas les raisons, mais elle sent bien que Harvey ne va pas. Et puis ses enfants ont des tas de problèmes. Megan, la fille aînée (Jennifer Edwards), enceinte de sept mois, se croit délaissée par son mari et repoussée par son père... qui ne supporte pas l'idée d'être grand-père. Kate, la cadette (Emma Walton), s'est disputée avec son petit ami et sombre dans la déprime. Quant à Josh, le fils (Chris Lemmon), il trimbale son narcissisme de star de feuilleton TV. Personne ne se soucie de Gillian, sinon pour se faire plaindre, dorloter, encourager par elle. Elle est si bonne, si exemplaire.

Une affaire de famille

Depuis *Victor Victoria*, on ne peut pas dire que Blake Edwards avait fait des étincelles. Il piétinait dans des comédies plus ou moins inspirées de ses recettes commerciales. Tout change ici, peut-être parce que ce nouveau film est comme une affaire de famille, écrit d'après certaines situations vécues par lui, son épouse Julie Andrews, leurs enfants, Jack Lemmon et son fils, qui, faisant partie de la distribution, ont préparé eux-mêmes leurs dialogues et leurs personnages.

Cela ne tombe pourtant pas dans le psychodrame. Fort bien construit, après un départ un peu lent, le film se maintient ferme, jusqu'au bout, à la fois par un suspense (quel sera le résultat de la biopsie ?) et par une vision satirique d'une famille abusive, passant complètement à côté du drame réel que vit Gillian. Dans la belle demeure de Malibu, tout près de la plage, une fourmilière renversée s'agite. La mise en scène, avec des pointes acérées dans le comique, fait bien apparaître l'aspect dérisoire de tous ces égoïsmes. On joue avec les mots, celui de mort en particulier. Gillian encaisse. Un rôle en or pour Julie Andrews, forcément, mais Dieu, qu'elle le tient bien, sans forcer la note sensible, intérieurement tourmentée, déchirée, s'offrant à peine le droit d'une crise de larmes, acharnée à réussir sa réception, à cimenter cette cellule familiale dont elle ne fera peut-être bientôt plus partie. Gillian mesure bien, elle, le prix de la vie, et le spectateur qui sait a pour Julie Andrews un regard d'admiration, un cœur qui s'ouvre à sa peur et à sa peine.

Blake Edwards a porté du côté de Jack Lemmon les gags les plus appuyés : scènes érotiques, retrouvailles d'un ancien camarade d'université, prêtre dans un confessionnal, rapports avec la voyante capable de réveiller la virilité de Harvey au prix d'un petit inconvénient (c'est Felicia Farr, la femme du comédien !). Manœuvre habile, puisque Lemmon est inimitable dans l'humour à gros traits proches de la noirceur qu'il a si bien appris chez Billy Wilder.

L'angoisse du bourgeois

Et, du même coup, ce mari si peu modèle, cet être égocentriste et atrabilaire, révèle l'angoisse du *bourgeois au seuil du troisième* âge, dont toutes les certitudes chancellent et qui se réfugie dans l'extravagance (le retour à la religion en est une forme), comme l'autruche cache sa tête dans le sable. Ne lui faut-il pas réapprendre à être lui-même et à se comporter en vrai chef de famille ?

On ne vous dit pas comment cela finit. Mais cette comédie, d'un ton inhabituel chez Blake Edwards, est une fable sociale avec une moralité qu'on trouve bien naturelle. Tant la force de caractère et l'engagement sentimental de Gillian Fairchild nous disent que oui, c'est cela la vie.

JACQUES SICLIER.

Portrait de Jack Lemmon

L'acteur qui peut tout jouer

JACK LEMMON porte les cheveux longs, ce qui lui donne un « côté Einstein ». La raison : il vient d'enregistrer pour la télévision *le Long Voyage au bout de la nuit*, d'Eugène O'Neill, qu'il a créé à Broadway, puis repris à Londres. Il est le personnage central, inspiré par le père de l'auteur, un homme déchiré entre sa femme alcoolique et ses deux fils en révolte. Un vieil acteur, un vieux cabot. *« Casting parfait ! »*, dit Lemmon.

Ces deux dernières années, Lemmon les a passées dans des histoires de famille et *That's life*, de Blake Edwards, est un homme modèle s'il en fut jamais un. Autour de Jack Lemmon, Edwards a réuni Julie Andrews (sa femme dans la vie), la fille de Julie (Emma Walton), celle de Blake (Jennifer Edwards), le fils de Jack Lemmon (Chris). Jusqu'au chien de Blake Edwards qui est crédité au générique. Dans le film, Lemmon est marié à Andrews, *« mais Felicia Farr, mon épouse dans la vie, tient le rôle de la chiromancienne qui me séduit — comme quoi, si on doit commettre le péché d'adultère, — mieux vaut le faire avec sa propre femme »*.

Blake Edwards produit et finance ce film, qu'il tourne dans sa maison de Malibu. Budget : moins de 2 millions de dollars. Salaire minimal pour tout le monde, et pourcentage sur les bénéfices éventuels. *« C'était la seule manière de faire ce film. »* Difficile en effet d'aller voir une *major company* et de lui dire : Passez-moi du fric. Mais non, il n'y a pas de scénario. *« Quand Blake est venu me voir, il m'a raconté le sujet, j'ai trouvé ça très chouette, je lui ai demandé : « Je » peux lire le scénario ? — Il n'y » en a pas. On va improviser. »* Et c'est ce qu'on a fait. *Connaissant Blake comme je le connais, je sais à quel point le film est autobiographique. C'est une transposition exagérée de ce qu'il a vécu à divers moments de sa vie, et en particulier quand il a eu soixante ans. »*

Lemmon en a soixante et un. A-t-il vécu une crise identique ? *« A soixante ans, non, mais à cinquante. J'ai eu quelques soubresauts de doute quant à ce que j'avais accompli, ce que je voulais encore accomplir, et ce dont j'étais capable. Il est impossible, à un certain moment de sa vie, de ne pas sinon se contempler le nombril, du moins de se regarder dans la glace, de prendre la mesure de soi-même, et de se rendre compte tout d'un coup que l'on est mortel. A moins d'être un imbécile heureux, plastifié, racorni. Le moment de la réaction — et la violence de la réaction — est affaire d'individu. Il y a des gens qui, à l'approche de la soixantaine, se font tout d'un coup inscrire dans un gymnase, suivent un entraînement d'enfer qui les crève, vont se faire bronzer et tirer la peau à s'en faire éclater les orteils, portent quarante-cinq chaînes en or autour du cou, affichent leurs nouveaux muscles d'emprunt sur les plages et suivent d'un regard ouvertement goulu les gamines de douze ans. Machisme grotesque, qui traduit bien la peur de vieillir, de ne plus fonctionner comme avant. On passe tous par là, avec plus ou moins de violence. Et Blake a vécu ça comme un ouragan. »*

Parenthèse sur les oscars, révélatrice du regard et du ton Lemmon. Ses oscars ? (Il en a eu plusieurs.) Il les garde... Mais il a oublié où. Ah oui, ils sont sur une étagère dans sa tanière. Une sorte de bibliothèque. Ça fait des années qu'il ne les a pas regardés. Ils sont en or ? Oh non ! Il faut polir ? Oh oui, ils virent au gris blanchâtre ! Et ça marche ? Non, c'est pis, mais on s'en est aperçu après. En fait, il faut les renvoyer à l'académie qui leur fait faire un bain de dieu sait quoi, mais quand on vous les renvoie, ils ont l'air en or. Sait-il qu'il n'a pas le droit de vendre son oscar, sauf à l'académie, qui peut le racheter — pour la somme royale de 10 dollars ? Il a lu, il a ri. C'est déjà arrivé ? Pas qu'il sache. Mais c'est un sacré retour de carrière si quelqu'un a tellement besoin de 10 dollars qu'il revend son oscar.

Le grand virage (et une nomination en tant que premier rôle) : l'alcoolique de *Days of Wine and Roses*, de Blake Edwards, déjà. *« J'étais de plus en plus catalogué dans les comédies. Tous les rôles se ressemblaient, mais ça restait de la comédie et je me sentais limité.* Days of Wine and Roses, *aucun studio n'en voulait à l'époque, même pas la Columbia, qui m'avait sous contrat. Oui, le scénario est superbe. Oui, les critiques seront superbes. Oui, il aura des nominations, mais, oui, on perdra de l'argent. Qui va aller voir l'histoire d'un couple jeune et séduisant qui coule à pic dans un océan d'alcool ? »*

Jack Warner se laisse finalement convaincre... A condition qu'on réécrive la fin avec un happy end. *« Nous avons tourné la dernière scène en dernier, exactement comme dans le scénario. Dès le « cut », j'ai sauté en avion, je suis parti pour Paris sans laisser d'adresse, personne ne pouvait me joindre, on ne pouvait donc pas retourner. Et finalement, au bout d'un mois, Jack Warner a renoncé. Il a fallu les bousculer pour qu'ils le portent à temps pour les nominations. »*

Y a-t-il quelque chose qu'il soit incapable de jouer ? *« Les cowboys et les gladiateurs. »* Quelque part, dans les bunkers de la Columbia, est caché un bout *d'essai avec Jack Lemmon et Rita* Hayworth, pour un film intitulé *Joseph et ses frères. « Avec mes bottes en suédine lacées jusqu'aux genoux et ma perruque, je ressemble à la nièce de Geronimo. »* Le film ne s'est jamais fait, mais Harry Cohn a toujours menacé Jack Lemmon de le montrer s'il ne se conduisait pas bien.

Voilà deux ans, Jack Lemmon était invité au Festival panaméricain de La Havane. Il est, jusqu'à présent, le seul Américain ainsi honoré. Malgré les pressions du département d'Etat, il a accepté l'invitation. *« J'étais intrigué par Fidel Castro et fasciné à l'idée de le rencontrer en personne. Tout comme ça m'intéresserait de rencontrer Gorbatchev. »*

On lui demande de choisir les films de lui qu'il voudrait voir projetés. Il s'inquiète : Les Cubains vont sûrement vouloir uniquement *Missing* et *le Syndrome chinois* parce qu'ils comportent une critique du gouvernement, etc. Non, lui répond-on, il a carte blanche. Mais il y a *un* film qu'ils aimeraient voir figurer sur la liste. Ah ! Ah oui ? *Certains l'aiment chaud*, de Billy Wilder. *« C'est le film étranger le plus populaire à Cuba, et il l'a été dès le début. Pareil en Russie, dans toute l'histoire de la fréquentation cinématographique. La coexistence pacifique devrait pouvoir marcher avec ces gens-là, non ? »*

HENRI BEHAR.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

PARLEZ-VOUS FRANÇAIS ? Galerie de la BPI. Jusqu'au 11 mai.

HANS HOLLEIN. Rétrospective d'architecture des années 50 à nos jours. CCI. Jusqu'au 8 juin.

OBSERVATOIRE BANLIEUES N° 2. Sculpture de lumière, Complex 34. Grand Foyer. Entrée libre. Jusqu'au 27 avril.

STUDIO TOTEM ET MUSEODESIGN. CCI. Mezzanine Nord. Jusqu'au 18 mai.

MIÈS VAN DER ROHE ET SES DISCIPLES 1886-1969. CCI. Entrée libre. Jusqu'au 15 juin.

DESSINS AUTRICHIENS DANS LES COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 7 juin.

PINA BAUSCH. Photos de G. Delahaye. Petit Foyer. Jusqu'au 27 avril.

MA MAISON EN L'AN 2010. Atelier des Enfants. Jusqu'au 29 juin.

NOUVELLES TENDANCES : les avant-gardes de la fin du XXe siècle. La mutation des styles. Galerie du CCI. Jusqu'au 8 septembre.

CARTE BLANCHE A YONA FISCHER : Moshe Kupferman ; Svi Goldstein. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 mai.

CARTE BLANCHE A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE : JEAN-CHARLES BLAIS. Galeries contemporaines (RDC Mezzanine). Jusqu'au 24 mai.

CARTE BLANCHE A L'ASSOCIATION DES AMIS DU CENTRE GEORGES-POMPIDOU. 16 artistes exposent. Galeries contemporaines (RDC Mezzanine). Jusqu'au 24 mai.

LES COURTIERS DU DÉSIR. (Voir ci-dessus.) Jusqu'au 24 mai.

Musées

LUMIÈRES DU NORD : La peinture scandinave (1885-1905). Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 mai.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-09-24). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

COSTUME-COUTUME. Jusqu'au 15 juin : **TERRAE MOTUS. Naples. Tremblement de terre.** Entrée place Clemenceau. Jusqu'au 11 mai : **TANIS. L'or des pharaons.** Entrée avenue Winston-Churchill. Jusqu'au 20 juillet. Galeries nationales du Grand Palais (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h : le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; le samedi : 18 F ; **BRÉSIL ARTS POPULAIRES.** Grand Palais. Entrée : place Clemenceau. Jusqu'au 18 mai.

COMMENT PEINDRE LA JOCONDE. Salon des Indépendants. Grand Palais. Avenue Winston-Churchill (43-80-13-96). Tous les jours de 10 h à 19 h. Entrée : 35 F. Jusqu'au 3 mai.

DESSINS FRANÇAIS DU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE DE WATTEAU A LEMOYNE. Musée du Louvre. Pavillon de Flore (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 1er juin.

SUBLEYRAS (1699-1749). Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 22 h. Jusqu'au 26 avril.

DOMELA. Soixante-cinq ans d'abstraction. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 mai.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 avril.

JAN SAUDEK. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus.) Jusqu'au 10 mai.

LE MOUVEMENT, présenté par le CNP. Jusqu'au 16 mai ; **HIPPOLYTE BAYARD. Naissance de l'image photographique ; Paul Nadar au Turkestan.** Jusqu'au 31 mai. **UN SI GRAND AGE...** Jusqu'au 4 mai. **LE TEMPS D'UN MOUVEMENT.** Jusqu'au 8 juin. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

L'ARCHE DE NOÉ. Jusqu'au 3 mai. **DANIEL BUREN. Comme Lieu. Situation 2.** Jusqu'au 26 avril. **FERDINANDO COLORETTI. Le concile des dieux.** 11 mai. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

MARBRES DE RODIN, Collection du Musée. Musée Rodin, 77, rue de Varennes (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

HOMMAGE A CHRISTIAN DIOR 1947-1957. Musée des arts de la mode. 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; le dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Tarif réduit : 18 F. Jusqu'au 4 octobre.

LONDRES A LE TICKET. 50 ans d'affiches de Transport ; ALAIN LE QUERNEC. Affiches. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 24 mai.

VOYAGEURS... EN DELIRE. Sculptures d'Angnera ; Babarit ; De Ribier ; Peyrel, Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-53-31-70). Jusqu'au 17 mai.

RODOLPHE HAMMADI. De marches en escaliers, jusqu'au 17 mai. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

REMBRANDT, les étapes de la création. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Galeries Mazarine et Mansart. Tous les jours, de 10 h à 19 h : mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 3 mai.

HOMMAGE A SIMON GANTILLON. Départs. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (42-77-44-21). Sauf dimanche, de 9 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

L'ART ET LE TIMBRE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 9 mai.

ELEPHANTILLAGES. Musée en Herbe. Jardin d'Acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

LORENZO VIANI. Musée de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 13 juin.

Centres culturels

MATISSE. Le rythme et la ligne. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Tous les jours de 10 h à 19 h. Jusqu'au 10 mai.

ISTANBUL, LUMIÈRES SUR LA VILLE. Itinéraire à travers l'architecture turque. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, Chapelle des Petits-Augustins, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi de 13 h à 19 h. Jusqu'au 3 mai.

RAFAEL CANOGAR. Rétrospective 1949-1987. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 30 avril.

WEEGEE. New-York 1935-1960. Espace photographique de Paris, 4 à 8, Grande-Galerie (42-86-87-89). Jusqu'au 16 mai.

PREMIERS TEMPS CHRÉTIENS EN GAULE MÉRIDIONALE. IIIe-VIIIe siècle. Pavillon des arts. Les Halles. Terrasse Rambuteau. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 juin.

LOTTI RINGSTROM ; ERLING JOHANSSON. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Du lundi au vendredi, de 12 h à 18 h ; samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 mai.

PICHA. Centre Wallonie-Bruxelles, 7, rue de Venise (42-71-26-16). Jusqu'au 8 juin.

RÉALITÉ ET FANTAISIE DANS LA PEINTURE NAPOLITAINE DU XVIIe AU XIXe SIECLE. Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). Sauf le dimanche, de 9 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h ; le samedi de 9 h 30 à 13 h. Jusqu'au 30 avril.

ABSTRACTIONS AUX ROYAUMES DES KUBA. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 mai.

LES JOYAUX DES RUES. Rétrospective des plaques émaillées françaises. Bibliothèque Forney. Hôtel de Sens. 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 23 mai.

PIGNONS SUR RUES. Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli. Sauf dim. et fêtes, de 9 h 30 à 18 h. Entrée gratuite. Jusqu'au 16 mai.

CENT ANS DE DESSINS D'ACTUALITÉ. Salle des correspondances. Châtelet-Les Halles (RER) ; accès rue Pierre-Lescot. Du 28 avril au 10 mai.

Galeries

GEORGES POMPIDOU. Un homme de culture. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 9 mai.

PAYSAGES CONTEMPORAINS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 2 mai.

HOMMAGE A MAILLOL. Galerie D.-Vierny, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Jusqu'à fin mai.

DONALD JUDD. Sculptures ; RONI HORN. Dessins. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran. Jusqu'au 16 mai.

PARIS-TOKYO 1958. Galerie Cical Lefebvre, 30, rue Mazarine (43-26-50-67). Jusqu'au 9 mai.

HERVE ET RICHARD DI ROSA. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 2 mai.

BRUNO SCHMIDT. Dessins et sculptures ; DESSINS (J. Armleder ; H. Federle ; R. Winters...). Galerie Ch. Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 2 mai.

ALEXANDRE ; CECCARELLI ; LACAISSE ; VIGNES... pour les 10 ans de la Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 30 avril.

DIX-NEUF PEINTRES EXPOSENT POUR LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA GALERIE. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 30 avril.

SCULPTURES D'ASIE. Galerie Beurdeley, 200, boulevard Saint-Germain (45-48-97-86).

AGNÈS MARTIN ; JONATHAN BOROFSKY. Galerie Yvon-Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Du 25 avril au 21 mai.

GILLES AILLAUD. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00) ; Galerie Agnès B, 6, rue du Four (42-33-43-40). Jusqu'au 30 avril.

JORG BADER. Galerie Blum, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 28 mai.

JOHN BATHO. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 15 mai.

BAZAINE. Maeght Editeur, 36, avenue Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 15 mai.

BEDARD. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 9 mai.

JEAN-PAUL CHAMBAS. Epreuve de la Mémoire. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 31 mai.

DEHONG CHEN. Galerie Mansart, 5, rue Payenne (48-87-41-03). Jusqu'au 3 mai.

ENZO CUCCHI. L'ombra verde. Sculpture installation. Galerie Crousel-Hussenot. 5 *bis*, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 13 mai.

SAYED DARWICHE. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Jusqu'au 16 mai.

MICHEL DELABORDE : voyage pour les nomades du rêve. FNAC Etoile, 26, avenue de Wagram. Jusqu'au 25 avril.

HELENE DELPRAT. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 8 mai.

BERNADETTE DELRIEU. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 12 mai.

DE FOREST. Galerie Darthea Speyer, 6, rue J.-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 16 mai.

RAYMONDE GODIN. Galerie Leif Stähle, cour Delépine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Du 28 avril au 13 juin.

ANNIE GRAMAIN. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 16 mai.

CLAUDE GROSCHENE. Galerie Peinture Fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Du 28 avril au 23 mai.

JAMES HAVARD. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 28 mai.

JACQUES HEROLD. Galerie Patrice-Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 avril.

JIMENEZ-BALAGUER. Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 9 mai.

IVAN KAWUN. Œuvres de 1950 à 1962. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 25 avril.

ALEXIS DE KERMOAL. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 2 mai.

JUERGEN KLAUKE. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 9 mai.

THOMAS KOVACHEVICH. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 30 avril.

LEPPIEN. Galerie Franka Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 30 mai.

LEUBA. Galerie Suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 9 mai.

RICCARDO LICATA. Galerie Carlhian, 51, rue de Lappe (47-00-79-28). Jusqu'au 2 mai.

PIERRE MARAVAL. Défiguration. Galerie Beau Lézard, 7, rue Pecquay (42-77-72-77). Jusqu'au 29 avril.

BERTHE MORISOT. Galerie Waring Hopkins, 2, rue de Miromesnil (42-65-51-05). Du 24 avril au 27 juin.

DOMINIQUE NIGAY : Instantanément, seuls. Galerie Seguier, 10, rue Seguier (43-25-73-23). Jusqu'au 25 avril.

ERIC ORR. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 10 mai.

OSMAN. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 15 mai.

MELIK OUZANI. Peintures et sculptures. Galerie l'Art-et-la-Paix, 35, rue de Clichy (48-74-35-86). Jusqu'au 25 avril.

JEAN-LUC PARANT. Galerie M. Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 2 mai.

ROBERT PEROT. Galerie Nouveaux artistes, 184, avenue Jean-Jaurès (42-40-24-93). Jusqu'au 7 mai.

EDOUARD PIGNON, Aquarelles. rétrospective. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 28 avril.

GILLES PLAZY. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 7 mai.

JEAN-MARIE QUENEAU. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 16 mai.

ROUGEMONT. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 30 avril.

HENRI SPAETI. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Du 10 avril au 16 mai.

MARTIN SZEKELY, ou le commencement d'une œuvre. Galerie Neotu, 25, rue du Renard (42-78-91-83). Jusqu'au 3 mai.

FERNAND TEYSSIER. Galerie l'Oeil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 30 avril.

GHISLAINE VAPPEREAU. Bas-reliefs. Galerie A. Candau, 17, rue Keller (43-38-75-51). Jusqu'au 2 mai.

JEAN-LOUIS VINCENDEAU. Galerie Polaris, 25, rue Michel Le Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 25 avril.

HARALD VLUGT. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 16 mai.

YVONNET. Cosa mentale. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 9 mai.

En région parisienne

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Ramsa. Centre culturel communal Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Du 25 avril au 27 mai.

CORBEIL-ESSONNES. Michel Gérard. Centre d'art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 27 avril.

LA DEFENSE. Masques brésiliens. Studio 6, 143, passage Henri-Regnault. La Défense 6. Jusqu'au 12 mai.

ENGHIEN-LES-BAINS. Arts asiatiques. Hall Garnier. Du 24 avril au 4 mai.

IVRY-SUR-SEINE. 6e Bourse d'art monumental. Centre d'art contemporain, 93, avenue G.-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 24 mai.

JOUY-EN-JOSAS. Shirley Jaffe. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 3 mai ; **La fête et les jeux en toile de Jouy.** Musée Oberkampf, château de Montebello. Jusqu'au 2 juillet.

MEAUX. Claude Levêque. Musée Bossuet. Salle des Synodes. Ancien palais épiscopal (64-34-84-45).

MONTREUIL. Théophile Alexandre Steinlen. Rétrospective 1885-1922. Centre des expositions, esplanade Benoît-Frachon. Jusqu'au 31 mai.

NEUILLY-SUR-MARNE. L'Aracine. Art brut. Autour de Gugging. Château de Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). R.N. 34. Jusqu'au 13 septembre.

PONTOISE. Jean-Emile Laboureur. Musée Tavet-Delecour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Entrée gratuite. Du 25 avril au 14 juin.

PRESLES. Ouverture de huit salles (Soulages, Viallat, Combas, etc.) Musée d'Art contemporain Prince Murat. Château de Nointel (34-70-36-48). Jusqu'au 12 octobre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Picardie, berceau de la France. Clovis et les derniers Romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 1er juin.

SÈVRES. Porcelaines de Sèvres au XXe siècle. Musée national de céramique, place de la Manufacture (45-34-99-05). Jusqu'au 31 août.

VIGNY. La médecine de la préhistoire au Moyen Age. Musée archéologique départemental du Val-d'Oise. Guiry-en-Vexin (34-67-45-07). Jusqu'au 2 août.

VILLEJUIF. Culture Santé/Le temps du regard. (J.J. Ceccarelli, B. Moninot ; D. Nadaud). Hôpital Paul-Brousse, 14, rue Paul-Vaillant-Couturier (43-66-19-79). Jusqu'au 20 juin.

En province

ANTIBES. Jean-Michel Meurice. Château Grimaldi, musée Picasso. Jusqu'au 10 mai.

AVIGNON. Françoise Gilot. Toiles emblématiques. Palais des papes. Salle de Théologie. Jusqu'au 3 mai.

BOURG-EN-BRESSE. Forma 1 (Accardi ; Attardi ; Consagra ; Dorazio ; Guerrini ; Perrilli ; Sanfilippo ; Turcato). Musée de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 21 juin.

CALAIS. Bissière. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 5 mai ; **Dix ans d'Art Contemporain,** galerie de l'Ancienne-Poste, 13, boulevard Gambetta (21-36-27-40).

CHAMBÉRY. Turin 1965-1987 : Arte povera. L'art pauvre dans les collections publiques françaises. Musée d'art et d'histoire. Jusqu'au 11 mai.

CHATEAUROUX. Jan Voss. Exposition présentée aux Cordeliers. Jusqu'au 10 mai.

DIEPPE. Jacques Deschamps. Château-Musée, rue des Chastes (35-84-19-76).

DIJON. Le vitrail en Bourgogne, miroir du quotidien. Musée des beaux-arts, palais des Etats de Bourgogne, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 4 mai.

GRAVELINES. Jean-Emile Laboureur. Musée du dessin et de l'estampe, arsenal de Gravelines (28-23-08-13). Jusqu'au 31 mai.

GRENOBLE. Gloria Friedmann : Ici-bas et au-delà. Musée de peinture et sculpture. Place de Verdun (76-54-09-82). Du 25 avril au 1er juin.

GUÉRET. Mois des arts plastiques. CCAL, avenue Fayolle. Jusqu'au 5 mai.

LE HAVRE. Côme Mosta-Heirt. Musée des beaux-arts, boulevard J.-F. Kennedy (35-42-33-97). Jusqu'au 8 juin ; **Le dessin (à travers une collection havraise du XVIe au XXe siècle).** Maison de la culture. Espace Oscar-Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 30 mai.

ISSOUDUN. Pignon. Musée Saint-Roch. Rue de l'Hospice.

LYON. Olivier Mosset, Kacem Noua, Dan Flavin. Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-Edouard-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 4 mai ; **Matisse : l'Art du livre.** Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 14 juin.

MARSEILLE. Sublime Indigo. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-90-81-92), tous les jours de 12 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. 5000 ans d'art chinois. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 31 mai.

MONTBÉLIARD. Patrick Dolique ; Bernard Faucon. Maison des arts, Hôtel Rossel, 54, rue Clemenceau. Jusqu'au 24 mai.

MULHOUSE. Jean Claus. Les prédications aux gazelles. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46). Jusqu'au 24 mai.

NANTES. Lumière, figure, mythologies : art grec. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 18 mai.

NICE. Donations et acquisitions matissiennes. Musée Matisse, 164, avenue des Arènes (93-81-59-57). Du 24 avril au 15 mai.

NIMES. David Bowes. Galerie des Arènes. Boulevard des Arènes (66-21-88-12). Jusqu'au 10 mai.

POURVILLE-SUR-MER. Jean-Gabriel Montador. Ancien casino. Jusqu'au 10 mai.

ROCHECHOUART. Mariette Cueco. Musée départemental d'art contemporain, château (55-77-42-81). Jusqu'au 15 juin.

ROCHEFORT. La broderie or, un métier, un art. Centre international de la mer. La corderie royale (46-87-01-90). Jusqu'au 3 mai.

LA ROCHELLE. Voir Naples... : Ernesto Tatafiore, peintures ; Les grands photographes napolitains. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (46-41-37-79). Jusqu'au 17 mai.

SAINT-ETIENNE. Jean-Luc Vilmouth ; Christian Boltanski. Maison de la culture.

LES SABLES-D'OLONNE. Florelle ; machines affectées. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 16 juin.

SAINT-PRIEST. Forma 1 (Accardi ; Attardi ; Consagra ; etc.). Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo Argence. Place Buisson. Jusqu'au 28 juin.

STRASBOURG. De l'origine de la peinture. Musée d'art moderne, ancienne douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 31 mai ; **Maintenant : S. Blocher, G. Callis-Thiebaut, etc.** Jusqu'au 31 mai ; **Gottfried Helnwein. Autoportraits.** Jusqu'au 10 mai. Palais Rohan ; **Vincent Bioulès. La nuit.** Galerie d'exposition, 5, place du Château. Jusqu'au 30 juin.

TOULON. Match Nice-Marseille. 11 artistes niçois contre 11 artistes marseillais. Musée de Toulon, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 28 juin.

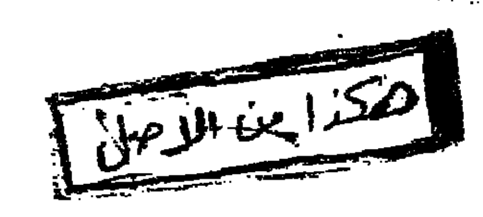
TOURS. La dynastie des Le Roy. Horlogers du roi. Musée des beaux-arts, 18, rue François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 14 juin.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE. Gérard Pascual. Centre d'arts plastiques, 12, rue du Musée (74-68-33-70). Jusqu'au 9 mai.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Eugène Dodeigne ; Yves Brochard ; Claude Darras. Musée d'art moderne, allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 10 mai.

VILLEURBANNE. Gordon Matta-Clark. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 10 mai.

VIZILLE. La guillotine dans la Révolution. Musée de la Révolution française. Château de Vizille (76-68-07-35). Jusqu'au 24 mai.



THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LA SEPTIÈME SALLE. Atalante (46-06-11-90), 21 h (22).

SUITE IRLANDAISE. Poche Montparnasse (45-48-92-97), 19 h (22).

MONTE-CRISTO. Halle Villette (42-49-30-80), 21 h (24).

LA FAMILLE HERNANDEZ. Gymnase (42-46-74-79), 20 h 30 (24).

LES PETITES FILLES MODÈLES. Ranelagh (42-88-64-44), 20 h 30 (24).

WIEN 38. Espace Marais (42-71-10-19), 22 h 30 (24).

ENDIVES ET MISÉRICORDE. Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45 (24).

FIGURE HUMAINE. Bastille (43-57-42-14), 19 h 30 (27).

NUIT DE GUERRE AU MUSÉE DU PRADO. Cité internationale, Galerie (45-89-38-69), 20 h 30 (28).

CREDO. Cité internationale, Resserre (45-89-38-69), 20 h 30 (28).

ULRICH ELGER. Roseau (42-71-13-20), 20 h 30 (28).

LES FEMMES SAVANTES. Porte Saint-Martin (40-15-00-15), 20 h 30 (28).

PROMENADE AU CŒUR DES CHOSES. Jardin (47-47-77-86), 20 h 30 (28).

LE GOUT DU DENTIFRICE. Ménagerie de verre (43-38-33-44), 21 h (28).

CAPRICCIO. Neuilly, Théâtre (64-57-24-29), 20 h 30 (28).

MESS. Marie-Stuart (45-08-17-80, 20 h 30 (28).

Les salles subventionnées

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

OPÉRA (47-42-57-50), mar. à 19 h 30 : Ballets Marin/Lazzini.

SALLE FAVART (42-96-06-11), ven., lun., mar. à 19 h 30, sam. à 14 h 30 et 20 h 30 : Spectacle du Groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris : Gifts ; Rêves glacés.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., à 14 h 30, jeu. à 20 h 30 : Turcaret ; mer. à 20 h 30 : Esther ; sam., lun., mar. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : les Femmes savantes ; dim. à 20 h 30 : Polyeucte.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : Musique au présent sam. à 20 h 30 : Improvisation-écriture par l'Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Dir. Yves Prin ; Grand Foyer : Récitation-conversation, lun. à 20 h 30 : Louis-Charles Sirjacq lira sa dernière pièce : L'hiver, chapitre premier.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32) (lun.), à 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Eternel Mari, d'après Dostoïevski.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), à *18 h 30* : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault ; lun. à *18 h* : Collège de France. Le temps tragique.

TEP (43-64-80-80), mer., vend., sam. à 20 h 30 ; Dim. à 15 h et 20 h 30 : Le partage de midi. Cinéma : sam. à 14 h 30 ; dim. à 20 h : l'Aventure de Madame Muir, de Mankiewicz (v.o.) ; Blade Runner, de R. Scott (v.o.)

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) Débats-rencontres : lun. à 18 h 30 : Art de voir ; art d'écrire ; au CCI à 18 h, Actualité de l'édition ; Cinéma-vidéo : Cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique cinémathèque ; Vidéo-information : à 13 h, La mort en Californie, de J.-P. Ferbus, et D. Garny ; à 16 h, Haroun Tazieff : La Terre, son visage, de J.-L. Prévost ; à 19 h : Les sentiers de la violence, de J. Viscarra, M. Gomez ; Vidéo-musique : à 13 h : Gloriana, de Britten ; à 16 h : Les hauteurs du Machu Picchu, de R. Sepulveda ; à 19 h : Cosi fan tutte, de Mozart ; Concerts-spectacles : ven. à 20 h 30 : cours d'analyse musicale (Mouvement, de H. Lachenmann) ; IRCAM : dim. à 18 h 30, sam. et lun. à 20 h 30 : Dixième anniversaire.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Danse : Ballet du XX[e] siècle/M. Béjart : mer., jeu., ven., sam. (dern.), à 20 h 30 ; Malraux, ou la métamorphose des dieux ; *mer. et jeu.* à 18 h 30 : Jeunes chorégraphes du Ballet du XX[e] siècle : programme autour de Debussy.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), Danse : Pina Bausch ; Tanztheater de Wuppertal : mar. à 20 h 30 : Gebirge ; mer., ven., sam. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : Kontakthof.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (jeu.) 20 h 30 ; lun. à 19 h 30 ; dim. à 16 h, Britannicus, de Racine.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), relâche jusqu'au 11 mai.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17), 20 h 30 : Transport de femmes. Dern. le 25.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Zaï ou Pourquoi les hommes n'ont pas d'ailes ? Dern. le 26.

ARLEQUIN (45-89-43-22) (D., L.), 20 h 45 : Voyages de Marco Polo.

ARTS - HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ATALANTE (46-06-11-90) (D. soir, L., mar.), 21 h, dim. 17 h : la Septième salle.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) (D., L.), 20 h 30, mar. 19 h : Hedda Gabler. Salle C.-Bérard, mer., jeu., ven., sam. 20 h 30, mar. 18 h 30 : A. Wobbler.

BASTILLE (43-57-42-14) (L., D.), 19 h 30 : Figure humaine, à partir du 27.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) (D., L.), 21 h : le Temps... Fou, dern. le 25. Le 28 à 22 h : la Fiancée de l'eau.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Alexandre le Grand.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Galerie (D., L.), 20 h 30 : Nuit de guerre au musée du Prado, à partir du 28. Resserre (D., L.), 20 h 30 : Credo, à partir du 28.

CITHEA (43-57-99-26), les 23, 24 à 20 h 30, le 25 à 20 h 30 et 22 h 15 : Les Bonnes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, Mar.), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

DÉCHARGEURS (42-26-47-77) (D. soir, L.), 22 h 15, dim. 19 h : Verdun-Plage ; jeu., ven., sam., 20 h, 17 h, mar., mer. 20 h : Nos hommages miss Emily.

DIX HEURES (42-64-35-90) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Maman, donne-moi ton linge, j'fais une machine ; 22 h 30 : Le Complexe de la carotte.

18-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : The show must go on. Dern. le 26.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (voir Th. subventionnés).

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00) (D., L., Mar.), 21 h : Les trains sans gare.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Juliette ou la Misérable.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, dim. 15 h : le Festival du cannibale ; 21 h : Le sourire est sous la pluie. II. (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : L'amour sort en blouse blanche.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir), 20 h 45, dim. 18 h 30 : Des orchidées au clair de lune.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80) (D. soir), 21 h, dim. 16 h : Monte-Cristo, à partir du 24.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : Paul Léautaud, ce vieil enfant perdu ; (D., L.), 21 h : Fleurs de papier ; lun. 20 h 30 : A qui parler.

GYMNASE (42-46-79-79) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Famille Hernandez, à partir du 24.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements. Dern. le 25.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (L.), I : (rel. le 22), 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, Moi et Moi. II : 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-05-67-09) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Antigone.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Mess, à partir du 28 ; (D., L.) 22 h : Un escargot.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h, dim. 14 h 30 : Kean. Petite salle (42-25-20-74) (J., D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Galipette. Dern. le 26.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 30 : Cabaret.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le Bien-Aimé.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : la Belle Famille ; (D. soir, L.), 19 h, dim. 18 h 30 : Suite irlandaise.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles, à partir du 24.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20) (D.), 21 h : Ulrich Elger, à partir du 27.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 19 h 30, dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : le Pool en eau.

TAC STUDIO (43-73-74-47) (D., L., Mar.) 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), lun., mar., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; mer. 20 h 30 : Maîtres et Valets.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 20 h 30 : l'Otage.

TH. DE L'ILE ST-LOUIS (46-33-48-65), mer., jeu. 20 h 30 : le Scorpion.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : A pied.

TH. POUR CEUX QUI N'Y VONT PLUS... (43-54-78-36), ven. 20 h 30, sam. 15 h, dim. 15 h : Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir), 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement. Dern. le 26.

TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (40-15-00-15), le 28 à 20 h 30 : les Femmes savantes.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 22, 23, 27, 28 à 20 h : R. de Gloucester, les 24, 25 à 20 h 30, le 26 à 15 h : Mon Faust. Petite salle, 18 h 30 : Je m'endormais toujours à l'épisode de la vache. Dern. le 25.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : le Préjugé vaincu ; 22 h 30 : Au secours du mort.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D., L.), 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (42-37-31-19), le 28 à 21 h : Chants et musiques de la Méditerranée.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), le 28 à 21 h : Lorna et Ted.

BOBIGNY, MC (48-31-11-45), le 28 à 21 h : A. Cuny.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), le 26 à 15 h 30, le 28 à 20 h 30 : Méphisto.

CERGY, CC (30-30-33-33), le 28 à 21 h : Les draps du rêve.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (48-90-89-79), le 28 à 20 h 30 : Ensemble chorégraphique de Vitry.

CLICHY-LA-GARENNE, Théâtre Rutebeuf (47-39-28-58), le 24 à 21 h : P. Sayat, *Matador's,* P. Meige ; le 26 à 15 h : La taupe.

ENGHIEN, CC. F.-Villon (34-12-85-89), le 28 à 20 h 45 : Concerts Monteclair (Haydn, Roussel, Grassi...).

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30, dim. 17 h : Nathan le Sage, dern. le 26.

LONGJUMEAU, Th. A.-Adam (69-09-40-77), le 26 à 15 h : Paris Champs-Elysées.

MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), le 28 à 20 h 30 : Au Chat noir.

NOGENT-SUR-MARNE, Pavillon Baltard, le 23 à 20 h : R. Charles.

LE PLESSIS-ROBINSON, Amphi. Pablo-Picasso, (46-31-15-00) (Dim. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Emballage perdu.

RUEIL-MALMAISON, Th. A.-Malraux, (47-32-24-42), le 24 à 20 h 45 : R. Charles.

RUNGIS, CC (45-60-54-33), le 26 à 17 h : Le dindon.

SAINT-CYR, CAC (30-58-45-75), le 28 à 20 h : Mais où est donc Ornicar ?

SAINT-GRMAIN-EN-LAYE, Chapelle des Franciscaines (39-73-92-92), le 28 à 21 h : Ensemble Arpeggione (Debussy, Schmidt, Ibert...).

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18, les 24, 25 à 21 h : La taupe.

VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (47-27-15-02), le 28 à 20 h 30 : Le procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30, sam. 19 h et 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; mar. 22 h, lun. 20 h 30 : En manches de chemise ; lun., 22 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS MANTEAUX (48-87-15-84) (D), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; *22 h 30* : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 22 h 15, dim. 16 h : les Taupes niveaux ; (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

CORAIL (42-36-39-66), 22 h : les 24, 25 : G.F. Umbelina.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : Un pré vert, le tourment et deux boules de billard.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (L.), 18 h 30 : Reste avec nous ; (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 18 h 30 : Les heures pétillantes ; 20 h 15 + sam. 22 h 30 : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ; 21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h., dim. 15 h 30 : l'Accroc-habitation.

DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (45-72-11-22), (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 17 h (loc. : Olympia) : P. Sébastien.

CITHEA (43-57-99-26), le 22 à 19 h 30 : J.-P. Lacot, M. Saintaigne, le 25 à 22 h 15 : M. Egrin.

ESCALIER D'OR (Voir Th. subven-*tionnés.)*

LUCERNAIRE (45-44-57-34), (D.) 22 h : J. Quer.

OLYMPIA (47-42-25-49), les 22, 24, 25 à 20 h 30, le 26 à 18 h 30 : A. Rodrigues.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) (Mer., D. soir) 21 h, dim. 14 h 15, 17 h 30, mer, 15 h : Holiday on ice.

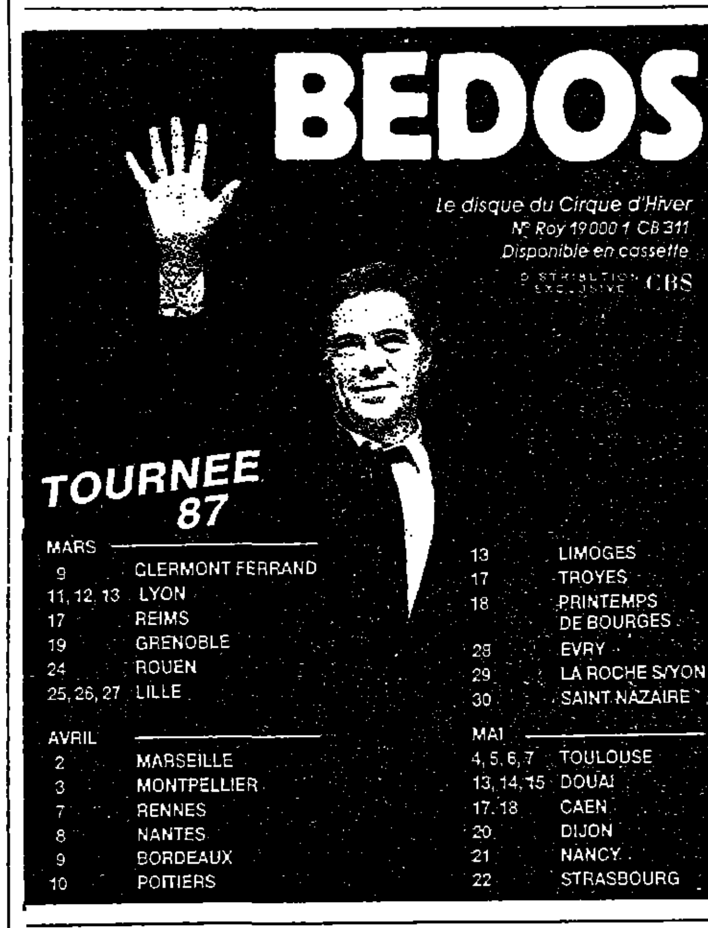
TLP DEJAZET (42-74-20-50), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : M. Jolivet ; le 26 à 15 h 30 : D. Kirwayo ; le 27 à 20 h 30 : E. Griliquez, O. Sisto.

THEATRE DU JARDIN (47-47-77-86), le 28 à 20 h 30 : les Octaves.











CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 22 AVRIL

16 h, le Signe du païen, de D. Sirk ; 19 h, Maman Colibri, de J. Dréville ; 21 h, Victor Victoria, de B. Edwards.

JEUDI 23 AVRIL

16 h, Mitsou ou comment l'esprit vient aux filles, de J. Audry ; 19 h, le Joueur d'échecs, de J. Dréville ; 21 h, A la recherche de la panthère rose, de B. Edwards.

VENDREDI 24 AVRIL

16 h, Curse of the pink panther, de B. Edwards ; 19 h, le Président Haudecœur, de J. Dréville ; 21 h, les Vampires, de R. Freda (en présence de l'auteur).

SAMEDI 25 AVRIL

15 h, Adieu chérie, de R. Bernard ; 17 h 15, Annette et la dame blonde, de J. Dréville ; 19 h, les Cadets de l'Océan, de J. Dréville ; 21 h, l'Homme à femmes, de B. Edwards.

DIMANCHE 26 AVRIL

15 h, le Camion, de M. Duras ; 17 h, les Affaires sont les affaires, de J. Dréville ; 19 h, les Roquevillard, de J. Dreville ; 21 h, Micki et Maude, de B. Edwards.

LUNDI 27 AVRIL

Relâche.

MARDI 28 AVRIL

16 h, Ce soir les jupons volent, de D. Kirsanoff ; 19 h, Tornavara, de J. Dréville ; 21 h, un Sacré bordel !, de B. Edwards.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 22 AVRIL

15 h, Le danger vient de l'espace, de P. Heusch ; 17 h, le Défi, de F. Rosi ; 19 h 10, Paysannes (2e partie), de G. Guérin.

JEUDI 23 AVRIL

15 h, le Pigeon, de M. Monicelli ; 17 h, Carthage en flammes, de C. Gallone ; 19 h 15, Paysannes (3e partie), de G. Guérin.

VENDREDI 24 AVRIL

15 h, Vento del sur, de E. Provenzale ; 17 h, les Dauphins, de F. Maselli ; 19 h 10, Carbone 14, de S. Cuisses d'Acier.

SAMEDI 25 AVRIL

15 h, Joyeux Fantômes, de A. Pietrangeli ; 17 h, Capitaine Morgan, de A. Toth ; 19 h 10, Pourquoi pas !, de C. Serreau ; 21 h 10, Des enfants gâtés, de B. Tavernier.

DIMANCHE 26 AVRIL

15 h, Divorce à l'italienne, de P. Gemmi ; 17 h, les Milles et une nuits, de M. Bava ; 19 h 10, le Matelot 512, de R. Allio ; 21 h 10, les Iles, de I. Azimi.

LUNDI 27 AVRIL

15 h, Salvatore Giuliano, de F. Rosi ; 17 h 30, la Mer à boire, de R. Castellani ; 19 h 30, le Jeune Marié, de B. Stora.

MARDI 28 AVRIL

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
SALLE GARANCE (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien

MERCREDI 22 AVRIL

14 h 30, Animando, de M. Magalhaes ; Os Saltimbancos Trapalhoes, de J.-B. Tanko ; 17 h 30, Imagens do Inconsciente I de L. Hirszman ; 20 h 30, Chuvas de Verao, de C. Diegues.

JEUDI 23 AVRIL

14 h 30, O Som ou Tratado de Harmonia, d'A. Omar ; Triste Tropico (1973), d'A. Omar ; 17 h 30, Imagens do Inconsciente II, de L. Hirszman, Profissao Travesti, d'O. Tavares de Araujo ; 20 h 30, Os Homens do Caranguejo, d'I. Pontes ; Quem é Beta, de N. Pereira dos Santos.

VENDREDI 24 AVRIL

14 h 30, Vai Trabalhar Vagabundo, d'H. Carvana ; 17 h 30, Imagens do Inconsciente II, de L. Hirszman ; Em Nome da Razao, d'H. Ratton ; 20 h 30, Xica da Silva, de C. Diegues.

SAMEDI 25 AVRIL

14 h 30, Joanna Francesa, de C. Diegues ; 17 h 30, Tudo Bem, d'A. Jabor ; 20 h 30, Memorias do Carcere, de N. Pereira dos Santos.

DIMANCHE 26 AVRIL

14 h 30, Meouw, de M. Magalhaes ; Na Estrada da Vida, de N. Pereira dos Santos ; 17 h 30, Eu Te Amo, d'A. Jabor ; 20 h 30, Sao Bernardo (1972), de L. Hirszman.

LUNDI 27 AVRIL

14 h 30, Nunca Fomos tao Felizes, de M. Salles ; 17 h 30, O Homem do Pau Brasil, de J.-P. de Andrade ; 20 h 30, Em Cima da Terra, Embaixo do Céu, de W. Lima Jr. Fome de Amor, de Pereira dos Santos.

MARDI 28 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Bd, 9e (47-70-10-41) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.o. et v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 5e (42-72-87-30).

COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (43-26-48-18) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16).

CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-07-07) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. sp.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FROID COMME LA MORT (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LES FUGITIFS (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

GARÇON, SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'HISTOIRE DU CAPORAL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

KING KONG 2 (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LABYRINTHE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LAPUTA (All., v.o.), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14). ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) · Normandie, 8e (45-63-16-16).

MANHATTAN PROJECT

MANON DES SOURCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-25-59-83).

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

LE MIRACULÉ (Fr.) : 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A. v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-59-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE MOUSTACHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).

OVER THE TOP (A., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 13e (45-74-93-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.), 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES FILMS NOUVEAUX

LES CLOWNS DE DIEU. Film français de Jean Schmidt. Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DERNIER ÉTÉ A TANGER. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (43-87-35-43) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DUO POUR UN SOLISTE. Film franco-américain d'Andrei Konchalovski. V.o. : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). V.f. : UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE L'AIR. Film japonais de Shomei Imamura. V.o. : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

LE SIXIÈME SENS. Film américain de Michael Mann. V.o. : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevard, 2e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

THAT'S LIFE. Film américain de Blake Edwards. V.o. : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-49-39-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

Les grandes reprises

LES ANGES DU PÉCHÉ (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (47-20-76-23).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'ASSASSIN HABITE AU 21 (Fr.) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60).

BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BOULEVARD DES PASSIONS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LES 101 DALMATIENS (A.) (v.f.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare-de-Lyon-Bastille, 12e (43-43-59-01) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-44-40).

LA FEMME A ABATTRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME AU PORTRAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA GARCE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

HENRI V (Brit., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

HITLER, UNE CARRIÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LOLITA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LUDWIG (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MARY POPPINS (A., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

OTELLO (It., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

OUR MOTHER'S HOUSE (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PORTRAIT D'UN ASSASSIN (Fr.) : Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA RONDE DE L'AUBE (A., v.o.) : Sutdio 43, 9e (47-70-63-40).

SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (47-72-94-56).

Les festivals

B. KEATON, Studio 43 (47-70-63-40), mer. : Steambot Bill Junior, les Lois de l'hospitalité ; jeu. : Collège ; ven. : Ma vache et moi ; sam. : la Croisière du navigator ; dim. : Sherlock junior ; dim. : le Dernier round ; lun. : Fiancées en folie ; mar. : les Trois âges.

HITCHCOCK DES ANNÉES D'OR (v.o.), Action Christine bis, 10, rue des Grands-Augustins, 6e (43-29-11-30), mer. : Fenêtre sur cour ; jeu. : la Corde ; vend. : Mais qui a tué Harry ? ; sam. : Sueurs froides ; dim. : Pas de printemps pour Marnie ; mar. : l'Homme qui en savait trop.

T. Williams (v.o.), Champo, 51, rue des Ecoles, 5e (43-54-51-60), sam. : la Chatte sur un toit brûlant ; jeu., ven., dim. : Doux oiseau de jeunesse.

IL) Hommage à G. Grant (v.o.), jeu., sam. : Rien de sert de courir ; lun. : Un soupçon de vison ; mer., ven., dim., mar. : Chéri, je me sens rajeunir.

L. JOUVET Reflet-Médicis, 3, rue Champollion, 5e (43-54-42-34), mer. : les Bas-fonds ; jeu. : Topaze ; vend. : Entrée des artistes ; sam. : Quai des orfèvres ; dim. : Volpone ; lun. : Drôle de drame ; mar. : Un revenant.

GODARD Denfert, 14e (43-21-41-01), ven., 17 h 30 : Sauve qui peut (La vie) ; dim., 20 h : Pierrot le fou ; dim, 10 h : Je vous salue Marie ; lun, 22 h : Deux ou trois choses que je sais d'elle.

ROHMER Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., 20 h : Pauline à la plage ; mer., 17 h 30 : Perceval le Gallois ; sam., 19 h 10, lun., 19 h 40 : la Marquise d'O ; dim., 15 h 40 : les Nuits de la pleine lune ; mar., 19 h 20, sam., 12 h : le Beau mariage ; dim., 12 h : la Femme de l'aviateur ; lun., 18 h : la Marquise d'O.

TRUFFAUT Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., sam, mar., 15 h 40 : les Quatre cents coups ; mer., 20 h, sam., 22 h 10 : Jules et Jim ; mar., 17 h 30 : Tirez sur le pianiste ; jeu., 15 h 40 : l'Argent de poche ; ven, 15 h 40, mar., 14 h : l'Enfant sauvage.

TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., 22 h : Nostalghia ; dim., 22 h : Solaris ; sam., 17 h 20, mar., 21 h : Andrei Roublev ; ven., 19 h : Stalker.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar., 15 h 40 : l'Enfance d'Ivan ; lun., 15 h 20 : Stalker ; lun., 22 h : Nostalghia.

TRUFFAUT Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam., 15 h 40 : l'Enfant sauvage ; lun., 20 h : Jules et Jim ; dim., 11 h 20 : l'Homme qui aimait les femmes.

ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-44), ven., 22 h : les Nuits de la pleine lune ; ven., 18 h : la Marquise d'O ; mar., 20 h 30 : (v.o.) Meurtres dans un jardin anglais ; dim., 10 h : (v.o.) Noces de sang ; jeu., 19 h, dim., 17 h : (v.o.) des Filles disparaissent.

BUNUEL Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven., 16 h : Tristana ; ven., 20 h, dim., 15 h 10 : Un chien andalou, Los Olvidados ; sam., 15 h 20 : la Vie criminelle d'Archibad de la Cruz ; lun., 18 h 40 : Nazarin ; sam., 20 h 20, lun., 18 h : El.

Les séances spéciales

AFTERS HOURS (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 05.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 21 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mer. 21 h 30, sam. 17 h 30, lun. 17 h 45.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., ven., lun. 21 h, dim. 18 h 30.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 15 h 45, 20 h + ven. 0 h 15.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 13 h 30 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam., mar. 18 h 45, lun. 16 h 30.

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 12 h 20.

HUSBAND (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 19 h 45, sam. 0 h 30.

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 15 h 15.

M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. 22 h., dim. 22 h 20.

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 17 h 15.

MISS MONA (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-87-30), mar. 15 h 40.

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TETE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. 18 h 40.

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., sam. 14 h.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., sam., lun. 21 h, ven., mar. 19 h.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 22 AVRIL

C.C. Canadien, 19 h : L. Daoust.

JEUDI 23

Salle Pleyel, 20 h : Orchestre national de France, Chœurs de radio-France, dir. : M. Tilson-Thomas (Rimsky-Korsakov).

VENDREDI 24 AVRIL

Radio-France, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : M. Janowski (Dvorak, Chostakovitch).

Lucernaire, 18 h 30 : Quatuor de Jean (Mozart, Haydn, Reicha...)

Salle Pleyel, 20 h 30 : A. Brendel (Schubert).

SAMEDI 25 AVRIL

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 24.

Eglise St-Merri, 21 h : Horizons sonores XXI.

18-Théâtre, 16 h 30 : P. Cadena (Cimarosa, Lauro, Barrios...).

DIMANCHE 26 AVRIL

Eglise Saint-Merri, 16 h : G. et B. Picavet (Chopin, Shubert, Bizet...).

Th. du Rond-Point, 11 h : B.-L. Gelber. (Mozart, Schumann, Liszt).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : B. Pety (Bach, Vierne, Dupré).

Eglise St-Gabriel, 15 h 45 : J. Lecointre, M. Estellet-Brun (Bach, Telemann, Franck...).

Chapelle St-Louis de la Salpêtrière, 17 h : H. et M. Morioka (Bach, Couperin).

Eglise des Billettes, 10 h : V. Rougier (Buxtehude, Bach).

LUNDI 27

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 24.

Athénée, 20 h 30 : T. Zylis-Garas.

Th. de la Bastille, 21 h : A. Flammer.

CC Suisse, 20 h 30 : R. Di Serra.

Th. Montparnasse, 19 h 30 : M. Davies, Y. Severe, Ph. Aiche (Boutole, Stravinski, Brahms...).

MARDI 28 AVRIL

CC Suisse, 20 h 30 : F. Chevrolet, O. Magnenat, P. Gauthier.

Th. de la Bastille, 21 h : voir le 27.

Radio-France, 18 h 30, 20 h 30 : Cycle acousmatique.

Eglise de la Madeleine, 18 h 30 : Trompes de chasse et orgue, le Débuché de Paris, dir. : J. Havard de la Montagne.

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : R. Tambyeff, B. Gabel ; R. Katarzyuski (Bach, Buxtehude, Haëndel...).

Conservatoire S. Rachmaninoff, 20 h 30 : A. Lischke, (Tchaïkovski, Rachmaninoff, Grechaninoff...).

Notre-Dame de Paris, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : K.-A. Rickenbaer (Honneger, Landowski).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Y. Bachmat.

Mairie du XXe arrondissement, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Chausson, Schubert, Brahms).

Salle pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Wagner).

Salle Cortot, 20 h 30 : L. Colom-Arquier (Bach-Busoni, Mozart, Beethoven).

Opérettes, comédies musicales

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 20 h 30. Dim, 14 h et 17 h 30 : Fandango.

MOGADOR (42-85-28-80) (L.) 20 h 30 : Cabaret.

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Petit Auditorium (47-23-61-27), le 27 à 20 h 30 : Rosso di Sera ; le 28 à 20 h 30 : La Troïka.

BATACLAN (47-00-30-12), le 23 à 20 h : Ch. Isaac ; le 28 à 20 h : Carte de séjour.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : les 22, 23 : F. Guin ; les 24, 25, 26, 27, 28 : Caldonia.

CITHEA (43-57-99-26), le 23 à 19 h 30 : Foehn ; le 24 à 20 h : Chien Jaune ; le 25 à 19 h 30 : Trponem Pal + Les Envahisseurs ; le 28 à 20 h : Nada Contract.

DUNOIS (45-84-72-00), les 23, 24 à 20 h 30 : E. Barret Trio.

EXCALIBUR (48-04-74-92), les 22, 28 à 23 h : Chance Orchestra RNB ; le 23 à 23 h : Jgrand Ordinaire Funk ; le 25 : Otema ; le 27 : R. Bayonne.

GALERIE DE NESLE (43-25-11-28), les 22, 23 à 20 h 30 : L. Roubach.

GIBUS (47-00-78-88), le 22 à 23 h 50 : Nosferatu ; le 23 à 23 h 50 : Palais-Royal.

GREENE STREET (48-87-00-89), le 22 à 22 h : I. Diopp, S. Wade, P. Ripert, J.-P. Rickiel ; les 23, 24, 25 : Aznar Group ; les 26, 27, 28 : Archi Sax.

LA LOCOMOTIVE (42-55-87-39), le 22 à 14 h : Rhabarb Tarts.

LA LOUISIANE (42-36-58-98), mer., mar. : De Preissac Jazz Group ; jeu. : G. Leroux ; ven. : Clarinettes Connection ; sam. : B. Vasel et M. Silva ; lun. : Boozoo's Jazz.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : J. Hendricks, dern. le 25 ; le 28 : J. Gonzalez, A. Cullaz, E. Gladden.

MÉCÈNE (42-77-40-25), les 22, 23 : Solo Soul Trio ; Les 24, 25 : A. Larcher ; le 26 : Reluz do Brasil ; le 27 : Toucouleur Jazz Quartet.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : B. Doggett, dern. le 25 ; les 27, 28 : Mps Trio.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 22 : H. Guedon ; le 23 : J. Mayall's Blues Breakers ; le 24 : Courtney Pine ; le 25 : Trouble Funk ; le 27 : Ray Anderson ; le 28 : Joe Sun.

OLYMPIA (47-42-25-49), le 28 à 20 h 30 : J. Clegg et Savuka.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 22 h : mer., jeu., ven. : M. Solal ; sam. : Carnival Jazz Quartet ; lun. : Big Band Lumiere ; mar. : E. Louiss Trio.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h, mer. : Slapscatt ; jeu. : M. Zanini ; ven. : Ph. de Preissac ; sam. : Tin Pan Stompers ; lun., mar. : Harry Sweets Edison.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), 20 h 30 : Talib Kibwe.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 15 : les 22, 23 : Trio Ch. Chantreau ; les 24, 25 : Quartet P. Gaubert ; les 27, 28 : Trio Ch. Desbruères.

REX CLUB (42-36-83-98), le 23 à 20 h : Orange Juice Jones.

SLOW CLUB (42-33-84-30), à 21 h 30, les 22, 23 : Caldonia ; les 24, 25 : Ch. Slide Quintet ; le 28 : J. Caroff Dixieland.

SUNSET (42-61-46-60) (D.), 23 h : Boulou Ferre.

TRIBULUM (42-36-01-01) (D.), 22 h : Faton Cahen.

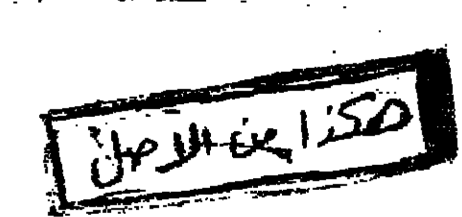
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + V., S. 24 h : Mosalini, Caratini, Beytelmann, dern. le 25.

DANSE

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), le 25 à 22 h 30 : Cabaret Rive, Rite Rythme.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), le 21 à 20 h 30 : Vidia ; le 23 : Danse Odissi ; le 24 : Histoire de l'Oe ; le 25 : L. Santala ; le 28 : M. Maye.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), mer., sam. 15 h et 20 h 30, dim. 15 h, jeu., ven., mar. 20 h 30 : Ballet Moïsseiev. Dern. le 26.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 22 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.35 Téléfilm : Le duel des héros.
Avec Kirk Douglas en hors-la-loi dans une petite ville de l'Amérique.
22.30 Magazine : De bonne source.
Emission de Michèle Cotta et Jacques Andoir. Avec Roland Leroy, directeur du journal *l'Humanité*.
24.00 Journal.
0.20 Magazine : Premier plan.
D'Alain Bévérini. Actualité cinématographique.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.30 Téléfilm : Double face.
De Serge Leroy. Avec Catherine Alric, Bernard-Pierre Donnadieu, Sophie Ladmiral, Pascale Roberts, Monique Chaumette.
22.00 Documentaire : Pompidou inédit, une aventure culturelle.
De François Gamm, réal. Guy Job.
A travers de nombreux témoignages – de Léopold Sedar Senghor au peintre Soulages, – la passion de l'ancien président de la République pour la peinture et les arts.
23.00 Journal.
23.15 Série : Soleils de minuit.
Les Seychelles : Paradis retrouvé.
Une nouvelle émission proposée par Sophie de Lannoy : images de rêve et d'évasion.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 Variétés : C'est aujourd'hui demain.
Emission de Guy Lux et Bob Ottovic. Astrologie, voyance, yogi. Variétés avec Jean-Luc Lahaye, Marie-Paule Belle, Dick Rivers, Francis Cabrel, Rachid, Carlos Sotomayor, Dominique Webb.
21.55 Magazine : Thalassa.
Emission de Georges Pernoud. Raid Guyane.
22.45 Journal.
23.05 Cinéma 16 : Passe-temps.
Téléfilm de José Maria Berzosa, avec Emilie Benoit, Paul Crauchet, Rik Lucas, Bernard Alane.
Une adaptation d'une nouvelle de Cortazar par le très onirique, très espagnol José Maria Berzosa.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Mort sur le gril ■ *Film américain de Sam Raimi (1985).* Avec Reed Birney, Sheree J. Wilson, Paul Smith, Brian James, Edward E. Pressman. **22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : Falling in love** ■ Film américain d'Ulu Grosbard (1984). Avec Robert De Niro, Meryl Streep, Harvey Keitel, Jane Kaczmarek. **0.15 Cinéma : Oriane** ■■ Film franco-vénézuélien de Fina Torres (1986). Avec Doris Wells, Daniela Silverio, Maya Oloe, Claudia Venturini (v.o.). **1.35 Série : Rawhide. 2.25 Documentaire : Les allumés du sport.**

LA 5

19.35 Sport : Plateau avec invités. 20.00 Football : Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe. Demi-finale retour : Leipzig-Bordeaux. **22.20 Série : Hill street blues. 23.15 Série : Mission impossible** – *De 0.10 à 2.10 Rediffusions* – **0.10 Série : L'inspecteur Derrick. 1.15 Série : Kojak. 2.10 Série : Star Trek.**

M 6

20.30 Série : Dynastie. 21.30 Variétés : Aujourd'hui Yesterday. Hommage des chanteurs français aux Beatles, enregistré le 27 mars dernier à l'Olympia. **23.30 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Magazine : Club 6. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invités : Boulat Okoudjava et Otar Tchiladze ; Portrait : Sandro Penna ; Reportage : Max Loreau. Pour Florence portée aux nues. **21.30 Musique. Futurs musiques.** 2e Festival de musique contemporaine de Fontenay-sous-Bois. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, cinéma ; Le Congo. 2. Les femmes. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 21 février 1987 au Châtelet) : intégrale des airs de concert de Mozart (6e partie), par l'Orchestre de chambre de Vienne, dir. Philippe Entremont ; sol. *Lella Cuberli, soprano, et Anthony Rolfe-Johnson, ténor.* **23.00 Les soirées de France-Musique.** A 23.08, Jazz-Club, en direct du Petit Opportun.

Jeudi 23 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

15.20 Quarté à Longchamp.
15.35 Croque-vacances.
Avec les marionnettes Isidore et Clémentine ; Spécial Vienne ; Le pays de l'arc-en-ciel ; L'arche de Noé ; *Iguanes et tortues* ; *Naissance d'une girafe* ; Scoubidou ; Les délices de Pierrot.
16.00 Flash d'informations.
16.02 Croque-vacances (suite).
17.30 La vie des Botes.
18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit.
18.25 Mini-journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.
18.45 Jeu : La roue de la fortune.
19.10 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Questions à domicile.
Emission de Pierre-Luc Séguillon, Anne Sinclair et Alexandre Tarta.
Michèle Barzach, en direct de son domicile à Boulogne-Billancourt.
21.50 Série : Columbo.
Requiem pour une star.
23.05 Journal.
23.25 Magazine : C'est à lire.
Emission de Luce Perrot.
Avec Michel Sarazin.

DEUXIÈME CHAINE : A2

15.35 Feuilleton : Rue Carnot.
16.05 C'est encore mieux l'après-midi.
Emission présentée par Christophe Dechavanne.
Avec Simon Girod, Courtney Pine, Den Harrow.
17.35 Récré A2 :
Mimi Cracra ; Bouquin copain ; Judo Boy.
18.05 Feuilleton : Madame est servie.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.25 D'accord, pas d'accord.
20.30 Cinéma : Superman II. ■■
Film américain de Richard Lester (1980). Avec Gene Hackman, Christopher Reeve, Ned Beatty, Jackie Cooper.
Le journaliste Clark Kent, qui se métamorphose en Superman, sauve la tour Eiffel et Paris de la destruction, récupère un enfant jeté dans les chutes du Niagara et triomphe d'un trio de malfaiteurs aussi puissants que lui. Avec Richard Lester aux commandes, cette suite des aventures de Superman, qui prend un vrai style de bande dessinée, est relevée par un humour débridé et des gags étonnants.
22.35 Documentaire : Histoires vraies.
Les trois familles d'Eric Robert.
L'aventure extraordinaire d'un jeune Français de dix-sept ans se faisant passer pour le fils disparu d'une famille belge.
23.40 Journal.
23.55 Histoires courtes.
Bel Ragazzo, de Georges Bensoussan ; En panne, de Luc Delamerie.

TROISIÈME CHAINE : FR3

13.15 Tennis : Open de Monte-Carlo. (8e de finale).
18.00 Ciné-hit.
Invité : Thierry Lhermitte.
18.15 La divine sieste de papa (rediff.).
Dernier épisode : XR315, gardien de la planète Bêta.
18.30 Feuilleton : Cap danger (9e épisode).
18.57 Juste ciel !, Petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.15 à 19.35, actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Ulysse 31.
20.05 Jeux : La classe.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 César. ■■
Film français de Marcel Pagnol (1936). Avec Raimu, Pierre Fresnay, Orane Demazis, Fernand Charpin.
Vingt ans après les événements de Fanny. *A la mort de Panisse, Césariot apprend que celui-ci n'est pas son père et cherche à faire la connaissance de Marius. Les acteurs n'ont vieilli, en fait, que de quatre ans, mais il y a un nouveau venu, ce garçon petit-fils de César. Pagnol a écrit directement pour le cinéma et réalisé lui-même cette fin heureuse de sa trilogie, semée d'émotion et de rires.*
22.50 Journal.
23.15 Magazine : Décibels (rediff.).
Emission de Jan-Lou Janeir. Avec Blow Monkeys, Kas Product, Les Innocents, Charles de Goal, Boys Scouts, Los Carayos, Julian Cope, Eurythmics.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Le dernier saut □ Film français d'Edouard Luntz (1970). Avec Maurice Ronet, Michel Bouquet, Cathy Rosier. **15.35 Documentaire : Sur les pas du dieu Pluie. 16.05 Cinéma : Les douze travaux d'Astérix** Dessin animé français de René Goscinny et Albert Uderzo (1976). **17.25 Cabou cadin. 17.35 Série : Flash Gordon. 18.00 Flash d'informations.** *18.05 Dessins animés.* **18.10 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.40 Top 50. 19.10 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Variétés : Frog Show. 20.05 Starquizz. 20.35 Cinéma : Suivez mon regard** ■ Film français de Jean Curtelin (1986). Avec Pierre Arditi, Féodor Atkine, Stéphane Audran, Jean-Pierre Bacri, Christian Barbier. *Tranches de vie, situations noires et absurdes dans une suite de sketches de durée assez courte. L'humour caustique de Curtelin, scénariste passé à la réalisation, s'exerce sans pitié sur certaines monstruosités de la vie moderne.* **21.50 Flash d'informations. 22.00 Cinéma : La fiancée qui venait du froid** ■ Film français de Charles Nemes (1983). Avec Thierry Lhermitte, Barbara Nielsen, Gérard Jugnot, Sophie Barjac. **23.30 Cinéma : Life force** ■ Film américain de Tobe Hooper (1985). Avec Steve Bailsback, Peter Firth, Franck Finlay, Mathilda May, Patrick Stewart. **1.05 Cinéma : Le feu follet** ■■ Film français de Louis Malle (1963). Avec Maurice Ronet, Jeanne Moreau, Bernard Noël.

LA 5

15.50 Série : Chips. *16.45* **Dessin animé : King Arthur. 17.15 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 17.45 Série : Arnold et Willy. 18.10 Série : Tonnerre mécanique. 19.05 Série : Happy days. 19.35 Série : K 2000. 20.30 Cinéma : Le convoi** □ Film américain de Sam Peckinpah (1978). Avec Kris Kristofferson, Ali Mac Graw, Ernest Borgnine. **22.10 Série : Hill street blues. 23.05 Série : Mission impossible. 0.00 Série : L'inspecteur Derrick. 1.05 Série : Kojak. 2.00 Série : Star Trek.**

M 6

14.00 A.M. Magazine. 15.45 Jeu : Mégaventure. 16.30 Musique : Laser. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. La vie moderne (2e partie). **18.30 Série : Drôles de dames.** *19.30 Journal. 19.55 Jeu. 20.00 Feuilleton : Filles et garçons.* **20.30 Cinéma : Le soldat bleu** ■■ Film américain de Ralph Nelson (1970). Avec Candice Bergen, Peter Strauss, Donald Pleasance, John Anderson. *Une jeune femme, qui a vécu deux ans chez les Cheyennes après avoir été enlevée, se retrouve seule, à la suite du massacre d'un détachement, avec un soldat. Inspiré d'épisodes réels de l'histoire de l'Ouest, ce western se signala par la dénonciation de la violence de l'armée américaine à l'égard des Indiens. Avant Ralph Nelson, on n'était jamais allé aussi loin dans le réalisme.* **22.15 Série : Starsky et Hutch. 23.15 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecrit pour la radio. Vous m'entendez ?, d'Igor Pomerantsev. **21.30 Musique :** The Cramps. **22.30 Nuits magnétiques :** *Les gens... tout de même* ; Cosmopolite ; Le Congo. 3. Les médias. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Symphonie n° 6 en la mineur, de Mahler, par l'Orchestre national de France, dir. Michaël Tilson-Thomas. **23.00 Nuits parallèles.** A 23.08, Les privés mélomanes.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 22 avril à 0 heure et le jeudi 23 avril à 24 heures.

Les hautes pressions vont se décaler vers l'Europe centrale, tandis que la dépression située à l'ouest des îles Britanniques se déplacera vers le nord du Portugal en se comblant. Ainsi les vents s'orienteront au sud et enverront des masses d'air plus chaud et plus humide, d'où une aggravation nuageuse sur le pays.

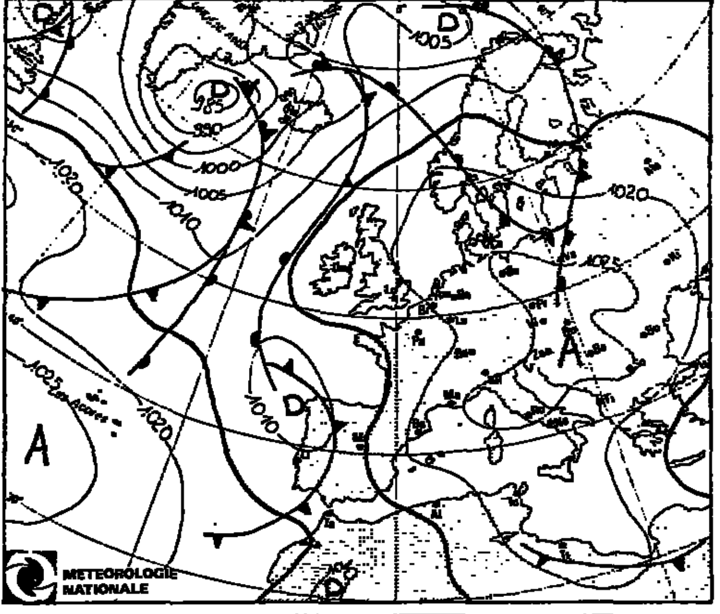
Jeudi matin : des nuages seront présents des Pays de la Loire à l'Aquitaine, à l'ouest du Massif Central et au Languedoc-Roussillon, où des ondées orageuses pourront se produire en début de matinée. Sur le reste du pays, le ciel sera clair.

En cours de journée, les nuages gagneront l'ensemble du pays, excepté les régions situées du Nord à l'Alsace, à la Franche-Comté, aux Alpes et à la Corse. Le temps deviendra lourd et des orages pourront éclater en soirée près de l'Atlantique, les régions les plus exposées étant le sud de l'Aquitaine et les Pyrénées occidentales.

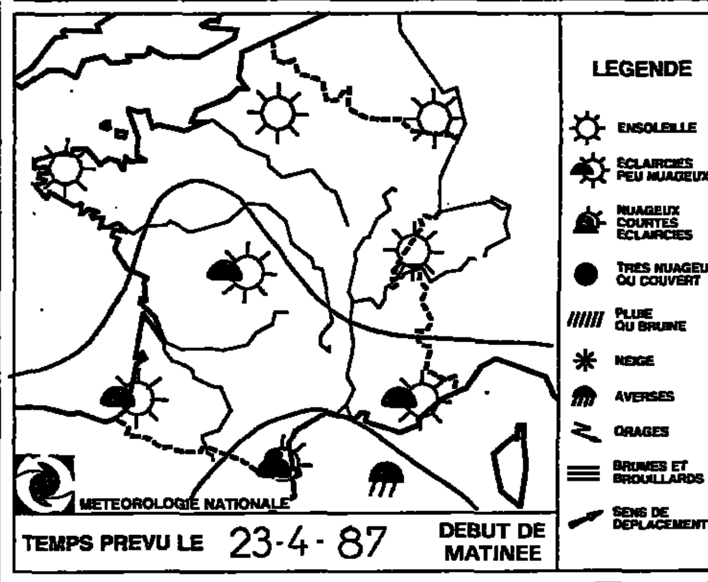
Les vents de sud-est à sud seront modérés près du golfe du Lion et dans la vallée du Rhône, faibles ailleurs.

Les températures seront encore en hausse. Les minimales iront de 6 à 10 degrés du nord au sud. Toutefois, elles seront comprises entre 2 et 4 degrés sur le Centre-Est. Les maximales seront comprises entre 16 et 20 degrés sur la moitié nord, entre 20 et 24 degrés sur la moitié sud.

SITUATION LE 22 AVRIL 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 24 AVRIL A 0 HEURE TU



LEGENDE
ENSOLEILLE
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES
TRÈS NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DÉPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 23-4-87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 21-4 à 6 h TU et le 22-4-1987 à 6 h TU — le 22-4-1987

FRANCE

AJACCIO	19	8	C
BIARRITZ	17	13	P
BORDEAUX	18	11	C
BOURGES	15	3	D
BREST	16	8	N
CAEN	15	4	D
CHERBOURG	14	6	D
CLERMONT-FERR.	14	– 1	D
DIJON	13	3	D
GRENOBLE St-M-H	18	3	D
LILLE	14	7	D
LIMOGES	16	6	N
LYON	14	2	D
MARSEILLE-MAR.	19	8	N
NANCY	12	– 1	D
NANTES	17	8	N
NICE	18	11	N
PARIS-MONTS.	16	8	D
PAU	16	11	P
PERPIGNAN	22	12	C
RENNES	16	7	D
ST-ÉTIENNE	13	0	D
STRASBOURG	12	0	D
TOURS	15	3	N
TOULOUSE	18	9	P
POINTE-À-P.	32	24	D

ETRANGER

ALGER	22	12	N
AMSTERDAM	14	3	B
ATHÈNES	21	15	N
BANGKOK	37	26	N
BARCELONE	19	12	C
BELGRADE	14	6	C
BERLIN	10	5	P
BRUXELLES	14	5	D
LE CAIRE	–	–	–
COPENHAGUE	8	1	N
DAKAR	30	22	D
DELHI	42	24	D
DJERBA	30	17	N
GENÈVE	14	1	D
HONGKONG	27	23	A
ISTANBUL	21	12	N
JÉRUSALEM	22	10	D
LISBONNE	22	12	D
LONDRES	16	10	C
LOS ANGELES	32	14	D
LUXEMBOURG	9	4	D
MADRID	22	7	N
MARRAKECH	36	17	N
MEXICO	27	12	B
MILAN	20	5	D
MONTRÉAL	28	7	A
MOSCOU	2	– 3	A
NAIROBI	26	16	C
NEW-YORK	24	12	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAL.	23	12	C
PÉKIN	23	9	C
RIO-DE-JANEIRO	27	25	D
ROME	19	8	D
SINGAPOUR	32	24	C
STOCKHOLM	8	1	*
SYDNEY	20	11	C
TOKYO	25	19	C
TUNIS	26	12	N
VARSOVIE	11	4	P
VENISE	16	8	D
VIENNE	15	8	A

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 24 AVRIL

« Tanis, l'or des pharaons », 13 h 30, devant l'entrée du Grand Palais (Christine Merle).

« Jardins et cours de Charonne », *14 h 30*, métro Philippe-Auguste (Paris pittoresque et insolite).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (Résurrection du passé).

« Le vieux Paris souterrain », pour enfants accompagnés, 10 heures, Notre-Dame, portail central (*Art et Histoire*).

« Abbaye et vieux quartier de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés (C.A. Messer).

« Expo Les marbres de Rodin », 14 h 30, 77, rue de Varenne (Arts et curiosités de Paris).

« Le quartier des grandes carrières de Montmartre », 10 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (V. de Langlade).

« Belles façades et jardins ignorés de Blanche à Trinité », 14 h 45, métro Blanche (V. de Langlade).

« L'esprit des hauts lieux et la mémoire des ruines », 15 heures, sortie métro Temple (Isabelle Haulier).

« Tanis, l'or des pharaons », 16 heures, entrée Grand Palais (M. Ch. Lasnier).

« Le siège du Parti communiste », 15 heures, métro Colonel-Fabien (Michèle Pohyer).

« Le musée Picasso », 12 heures, 5, rue de Thorigny (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Tanis, l'or des pharaons », 16 h 15, Grand Palais (Approche de l'art).

« Hôtel du Marais-Nord », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (G. Botteau).

« Au musée d'Orsay, les origines de l'impressionnisme », 12 heures, entrée du musée (Monuments historiques).

« La Villette contemporaine », 15 heures, sortie métro Corentin-Cariou, côté numéros pairs (Monuments historiques).

« Portes de villes et arcs de triomphe », 15 heures, porte Saint-Denis, au pied de l'arche (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

24, rue de la Chancellerie, Versailles, 14 h 30 : « De la maison natale de Hoche aux glacières royales » (A. *Gaborit*).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « La face cachée de la mort ».

SUR MINITEL

Prévisions complètes
Météo marine
Temps observé Paris, province, étranger
36.15 Tapez LEMONDE puis METEO

Audience TV du 21 avril 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA T.V. (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	37.9	14.9	12.3	1.0	2.6	6.2	1.
19 h 45	42.1	18.5	15.9	1.5	1.5	4.1	0.5
20 h 16	51.3	21.5	19.	5.6	2.1	3.1	0.0
20 h 41	57.4	8.7	29.7	7.2	2.6	5.6	4.6
22 h 08	54.4	3.6	35.4	7.7	1.5	6.7	0.0
22 h 44	29.7	3.1	8.7	6.7	2.1	9.2	0.5

Programmes du mardi 21 avril, à 20 h 30. TF1 : Dallas *(feuilleton) ; A2 :* Magnum Force *(film) ; FR3 :* le Mercenaire *(film) ; Canal Plus :* l'Inspecteur Lavardin *(film) ; la 5 : Cycle Agatha Cristie,* La plume empoisonnée *(téléfilm) ; M 6 :* Fais gaffe à la gaffe *(film).*

INTERNATIONAL

Directeur général financier

Afrique francophone

Une importante entreprise (5 000 personnes) de production et de distribution électrique recherche son Directeur Général Financier.

Il aura la responsabilité d'assurer à la fois la Direction financière de l'entreprise et la Direction de la distribution d'électricité, incluant la gestion de la clientèle. Il sera en relation permanente avec différents Organismes Internationaux. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion, il aura également une responsabilité globale et solidaire dans la conduite de l'entreprise et jouera un rôle de Conseil auprès du Président pour ce qui concerne la stratégie de l'entreprise, son organisation et le contrôle de son activité.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de gestion, et si possible titulaire d'un diplôme d'expert comptable, il a déjà exercé d'importantes responsabilités opérationnelles dans la fonction financière d'une grande entreprise ainsi que dans le domaine de l'organisation.

Une première expérience de l'Afrique ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'anglais sont indispensables. Une expérience du Conseil et la connaissance de la distribution d'électricité ou d'eau seraient très appréciées.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) sous la référence G017/M à Danièle FOSSAT,

MEMBRE DE SYNTEC

SM SEMA•SELECTION
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse
16, rue Barbès 92126 MONTROUGE CEDEX.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ SUISSE
DE COMMERCE INTERNATIONAL

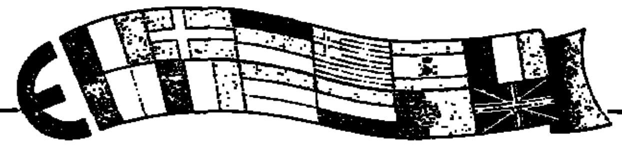
recherche pour ses activités
EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (CONAKRY) un

HOMME D'AFFAIRES

ayant une expérience étendue du commerce
et si possible africaine.

Après un stage à Lausanne, il résidera à Conakry pour une période de quelques années où il gérera, développera et créera des affaires commerciales avec le marché privé et l'administration.
Ce travail exige flexibilité, disponibilité, créativité et d'excellents contacts avec les clients, respectivement l'Etat. Il offre de grandes possibilités d'épanouissement selon les capacités du candidat.

Les candidats intéressés, de 28 ans au moins, sont invités à envoyer leurs offres manuscrites avec C.V. au Service du Personnel,
ANDRÉ & Cie S.A.
Ch. Messidor 7, Case postale. CH-1002 LAUSANNE (Suisse).



LA COMISION DE LAS
COMUNIDADES EUROPEAS
organiza
concursos de méritos reservados a nacionales españoles para
3 puestos de

JEFE DE DIVISION
(A3) (m/f)
(Formación universitaria indispensable, 15 años de experiencia profesional).

9 puestos de

ADMINISTRADORES PRINCIPALES
(m/f)
(Formación universitaria indispensable, 12 años de experiencia profesional).

Para los detalles solicitar los anuncios de concurso a:

A COMMISSÃO DAS
COMUNIDADES EUROPEIAS
organiza
concursos documentais reservados para nacionais portugueses para
1 lugar de

CHEFE DE SERVIÇO ESPECIALIZADO
(m/f)
(Formação universitária indispensável, 12 anos de experiência profissional).

3 lugares de

ADMINISTRADORES PRINCIPAIS
(m/f)
(Formação universitaria indispensavel, 12 anos de experiência profissional).

Para mais informações peça o aviso de concurso a:

Commission des Communautés Européennes, Division Recrutement, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles. Tel.: 02/235.11.11.

CHAINE ARCADE

Wir stellen vor

ARCADE HOTELS

Eine junge dynamische Hotelkette mit Hotels in Bochum, Essen, Düsseldorf, Frankfurt, Heidelberg und mehreren Städten in Frankreich und Belgien.

Arcade member of PULLMANN INTERNATIONAL HOTELS ist eine Tochter der renommierten « Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme » mit 40 000 Mitarbeitern weltweit.
Wir suchen für unsere Neueröffnungen 1987.

HOTELDIREKTOREN

Mit guten Kenntnissen der französischen Sprache, Verkaufsorientierung, Budgetdenken, Mitarbeitermotivierung und Mannschaftsgeist sind Qualitäten, die wir voraussetzen.

Wir bieten dem erfolgreichen Kandidaten ein leistungsbezogenes Gehalt sowie alle Vorteile, die mit der Zugehörigkeit zu einer internationalen Gesellschaft verbunden sind.

Interessenten sind gebeten, ihre Bewerbungsunterlagen einzusenden an

S.E.P.H.L, 12, rue Portalis, 75008 PARIS.
A.H.N. Service Exploitation.

Responsable projet de développement en Afrique

Vous avez :
- une formation supérieure ;
- des qualités de gestionnaire confirmé ;
- le sens des relations humaines.

Vous êtes capable d'autonomie, et de dynamisme.
Vous pratiquez l'anglais couramment.

Nous vous confierons, après formation, un projet de développement.

Nous sommes une ONG internationale à caractère humanitaire.
Nous agissons dans l'environnement scolaire.

Envoyez lettre lettre manuscrite, c.v. et prétentions au MONDE PUBLICITÉ Sous nº 8.521
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Line Management

Africa

Our client is a leading international company with a highly successful record in the manufacture and marketing of FMCGs.

In order to further develop their business in Central Africa, they are seeking to recruit a line manager who will assume responsibility for the company's operations in Cameroon as well as in the other UDEAC markets. The position is based in Douala, Cameroon where a local structure already exists.

The ideal candidate is probably in his 30s, has a solid experience in the marketing and sales of FMCGs through distributors and agents and is familiar with the local business practices.

He will need to demonstrate self-motivation, confidence and impact and should be a natural communicator with the ability to think independently and solve problems quickly and incisively. Fluency in French and English is essential.

This position offers excellent career prospects and highly competitive compensation and benefits package.

Interested applicants should write with full career details to Mrs. P. Rawson at the address below, indicating any companies to whom they do not wish their application forwarded to.



BENTON & BOWLES RECRUITMENT LIMITED
Confidential Reply Service
197 Knightsbridge, LONDON SW7
ENGLAND.

Product Director – Orthopaedic Implants

Howmedica, the world's leading manufacturer and supplier of high quality, high technology orthopaedic implants requires a Product Director.
The successful applicant for this senior appointment will be responsible for the direction and co-ordination of Pan European marketing programmes related to a finite range of products.
He or she will be able to communicate fluently in at least three European languages including English.
Based in the U.K., the position offers an attractive package inclusive of salary, bonus and fringe benefits.
If you have significant experience as a Senior Product Manager in the hospital products field and you are looking for a further challenge in an exciting environment, please write, with a short curriculum vitae to:-
Director of Personnel – Europe, Pfizer Hospital Products Ltd., Staines House, 158-162 High Street, Staines, Middlesex TW18 4AZ.

Howmedica Europe
A division of Pfizer Hospital Products Ltd.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

BD BEAUMARCHAIS
280 m² triple réception, 4 chbres, chbre serv., park.
TRÈS BEL IMMEUBLE.
GARBI - 45-67-22-88.

6e arrdt

GD AUGUSTIN, Imm. 18e, 3 p. à rénover, caractère. 1.700.000 F. 46-34-73-13.

8e arrdt

EUROPE
Belle réception, 1 chbre, 90 m², plein de charme.
GARBI - 45-67-22-88.

16e arrdt

PORTE MAILLOT
Belle réception, 4 chbres, 245 m², ÉTAGE ÉLEVÉ, balcon, parking service.
GARBI - 45-67-22-88.

Mº POMPE
Beau studio, tout confort, TERRASSE PL. CIEL 12 m². 500.000 F. T. : 45-26-69-60.

18e arrdt

4/5 P. 104 m² tt cft.
Park. 1.370.000. 42-52-01-82.

BUTTE-CHAUMONT
Imm. récent, studio tt cft, park. 370.000 F. T. : 42-52-01-82.

RUE CHAMPIONNET
Studio tt cft. 130.000 F. 2 p., tt cft, 43 m². Prix : 298.000 F. Tél. : 42-52-01-82.

19e arrdt

BUTTE-CHAUMONT
SECRÉTAN
Appt 3-4 p., 2 chbres, mezzan. Px 680.000 F. 42-49-56-90.

20e arrdt

A VENDRE GAMBETTA, 2 pièces, cuisine équipée et séjour avec balcon, entrée, salle de bains, 5e étage : 340.000 F. T. : 43-58-55-17.

92 Hauts-de-Seine

SAINT-CLOUD
VUE SUR PARIS
R. du Calvaire, gare et commerces, gd stud., balc., cuis. équipée, s.d.bns. 535.000 F. 42-80-64-74, p. 233, matin.

94 Val-de-Marne

94-LE PERREUX
Part. vend 2 p., tt cft + box et cave en sous-sol. Immeuble standing (1983), près bord de Marne. Prix : 570.000 F. Tél. : 43-24-30-91.

Province

VARS (05) Ds résid. Hôtel part. vd studio, cabine 27 m², séj., balc., vue soleil, cuis. équip., w.c., 2 couch., casier à ski, meublé. Prix : 280.000 F. Etat neuf. Tél. : 91-43-05-98, h.b. M. Pardo.

OFFRES D'EMPLOIS

Jeune société d'articles para-médicaux
RECHERCHE
AGENTS COMMERCIAUX EXTRÊMEMENT DYNAMIQUES
pour diffusion nouveaux articles destinés aux diabétiques et aux soins par homéopathie pour secteur toute la France
SAUF Bouches-du-Rhône, Provence-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Ecr. avec CV manuscrit à J.D. Para-Médical, B.P. 113, 06112 LE CANET CEDEX.

DEMANDES D'EMPLOIS

Maghrébin 33 ans, ing. agro., docteur ing., cadre du com. internat., exp. en rech. et dévelop. gestion et organisation, mark. internat., trilingue (angl., arabe). Etudie ttes proposit. Ecrire sous nº 8.511 M. Le Monde Publicité 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 29 ans, 5 ans d'études univ., lic., maît., DEA histoire, lic. grec moderne, lic. de tourisme ch. poste de l'enseign. public ou privé, ou poste de respons. de secteur touristique. Ecrire sous nº 8510 M. Le Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, Paris VIIe.

traduction demande

Traductions techniques et commerciales, allemand. Exécution rapide. Tél. : (1) 45-29-12-97.

appartements achats

Recherche 1 à 3 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS, recherche à l'achat ou en location APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de stés multinationales.
TÉL : 45-62-16-40.

Achète comptant
APPARTEMENTS ttes surf. même à rénover PARIS. 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Paris

AV. DE VERDUN, ds bel imm. anc., 6e ét. asc., 4 p. cft. très bon état. 7.500 F + ch. Tél. matin SEGECO : 45-22-69-92.

ALÉSIA 3 p. et 4 p. + divers appts. ttes catégories. Tt Paris. Px étudiés. 47-08-31-94.

Province

NEUILLY SAINT-PIERRE
Bel appart ancien 150 m², stand., tt cft. Px : 14.500 F. 45-26-69-60.

bureaux

Locations

Vote adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 43-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Domiciliation depuis 80 F/ms. Av. des Ch.-Elysées (Etoile). Rue St-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris 15e. 21 *bis*, rue de Toul, Paris 12e. Constit. SARL, 2 000 F/HT. INTER DOM - 43-40-68-50.

DOMICILIATIONS
Location Burx et Ateliers. Permanence téléphonique. (Télex, télétex, télécopie, photocopie, secrétariat). Constitution sociétés, commerçants, artisans.
« CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVES 2000 »
— Paris 1er, Tél. 42-60-91-63 (Rue Saint-Honoré).
— Paris 15e. T. 40-56-02-82.
— 95-Gonesse. 39-87-31-53.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + Bureaux neufs
Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICES
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
16e CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO.
Loc. burx, secrét., tél., télex.
Domiciliation : 170 à 390 F/M.
CIDES, 47-20-41-08.

DOMICILIATIONS
Forum des Halles. Bureaux, constitution de sociétés, télex, secrétariat.
ACCESS - 40-26-15-12.

DOMICIL. CCIALE 8e
TELEX/SECRET. TEL. BURX
AGECO 42-94-95-28.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES. Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus.
Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

locaux commerciaux

Ventes

COMPLEXE DE LOISIRS Vds murs et fds, rest. banquets, chbre, club rétro, discothèque, étang, 3 appts, poss. exten., golf intern. 5 km. 49-25-64-01.

fonds de commerce

Ventes

HOTEL-RESTAURANT-BAR Proche 78 en tte propriété, 6 chbres, 50 couverts plus 1 appt 3 p. et 2 studios, actuellement fermé à cause santé. Affaire à remonter. Grosses possibilités. Mise au courant pour débutant ou reconversion. Prix murs et fonds : 1.680.000 F.
Gros crédit vendeur.
Le soir tél. : (1) 43-67-07-58.

terrains

LUBERON, Gordes, domin. vallée, superbe terr. à bâtir : 12.400 m² + pins : 270.000 F, et, 4.200 m² chên. : 210.000 F. Viabil., super vue, lt. village. 90-76-92-92.

viagers

LIBRE ST-MANDÉ, imm. récent, p.d.t., beau 2 p., cave, park. 190.000 + 3.300/mois. Viagers F. Cruz - 42-66-19-00.

80.000 F + 1.600 F par mois, 2-3 p., cft. Mº Saint-Georges, occupé fme 68 ans. Viagers F. Cruz - 42-66-19-00.

immobilier information

Logement : tout sur
LOCATION ACCESSION
prêts
avantages fiscaux
sur minitel
3615 code URBA
Ministère de l'Equipement

L'AGENDA

Séjours linguistiques

POURQUOI ACCEPTER LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR UNE FAMILLE ANGLAISE?
Vous pouvez dépenser MOINS pour suivre des cours et loger en pension complète dans notre HÔTEL de réputation internationale!
PENSION COMPLÈTE
ET LEÇONS A PARTIR DE 20 £/ JOUR
Ecrire à: REGENCY SCHOOL OF ENGLISH, Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tel: 843 591212 Telex: 96454
Ou: Mme Bouillon, 4 Rue de la Persévérance, 95 Eaubonne Tel: 39 59 26 33 (le soir).

ou: FRENCH IN FRANCE
The Regency, Palais de la Scala, Monaco
The Regency Langues, 1 rue Ferdinand Duval, Paris 4 eme.

Bijoux

ACHATS BIJOUX
Brillants, pierres précieuses. PERRONO, bd des Italiens. OPÉRA, 4, Chaussée-d'Antin. ETOILE, 37, av. Victor-Hugo. Ventes, occasions, échanges.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
PRIX POSÉE : 99 F/m². Tél. : 48-58-81-12.

هكذا في الأصل

AFFAIRES

En s'inspirant des exemples étrangers

Le gouvernement veut renforcer les aides à l'innovation

La recherche industrielle et l'innovation sont désormais les nouveaux mots d'ordre gouvernementaux. L'édition 1987 d'Inova, salon consacré à l'innovation et au développement technologique, qui se tient jusqu'au samedi 25 avril à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, devrait confirmer ce regain de faveur. M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, et M. Jacques Valade, ministre délégué chargé de la recherche, qui ont inauguré le salon, ont rappelé qu'ils préparaient une communication conjointe sur la recherche et l'innovation pour un prochain conseil des ministres. M. Madelin a précisé qu'il n'y aura pas de déduction supplémentaire pour les entreprises innovantes, mais un *« allégement des charges »*.

L'affirmation de la nécessité d'une politique d'innovation n'est pas nouvelle. Tous les ministres de l'industrie ont, tôt ou tard, découvert les vertus de ce processus qui, issu du cerveau d'un chercheur, permet d'aboutir à un produit commercialisable. Certains ministres sont même passés aux actes, comme M. André Giraud, créant en 1979 l'aide à l'innovation.

Mais la prise de conscience des pouvoirs publics actuels est plus que jamais nécessaire alors que la compétitivité de l'industrie nationale ne cesse de se dégrader. Elle est surtout d'autant plus remarquable qu'il y a un an à peine, lors du collectif budgétaire d'avril, ces mêmes pouvoirs publics amputaient de 40 % les dotations attribuées à l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) au titre de l'aide à l'innovation.

La France ne peut pourtant se permettre ce genre de valse-hésitation étant donné son retard en matière de recherche industrielle. L'effort de recherche et développement (RED) des entreprises françaises ne représente, en effet, que 1,3 % du produit intérieur brut contre 1,8 % au Japon et en Allemagne, et 1,9 % aux Etats-Unis.

Insuffisant, l'effort français est également mal réparti. La France concentre les trois quarts de ses dépenses de recherche sur six secteurs – électronique, aéronautique, automobile, chimie, pharmacie et énergie, – délaissant par là même les branches plus traditionnelles. Une démarche très différente de celles du Japon ou de l'Allemagne. Ces deux pays attribuent respectivement 14,9 % et 18,4 % de leur recherche industrielle à la métallurgie et à la mécanique quand la France n'y consacre que 6,4 %.

Les entreprises françaises accusent également un retard parfois important, selon les secteurs, en nombre de chercheurs. La comparaison avec les Etats-Unis permet de constater que les sociétés françaises sont « à niveau » dans la pharmacie, le pétrole, l'informatique, les télécommunications ou l'aéronautique, mais qu'en revanche elles comptent deux fois moins de chercheurs dans des secteurs comme la chimie, la sidérurgie, l'électrotechnique ou l'instrumentation, et deux à cinq fois moins de chercheurs dans l'agro-alimentaire, le textile, le plastique, les métaux, la mécanique et les composants électroniques.

Les aides étrangères

Comme le soulignait une étude de l'OCDE consacrée à « La politique de l'innovation en France », ces caractères de la recherche industrielle nationale ne sont que le reflet de l'action menée par les gouvernements successifs, qui ont toujours privilégié les grands programmes technologiques à client unique (l'Etat), le nucléaire, l'espace ou l'aéronautique.

Sans renier ces points forts de la recherche française, l'action gouvernementale en matière d'innovation devrait désormais s'inspirer des exemples étrangers plus tournés vers les entreprises petites ou moyennes. Car pas un pays, aussi libéral se déclare-t-il, ne s'abstient d'intervenir sur ce terrain. Aux Etats-Unis, où les entreprises exécutent 71 % des contrats de recherche alors qu'elles n'en financent que 50 %, certaines dispositions, généralement d'ordre fiscal, sont d'ailleurs récentes.

L'Economic Recovery Tax Act de 1981 prévoit 25 % de crédits d'impôts sur l'augmentation des dépenses de RED des entreprises, dans lesquelles peuvent être inclus des contrats confiés à des universités. De la même année date le *Research Development Limited Partnership* qui favorise, par le biais de détaxations, la recherche associant plusieurs entreprises, une formule particulièrement intéressante pour les PME. La recherche coopérative s'est par ailleurs beaucoup développée ces dernières années sous l'impulsion de la National Science Foundation : plus d'une quarantaine de centres coopératifs réunissent ainsi industriels et universitaires sur des sujets spécifiques de recherche.

En outre, depuis 1982, le gouvernement a fait obligation aux grandes agences fédérales de sous-traiter 1,25 % de leurs dépenses externes de RED auprès des PME. Ce sont les programmes SPIR (Small Business Innovation Research) qui, en 1986, ont représenté 430 millions de dollars. Ces diverses dispositions fédérales sont le plus souvent relayées et renforcées par des interventions au niveau des Etats.

En Allemagne fédérale, où les entreprises assurent 57 % du financement de la recherche et 68 % de son exécution, l'Etat fédéral intervient de façon indirecte essentiellement en direction des PME. Son action principale consiste à encourager l'embauche de chercheurs dans l'industrie en prenant en charge une partie des coûts salariaux. En 1985, cette aide a représenté 1,5 milliard de deutschemarks. Comme aux Etats-Unis, on constate en Allemagne le développement de la recherche coopérative et une forte intervention régionale.

La Communauté européenne, quant à elle, s'est également préoccupée de renforcer son action en faveur de l'innovation. Le conseil des ministres des Douze vient d'approuver la première phase d'un programme baptisé SPRINT (Strategic Programme for Innovation and Technology Transfer). Portant sur une période initiale de deux ans, doté d'un budget de 8,6 millions d'ECU, il se veut surtout un catalyseur permettant aux PME européennes de mieux coopérer entre elles dans ce domaine.

L'ANVAR valorisée

A la lumière de ces différentes formules, le gouvernement français réfléchit à la redéfinition de son action en matière d'innovation. Les instruments existants seront maintenus, voire perfectionnés. L'ANVAR voit son rôle confirmé, et le budget 1988 pourrait lui être plus favorable que ceux de 1986 et 1987. En attendant, grâce au remboursement des aides à l'innovation accordées les années précédentes, l'Agence devrait distribuer 840 millions de francs en 1987 (dont 700 millions au profit d'entreprises de moins de cinq cents salariés), malgré ses dotations encore rognées cette année. Le crédit impôt-recherche, qui a plus que doublé en un an pour passer de 477 millions de francs au titre de 1984 à 1 056 millions au titre de 1985 (chiffre connu seulement au début de 1987), sera poursuivi.

Le système, déjà prolongé d'un an, devrait s'arrêter fin 1988. M. Chirac lui-même a annoncé sa reconduction (*le Monde* du 25 mars). Il devrait être amélioré en ne prenant plus seulement comme assiette l'accroissement du budget recherche d'une année sur l'autre, mais aussi en se déclenchant à partir d'un certain niveau de dépenses.

Mais la politique gouvernementale devrait également porter sur trois autres axes : faciliter le transfert des chercheurs vers l'industrie, et notamment vers les PME, permettre de réelles retombées des grands programmes techniques sur le tissu industriel, associer plus *étroitement grands* organismes publics et entreprises sur des programmes de recherche. Ce n'est certes pas la première fois que de telles intentions sont affichées, mais les exemples étrangers prouvent qu'elles ne sont pas impossibles à concrétiser. Après un an de « moins d'Etat », le gouvernement commence à réaliser en tout cas qu'il en va du maintien de l'industrie française dans la compétition internationale.

CLAIRE BLANDIN.

ÉTRANGER

Vers la semaine de 35 heures dans la métallurgie allemande

BAD-HOMBOURG
de notre envoyé spécial

Une nouvelle étape vers la semaine de 35 heures a été franchie en Allemagne fédérale. Réunis à Bad-Hombourg, sur les hauteurs dominant Francfort, les dirigeants syndicaux et patronaux de la métallurgie sont parvenus *in extremis*, dans la nuit du 21 au 22 avril, à un accord sur les salaires et les conditions de travail pour les trois ans à venir.

Après l'augmentation de salaire de 3,4 % obtenue par les services publics le 27 mars dernier, les quatre millions de métallos bénéficieront d'une augmentation de 3,7 %, avec effet rétroactif au 1er avril 1987, de 2 % au 1er avril 1988 et de 2,5 % au 1er avril 1987. Le principal enjeu de la négociation, sur lequel les discussions avaient échoué jusqu'ici dans les régions, était cependant la réduction de la durée hebdomadaire du travail, fixée à 38,5 heures depuis 1984. Le compromis prévoit une réduction à 37,5 heures à partir du 1er avril 1988 et à 37 heures à partir du 1er avril 1989. Au départ, le patronat avait offert seulement une demi-heure supplémentaire à partir de 1988, alors que le syndicat IG Metall réclamait un plan par étapes aboutissant, au milieu des années 90, à la semaine de 35 heures.

En 1984, il avait fallu au syndicat de la métallurgie une grève de sept semaines, qui avait paralysé l'industrie ouest-allemande, pour faire sauter le verrou des 40 heures. Cette fois, la proposition initiale du patronat montrait que le sujet n'était plus tabou. C'est du moins en ce sens que les dirigeants d'IG Metall ont interprété l'accord de mercredi, en soulignant que les dirigeants patronaux de la métallurgie avaient reconnu que la réduction du temps de travail pouvait être un instrument pour faire reculer le chômage.

De leur côté, les syndicalistes ont fait un pas en avant sur la question de la flexibilité des horaires. Comme en 1984, il est prévu en effet que la durée du travail peut être différente selon les postes, à condition que cette différence soit rattrapée sur un certain laps de temps. Ce délai sera porté de deux à six mois. Pour une durée moyenne de 38,5 heures, les horaires peuvent varier entre 37 et 40 heures ; pour une durée moyenne du travail de 37,5 heures (à partir du 1er avril 1988), ils pourront varier de 37 à 39,5 heures. Pour une durée moyenne de 37 heures (à partir du 1er avril 1989), ils varieront de 36,5 à 39 heures.

Tout en refusant de céder sur le principe de la semaine de cinq jours, le nouveau président d'IG Metall, M. *Franz Steinkühler, avait* marqué, lors de son élection à l'automne dernier, une plus grande souplesse sur cette question de flexibilité. Cette nouvelle attitude va dans le sens d'une plus grande liberté de manœuvre accordée aux comités d'entreprise pour fixer dans chaque établissement leurs propres règlements. Lors des négociations de ces dernières semaines dans les régions, il avait déjà été admis que les exceptions à la règle du samedi libre pourraient être fixées au cas par cas.

HENRI DE BRESSON.

Taux trop élevés, programmes de rigueur

La Banque asiatique de développement trouve difficilement des emprunteurs

La Banque asiatique de développement (BAD), qui tiendra son assemblée annuelle à Osaka, au Japon, du 27 au 29 avril (1) doit s'adapter aux besoins financiers des pays en développement de la région en se tournant davantage vers le secteur privé, déclarent ses responsables. *« La Banque est à la croisée des chemins »*, a souligné M. Pacheco, responsable de l'information de la BAD, en présentant le rapport annuel de l'organisation à Tokyo.

La BAD, qui a fourni des crédits pour 19,5 milliards de dollars en vingt ans d'activité, a des difficultés croissantes à trouver preneurs pour son argent. En 1986, indique le rapport annuel, la banque a augmenté son niveau de prêts de 4,9 %, ceux-ci ont atteint 2 milliards de dollars contre 1,9 milliard l'année précédente.

« Cette légère augmentation, commente le rapport, *est inférieure à ce qui était attendu. »* Les pays les plus endettés de la région (exportateurs de matières touchés par la baisse des cours notamment) sont engagés dans de sévères programmes d'ajustement et cherchent à réduire leurs charges financières. Par ailleurs, les crédits de la BAD sont devenus superflus ou trop chers pour les pays nouvellement industrialisés.

Pour s'adapter à cet environnement changeant, la banque doit innover. En 1986, indique le rapport annuel, la BAD a inauguré une politique de prêts directs sans garantie gouvernementale à des entreprises et à des institutions financières privées.

La Banque asiatique de développement, qui a créé en son sein une division du secteur privé (Private Sector Division) et envoyé des missions dans les différents pays, reste très prudente. Au cours des deux premières années, les prêts non garantis au secteur privé ne pourront dépasser au total 100 millions de dollars.

(1) A l'invitation de la BAD, l'URSS enverra un observateur. Cette décision pourrait être un premier pas vers une demande de participation à cette banque basée à Manille.

REPÈRES

Commerce extérieur

L'Espagne, nouvelle cible de M. Michel Noir

La France va lancer, à la fin de cette semaine, une offensive commerciale en direction de l'Espagne, a annoncé, le mardi 21 avril, M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui doit se rendre à Madrid jeudi et à Barcelone vendredi.

L'objectif de cette opération est d'inciter les entreprises, notamment petites et moyennes, à faire un effort particulier sur le marché espagnol. La France est, pour l'instant, le premier client de l'Espagne (avec des achats d'un montant de 37 milliards de francs) et son second fournisseur (avec 34 milliards de francs de vente).

L'opération lancée sur l'Espagne fait suite à celle réalisée sur l'Allemagne au début de cette année. Une offensive identique devrait être menée en direction du marché italien avant l'été. Le ministère souhaite ainsi favoriser la création d'antennes régionales et professionnelles en Espagne, la mise en place de relais bancaires et le développement de la coopération entre entreprises espagnoles et françaises.

Accord entre les Etats-Unis et la Corée du Sud

A l'occasion de sa visite à Séoul, M. Malcolm Baldrige, secrétaire d'Etat américain au commerce, a signé un accord commercial avec les autorités sud-coréennes, le mardi 21 avril. Cet accord devrait permettre une réduction progressive du déficit des Etats-Unis à l'égard de la Corée du Sud (7,1 milliards de dollars en 1986, 1,4 milliard pour le premier trimestre 1987). Il prévoit, en effet, des engagements de la part des Coréens à acheter davantage de produits américains.

Les importations d'ordinateurs américains de grande dimension devraient ainsi être libéralisés dès l'été prochain. L'obligation actuelle d'incorporer uniquement des composants d'origine locale dans les ordinateurs de fabrication coréenne devrait être supprimée.

La privatisation de la CGCT

Ericsson semble avoir été retenu

Le groupe suédois Ericsson semble avoir été retenu dans la course à la reprise de la CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques) après le comité interministériel qui s'est tenu le mardi 21 avril (*le Monde* du 22 avril). M. Edouard Balladur soutient sa candidature, fait-on savoir dans l'entourage du ministre d'Etat. Il estime que c'est cette proposition qui répond le mieux aux exigences techniques et industrielles du gouvernement français. Le premier ministre ne devait, pour sa part, faire connaître cette décision que mercredi, dans l'après-midi, ou jeudi.

Le conseil interministériel a été l'occasion pour chacun des sept ministres présents – un nombre impressionnant illustrant le caractère stratégique du dossier – d'exposer les arguments plaidant en faveur de l'un ou de l'autre des trois candidats encore en lice : l'américain ATT, l'allemand Siemens ou le suédois Ericsson.

Bien que, officiellement, aucune décision ne soit arrêtée, un accord s'est dégagé, lors de la réunion, en faveur d'Ericsson. Le groupe, qui avait renforcé à la veille du week-end ses propositions dans le domaine du radiotéléphone, bénéficie d'un atout de taille avec le soutien du ministre de l'économie, maître d'œuvre des privatisations.

On se montrait toutefois extrêmement prudent chez Ericsson et chez son partenaire français pour la reprise de la CGCT, Matra (1). Il est vrai que le suédois a déjà connu des déboires avec la France : en 1976, il avait été évincé du marché français, sa filiale ayant été rachetée par Thomson dans le cadre d'une « francisation » de l'industrie téléphonique à la veille du plan de rattrapage.

La proposition du tandem Ericsson-Matra pour la reprise de la CGCT présente une série d'avantages :

– Le central téléphonique proposé par Ericsson pour équiper la France satisfait l'administration des PTT, qui reste en revanche opposée à celui de Siemens.

– La proposition comporte un certain nombre de contreparties intéressantes en échange de l'entrée du suédois sur le marché français : 1,5 milliard de francs d'exportations sur cinq ans et l'implantation d'une unité de recherche dans la vidéo-communication. Mais surtout, ce sont les perspectives de coopération ouvertes dans le radiotéléphone européen de la nouvelle génération qui semblent avoir pesé sur le cours des dernières réflexions.

– Sur le plan diplomatique, cette solution permet au gouvernement français de sortir du dilemme auquel il est confronté : la compétition entre Siemens et ATT pour reprendre la CGCT a en effet dégénéré en querelle américano-allemande, assortie de pressions au plus haut niveau et de menaces de rétorsions industrielles.

– Bien qu'elle prive la CGE d'un marché de 200 millions de dollars en quatre ans dans les faisceaux hertziens qu'offre ATT, une telle solution écarterait les menaces de rétorsion pesant sur sa filiale allemande dans le téléphone pour le cas où ATT l'emporterait.

Mais reste que, sur le plan politique, le dossier oppose les ministres libéraux (MM. Madelin et Longuet), qui ont pris fait et cause pour la solution américaine, à d'autres membres du gouvernement plus favorables à une solution européenne : allemande pour M. Giraud ou suédoise pour M. Balladur.

FRANÇOISE VAYSSE.

(1) La proposition d'Ericsson prévoit que le suédois prendra une participation directe de 20 % dans la CGCT aux côtés de Matra (49,9 %) et d'investisseurs « amis » (0,2 %). Le reste du capital (29,9 %) est réuni dans un holding français où l'on trouve Ericsson (19,9 %), Indosuez (45 %) et Bouygues (35,1 %).

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Moulinex espère retrouver des bénéfices en 1988

Moulinex *« restera le numéro un européen »* du petit électroménager, M. Roland Dameau, le nouveau directeur général de la société, présentait, le 21 avril, son plan de redressement en insistant sur la nécessaire *« restauration de la confiance »*. L'Europe demeure la principale cible de la société, et l'investissement (175 millions en 1986, moitié moins en 1987) devra croître pour atteindre 5 % ou 6 % du chiffre d'affaires.

M. Dameau est favorable à une reprise par les salariés (RES) pour régler la succession du principal actionnaire, M. Mantelet, mais cela ne suffira pas : il faudra trouver des moyens financiers nouveaux, et l'arrivée d'un partenaire sera, à terme, vraisemblablement nécessaire.

Moulinex, qui a perdu 238 millions de francs en 1986 pour des ventes de 3,37 milliards, espère se rapprocher de l'équilibre cette année et l'atteindre en 1988. Aucun nouveau licenciement n'est prévu pour cette année.

Carrefour a pris 40 % de But Expansion

Carrefour, première société française de distribution (51 milliards de francs de chiffre d'affaires, soixante-dix magasins en France, quarante-trois à l'étranger à fin 1986), vient de prendre une participation de 40 % dans le capital de la société But Expansion, qui exploite huit magasins à l'enseigne But (ameublement, électroménager) et détient la majorité du capital de But International, centrale d'achat et de franchise du groupe. Le groupe But comprend cent quatre-vingt-cinq magasins exploités par cent trente franchisés, pour un chiffre *d'affaires de 4,7 milliards de* francs.

Maisons Phénix : 210 millions de francs de pertes

Maisons Phénix, filiale de la Générale des eaux, a enregistré une perte consolidée de 210 millions de francs en 1986, alors que cette société, spécialisée dans la construction de maisons individuelles, avait déjà enregistré une perte de 148 millions en 1985, a annoncé, *le 17 avril, un* communiqué de l'entreprise.

Le conseil d'administration de Maisons Phénix souligne que cette perte trouve *« son origine dans l'insuffisance des ventes »* et dans les coûts supportés pour mener à terme les opérations de restructuration décidées en 1985. Ces dernières se traduisent notamment par une réduction des effectifs de près de six cents personnes en 1986. L'importance de la perte nette avant provision (130 millions de francs) pour 1986 a amené Maisons Phénix à *« mettre en œuvre au cours du premier trimestre 1987 une série de nouvelles mesures de restructuration, comportant, en particulier, la fermeture de Maison évolutive et la contraction des services centraux du groupe »*.

La filiale de la Générale des eaux s'attend encore à de lourdes pertes en 1987, la conjoncture en début d'année ayant été médiocre.

Economie

FISCALITÉ

La réforme des droits de succession

Le gouvernement s'interroge sur la meilleure façon de favoriser la transmission d'entreprises

Faut-il étendre les avantages fiscaux attachés aux donations-partages pour faciliter les transmissions d'entreprises ? Telle est la question que se pose le gouvernement alors que M. Georges Chavanes, ministre chargé du commerce et de l'artisanat, met la dernière main à un rapport demandé le 29 janvier dernier par M. Chirac sur les créations et transmissions d'entreprises.

En septembre 1986, MM. Balladur et Juppé avaient rétabli dans le projet de loi de finances pour 1987 la réduction de 25 % des droits de succession en cas de donation-partage, réduction qui avait été ramenée à 20 % par M. Barre en 1980, puis complètement supprimée par les socialistes en 1981. Cette mesure votée fin 1986 par le Parlement s'applique aux seules donations en ligne directe consenties par actes passés à compter du 1er décembre 1986. La réduction est égale à 25 % des droits de succession lorsque le donateur est âgé de moins de soixante-cinq ans, et à 15 % lorsqu'il est âgé de soixante-cinq ans ou plus et de moins de soixante-quinze ans.

A peine votée, la question se posait déjà de savoir si cette mesure – très avantageuse puisqu'elle réduit de moitié le taux marginal d'imposition – n'aurait pas dû être étendue aux droits de succession des collatéraux et des tiers. Interrogation justifiée par la lourdeur de droits qui montent jusqu'à 60 % dès qu'on n'est plus en ligne directe. Depuis un certain temps déjà, le CNPF cultive l'idée qu'un très grand nombre de petites et moyennes entreprises devant changer de propriétaire au cours des prochaines années disparaîtront faute de repreneur. Ce thème a pris un certain relief avec l'arrivée de la droite au pouvoir, et de ce point de vue le vote de la loi de finances pour 1987 est apparue à la fin de l'année dernière comme une première étape favorable aux thèses du patronat. Il faut dire que la montée du chômage, l'impression que les petites et moyennes entreprises ont, plus que les grandes la possibilité de créer des emplois et d'investir, ont rendu le gouvernement particulièrement sensible au discours du CNPF. D'où la floraison d'un ensemble d'études et de réformes allant du RES (rachat d'une entreprise par ses salariés) au rapport demandé à M. Aicardi sur la transmission des patrimoines.

Le projet de loi sur la création et la transmission d'entreprises mis au point sous la houlette de M. Chavanes doit être reclassé dans ce contexte général d'interrogation sur la meilleure façon de dynamiser nos sociétés industrielles et commerciales. Il propose *grosso modo* trois réformes : extension aux collatéraux et aux tiers des avantages de la donation-partage accordée en ligne directe ; réduction des droits d'enregistrement sur les cessions des fonds de commerce ; extension aux gérants majoritaires de SARL (actuellement imposés selon des règles spécifiques édictées à l'article 62 du Code des impôts) de l'avantage donné aux BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et aux BNC (bénéfices non commerciaux) adhérant à des centres de gestion et associations agréées de l'abattement de 20% sur leurs bénéfices jusqu'à 320 000 francs et de 10 % au-delà.

Si ces deux dernières mesures ne posent pas de problème majeur – encore que la réduction des droits d'enregistrement ne puisse être que progressive du fait de son coût pour le budget – la première disposition, celle précisément qui a trait aux donations-partages soulève des difficultés importantes. Le bien-fondé d'une réduction de ces droits payés par les collatéraux et les tiers est admis par le gouvernement *(voir encadré)*. Mais si une telle mesure était prise, devrait-elle être générale – comme cela a été le cas pour les successions en ligne directe – ou spécifique, c'est-à-dire ne bénéficier qu'à la partie de la succession concernant l'entreprise ?

Réponse difficile à apporter. Dans le cas où la réduction des droits serait générale, l'ampleur de la mesure et son coût vaudraient qu'on y réfléchisse à deux fois et qu'on attende en tout cas l'avis que donnera le rapport Aicardi, qui traite du problème plus général de la transmission des patrimoines. Dans le cas où la réduction des droits serait limitée à la transmission des seuls biens professionnels, MM. Balladur et Juppé d'une part M. Chalandon d'autre part auraient fort à faire.

Ils devraient répondre à deux questions : Qu'est-ce qu'un bien professionnel ? (Le souvenir de l'impôt sur les grandes fortunes n'est pas si éloigné qu'on ait oublié rue de Rivoli les difficultés qu'il y a à répondre sans arbitraire à une telle question.) Comment tenir compte du code civil, qui ne fait aucune distinction entre les biens et impose un certain équilibre (1) entre héritiers lors de la succession ?

ALAIN VERNHOLES.

(1) L'article 913 du code civil impose au donateur de réserver à ses enfants une certaine partie de ses biens. Cette « réserve » est de 50 % s'il y a un enfant, des deux tiers s'il y a deux enfants, les trois quarts s'il y a trois enfants ou plus. C'est dire que la partie de son patrimoine dont le donateur peut disposer librement pour d'autres que ses enfants (dite « quotité disponible ») n'est que 50 %, un tiers ou un quart selon qu'il a un, deux, trois enfants ou plus.

Les collatéraux pénalisés

Dans le rapport qu'ils avaient consacré en 1978 à l'imposition du capital, M. Ventejol, président du Conseil économique et social, M. Blot, qui fut directeur général des impôts, et M. Méraud, inspecteur général de l'INSEE et membre du conseil des impôts, écrivaient : « *A la différence de la plupart des pays étrangers, le régime français pénalise très fortement les héritiers en ligne collatérale par rapport à ceux qui viennent en ligne directe : l'abattement à la base est très faible et le taux unique est très élevé. De plus, il existe des tarifs différents selon le degré de parenté.*

» *Il va de soi qu'il convient de respecter la volonté des parents (...). Néanmoins, il semble indispensable d'alléger la pression sur les petites successions et donations en ligne collatérale et entre non-parents ; de rétablir la progressivité ; d'unifier le régime en créant un barème unique quel que soit le degré de parenté.* »

Dans le même rapport, MM. Blot, Méraud et Ventejol écrivaient : « *Les avantages accordés aux donations-partages sont trop importants.* » Ces avantages (barème particulier avec des tranches plus larges, réduction de 25 % des droits, exonération de l'usufruit au moment du décès) ont, en principe, pour but d'encourager les transmissions de patrimoine à des plus jeunes et d'éviter les difficultés qui se multiplient lors du partage après le décès du propriétaire. Mais, notaient les auteurs, « *dans la pratique, la donation n'est souvent qu'un moyen d'alléger le poids des droits de succession (...). Sur le plan économique, l'utilité de cet encouragement aux donations est donc assez douteux* ».

TRANSPORTS

En créant vingt-huit lignes nouvelles

Air France adopte une stratégie offensive

Après des années de gestion de père de famille, la compagnie Air France a choisi de se battre de façon plus offensive. Certes, elle constatait qu'elle améliorait le remplissage de ses avions, mais aussi que cette productivité accrue se payait par des pertes de parts de marché. L'année 1986 a été déterminante dans ce revirement stratégique. En effet, cette prudence un peu frileuse n'a pas évité à la compagnie nationale des chutes conjoncturelles de son trafic.

Plus traumatisantes ont été les décisions de M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, d'accroître la concurrence en autorisant les charters français à desservir les départements et territoires d'outre-mer et UTA, à se poser à San-Francisco. Sans oublier l'arrêt des juges européens de Luxembourg rappelant que le traité de Rome et la libre concurrence s'appliquent aux transports aériens. La réaction d'Air France est patente : son programme d'été prévoit la création de vingt-huit lignes, dont dix au départ des métropoles régionales, et dix-neuf escales supplémentaires.

En Europe, le tableau est impressionnant. Berne, Lugano, Florence, Gênes, Jersey, Londres-Gatwick, Londres-Stansted, Eindhoven, Linz, Catane et Shannon viennent renforcer un programme d'hiver déjà complété par Edimbourg, Brême et Bristol. A ces liaisons assurées au départ de Paris s'ajoutent depuis Toulouse des vols vers Francfort, Barcelone, Bruxelles et Amsterdam et, depuis Lyon, vers Düsseldorf et Milan.

Neuf villes aux Etats-Unis

Jusqu'à présent, Air France se livrait à des calculs minutieux pour savoir si les nouvelles lignes attireraient la clientèle requise pour équilibrer les comptes. La compagnie nationale avançait à pas mesurés et, si possible, à coup sûr. Désormais, elle procède de façon plus audacieuse. Elle affrète des avions de moindre capacité – SAAB 340 de 33 places ; ATR 42 de 48 places ; Fokker 28-1000 de 65 places – auprès des compagnies régionales TAT, Brit Air, Air Littoral, EAS ou Air Limousin. Cette solution permet d'adapter les coûts de ses vols à une clientèle encore aléatoire et de mettre fin sans problème à ses liaisons si la demande ne suit pas.

Vers les Etats-Unis, le processus est identique puisque neuf villes sont désormais desservies. Après San-Francisco et Miami, reliées depuis quelques mois, Air France a décidé d'assurer à nouveau deux fois par semaine la ligne de Boston, abandonnée depuis 1976 faute de clientèle. Il s'agit pour la compagnie de profiter de l'impressionnant retour en forme du marché aérien américain, qui, en janvier et en février, a enregistré une poussée de plus de 12 % dans le domaine des passagers. C'est aussi pour Air France l'occasion de tirer avantage de la dégradation de la qualité de service des compagnies américaines, contraintes, par la concurrence sauvage qui règne aux Etats-Unis, de réduire leurs prestations et les rémunérations de leur personnel.

« *Nous jouons la carte de la qualité*, explique M. Jean-Claude Baumgarten, représentant d'Air France outre-Atlantique. *Et nous récupérons la clientèle à hauts revenus, comme le prouvent nos résultats de ce début d'année, où la première classe a progressé de 10 % et la classe club de 14 % au départ de l'Amérique.* »

Bloquer l'attaque d'UTA

La qualité suppose en outre la création et la vente de circuits touristiques en France. Par exemple, au départ de Nice pour l'Association des retraités américains (AARP), qui compte vingt-quatre millions de membres. Pour les passagers américains ou français désireux de payer moins cher, Air France offre les produits de ses filiales tourisme Jet Vacation et Jet-Am, qui remplissent ses avions à des prix supportant la concurrence avec ceux des charters et avec les prix cassés des « majors » comme American ou Continental.

Cette flambée commerciale vise d'autres objectifs. Elle doit démontrer au ministre des transports qu'Air France ne laisse pas en jachère ses droits de trafic par timidité, et qu'il n'est pas nécessaire de transférer ceux-ci en partie à la compagnie UTA, dont le PDG, M. René Lapautre, piaffe d'impatience. Celui-ci demande en effet que lui soit attribuée l'autorisation de desservir les destinations où Air France est absente et celles où la compagnie nationale est en concurrence avec plusieurs transporteurs étrangers. M. Lapautre aimerait en priorité poser en Europe ses avions, voués pour l'instant à l'Afrique et au Pacifique.

A plus long terme, Air France prépare par cette stratégie la création du marché unique européen en 1993. La concurrence que ne manqueront de lui faire alors les compagnies britanniques et néerlandaises, aux faibles coûts salariaux, ainsi que les petits transporteurs, devra être combattue.

La multiplication des vols en Europe prépare cette échéance en donnant à la compagnie une connaissance approfondie des marchés régionaux qui lui permettra d'attirer la clientèle sur ses longs courriers plus rémunérateurs. En occupant le terrain, Air France se donne une monnaie d'échange dans la perspective d'accords et d'associations qui naîtront de la rationalisation que connaîtra le transport aérien européen dans années 90.

Ces grandes orientations ne devraient pas être contredites par le nouveau président d'Air France, M. Jacques Friedman, lorsque la privatisation enfin amorcée de la CGCT lui laissera le loisir de s'occuper de sa compagnie. Car le choix fait par la direction d'Air France de porter une concurrence tous azimuts s'inscrit dans le désir du gouvernement de préparer l'avènement de l'Europe et de satisfaire le consommateur, tout en évitant de mettre en déficit les « ailes de la France ».

ALAIN FAUJAS.

En réplique à la concurrence de l'avion

Nouveaux tarifs à la SNCF

Les succès de la compagnie Air Inter et le lancement des vols réguliers charters de Corse Air-Nouvelles Frontières ont amené la SNCF à accentuer la modulation de ses tarifs qui entreront en vigueur le 30 avril prochain, pour retenir la clientèle tentée d'abandonner le rail sur les longues distances.

Les seuils à partir desquels les tarifs deviennent dégressifs ont été abaissés de 399 à 299 kilomètres pour le premier palier et de 499 à 349 kilomètres pour le second. Ainsi, en seconde classe, de 6 à 299 kilomètres, celui-ci coûtera 0,445 F (+ 5,9 %) ; de 300 à 349 kilomètres, 0,41 F (+ 2,5 %) ; au-delà de 350 kilomètres, 0,36 F (– 5,26 %). La hausse moyenne s'établit à 2,3 %. Cette modulation favorise les parcours longs puisque, au-delà de 600 kilomètres, le prix de la place n'augmente pas, à l'instar de celui du billet d'Air Inter.

De même, la SNCF a rendu publics les prix de ses places « Joker », vendues du 15 juin au 15 septembre sur deux trains par jour dans chaque sens pour quinze destinations (réservation obligatoire entre soixante et quinze jours avant le départ). Il en coûtera 99 F pour se rendre de Paris à Bordeaux, Strasbourg, Nantes, ou Clermont-Ferrand ; 139 F de Paris à Toulouse, Biarritz, Lorient, Brest, Marseille ou Montpellier ; 179 F de Paris à Perpignan ou Nice et entre Lille et Lyon, Bordeaux et Marseille, Nantes et Lyon. En cas d'annulation, le billet ne sera pas remboursé. Les réductions varient de 40 % à 60 % par rapport au plein tarif de seconde classe et d'autant par rapport aux tarifs aériens les plus bas.

Les autres modifications tarifaires concernent le supplément couchette, abaissé de 71 F à 70 F, la carte jeune et le carré jeune, portés de 145 F à 150 F, et la carte vermeil augmentée de 80 F à 85 F. Surtout, les abonnements voient leurs prix relevés : +7,7 % en moyenne pour les abonnements à libre circulation sur des parcours déterminés (hors TGV) ; +3,4 % pour les abonnements de zones, y compris les abonnements TGV et « Bleu » TGV ; +7 % pour les cartes demi-tarif à parcours déterminé jusqu'à 149 km ; + 5 % de 150 à 299 km ; +2,3 % de 300 à 699 km et aucune augmentation au-delà.

Les tarifs de la banlieue parisienne et la carte orange restent inchangés, le ministre de l'économie ayant choisi de procéder en deux temps pour ne pas dégrader l'indice des prix.

AL. F.

● **Grève des dockers au Japon.** – Près d'une cinquantaine de navires porte-conteneurs étaient immobilisés dans les principaux ports japonais le 22 avril, alors que les dockers poursuivaient leur grève illimitée déclenchée la veille, ont indiqué les responsables portuaires. Des militants de la confédération syndicale du secteur, forte de 60 000 membres, se sont mis en grève pour réclamer une augmentation du salaire minimum, une réduction du temps de travail et davantage de vacances. – *(AFP.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

ELECTRICITE DE FRANCE — Obligations 9,70 % mai 1979

Les intérêts courus du 25 mai 1986 au 24 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 9,70 % *mai 1979* seront payables, à partir du 25 mai 1987, à raison de 174,60 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon no 8 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,40 F (montant global : 194,00 F).

En cas *d'option* pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 29,08 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée *sur* l'*intérêt brut conformément à la loi* de Finances pour 1984, soit 1,94 F faisant ressortir un net de F 143,58. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A *du Code Général* des Impôts.

A compter de la même date, les 66 085 obligations comprises dans les séries de numéros 350 055 à 352 246 et 399 638 à 468 918, sortis au tirage du 13 mars 1987, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F, coupon nº 9 au 25 mai 1988 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

- Amort. 1982 : 360 641 à 381 439 — Amort. 1985 : 15 840 à 68 348
- Amort. 1983 : 149 461 à 172 356 — Amort. 1986 : 960 716 à 995 836 et 381 440 à 399 637
- Amort. 1984 : 352 247 à 360 640

ELECTRICITE DE FRANCE — Obligations 14,50 % mai 1980

Les intérêts courus du 29 mai 1986 au 28 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 14,50 % *mai 1980 seront* payables, à partir du 29 mai 1987, à raison de 652,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 7 ou estampillage du certificat *nominatif, après une retenue* à la source donnant droit à un avoir fiscal de 72,50 F (montant global : 725,00 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 108,70 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée *sur* l'*intérêt brut conformément à la loi* de Finances pour *1984*, soit *7,25* F faisant ressortir un net de 536,55 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

A compter de la même date, les 41 666 obligations comprises dans la série de numéros 83 755 à 133 400, sortis au tirage du 27 mars 1987, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 5 000,00 F, coupon nº 8 au 29 mai 1988 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs.

- Amort. 1981 : 187 221 à 228 886 — Amort. 1984 : 26 225 à 70 890
- Amort. 1982 : 1 à 26 224 et : 493 392 à 500 000 — Amort. 1985 : 395 774 à 400 215 et : 425 336 à 464 564
- Amort. 1983 : 400 216 à 425 335 et : 464 565 à 493 391 — Amort. 1986 : 70 891 à 83 734

ELECTRICITE DE FRANCE — Obligations 11 % décembre 1976

Les intérêts courus du 25 mai 1986 au 24 mai 1987 sur les obligations ELEC-*TRICITE DE FRANCE 11 % décembre 1976 seront* payables, à *partir du 25 mai* 1987, à raison de 99,00 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du cou*pon nº 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue* à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,00 F (montant global : 110,00 F).

En cas d'option pour *le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complé*ment libératoire sera de 16,49 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur *l'intérêt brut conformément* à la loi de Finances pour 1984, *soit* 1,10 F *faisant* ressortir un net de 81,41 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de *l'article 125 A du Code Général des Impôts.*

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « E », « D », « B », *« J », « F » et « K » sont remboursables depuis les 25 mai 1980, 1982, 1984 et 1986.*

ELECTRICITE DE FRANCE — Obligations 10,20 % novembre 1978

Les intérêts courus du 9 mai 1986 au 8 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 10,20 % novembre 1978 seront payables, à partir du 9 mai 1987, à raison de *183,60* F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon nº *9* ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 20,40 F (montant global : 204,00 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 30,58 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à loi de Finances pour 1984, soit 2,04 F faisant ressortir un net de 150,98 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

A compter de la même date, les 42 577 obligations comprises dans les séries de numéros 1 à 37 077 et 744 501 à 750 000 sortis au tirage du 6 mars 1987, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F, coupon nº 10 au 9 mai 1988 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

- Amort. 1982 : 489 942 à 504 172 — Amort. 1985 : 489 739 à 489 941 et 504 173 à 532 477
- Amort. 1983 : 697 550 à 712 108 — Amort. 1986 : 717 395 à 744 500
- Amort. 1984 : 110 786 à 130 849

ELECTRICITE DE FRANCE — Obligations 10,80 % mai 1978

Les intérêts courus du 12 mai 1986 au 11 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 10,80 % mai 1978 seront payables, à partir du 12 mai 1987 à raison de 194,40 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 9 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 21,60 F (montant global : 216,00 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 32,38 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 2,16 F faisant ressortir un net de 159,86. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.

A compter de la même date, les 44 231 obligations comprises dans les séries de numéros 316 148 à 318 586, 330 571 à 370 288 et 390 015 à 401 857, sortis au tirage du 10 mars 1987 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F, coupon nº 10 au 12 mai 1988 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

- Amort. 1979 : 581 171 à 600 642 — Amort. 1983 : 676 355 à 695 066
- Amort. 1980 : 724 370 à 735 159 — Amort. 1984 : 447 637 à 465 909
- Amort. 1981 : 318 587 à 330 570 — Amort. 1985 : 370 289 à 390 014
- Amort. 1982 : 502 078 à 515 547 — Amort. 1986 : 55 448 à 79 443

AGF — GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

SITUATION DES SICAV AU 31 MARS 1987

ORIENTATION	AGF ACTIONS Actions diversifiées	A.G.F.I.M.O. Placements à caractère immobilier	A.G.F. 5000 60 % minimum actions françaises (Monory-C.E.A.)	A.G.F. INTERFONDS Obligations étrangères	PHENIX PLACEMENT Obligations françaises dominantes	A.G.F. ECU Placements en ECU	A.G.F. OBLIG Obligations à faibles coupons
Nombre d'actions	1 555 930	4 532 439	4 823 336	1 859 455	2 099 539	88 591	464 123
Actif net par action (en francs)	1 234,91	698,41	629,99	459,42	272,29	1 164,97	1 159,48
Actif net total	*1 921 426 112*	*3 165 487 048*	*3 038 661 583*	*854 269 379*	*568 955 672*	*103 205 643*	*538 141 957*
Répartition de l'actif (en pourcentage) :							
— Obligations françaises	25,70	27,06	24,09	43,84	84,75	40,32	87,45
— Obligations étrangères	0,12	0,33	0,20	39,48	—	41,85	—
— Actions françaises	28,00	53,60	66,43	9,94	—	—	4,98
— Actions étrangères	38,86	13,74	2,13	0,30	—	—	—
— Autres emplois	7,32	5,27	7,15	6,44	15,25	17,83	7,57
Dernier dividende par action payé le 28-4-86	40,32	26,84	14,91	26,51	24,61	38,60	Ouverte au public le 6-1-86
Montant net et avoir fiscal	+ 4,72	+ 1,65	+ 2,09	+ 1,72	+ 1,35	+ 1,23	
Performance (*) depuis le 1er janvier 1986	+ 11,47 %	+ 8,72 %	+ 16,55 %	+ 4,77 %	+ 3,61 %	+ 4,45 %	+ 3,93 %

(*) Classement Paribas au 31 décembre 1986 (dividende net réinvesti).

AU 31 MARS 1987, L'ACTIF NET TOTAL DES 7 SICAV DU GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE S'ÉLÈVE A 10,19 MILLIARDS DE FRANCS

Souscriptions : Banque générale du Phénix, 31, rue La Fayette, 75009 PARIS, tél. 42-80-68-60
Au guichet des banques et chez tous les agents de change.

SAINT-GOBAIN

Le Conseil d'Administration réuni le 16 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1986 de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère (holding) du Groupe.

Ils se soldent - compte tenu d'un résultat exceptionnel de 1 436 millions de francs - par un bénéfice de *1 850 millions de francs. Le résultat courant* avant impôt s'élève à 414 millions de francs, contre 189 millions en 1985.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui sera convoquée pour le 25 juin, de doter les réserves de 1 086 millions de francs, de répartir entre les actionnaires 351 millions de francs, de reporter à nouveau 437 millions de francs.

En conséquence, les 43 700 786 actions et les 135 494 certificats d'investissements composant le capital recevraient *chacun un dividende de 8 F auquel s'ajouterait un avoir* fiscal de 4 F, soit au total 12 F. Le dividende serait mis en paiement le 1er juillet 1987.

Il est rappelé que la Compagnie a distribué en 1986, pour l'exercice 1985, 148 millions de francs à titre de dividende et de redevance à l'Etat.

Les comptes consolidés définitifs du Groupe seront arrêtés au *Conseil du 21 mai. L'estimation établie* en février dernier faisait apparaître un résultat net (part du Groupe) de 1 430 millions de francs.

Service des actionnaires : Les Miroirs - Cedex 27 - 92096 Paris-La Défense - Tél. (1) 47.62.33.33

Moulinex

1986

LE BILAN DE L'ACTION

- Un chiffre d'affaires maintenu au même niveau que 1985, malgré un début *d'année* difficile.
- Un résultat courant, hors coût de sous-activité, en forte progression.
- Un résultat net en *amélioration importante sur le second semestre.*
- Des mesures d'adaptation portant sur 15 % de l'effectif (1 300 personnes) entièrement réalisées à fin décembre.
- Un renforcement des provisions pour risques avec, en particulier, la prise en compte intégrale du risque sur le Venezuela.
  Le risque fiscal s'est avéré normalement provisionné.
- Une structure financière dans laquelle les capitaux propres couvrent la totalité de *l'actif immobilisé.*
- Des stocks et des comptes clients en diminution pour une activité équivalente en chiffre d'affaires *et un endettement financier* en diminution par rapport à l'exercice précédent (Moulinex S.A., et consolidé).

COMPTE DE RÉSULTAT

Les résultats de MOULINEX S.A. et du groupe ont été fortement affectés par le *coût des mesures* exceptionnelles décidées au début de l'année 1986.

(en millions de francs)

	MOULINEX S.A. 1985	MOULINEX S.A. 1er sem. 1986	MOULINEX S.A. 1986	MOULINEX CONSOLIDE 1985	MOULINEX CONSOLIDE 1986
Chiffre d'affaires	2 917	1 378	2 863	3 367	3 371
Résultat d'exploitation	81	68	270	142	349
Résultat courant	1	42	206	24	238
Eléments exceptionnels	(51)	(248)	(438)	(85)	(450)
Résultat avant impôt	(50)	(206)	(232)	(61)	(212)
Résultat net du groupe	(18)	(200)	(226)	(35)	(238)

COMMENTAIRES

1. **Au niveau de Moulinex S.A.**
   — *L'amélioration* importante du résultat d'exploitation et du résultat courant résulte de l'amélioration des marges brutes standards (hors coûts de sous-activité) et des programmes de réductions de dépense menés à bien durant l'exercice 1986.
   — Les résultats *exceptionnels* comprennent entre autres :
   - le coût du plan social, 136,7 millions, 1 300 personnes ont quitté la société dans la deuxième *partie de l'année*,
   - le coût du chômage technique s'élevant à 28,7 millions,
   - le coût de la *non-absorption* des charges fixes de production s'élevant à 216,7 millions,
   - un complément de provision *pour* la créance vénézuélienne s'élevant à 49,9 millions.
2. **Au niveau des résultats consolidés**
   En Angleterre, le rétablissement amorcé en 1986 nous a permis de réduire les pertes de 2,7 millions de £ à 0,750 million de £ en 1986.
   En Autriche, la filiale a *enregistré* une légère perte due à un changement des méthodes comptables,
   Toutes les autres filiales de la société *dégagent un* résultat bénéficiaire.

1987

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1987 a baissé de 17 % pour Moulinex SA en raison des incertitudes propagées sur la Société.

Il est toutefois significatif que le chiffre réalisé à l'exportation — 2/3 du chiffre d'affaires — par Moulinex SA soit en augmentation de 4 % par rapport à 1986 et que le chiffre d'affaires réalisé par les filiales du groupe ait progressé de 6 %.

Le conseil d'administration du 16 avril 1987 a, sur une proposition du président, désigné comme directeur général M. Roland Darneau, administrateur.

La poursuite de l'effort de redressement

- Développer globalement l'activité commerciale en profitant de la position internationale du groupe.
- Exploiter les secteurs porteurs sur lesquels le groupe a fait des investissements importants ces dernières années, tel le micro-ondes.
- Consolider la position de leader du groupe sur les autres secteurs.
- Poursuivre simultanément les efforts d'adaptation dans tous les domaines pour rétablir tous les équilibres et sortir progressivement de la période de sous-activité.

Toutes ces actions sont facilitées par la décision de l'actionnaire principal de remettre 200 millions en compte courant bloqué qui assureront au groupe les moyens de son redéploiement.

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions de francs)

ACTIF	*1985*	*1986*
Impôt différé	2,4	—
ACTIF *IMMOBILISÉ* (net)		
Immobilisations incorporelles	6,8	1,3
Immobilisations corporelles	589,4	579,9
Immobilisations financières	138,0	60,6
TOTAL	734,2	641,8
VALEURS D'EXPLOITATION (net)	1 001,5	841,7
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES		
Clients	987,1	927,1
Autres créances	132,9	149,2
Disponibilités sur valeurs mobilières	123,7	92,6
TOTAL	1 243,7	1 168,9
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	22,9	17,7
TOTAL ACTIF	3 004,7	2 670,1

PASSIF	1985	1986
Capital	147,1	147,1
Réserves	781,8	524,9
Intérêts minoritaires	6,9	9,0
TOTAL	934,6	*681,0*
PASSIF LONG TERME		
Provisions pour risques et charges	85,8	58,3
Emprunts long terme	204,0	178,0
TOTAL	289,8	236,3
DETTES		
Dettes financières	1 070,0	1 020,0
Fournisseurs	381,1	367,7
Autres dettes	305,5	357,3
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	23,7	7,8
TOTAL PASSIF	3 004,7	2 670,1

Le conseil d'administration du 16 avril 1987 a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1986.

Palais de la Nouveauté

GROUPE DU PALAIS DE LA NOUVEAUTÉ
EXERCICE 1986

Le conseil d'administration de la Société anonyme du Palais de la Nouveauté a arrêté, dans sa réunion du 8 avril 1987, les comptes de l'exercice 1986, tant au niveau consolidé qu'à celui de la société mère.

1. Au niveau consolidé, les comptes ont été établis conformément à la nouvelle réglementation, avec reconstitution des comptes 1985.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé en 1986 à 4 606 millions de francs contre 4 463 millions de francs en 1985, en augmentation de 3,2 % sur l'exercice précédent.

Cette progression n'est pas significative, du fait tant de la fermeture de deux *exploitations début 1986 que de la prise* en compte en année pleine de sept magasins en provenance du groupe Paris-France.

Après un résultat exceptionnel bénéficiaire de 3 millions, le résultat avant impôt et participation des salariés s'élève à 65 millions contre 78 millions en 1985.

Cette diminution est liée essentiellement à la prise en compte en année pleine des résultats des sept magasins acquis du groupe Paris-France à la fin de l'exercice 1985 et dont la gestion n'a pu être normalisée dès 1986.

Le bénéfice net, quant à lui, est de 30,5 millions, en progression de 2 millions par rapport à l'exercice 1985, soit une augmentation de 7 %.

Actuellement, le groupe Palais de la Nouveauté se compose de :
— 34 magasins ; 10 cafétérias ; 8 stations-service.

La surface totale de vente des magasins est de 103 856 m² et l'effectif employé par le groupe est de 4 224 personnes.

2. Au niveau de la Société anonyme du Palais de la Nouveauté *(société mère)*, dont on rappelle qu'elle est essentiellement un holding de sociétés d'exploitation de magasins, le bénéfice net comptable s'élève à fin 1986 à 11 016 000 francs contre 10 531 000 francs en 1985.

Il sera proposé à l'assemblée générale qui sera convoquée le lundi 22 juin 1987, de distribuer un dividende net de 20,00 francs par action, assorti d'un avoir fiscal de 10,00 francs, soit un revenu total de 30,00 francs.

Le dividende net afférent à l'exercice *1985* avait été de *18,00* francs par action.

Economie

Nouveau scandale à la Bourse de commerce

(Suite de la première page.)

La COMT entama alors, le 14 novembre, une procédure disciplinaire. EMP serait radié dans un délai d'un mois si elle ne se renflouait pas. Là encore, l'argent arriva (3 millions de francs), David Corot et ses proches ayant hypothéqué pour l'occasion des biens immobiliers personnels. Après une courte période d'apparente normalité, tout redevient « bizarre » en mars. Parce qu'elle avait gardé EMP « sous surveillance », la COMT s'aperçut rapidement de mouvements de fonds injustifiés. De son côté, David Corot déposa son bilan en catimini. Il reste introuvable depuis l'annonce de sa radiation. Si certains, pas toujours bienveillantes, le disent *« en fuite »*, Mme Briot ne veut pas hurler avec les loups. Ses services cherchent en revanche à « gérer la crise », en évaluant d'abord l'étendue des dégats.

Le réveil des vieux démons

L'analyse des comptes est en cours. La profession estime entre 6 millions et 8 millions de francs la somme que la compagnie des commissionnaires, solidaire de chacun de ses membres, devra rembourser à la clientèle grugée d'EMP. Si le chiffre se confirme, ce montant s'ajoutera aux 7 millions de francs versés en août par les mêmes commissionnaires pour indemniser les particuliers victimes de l'indélicatesse de la société Guilhem, elle aussi radiée pour avoir spéculé (et perdu) avec l'argent de ses clients. La caisse mutuelle de garantie, alimentée par le prélèvement sur les opérations des commissionnaires, devrait pouvoir régler l'addition. *« Mais après, il ne lui restera rien ou presque »*, affirme un professionnel.

Sous la coupole de la Bourse de commerce, chacun a bien conscience que cette affaire sent le soufre. La consigne avait même été donnée de n'en parler publiquement sous aucun prétexte... *« Il s'agit d'une situation délictueuse », délit, il n'y a pas d'autre mot »*, remarque le président de la compagnie des commissionnaires, M. Henri Azzopardi, embarrassé mais lucide.

Le cas EMP réveille rue de Viarmes de vieux démons qui, semble-t-il, ne dormaient que d'un œil. David C. est, en effet, le gendre de Maurice Nataf, âgé de plus de quatre-vingts ans, qui s'était rendu « célèbre » en 1974 par son rôle majeur – c'est un euphémisme – dans le krach du sucre. A l'époque, David Corot était un jeune homme de dix-huit ans qui gagna – dit-on – beaucoup d'argent avant l'écroulement final et la radiation de son beau-père. Les années passant, il retomba les pieds sur terre. On le disait récemment inquiet, voire tourmenté. On l'aurait été à moins. Quant à Maurice Nataf, resté dans l'ombre, certains le considèrent, mais sans avancer de preuves, comme le véritable homme orchestre d'EMP, agissant sur le marché par beau-fils interposé. La chute de David Corot épaissit le mystère et renforce son discrédit.

Un scénario bien connu

Depuis la tache originelle de 1974, la liste s'allonge des escroqueries et autres irrégularités commises à la Bourse de Commerce, en même temps que diminue celle des commissionnaires « blancs comme neige » (1). En 1986, des procès concernant des affaires vieilles de dix ans ont conduit à la condamnation de l'ancien président de la Compagnie, Michel Wiart, tandis que son confrère Georges Maurer était radié et emprisonné, avant d'être libéré sous caution quelques mois plus tard. *« Cette profession passe plus de temps au prétoire qu'aux corbeilles »*, confie, dépité, un membre intègre – il y en a ! – de la Bourse.

Le constat est douloureux pour les responsables de la compagnie qui *tentent depuis un an de redorer leur* image. Mais la création (en avril 1986) d'un contrat sur le beurre de cacao, et des projets d'indice sur les matières premières ne pèsent pas lourd face aux écarts de conduite décidemment incorrigibles d'une poignée de commissionnaires et de leurs employés.

Le scénario, tristement répétitif, est bien connu. Les remisiers, dont la mise soignée cache une ignorance insondable des marchés, prospectent une clientèle privée souvent naïve, où on compte bon nombre de membres de professions libérales et d'artistes en quête de placements faciles. Mais présenter les traits du parfait gogo ne devrait pas pousser les soi-disant hommes de l'art à profiter de l'aubaine. C'est pourtant ainsi que va le petit monde de la spéculation parisienne. Moins de 200 « privés » confient leur épargne et leurs espoirs aux remisiers qui leur promettent des gains astronomiques, pour un apport « modique ». Quelques opérations incompréhensibles aux non-initiés ont tôt fait d'absorber le capital. Les achetés-vendus (acheter et vendre simultanément un lot au même cours) se soldent souvent par un rapport nul, grevé de frais de commission qui font vivre les professionnels.

Les comptes, longtemps présentés de façon obscure et sybilline, laissent apparaître les opérations gagnantes, passant sous silence les revers cuisants. Lorsqu'il faut payer, le client crie au scandale. Trop tard.

En fonction depuis fin 1984, la Commission des marchés à terme (COMT) a tenté de nettoyer les écuries d'Augias, moralisant le démarchage, obligeant à clarifier l'état des comptes envoyés au client. Elle a surtout créé un mandat de gestion par lequel un privé peut donner mission au commissionnaire de « jouer » pour lui, dans la limite d'une somme déterminée à l'avance. Si une mauvaise gestion conduit à dépasser le montant initial, le professionnel doit couvrir la différence. Dotée de pouvoirs d'investigations et de sanctions étendues, la COMT a essayé de protéger au mieux les particuliers. C'est dans ce souci qu'elle a, en mars, fixé à 3,5 millions de francs (contre 1 million auparavant) le capital minimum des membres de la compagnie, malgré les protestations des moins fortunés. Le règlement général de la Bourse, attendu pour juin, devrait rationaliser et simplifier les règles du jeu entre le client et le commissionnaire, de l'information jusqu'à la liquidation des comptes, en passant par le sort des fonds du public, lorsqu'une maison a failli.

Le rôle de la spéculation

Mais en attendant, le mal se propage. Les scandales successifs ont fait oublier le rôle primordial des marchés à terme dans une économie dominée par les fluctuations de changes et de cours des matières premières. Instrument unique d'arbitrage des professionnels contre une variation imprévue des prix, la Bourse de commerce ne peut fonctionner sans la spéculation qui fait office d'indispensable contrepartie, à condition de ne pas la décourager...

Conscients de l'utilité de l'institution, malgré l'indignité d'une partie de la corporation, les pouvoirs publics semblent réfléchir à une solution de sauvetage : il s'agirait de liquider l'activité à la Bourse des marchandises pour la ressusciter au Palais Brongniart, dans le sillage du MATIF (marché à terme des instruments financiers), lancé avec succès en 1986.

Le décloisonnement de la place financière, qui va se traduire par l'entrée des banques dans le capital des charges d'agents de change, pourrait de la même façon permettre à ces banques d'opérer sur les marchés à terme des marchandises, comme elles le font déjà au MATIF. *« Ce serait la meilleure solution »*, admet un professionnel de la rue de Viarmes, en quête de crédibilité. Ce transfert du sucre et du cacao vers la Bourse des valeurs n'est encore qu'une hypothèse. Des réflexions pour acclimater de tels outils pour les métaux et les produits pétroliers seraient actuellement en cours. Associer les denrées dans un grand marché régi par les banques et les agents de change, sous le contrôle d'une COB et d'une COMT réunies, voilà un schéma qui séduirait plus d'un opérateur. Sauf à imaginer une explosion soudaine des délits d'initiés rue Vivienne, les marchés à terme retrouveraient enfin leur sérénité.

ERIC FOTTORINO.

(1) A Paris, il ne reste désormais plus qu'un commissaire s'occupant exclusivement de clientèle privée. Tous les autres ont en charge des opérations physiques de négoce, effectuées par des professionnels intègres.

● **La CGT contre le mariage Thomson-SGS dans les semi-conducteurs.** – La fusion des activités de Thomson dans les semi-conducteurs civils et de la firme italienne SGS consacrerait un désengagement du groupe français de l'industrie des composants, estime la CGT quelques jours avant la conclusion définitive de l'accord (en principe le 30 avril). Selon le syndicat, un millier d'emplois *« au minimum »* seraient menacés par cette opération, sur les cinq mille de Thomson semi-conducteurs en France (dont deux mille dans la région grenobloise). – *(AFP.)*

● **M. Maurice Genoyer renonce à reprendre le site NORMED de la Seyne.** – L'industriel marseillais Maurice Genoyer, qui avait présenté en janvier au ministère de l'industrie une proposition de reprise du site des chantiers navals NORMED, à La Seyne (Var), a renoncé à son projet. *« Il s'avère que les conditions que j'estime indispensables à la création d'une entreprise nouvelle, saine, compétitive et surtout durable ne sont pas réunies pour permettre la diversification industrielle du chantier et la création d'emplois stables. Je le regrette, mais je dois en tirer les conséquences logiques. Je retire donc ma candidature »*, a-t-il précisé dans un communiqué le mardi 21 avril.

● **Conseil économique et social : M. Teulade candidat.** – M. René Teulade, cinquante-six ans, président de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), a annoncé, le mardi 21 avril, sa candidature à la présidence du Conseil économique et social dans une lettre aux présidents des différents groupes du Conseil. M. Gabriel Ventejol (FO), président du CES depuis 1974, âgé de soixante-huit ans, a fait connaître, le 7 avril, son intention de ne pas se représenter le 28 avril. Officiellement, un seul autre candidat : M. Jean Menu, soixante-six ans, ancien président de la CGC. Mais il y a deux candidatures officieuses : MM. Jean Mattéoli, soixante-quatre ans, ancien ministre du travail du gouvernement Barre, et Emile Arrighi de Casanova, soixante-sept ans, ancien président de la section des économies régionales du CES.

● **Grève à la caisse régionale d'assurance-maladie de l'Ile-de-France.** – Les quarante standardistes de la Caisse régionale d'assurance-maladie de l'Ile-de-France sont en grève depuis le 30 mars, avec l'appui des syndicats CGT, CFDT et FO. Ils réclament une augmentation de salaire d'environ 400 francs par mois, pour avoir la parité avec leurs collègues de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, qui ont obtenu récemment d'être classés à un niveau supérieur avec un supplément pour l'ancienneté.

Marchés financiers

PARIS, 21 avril ↓

Léger repli : – 0,1

La Bourse de Paris a repris son activité dans le calme, l'indicateur de tendance cédant 0,1 % à l'approche du coup de cloche final. Autour de la corbeille, les opérateurs se montraient satisfaits de l'évolution du marché. « A réponse de prime en baisse, liquidation en hausse », dit un adage boursier qui pourrait bien se vérifier. Pour cette avant-dernière séance du terme d'avril, le repli a été léger, dans un marché serein qui achève sa consolidation dans de bonnes conditions.

Dans les travées, les professionnels indiquaient que la relative stabilisation des changes les avait ressurés. Ils savent désormais que si les turbulences monétaires n'ont pas définitivement cessé, les banques centrales sont décidées à accompagner le mouvement pour empêcher un réel désordre.

Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait Peugeot et Michelin, encore une fois plébiscités par les rares intervenants à la corbeille. Le bâtiment était lui aussi à l'honneur, avec Jean Lefebvre, Legrand, GTM Entrepos et Colas, atteignant leur plus haut niveau de l'année. En hausse figuraient encore Laboratoire Roger Bellon et Promodes ; quant aux baisses, elles touchaient Maisons Phénix, Crouzet, Beghin-Say, ainsi que Via Banque, Midland et Compagnie Bancaire.

Pour les jours à venir, le marché restait confiant ce mardi, dans l'attente de la réapparition des vacanciers et des étrangers.

Une certaine tension sur les taux pesait sur le marché obligataire. Au MATIF, le contrat à échéance mars 1988 perdait 0,33 %.

Lingot : 85 350 F (– 350).
Napoléon : 533 F (– 2 F).

NEW-YORK, 21 avril ↑

Au-dessus des 2 300 points

Wall Street a connu mercredi une séance faste, l'indice Dow Jones gagnait 66,48 points pour clôturer à 2 337,07. Cette spectaculaire remontée s'est effectuée dans un marché très actif, où 191 millions de titres ont été échangés, contre 139 millions la veille. On notait 983 titres en hausse, 683 en baisse et 348 inchangés.

Autour du Big Board, les opérateurs ont réagi positivement en constatant l'accroissement inattendu du nombre de compagnies ayant publié des bénéfices en progression au premier trimestre. La légère détente des taux d'intérêt obligataire a aussi encouragé les acheteurs. Les résistances que le récent mouvement de baisse a rencontrées écartent, de l'avis des professionnels, la menace d'un effondrement des cours. La relative stabilisation du dollar, grâce à l'intervention vigoureuse des banques centrales, a aussi conforté le marché.

Parmi les valeurs les plus traitées figuraient Texaco (2,5 millions de transactions), IBM (2,4 millions) et American Telephone (2,25 millions).

VALEURS	Cours du 20 avril	Cours du 21 avril
Alcoa	47 3/4	48 7/8
A.T.T.	24 1/2	25 1/8
Boeing	49 1/8	50 1/8
Chase Manhattan Bank	35 1/8	36 5/8
Du Pont de Nemours	114 3/4	118 3/4
Eastman Kodak	76	77 7/8
Exxon	87 5/8	89 7/8
Ford	82 1/2	85 3/8
General Electric	102 1/2	106 1/8
General Motors	85 3/4	89 1/8
Goodyear	59 5/8	60 5/8
I.B.M.	150	157 3/8
I.T.T.	56 3/4	57 7/8
Mobil Oil	46 3/4	48 1/4
Pfizer	65 5/8	69 3/8
Schlumberger	42	42 3/8
Texaco	30 1/4	30 7/8
U.A.L. Inc.	73	73 3/8
Union Carbide	29	30 1/8
U.S.X. Corp.	28 1/4	28 1/4
Westinghouse	63 3/8	64
Xerox Corp.	73 5/8	74 7/8

CHANGES

Dollar : 6,06 F ↑

Le dollar était en hausse, le 22 avril, sur tous les marchés des changes, bénéficiant d'un soutien vigoureux des banques centrales. Il valait 6,06 F à Paris (contre 6,01 F), 1,82 DM à Francfort (contre 1,81 DM) et 142,67 yens (contre 142,10 yens). Ce raffermissement a provoqué parallèlement un léger repli des cours de l'or.

FRANCFORT	21 avril	22 avril
Dollar (en DM) ..	1,816	1,82

TOKYO	21 avril	22 avril
Dollar (en yens) ..	142,10	142,67

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 avril) . . 7 13/16-7 7/8 %
New-York (21 av.) . 6 1/4-6 5/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	15 avril	21 avril
Valeurs françaises ..	110,3	111,3
Valeurs étrangères .	113,4	114

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	450,1	451,9

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	21 avril	22 avril
Industrielles	2 270,60	2 337,07

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	16 avril	21 avril
Industrielles	1 540,3	1 531,9
Mines d'or	444,5	453,5
Fonds d'Etat	90,36	90,16

TOKYO

	21 avril	22 avril
Nikkei (Dow Jones) ..	23 886,1	24 088,85
Indice général ...	2 171,08	2 175,10

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 avril
Nombre de contrats : 9 875

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Dernier	107	107,05	107	106,90
Précédent	107,40	107,50	107,40	107,30

AUTOUR DE LA CORBEILLE

NETTE PROGRESSION DU RÉSULTAT DE RADIOTECHNIQUE. – Le groupe La Radiotechnique (Philips) a dégagé un bénéfice net consolidé pour 1986 de 337 millions de francs, contre 74 millions de francs en 1985. Début mars, le groupe avait annoncé un chiffre d'affaires consolidé de 9,05 milliards de francs (hors taxe), en hausse de 25 % sur celui de 1985. Le conseil proposera un dividende global de 33,36 F.

PRIMAGAZ : HAUSSE DE 54 % DU BÉNÉFICE. – La société Primagaz, spécialisée dans la vente de gaz pétrole liquéfié (GPL), a réalisé un bénéfice de 36,86 millions de francs en 1986, en hausse de 54,11 % sur 1985. Son chiffre d'affaires a diminué de 17,18 %, à 1,52 milliard de francs, en raison de la baisse des prix du pétrole. Le conseil va proposer le versement d'un dividende de 13,20 F par action (+ 20 %), soit un revenu de 19,8 F, avoir fiscal compris.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 21 AVRIL

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1525	4,5 % 1973	1711	1745	1749	+ 2 22
....	C.N.E. 3%	4217	4220	4220	+ 0 07
....	B.N.P. C.I.	....	....	....	....
1209	B.N.P. T.P.	1209	1209	1209	....
1210	C.C.F. T.P.	1230	1235	1239	+ 0 73
1117	Créd. Lyon. T.P.	1170	1171	1171	+ 0 09
3010	Electricité T.P.	3010	....	....	....
2114	Renault T.P.	2140	2140	2140	....
2330	Rhone-Poul. T.P.	2325	2310	2325	....
1365	St-Gobain T.P.	1400	1390	1390	− 0 70
1320	Thomson T.P.	1330	1320	1320	− 0 74
580	Accor	541	535	535	− 1 11
2180	Agence Havas	2280	2280	2280	+ 0 88
2090	Ag. Havas C. I.	2230	2260	2260	+ 1 35
740	Air Liquide	738	728	730	− 0 82
2950	Alcatel	2900	2930	2910	+ 0 34
2340	Als. Superm.	2200	2155	2155	− 2 05
530	A.L.S.P.I.	555	559	559	+ 0 72
440	Alsthom ★	479	478	470	− 1 87
2560	Arjom. Prioux	2924	2925	2925	+ 0 03
620	Aussedat-Rey	889	895	889	....
1630	Aux. Entrepr. ★	1674	1697	1660	− 0 83
1250	Avions Dassault	1265	1255	1255	− 0 79
800	BAFIP	786	780	785	− 0 13
490	Bail-Equipem. ★	461 20	469	452	− 1 99
960	Bail-Investiss.	970	954	955	− 1 55
1050	Cie Bancaire	780	780	761	− 2 44
615	Bazar H.-V.	619	608	620	+ 0 16
735	Béghin-Say ★	591	609	585	− 1 01
730	Berger (Mé)	790	799	799	+ 1 14
845	Bic ★	761	765	765	+ 0 52
1600	B.I.S.	1520	1538	1538	+ 1 18
2850	Biscuit (Géné.)	2910	2910	2910	....
2750	Bongrain S.A.	2830	2850	2850	+ 0 71
1330	Bouygues	1440	1440	1445	+ 0 35
5060	B.S.N.	5080	5170	5180	+ 1 97
1400	Carnaud	1480	1480	1485	+ 0 34
3870	Carrefour	3870	3850	3860	− 0 27
2350	Casino	2264	2264	2189	− 3 31
1920	Casino A.D.P.	1765	1765	1745	− 1 13
1330	C.C.M.C.	1280	1295	1295	+ 1 17
1310	Cetelem	1125	1130	1105	− 1 77
....	Carus	....	....	....	....
2610	C.F.A.O.	2561	2590	2590	+ 1 13
1600	C.G.I.P.	1494	1496	1490	− 0 27
1920	Chargeurs S.A.	1899	1891	1891	− 0 42
86	Chiers-Châtill.	81	87	87	+ 7 41
965	Ciments franç. ★	1080	1095	1080	....
695	Club Méditer.	668	679	681	+ 1 95
210	Codetel	218	218	217 80	− 0 09
380	Cofimeg	363	362	369	+ 1 65
2070	Colas	2244	2259	2272	+ 1 25
345	Compt. Entrepr.	330	330	330	....
795	Compt. Mod.	850	850	849	− 0 12
1190	Créd. Foncier	1135	1135	1135	....
610	Crédit F. Imm.	615	611	613	− 0 33
....	Créd. Lyon. (DP)	....	....	....	....
1480	Crédit Nat. ★	1400	1390	1405	+ 0 35
340	Crouzet ★	358	345	341 50	− 4 60

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2600	Damart S.A.	3070	3135	3135	+ 2 12
530	Darty ★	481 50	482	475	− 1 14
....	Darty (DP)	....	....	....	....
....	De Dietrich	....	....	....	....
365	Dév. R.d.C. (Li)	392	391	391	− 0 28
715	D.M.C.	684	680	680	− 0 58
3040	Docks France ★	2899	2860	2886	− 0 44
2290	Dumez ★	2500	2489	2457	− 1 72
1600	Eaux (Gén.)	1510	1511	1505	− 0 33
2890	Ecco ★	2775	2770	2830	+ 1 98
1370	Electro-Finan.	1360	1340	1335	− 1 84
340	Elf-Aquitaine	338 50	339 40	334 50	− 0 59
320	— (certific.)	317	317	317	....
3250	Epeda-B-Faure	3110	3110	3110	....
3500	Essilor	3351	3350	3340	− 0 33
....	Essilor Int. (DP)	....	....	....	....
520	Esso S.A.F. ★	505	508	496	− 1 78
3160	Eurafrance	3102	3100	3160	+ 1 86
1470	Eurocom ★	1620	1615	1630	+ 0 61
3500	Euromarché	3430	3500	3500	+ 2 04
890	Europe n° 1 ★	840	840	835	− 0 59
....	Exor	....	....	....	....
1970	Facom	1935	1935	1900	− 1 80
1230	Fichet-Bauche	1170	1201	1201	+ 2 65
235	Financel	233	234 10	234 10	+ 0 47
250	Fives-Lille	254	250	249	− 1 97
345	Francarep	322	320	320	− 0 62
1550	Fromageries Bel	1405	1400	1400	− 0 36
1250	Gal. Lafayette	1190	1210	1210	+ 1 68
440	Gascogne	461	471	484	+ 4 99
....	Gaz et Eaux	....	....	....	....
415	Géophysique ★	509	511	510	+ 0 19
2540	Gerland	2810	2760	2760	− 1 78
715	GTM-Entrepose	804	838	835	+ 3 86
885	Guyenne-Gas. ★	839	840	845	+ 0 71
3280	Hachette ★	3035	3030	3035	....
790	Hénin (La)	890	885	881	− 1 01
....	Hutchinson	....	....	....	....
117	Imétal	118 50	119 50	119	+ 0 42
485	Imm. Plaine-M.	496	491 50	491	− 1 01
5020	Inst. Mérieux	5280	5300	5300	+ 0 38
610	Interbail	601	600	600	− 0 17
1750	Intertechnique	1710	1680	1680	− 1 75
1910	J. Lefebvre	2260	2300	2275	+ 0 66
2280	Lab. Bellon	2260	2310	2310	+ 2 21
1530	Lafarge-Coppée	1671	1690	1685	+ 0 84
2120	Labon ★	1999	1999	2030	+ 1 55
5510	Legrand	5750	5880	5900	+ 2 61
....	Legrand (DP)	....	....	....	....
860	Leroy-Somer ★	873	870	886	− 0 80
1890	Lesieur	1895	1900	1899	+ 0 21
900	Locabail Immob.	813	820	814	+ 0 12
780	Locafrance ★	767	765	759	− 1 04
955	Locindus	972	969	969	− 0 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1150	L. Vuitton S.A ★	1100	1082	1120	+ 1 81
760	Luchaire	715	716	716	+ 0 14
1740	Lyonn. Eaux ★	1889	1671	1870	− 1 12
142	Mais. Phénix	154 80	148	145 20	− 6 20
760	Majorette (Ly)	880	861	860	− 2 27
77	Manurhin	72 50	....	....	....
570	Mar. Wendel	535	522	521	− 2 62
1840	Martell	1822	1822	1822	....
2580	Matra	2645	2655	2650	+ 0 19
2700	Merlin-Gerin ★	2770	2769	2779	+ 0 32
3350	Michelin	3599	3655	3660	+ 1 69
1570	Midi (Cie)	1516	1507	1507	− 0 59
480	Midland Bk S.A.	495	481	481	− 2 83
715	Min. Salaig. (Ma)	800	822	825	+ 3 13
55	M.M. Penarroya	58	57	58	....
2530	Moët-Hennessy	2440	2400	2390	− 2 05
115	Moulinex	110 50	112	109 70	− 0 72
1190	Navig. Mixtes	1180	1176	1173	− 0 59
210	Nord-Est	198 50	198 10	198	− 0 25
470	Nordon (Ny)	490	470	479	− 2 24
780	Nouvelles Gal.	789	800	801	+ 1 52
1250	Occident. (Gle.)	1319	1310	1319	....
1740	Omn.F.Paris	1780	1690	1690	− 5 06
191	Olida-Caby	174 50	170	172 50	− 1 15
560	Opfi-Paribas	552	565	561	− 0 18
4370	Oréal (L')	4300	4255	4290	− 0 23
....	Paribas	....	....	....	....
845	Paris-Réesc. ★	819	819	819	....
1570	Pechelbronn ★	1730	1720	1737	+ 0 40
1890	Penhoet	1680	1680	1680	....
1060	Pernod-Ricard	1085	1100	1087	+ 0 18
140	Pétroles B.P.	153	153	153	....
1470	Peugeot S.A.	1547	1574	1570	+ 1 49
37	Poclain	12 30	13	13 45	+ 9 35
2110	Poliet	2344	2350	2350	+ 0 26
980	P.M. Labinal	934	937	938	+ 0 43
3600	Presses Cité	3595	3590	3590	− 0 14
1490	Prétabail Sic.	1400	1400	1405	+ 0 35
820	Primagaz	855	875	872	+ 1 99
745	Printemps ★	802	778	800	− 0 24
2650	Promodès	2445	2615	2615	+ 6 95
320	Prouvost S.A ★	278	282	284	+ 2 15
1640	Radiotechn.	1665	1690	1690	+ 1 50
163	Raff. Dist. Total	159	160	159 30	+ 0 19
2910	Redoute (La) ★	3040	2980	3045	+ 0 16
480	Robur financière	549	545	545	− 0 73
1900	Roussel-Uclaf	1800	1800	1775	− 1 39
1460	Roussel-C.N.I.	1285	1294	1290	+ 0 39
5920	R. Impériale (Ly)	6450	6500	6500	+ 0 78
290	Sade	291	293 30	293 30	+ 0 79
3960	Sagem	3810	3830	3835	+ 0 66
445	Saint-Gobain	459 90	460	460	+ 0 02
1150	St-Louis B.	1146	1158	1155	+ 0 79

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2130	Salomon	1945	1966	1960	+ 0 77
1640	Salvepar	1612	1700	1700	+ 5 46
890	Sanofi	883	870	875	− 0 91
705	S.A.T.	728	728	728	....
1240	Saupiquet (Na)	1165	1150	1150	− 1 29
670	Schneider ★	673	681	670	− 0 44
115	S.C.O.A.	131	131 90	131 60	+ 0 46
785	S.C.R.E.G.	835	821	825	− 1 32
870	Seb ★	880	876	871	− 1 02
465	Sefimeg	475	476	476	+ 0 21
1940	S.F.I.M.	1939	1895	1910	− 1 50
106	S.G.E.	111	111 40	108 90	− 1 89
690	Sign. Ent. El. ★	690	689	670	− 2 89
1040	Silic	1154	1165	1165	+ 0 95
620	Simco-U.P.H. ★	650	645	645	− 0 76
400	Simnor (Li)	400	409	409	+ 2 25
1360	Skis Rossignol	1282	1280	1290	+ 0 62
800	Sliminco	720	725	725	+ 0 69
....	Socenco	....	....	....	....
285	Sodero (Na)	275	270	270	− 1 82
2850	Sodexho	2920	2950	2950	+ 1 03
440	Sogerap	455	442	442	− 2 86
2120	Somm-Allib. ★	2150	2141	2145	− 0 18
805	Source Perrier	775	774	770	− 0 65
1360	Sovac ★	1189	1186	1160	− 2 43
625	Spie-Batignol.	639	645	645	+ 0 94
805	Strafor	769	795	795	+ 3 38
515	Synthélabo ★	408	411	408	− 0 24
825	Talcs Luzenac	812	809	809	− 0 37
3540	Tél. Elect.	3420	3350	3350	− 2 05
1700	Thomson-C.S.F.	1725	1735	1720	− 0 29
480	Total (CFP) ★	495	491	492	− 0 60
105	— (certific.)	105	105	104 80	− 0 19
2550	T.R.T.	2328	2333	2350	+ 0 95
835	U.F.B.	780	761	764	− 2 05
1610	U.I.C.	1434	1444	1444	+ 0 70
625	U.I.F.	702	716	716	+ 1 99
880	U.I.S.	900	914	914	+ 1 56
560	U.C.B. ★	384 90	381	382	− 0 75
840	Unibail	806	813	815	+ 1 12
570	Valéo	604	620	620	+ 2 65
103	Vallourec	108	109	107	− 0 93
4380	V. Clicquot-P.	4220	4205	4205	− 0 36
750	Via Banque	671	671	640	− 4 61
810	Elf-Gabon	806	805	805	− 0 12
111	Amax Inc.	124 40	125	124 50	+ 0 08
465	Amer. Express	430	425	426	− 0 93
147	Amer. Teleph.	151 10	150 40	150 40	− 0 46
122	Anglo Amer. C.	143 50	144	145	+ 1 05
560	Amgold	680	725	725	+ 6 62
840	BASF (Akt)	909	902	905	− 0 44
955	Bayer	1015	1020	1020	+ 0 49
135	Buffelsfont.	140	146 80	142	+ 1 43

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
295	Chase Manh.	215 80	211	211	− 2 22
305	Cie Pétr. Imp.	301	303	303	+ 0 66
73	De Beers	79 60	82 70	82	+ 3 14
2090	Deutsche Bank	2185	2140	2134	− 2 33
68	Dome Mines	92	102 90	102	+ 10 87
1090	Dresdner Bank	1155	1140	1135	− 1 73
121	Driefontein Ctd	149	155 20	155	+ 4 03
690	Du Pont-Nem.	698	699	699	+ 0 14
475	Eastman Kodak	449	455 50	456	+ 1 56
44	East Rand	57	62 50	61 50	+ 7 89
295	Electrolux	300	298 20	298 20	− 0 60
250	Ericsson	255 50	264 50	264 50	+ 3 52
515	Exxon Corp.	539	532	532	− 1 30
500	Ford Motors	514	500	500	− 2 72
89	Freegold	111	112	113 80	+ 2 52
107	Gencor	122 60	122 90	122 90	+ 0 24
655	Gén. Electr.	850	825	825	− 3 85
560	Gén. Belgique	578	578	582	+ 0 69
470	Gen. Motors	518	512	512	− 1 16
85	Goldfields	95 60	98 50	98 70	+ 3 24
48	GdMetropolitain	48 50	48 30	48 30	− 0 41
73	Harmony	93 40	98 50	98 50	+ 5 46
40	Hitachi	37 60	37 90	38	+ 1 06
840	Hoechst Akt.	907	916	916	+ 0 99
130	Imp. Chemical	126 50	131 50	128	+ 1 19
97	Inco. Limited	101 80	103	103	+ 1 18
900	IBM	913	900	900	− 1 42
355	ITT	346 50	346	346	− 0 14
145	Ito-Yokado	151	150	151 50	+ 0 33
71	Matsushita	61	64 70	64	+ 4 92
990	Merck	955	927	929	− 2 72
805	Minnesota M.	770	755	756	− 1 82
290	Mobil Corp.	282	278 50	278 50	− 1 24
275	Morgan J.P.	255	255	255	....
36400	Nestlé	37400	37500	37500	+ 0 27
151	Norsk Hydro	158 20	155	156	− 1 39
225	Ofsil	268	276 50	279	+ 4 10
1640	Petrofina	1674	1640	1640	− 2 03
515	Philip Morris	518	512	515	− 0 58
144	Philips	153 50	151	151	− 1 63
600	Quilmès	656	639	638	− 2 74
750	Randfontein	911	951	951	+ 4 39
720	Royal Dutch	721	708	708	− 1 80
72	Rio Tinto Zinc	87 50	89	89	+ 1 71
92	St Helena Co	121 50	120 70	124	+ 2 06
240	Schlumberger	259 50	255	255	− 1 73
125	Shell transp.	117	115 50	115 50	− 1 28
2110	Siemens A.G.	2310	2330	2330	+ 0 87
127	Sony	118	118 20	116 50	− 1 27
136	T.D.K.	117 50	124 50	124	+ 5 53
29	Toshiba Corp.	29 95	29 70	29 70	− 0 83
1650	Unilever	1730	1715	1720	− 0 58
320	Unit. Techn.	297	284	282	− 5 05
625	Vaal Reefs	820	868	866	+ 5 61
300	Volvo	296 50	295	297	+ 0 17
300	West Deep	421	435	435	+ 3 33
465	Xerox Corp.	443	447	447	+ 0 90
1 25	Zambia Corp.	1 30	1 30	1 31	+ 0 77

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8725	..
Emp. 8,80 % 77	123	8 053
9,80 % 78/93	102 40	7 626
10,80 % 79/94	105 10	6 805
13,25 % 80/90	108 20	11 725
13,80 % 80/87	102 55	7 108
13,80 % 81/89	108 80	3 687
16,75 % 81/87	103 10	10 279
16,20 % 82/90	118 20	4 394
16 % juin 82	119 90	13 896
14,60 % fév. 83	119 10	2 400
13,40 % déc. 83	122 30	4 479
12,20 % oct. 84	114 23	6 551
11 % fév. 85	116 05	1 808
10,25 % mars 86	109 35	1 149
OAT 12,75 % 83	1740	..
OAT 10 % 2000	109 30	9 041
OAT 9,90 % 1997	106 65	3 525
OAT 9,80 % 1996	106 87	2 202
Ch. France 3 %	174	..
CNB Bques janv. 82	101 40	2 488
CNB Paribas	102	2 498
CNB Suez	102	2 488
CNI janv. 82	101 39	2 488
PTT 11,20% 85	109 60	4 087
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109 70	9 159
CNT 9% 85	98 60	0 332
CRH 10,90% déc. 85	108 90	3 037

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1385	1400
Agache (Sté Fin.)	2080	2100
A.G.F. (St Cent.)	842	841
Applic. Hydraul.	787	818 d
Arbel	245	242
Astorg	448	448
Avenir Publicité	2550	2502
Bain C. Monaco	425	....
Banque Hypoth. Eur.	548	580
Béghin-Say (C.I.)	469	465
B.G.I.	630	670
Blanzy-Ouest	585	585
B.N.P. CI	530	582
B.N.P. Intercontin.	438	465 50
Bénédictine	4600	4625
Bon-Marché	891	900
Calf	1010	1040
Cambodge	945	940
C.A.M.E.	610	589
Campenon Bern.	769	770
Carbone-Lorraine	915	915
C.E.G.Frig.	650	689
Centen. Blanzy	2980	3099
Centrest (Ny)	266	265
Cerabati	107	106 60
CERUS	675	680
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1080	....
Champex (Ny)	189	189 50
C.I.C. (Financ. de)	380	395
C.I. Maritime	810	810
Cluse-Sintra	1025	....
Cizam (B)	680	680
Clause	1494	1404
Cofradel (Ly)	2510	2500
Cogifi	470	472 10
Comiphos	651	684
Cie Industrielle	3655	3685
Comp. Lyon-Alem.	750	795
Concorde (La)	1175	1169
C.M.P.	38 10	38 10
Créd. Gén. Ind.	1170	1170
Crédit Lyonnais C.I.	849	849
Cr. Universel (Cie)	900	....
Créditel	155	....
Darblay S.A.	920	957 d
Darty Act. d. p.	393	390
De Dietrich	2875	2835
Delalande S.A.	1650	1649
Delmas-Vielj. (Fin.)	1260	1252
Didot-Bottin	705	789
Eaux Bass. Vichy	1609	....
Eaux Vittel	2775	2700
Economats Centre	650	632
Electro-Banque	500	500
Elf-Antargaz	870	850
E.L.M. Leblanc	998	998
Enelf-Bretagne	343	349
Entrepôts Paris	603	627 d
Epargne (B)	3405	....
Europ. Accumul.	109	105
Eternit	2930	3100
Exor	4600	1230 d
Finalens	278	285
FIPP	490 70	461
Fnac	1358	1355
Foncière (Cie)	621	639
Fonc. Lyonnaise	5590	5620
Foncina	570	600
Forinter	1110	1109
Fougerolle	455	450
France I.A.R.D.	510	510
France (La)	8000	7800
From. Paul Renard	518	519
GAN	1181	1179
Gaumont	615	606
Gaz et Eaux	2640	2680
Génélot	979	988
Gr. Fin. Constr.	510	510
Gds Moul. Paris	506	506
Groupe Victoire	3980	3955
G. Transp. Ind.	815	829
H.E.F.	470	469
Hutchinson	1463	1450
Immindo S.A.	562	565
Imminvest	335	350
Immobail	478	481
Immobanque	793	780
Immob. Marseille	12400	12950
Immofice	584	584
Invest. (Sté Cent.)	3640	3640
Jaeger	205	205
Lafitte-Bail	573	580
Lambert Frères	280	280
Lille-Bonnières	1600	1664 d
Loca-Expansion	336	335
Locafinancière	449	449
Locatel	850	725
Louvre (Sté)	1821	1820
Machines Bull	52	53
Magasins Uniprix	259 70	265
Magnant S.A.	139 10	140
Maritimes Part.	521	520
Métal Déployé	500	512
Mors	239	238
Navel Worms	108	106
Navig. (Nat. de)	195	....
OPB Paribas	465	480
Opeorg	339	339
Oréal (L') C.I.	3065	3065
Origny-Desvroise	1305	1360
Palais Nouveauté	1200	1152
Paribas	625	528
Paribas-CIP	524	527
Paris France	301 50	301
Paris-Orléans	385	405
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1700
Partenlan	980	992
Pathé-Cinéma	1039	....
Pechiney (cert. inv.)	260	260
Piles Wonder	1249	1220
Piper-Heidsieck	1399	1275 o
P.L.M.	209 90	205 50
Porcher	700	700
Providence S.A.	2245	2245
Publicis	2800	2850
Raff. Souf. R.	178	178
Rhône-Poul. (c. inv.)	396	390
Ricqlès-Zan	430	400 o
Rochefortaise S.A.	419	438 d
Rochette-Cenpa	145	145 20
Rosario (Fin.)	417	417
Roudière	339 80	349
Rougier et Fils	140	....
Sacer	575	....
SAFAA	1700	1700
Safic-Alcan	980	990
SAFT	2565	2585
Saga	439	445
St-Gobain C.I.	445	440
Salins du Midi	554	560
Santa-Fé	172	171
Satam	265	290 60 d
Saulnes	84	84
Saunier-Duval	87	81 o
Savoisienne (M)	299	272 80 o
SCAC	875	869
Senelle Maubeuge	690	681
S.E.P. (M)	228	228
Sert. Equip. Véh.	116	117
Sici	280	279
Sicotel	406	390
Slimin	328	325
Siph (Plant. Hévéas)	470	....
Sté Générale-CIP	1850	1850
Sofal financière	2020	2040
Sofio	550	....
Soficomi	830	830
S.O.F.I.P. (M)	200	178 80 o
Sofragi	1370	1320
Soganal (Na)	184	179
Soudure Autog.	580	556 o
Sovabail	709	737 d
Speichim	44 50	43 60
S.P.I.	830	823
Suez (Fin. de)-CIP	1540	1555
Sterni	960	960
Taittinger	2202	2202
Testut-Aequitas	413 40	442 d
Tour Eiffel	672	672
Ufiner S.M.D.	800	780
U.A.P.	2370	2390
U.T.A.	2620	2580
Vicat	1580	1650
Viniprix	1770	1775
Virax	209	213
Waterman S.A.	689	700
Brass. du Maroc	149	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	980	....
Akzo	403	....
Alcan Alum	233	....
Algemeine Bank	1500	1500
American Brands	304 50	287
Am. Petrofina	320	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	172	....
Bco Pop Espanol	420	420
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1260	....
B. Régl. Internat.	59990	60000
Br. Lambert	615	615
Canadian-Pacific	108 80	108 60
CIR	35	34 50
Commerzbank	906	910
Dart. and Kraft	378	382 60
De Beers (port.)	79 40	....
Dow Chemical	509	515
Gén. Belgique	578	582
Gevaert	880	....
Glaxo	150	161
Goodyear	347	350
Grace and Co	380	385
Gulf Canada Corp.	125	123
Honeywell Inc.	482	490
I.C. Industries	195	198 50
Johannesburg	1160	....
Kubota	19 90	21
Latonia	286	281
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	57	59
Mineral-Ressourc.	84 80	84 70
[illegible]	2748	2730
Noranda	139 10	144
Olivetti	36 10	35 25
Pakhoed Holding	221	220
Pfizer Inc.	418	410
Procter Gamble	512	512
Ricoh Cy Ltd	33	33
Rolinco	269 20	270
Robeco	285	291 80
Rodamco	433	433
Saipem	24	24 10
Shell fr. (port.)	115	....
S.K.F. Aktiebolag	313	340
Steel Cy of Can.	110	....
Tenneco	275	....
Thorn EMI	62	62
Toray indust. inc	30 90	29 40
Vieille Montagne	889	821
Wagons-Lits	890	924
West Rand	30	33

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Armep	7	7 60 d
Calciphos	1425	1423
C.E.M.	....	....
Cochery	179	....
Coparex	440	467
Dubois Inv. (Casto.)	1200	1200
Gachot	325	329
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Hold. (échan.)	....	....
Nicolas	1130	....
Révillon	410	....
Rorento N.V.	150 40	160 20
Sopelam	95 70	0 10 o
S.P.R.	260	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1290	....	Deville	990	1008	Molex	339 90	339 90
Alain Manoukian	984	984	Drouot-Assurances	815	815	Navale-Delmas	840	874 d
Asystel	699	700	Drouot-Obl. convert.	4200	4200	Olivetti-Logabax	640	650
B.I.C.M.	935	935	Editions Belfond	389	340	Om. Gest. Fin.	535	550
B.I.P.	1220	1235	Elect. S. Dassault	975	970	Paternelle-R.D.	3400	3420
Bolloré Technologies	1400	1420	Expand	812	809	Petit Bateau	303 50	306
Buitoni	878	865	Filipacchi	809	808	Petrofigaz	720	720
Cables de Lyon	1515	1540	Guintoli	786	805	Rezel	1690	1690
Calberson	1020	1030	Guy Degrenne	1200	1203	St-Gobain Emballage	1500	1555
Cardif	2900	2901	I.C.C.	281	292 20 d	St-Honoré Matignon	245	249
Cap Gemini Sogeti	2853	2940	IN Informatique	375	376	S.C.G.P.M.	310	310
C.D.M.E.	1210	1214	Le gd livre du mois	530	532	Sema-Metra	1795	1800
C. Equip. Elect.	389	374	Loca-Investissement	350	360	S.E.P.	1590	1580
C.E.G.I.D.	3270	3307	Locamic	595	559	S.E.P.R.	1800	1800
C.E.P.-Communication	1551	1609	Manutan	641	641	S.M.T. Goupil	400	384 o
C.G.I. Informatique	1178	1198	Marin Immobilier	463	463	Sodiforg	1800	1850
C. Occid. Forestière	230	230	Métallurg. Minière	185 10	190	Sofibus	449	455
Dalsa	281	279	Métrologie Internat.	830	863 d	Supra	1195	1200
Dauphin O.T.A.	3590	3690	M.M.B.	700	711	Valeurs de France	387	388
Devanlay	2900	3000						

SICAV (sélection) — 21/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	852 19	831 40
Actions France	504 39	486 16
Action Invest.	393 01	375 19
Actions sélectives	620 94	598 50
Aedificandi	652 26	629 68
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1298 30	1266 63
A.G.F. 5000	654 65	638 68
A.G.F. ECU	1183 89	1172 17
A.G.F. Interfonds	476 10	464 49
A.G.F. OBLIG.	1171 70	1165 87
Agimo	723 36	705 72
Altefi	215 32	207 54
A.L.T.O.	186 04	179 32
Amari-Gan	5681 13	5423 51
America-Valor	741 53	707 90 c
Amérique Gestion	385 36	367 89
Amplitude	591 55	574 32 ♦
Arbitrages court terme	5314 17	5303 55
Argonautes	441 85	421 81 ♦
Associc	1154 14	1154 14
Aurecic	1462 76	1420 16
Axa Europe	114 25	109 07
Axa Investissements	125 31	119 63
Bourse-Investiss.	495 03	472 58
Bred Associations	2636 83	2628 94
Bred International	97 84	95 73
Capital Plus	1677 96	1677 96
CP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	913 45	872 03
Convertimmo	417 23	401 18
Corral court terme	12265 97	12265 97 ♦
Cortexa	992 18	947 19
Credinter	518 95	501 89
Croiss. France	298 80	285 93
Croiss. Mercure	2596 93	2521 29
Croiss. Immobil.	703 42	671 52
Croiss. Prestige	388 34	370 73
Décadour	13154 70	13154 70 ♦
Drouot-France	751 42	717 35
Drouot-Investiss.	1195 65	1141 43
Drouot-Sécurité	259 90	257 86
Drouot-Sélection	149 88	143 08
Ecucic	1182 40	1164 93
Elicoop Sicav	11358 99	11358 99
Eli-Valeurs	10393 06	10139 57
Energie	294 46	281 11
Epacic	2920 90	2915 06
Epacourt Sicav	4009 69	3999 69
Epargne Associations	25769 37	25729 78
Epargne-Capital	7869 88	7791 96 ♦
Epargne-Croiss.	1568 12	1526 15
Epargne-Industr.	837 81	799 82
Epargne-Inter	691 95	673 43
Epargne J	51559 82	51559 82
Epargne-Long-Terme	1759	1711 92
Epargne-Oblig.	191 43	186 31 ♦
Epargne-Unie	1370 51	1308 46 ♦
Epargne-Valeur	438 63	426 89
Epacoblig	1259	1256 49
Epsilon	1001 47	1001 47
Eurocic	9922 72	9877 56
Euro-Croissance	552 67	536 57 ♦
Eurodyn	1131 10	1093 91 ♦
Eurifimo Orient Sicav	597 35	579 95
Francière Plus	27517 80	27245 35
Finord Placement	59514 04	59336 03
Finord Trimestriel	1137 78	1120 97
Finord Valorisation	13435 22	13171 78
Fonsicav (div. par 10)	10468 97	10461 74
Foncier Investiss.	1169 59	1141 05
Fonival	286 91	273 90
France Ecu Plus	10568 56	10464 91
France-Gan	6876 97	6565 13
France-Garantie	319 61	318 97 c
France-Investiss.	601 18	573 90
France-Net	128 08	126 81
France-Obligations	466 40	451 88

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	446 07	433 08 ♦
Francic Régions	1228 67	1192 88
Fructi-Associations	1330 36	1330 36
Fructicapi	299 92	295 49
Fructidor	256 40	252 81
Fructifrance	893 24	871 46
Fructivar	81639 79	81636 70
Fructi ECU	588 70	580 30
Fructi-Première	12361 92	12179 23
Futuroblig	1120 96	1119 93 ♦
Gestilion	61414 22	61261 07
Gestion Associations	159 23	155 73
Gestion Mobilière	776 65	741 43
Gest. Rendement	472 34	450 92 ♦
Gest. Sél. France	806 62	770 04 ♦
Haussmann Associat.	1208 84	1208 84
Haussmann court terme	1165 13	1165 13
Haussmann Epargne	1357 48	1357 48
Haussmann Europe	2123 92	2047 15
Haussmann France	1140 91	1089 67
Haussmann Oblicroiss.	1282 20	1282 20
Haussmann Obligation	1508 57	1455 01
Horizon	1247 04	1210 72
I.M.S.I.	828 80	800 29
Indo-Suez Valeurs	809 77	773 06
Ind. françaises	13376 35	13114 07
Interoblig.	12024 02	11561 56
Intersélect France	495 17	472 72
Intervaleurs Indust.	725 01	692 13
Invest. net	14321 07	14292 49
Invest. Obligataire	17711 78	17676 43
Japacic	188 98	183 46 ♦
Jeune épargne	250 85	247 14
Laffitte-Amérique	263 53	257 58 ♦
Laffitte-crt-terme	61198 15	61198 15
Laffitte-Expansion	880 04	849 68
Laffitte-France	373 65	358 71
Laffitte-Immobilière	263 79	251 83
Laffitte-Japon	355 03	338 93
Laffitte-Oblig.	147 91	141 20
Laffitte-Placements	64468 05	64468 05
Laffitte-Rend.	226 80	216 52
Laffitte-Tokyo	1303 46	1244 34
Lion-Associations	11228 46	11228 46
Lion-Institutionnels	23319 70	23281 55
Lionplus	72283 07	71567 40
Livret portefeuille	848 63	829 79
Méditerranée	186 74	178 27
Mondiale Investissem.	478 34	458 65
Monecic	5879 71	5879 71
Moné.J.	53267 13	53267 13 ♦
Monétalicte	259514 67	259514 67
Multi-Obligations	430 17	410 68
Mutuelle Unie Sél.	167 14	159 58
Natio.-Assoc.	8541 98	8528 92 ♦
Natio.-Epargne	13302 55	13170 84 ♦
Natio.-Immobilier	1076 43	1047 62
Natio.-Inter.	1178 48	1146 92 ♦
Natio.-Obligations	545 80	531 19 ♦
Natio.-Patrimoine	1501 15	1460 97
Natio.-Placements	62602 09	62602 09 ♦
Natio.-Revenu	1085 77	1075 02 ♦
Natio.-Sécurité	54890 50	54890 50 ♦
Natio.-Valeurs	794 97	773 89
Nippon-Gan	5962 88	5692 49
Nord-Sud Développ.	1240 16	1237 68
Oblicic Régions	1043 40	1027 98
Oblicoop Sicav	1468 18	1439 39
Obligations Convert.	468 23	445 09
Oblitis	1104 16	1074 61
Opimavaler	687 70	656 52
Options et Rendement	53522 59	52731 62
Orient-Gestion	183 06	174 76
Paramérique	549 25	524 34
Pareurope	876 30	836 58
Paribas Epargne	15160 28	15130
Paribas France	118 08	112 70

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Gestion	848 80	822 35
Paribas Opportunités	107 13	104 01
Paribas Patrimoine	570 14	546 90
Parnasse-Valor	1058 13	1057 07
Patrimoine-Retraite	1672 37	1639 58
Phenix Placements	276 47	275 09
Pierre Investiss.	788 41	752 86
Placement A	1126 30	1126 30
Placement crt-terme	71832 59	71832 59
Placement J	55868 74	55868 74
Placement Premier	50927 02	50927 02
Placements Rendement	11499 93	11499 93
Placements Sécurité	109675 91	109675 91
Première Obligations	10201 48	10181 12
Pré/Association	22749 21	22749 21
Province Investiss.	660 88	630 91
Quartz	117 81	114 91 ♦
Rentacic	169 56	167 05
Revenus Trimestriels	5953 99	5935 04
Revenu Vert	1171 38	1170 19 c
Rivoli Plus	1072 80	1024 25
St-Honoré Assoc.	13976 83	13907 29
St-Honoré Bio-aliment.	873 05	833 46
St-Honoré Pacifique	608 71	581 11
St-Honoré P.M.E.	519 75	496 18
St-Honoré Real	11521 58	11476 68
St-Honoré Rendement	11470 81	11413 74
St-Honoré Technol.	822 78	785 47
St-Honoré Valor	12173 25	12076 64
Sécuricic	11247 99	11236 75
Sécur. Mobilière	405 48	397 09
Sécuri Taux	10224 99	10224 99
Sél.court terme	12558 83	12463 35
Sélection Croissance	566 40	549 90
Sicadem (Caedem BP)	761 98	750 70
Sicav-Associations	1400 20	1398 10
S.F.I. fr. et étr.	632 51	614 09
Sicavimmo	826 83	789 15
Sicav 5000	376 82	365 54
Slivafrance	609 93	593 61
Slivarn	434 32	422 70
Slivarente	228 65	222 63
Slivinter	426 58	415 18
S.I.-Est	1311 60	1252 12
S.I.G.	931 90	889 23
S.N.I.	1350 11	1310 79
Sogepargne	393 01	378 80
Sogeroc	53201 89	51652 32
Sogevar	1097 61	1047 84
Soginter	1308 04	1248 73
Soleil Investiss.	500 64	477 84
Technocic	1235 05	1199 08
Techno-Gan	6138 27	5859 92
U.A.P. Investiss.	412 13	397 23
Uni-Associations	108 48	108 48 ♦
Unifrance	512 90	489 64 ♦
Unifoncier	1431 73	1366 81 ♦
Uni-Garantie	1344 84	1318 44 ♦
Unigestion	965 93	922 13
Uni-Japon	1505 04	1437 75
Uni-Régions	3418 30	3263 29 ♦
Unirente	2338 72	2262 79 ♦
Univer	176 25	176 25 ♦
Univers-Obligations	1612 46	1559 44 ♦
Valorem	560 28	538 84
Valoblig	60593 89	59983 95
Valorg	1482 74	1481 26
Valréal	79545 09	79505 34

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/4	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 042	6 015	5 750	6 300
ECU	6 915	6 915	....	....
Allemagne (100 DM)	332 710	332 720	323	341
Belgique (100 F)	16 083	16 085	15 600	16 450
Pays-Bas (100 fl.)	294 940	294 980	285 500	304 500
Danemark (100 krd)	88 300	88 350	85	91 500
Norvège (100 k)	89 100	89 430	85 500	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 832	9 852	9 450	10 150
Grèce (100 drachmes)	4 525	4 522	4 100	5 100
Italie (1 000 lires)	4 666	4 667	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	403 460	405 110	394	414
Suède (100 krs)	95 570	95 850	92	97 500
Autriche (100 sch)	47 320	47 330	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 751	4 746	4 550	5 050
Portugal (100 esc.)	4 310	4 302	3 800	4 800
Canada ($ can 1)	4 576	4 546	4 370	4 830
Japon (100 yens)	4 220	4 241	4 100	4 260

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/4
Or fin (kilo en barre)	85000	86900
Or fin (en lingot)	85350	86900
Pièce française (20 fr)	533	545
Pièce française (10 fr)	338	.....
Pièce suisse (20 fr)	601	620
Pièce latine (20 fr)	490	509
Souverain	624	640
Pièce de 20 dollars	3025	3035
Pièce de 10 dollars	1480	1525
Pièce de 5 dollars	920	.....
Pièce de 50 pesos	3295	3305
Pièce de 10 florins	610	620
Or Londres	441	464 30
Or Zurich	438 50	462 50
Or Hongkong	439 75	455 62
Argent Londres	7 19	7 19

Le Monde

La réunion du Conseil national palestinien d'Alger

Tension entre l'OLP et le Maroc après l'intervention d'un délégué du Polisario

Le Conseil national palestinien (CNP), réuni depuis lundi à Alger, devait entendre, ce mercredi 22 avril, le rapport de politique générale présenté par M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP.

La journée de mardi a notamment été marquée par l'intervention du délégué soviétique, M. Vassily Taratouta, ambassadeur à Alger et membre du comité central du PCUS, qui a invité l'OLP à *« renforcer ses relations avec l'Algérie, la Libye, la Syrie et le Yémen du Sud »* (c'est-à-dire les pays membres de l'ancien Front de la fermeté, opposé aux accords de Camp David).

Le CNP, s'est, d'autre part, félicité des attaques récemment lancées par des commandos palestiniens contre Israël.

Le roi Hassan II du Maroc a violemment critiqué, mardi soir 21 avril, les dirigeants de l'OLP pour avoir permis au secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, de prendre la parole devant le CNP. Lors d'un discours à la nation, il a indiqué qu'il avait donné des instructions pour qu'aucun Marocain ne participe désormais à une quelconque réunion où un représentant palestinien doit prendre la parole. *« A partir d'aujourd'hui*, a déclaré le souverain, *tous nos représentants, officiels et non officiels, ont reçu l'ordre ne ne plus assister à des réunions où des Palestiniens parleront au nom de la Palestine. »*

Il a dénoncé l'*« ingratitude »* des responsables de l'OLP, soulignant qu'*« aucun pays arabe n'a aidé politiquement, matériellement et moralement les Palestiniens autant que le Maroc »*.

Au CNP, rapporte notre envoyée spéciale Françoise Chipaux, les responsables palestiniens sont convaincus qu'ils ont été victimes d'une affaire bien *« montée »* par Alger. De source palestinienne, on indique, en effet, que le roi, avant d'envoyer un de ses conseillers personnels, M. Bensoussa, à la tête d'une délégation marocaine de cinquante personnes, s'était enquis de savoir si le Polisario allait prendre la parole au CNP. Les Palestiniens, qui affirment n'avoir invité aucun délégué sahraoui, avaient assuré que non. Or, non seulement M. Abdelaziz est venu au CNP, mais il a prononcé un discours dans lequel il a comparé *« l'occupation du Sahara par le Maroc »* à celle de la Palestine par Israël.

Un scénario bien préparé

A observer les faits, le scénario semblait assez bien préparé. Alors que M. Messaadia, numéro deux du FLN, assistait aux côtés de M. Yasser Arafat aux traditionnelles lectures de messages par les délégations étrangères, il est sorti à un moment donné. Quelques minutes plus tard, est entré M. Abdelaziz, qui est naturellement venu s'asseoir aux côtés du chef de l'OLP, très gêné, d'après des témoins. A l'entrée de la délégation du Polisario, le représentant marocain est sorti, suivi de membres du comité exécutif de l'OLP qui lui ont affirmé n'avoir pas invité les délégués du Polisario et déclaré avoir été mis devant le fait accompli par les Algériens. Dans la nuit de lundi à mardi, les représentants marocains ont demandé à M. Arafat de dénoncer ce qui venait de se passer,une tâche difficile en terre algérienne. Un responsable palestinien a ensuite déclaré : *« Arafat ne pouvait pas remettre en cause les acquis de l'unité palestinienne pour une affaire dans laquelle nous ne sommes pour rien. »*

En Jordanie aussi, le ton est à l'amertume après l'abrogation par l'OLP de l'accord d'Amman (1) (*le Monde* du 22 avril) – décision qui a permis la réunification du mouvement palestinien à l'occasion de ce CNP. Dans un bref communiqué, le gouvernement observe que cet accord – conclu en février 1985 et qui instaurait une coopération politique entre l'OLP et Amman – reflétait *« les liens particuliers existant entre les deux peuples »*.

Le communiqué rappelle que l'accord avait pour objectif de faciliter la participation de l'OLP à une conférence internationale sur le Proche-Orient. Ces déclarations, souligne notre correspondant, Emmanuel Jarry, sont assorties d'un avertissement à l'adresse de l'OLP : *« Le gouvernement jordanien ne permettra pas que la décision du comité exécutif de l'OLP* [d'abroger l'accord] *soit un obstacle sur la voie d'un règlement juste du conflit israélo-arabe dans le cadre d'une conférence internationale. »*

A Moscou, un porte-parole a observé que *« l'URSS approuvait le processus d'union en cours au sein du mouvement palestinien »*. A Washington, en revanche, le secrétaire d'Etat adjoint chargé du Proche-Orient, M. Richard Murphy, a estimé que l'OLP avait sacrifié les chances de progrès vers la paix à son unité. Il a fait valoir que l'abrogation de l'accord d'Amman pouvait compromettre les efforts diplomatiques des Etats-Unis dans la région.

(1) L'accord d'Amman prévoyait la participation de l'OLP à une conférence internationale au sein d'une délégation jordano-palestinienne et l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination dans le cadre d'une Confédération jordano-palestinienne.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 22 avril

Légère hausse : + 0,95 %

La Bourse de Paris est en légère augmentation ce mercredi 22 avril avec un indicateur en progression de 0,95 %. Les principales hausses sont BHV (+ 3,3), Guyenne (+ 3), Cetelem (+ 3),Synthelabo (+ 2,6), Moulinex (+ 2,6). En revanche sont en baisse Eurofrance (– 3), Ecco (– 2), Louis Vuitton (– 2), Cofimeg (– 1,3) et Merlin (– 1).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	535	539	545
Agence Havas	2280	2290	2290
Air Liquide (L')	730	739	738
Bancaire (Cie)	761	775	777
Bongrain	2850	2880	2910
Bouygues	1445	1450	1475
B.S.N.	5180	5230	5260
Carrefour	3680	3680	3690
Chargeurs S.A.	1891	1900	1907
Club Méditerranée	681	686	686
Eaux (Gén.)	1505	1516	1516
ELF-Aquitaine	334 50	339	339
Essilor	3340	3400	3400
Lafarge-Coppée	1685	1698	1692
Lyonn. des Eaux	1670	1699	1681
Michelin	3660	3692	3690
Midi (Cie)	1507	1505	1520
Moët-Hennessy	2390	2435	2440
Navig. Mixtes	1173	1178	1170
Oréal (L')	4290	4390	4390
Pernod-Ricard	1087	1108	1110
Peugeot S.A.	1570	1579	1580
Saint-Gobain	460	460	463
Sanofi	875	882	882
Source Perrier	770	765	770
Télémécanique	3350	3380	3380
Thomson-C.S.F.	1720	1743	1746
Total-C.F.P.	492	500	501
T.R.T.	2350	2350	2350
Valéo	620	628	635

Jérusalem : un défi plus militaire que politique

JÉRUSALEM
de notre correspondant

A ce stade de la réunion du Conseil national palestinien, les Israéliens voient dans les prises de position de M. Yasser Arafat un défi militaire bien plus qu'un défi politique. A Jérusalem, on parle de *« durcissement »* ou de *« radicalisation »* de la ligne de l'OLP. Et on établit un lien direct entre ce durcissement et la multiplication des incidents à la frontière nord d'Israël.

Le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, qui s'est rendu, mardi 21 avril, en Haute-Galilée, a lancé à cet égard des accusations extrêmement claires : *« C'est Yasser Arafat en personne*, a-t-il dit, *qui a donné l'ordre à ses hommes au Liban sud de tout faire pour porter atteinte aux localités frontalières israéliennes. »* M. Rabin se référait à l'infiltration du commando palestinien dont les membres ont été tués dimanche matin près de la frontière (*le Monde* du 21 avril), mais aussi aux roquettes de Katioucha qui s'abattent depuis plusieurs jours sur la Haute-Galilée. Le ministre de la défense affirme, en effet, que se sont les milices palestiniennes, et non pas chiites, qui sont responsables de ces tirs de roquette.

Face à ce brusque regain de tension à la frontière nord, les dirigeants israéliens mettent une sourdine à leurs divergences. A l'issue de la réunion du gouvernement mardi, *le premier ministre Itzhak Shamir* a promis aux localités de Haute-Galilée que *« tout serait mis en œuvre pour assurer leur sécurité »*. Quant au ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, il a affirmé, comme l'avait fait la veille M. Shamir, que *« les projets de Yasser Arafat ne se réaliseront jamais, et que Jérusalem restera la capitale éternelle d'Israël »*.

M. Pérès a cependant évoqué la polémique au sujet de la conférence internationale sur le Proche-Orient qui rebondira certainement au sein du gouvernement israélien lorsqu'il s'agira de tirer les conséquences politiques de la réunion du Conseil national palestinien : *« Nous avons toujours considéré qu'il fallait progresser vers la paix sans Yasser Arafat*, a-t-il dit. *Celui qui veut la paix doit s'adresser au roi Hussein de Jordanie. »*

On prête à M. Pérès l'intention de présenter prochainement au gouvernement une formule d'accord avec la Jordanie et l'Egypte sur la convocation d'une conférence sur la paix au Proche-Orient. Reste à savoir dans quelle mesure la réunion du Conseil national palestinien ne va pas brouiller les cartes. Car comme l'écrit l'éditorialiste du quotidien *Haaretz* : *« Toute notre attention militaire est braquée à présent vers la frontière nord, mais c'est à Amman et au Caire que pourraient tomber les décisions politiques. »*

(Intérim.)

Au conseil des ministres

Un projet de loi pour les chômeurs de longue durée

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, devait présenter au conseil des ministres, le mercredi 22 avril, un projet de loi pour l'aide aux chômeurs de longue durée qui avait déjà fait l'objet de sa communication du 18 mars (*le Monde* des *19 et 20 mars*). Ce projet vise d'abord à faciliter la réinsertion de cette catégorie de chômeurs qui comptait 830 000 personnes en janvier dernier.

Le projet comporte la création de formules de réinsertion en entreprise :

● **Contrats de réinsertion en alternance de plus de deux ans**, comportant une formation d'une durée de six cents heures, rémunérés au minimum au SMIC. L'Etat prend à sa charge la totalité du coût de la formation et, pendant un an, les cotisations sociales patronales des entreprises qui acceptent les stagiaires. Le coût prévu est de 1,1 milliard de francs pour dix mille personnes.

● **Stages en alternance de cinq** mois pour les chômeurs de longue durée en difficulté, avec aussi un total de six cents heures de formation (remise à niveau). Les bénéficiaires, considérés comme stagiaires de la formation professionnelle, seront rémunérés au SMIC. vingt mille chômeurs pourraient être accueillis. Parallèlement, le ministère prévoit une relance des « stages Delebarre » pour les chômeurs de longue durée qui pourraient concerner 100 000 personnes.

● **Exonération de 50 % des charges sociales patronales** pendant un an pour les entreprises qui embaucheront les chômeurs sortant de ces différents stages.

En outre, pour améliorer l'indemnisation des chômeurs de longue durée, va être supprimé le délai de carence qui pouvait atteindre jusqu'à quatre mois entre la fin du versement des allocations par l'assurance-chômage et la prise en charge par l'Etat. Enfin, pour réduire l'entrée au chômage, les salariés licenciés lorsqu'une entreprise est mise en règlement judiciaire ou en liquidation pourraient bénéficier de contrats de conversion de cinq mois comme les licenciés économiques. Ces deux mesures coûteraient 100 millions de francs.

L'ensemble des mesures pourrait concerner deux cent cinquante mille personnes.

Loyers : hausse de 4,01 %

Les loyers des logements du secteur libre dont le bail a pour référence l'indice trimestriel du coût de la construction du quatrième trimestre augmenteront de 4,01 % lors de leur révision annuelle.

Cet indice, établi par l'INSEE et publié au *Journal officiel* du 22 avril, s'établit en effet à 881 contre 847 au quatrième trimestre 1985.

Rappelons que, lorsque le bail vient à renouvellement, le propriétaire peut soit appliquer simplement la hausse de l'indice, soit, s'il juge le loyer du logement sous-évalué, proposer en outre une augmentation sur trois ans qui ne sera applicable qu'en 1988. Il suffit au locataire en désaccord avec cette proposition de ne pas y répondre et de laisser son propriétaire saisir la commission départementale de conciliation, tout en continuant à régler le même loyer simplement augmenté de la progression de l'indice.

(Lire page 14 l'article de Josée Doyère.)

● **TENNIS : Tournoi de Monte-Carlo.** – Deux surprises au premier tour du Tournoi de la Principauté doté de 513 000 dollars, le 21 avril : l'Américain Jimmy Arias et l'Autrichien Thomas Muster ont éliminé respectivement l'Allemand de l'Ouest Boris Becker (6-3, 6-3) et le vainqueur 1986, le Suédois Joakim Nystroem (0-6, 6-3, 7-6).

● **FESTIVAL : mode et cabriolet.** – Le deuxième Festival du cabriolet et de la mode a lieu, du mercredi 22 au mercredi 29 avril, quai Branly, à l'ombre de la tour Eiffel à Paris.

Durant cette semaine seront exposés une cinquantaine de modèles de grandes marques. Une bourse de l'occasion sera ouverte et des défilés de mode auront lieu les mercredi, samedi et dimanche, jeudi et vendredi, de 15 heures à 17 heures et de 16 heures à 19 heures.

● **Le livre de Lech Walesa.** – *Le Chemin d'espoir*, autobiographie de Lech Walesa, sera en vente en librairie dès le 23 avril, et non pas le 1er mai, comme nous l'avions indiqué par erreur dans nos éditions du 22 avril.

Sur le vif

Frasques

Ça va pas, dites donc, Steph, en ce moment ! je suis drôlement inquiète. Vous l'avez vue dans sa petite robe courte rayée noir et jaune au bal de la Rose à Monte-Carlo ? Elle tirait une de ces binettes. Paraît que son père était pas content. Il la boudait, quoi ! Rapport à son nouveau fiancé, Mario, ce mec, plusieurs fois divorcé, sur qui on raconte des horreurs, mais si, ce restaurateur qu'elle a rencontré à Los Angeles.

C'est pas qu'il soit tellement regardant, Rainier, pour ses filles, mais bon, sans espérer marier sa cadette avec le prince Edward, il aurait préféré un gendre un peu plus discret, un peu moins tape-à-l'œil, tape-à-la-gueule de tout ce qui bouge, de tout ce qui passe à proximité de sa princière fiancée.

Vous avez vu, hier encore, à la une de « France-Soir », ce scandale ? Ça m'a complètement retournée ! Non, c'est effarant, c'est vrai. Ils vont se balader, elle et lui, en Argentine. Personne fait attention à eux, normal, il n'y en a que pour le président Alfonsin qui vient de mater ses généraux en colère. Vexés, ils décident d'aller faire une balade en jet privé, dans un coin super, vous savez, là où on a tourné « Mission », le film sur les jésuites.

Et voilà qu'à l'aéroport, paf, c'est parti ! les gorilles de madame se jettent sur un des malheureux paparazzi qui planquaient là, et ils cassent tout ce qu'il a : ses appareils photo, ses dents, son nez, ils le mettent en bouillie, quoi.

Après ça, dans l'avion, Stéphanie a des vapeurs. Ben, oui, c'est ce qu'on dit, c'est ce qu'on raconte dans la presse britannique, elle aurait un doux secret. Chez Chanel où elle essayait des fringues, l'autre jour, on lui a trouvé la taille un peu épaisse. Donc elle a un malaise. Le copilote lui tapote gentiment les joues et qu'est-ce qu'il reçoit en échange ? Un crochet dans le menton. Mario se jette sur lui, la bave aux lèvres, et commence à le tabasser. Ils roulent par terre en s'injuriant et Stéphanie pleurniche : c'est bientôt fini, oui ? Aussi sec, l'avion fait demi-tour, débarque ce beau linge à Buenos-Aires et s'en lave les mains.

Moi, m'en laver les mains, pas question ! Je suis outrée. Si Rainier peut pas la tenir, sa fille, c'est pas compliqué, je la déshérite !

CLAUDE SARRAUTE.

Hervé Bourges président d'honneur de TF 1

M. Hervé Bourges, ancien président de la chaîne publique TF 1, devient président d'honneur de la Une privatisée. C'est ce qu'annonce un communiqué du groupe Bouygues faisant état d'un accord intervenu, le 20 avril, entre MM. Hervé Bourges, Francis Bouygues et Patrick Le Lay, vice-président de TF 1.

M. Bourges, qui siégera au comité stratégique de TF 1, sera aussi candidat à un poste d'administrateur de la chaîne lors de l'assemblée générale des actionnaires qui suivra au mois de juillet la vente au public du reste des actions de la Une.

M. Bourges est également nommé *« conseiller personnel de Francis Bouygues »* dans le domaine de la communication pour l'ensemble du groupe de travaux publics.

AFRIQUE-DU-SUD

Attentat à Soweto : un mort et soixante-dix blessés

Un policier noir a été tué et soixante-dix personnes blessées, dont dix grièvement, mardi 21 avril à Soweto, la grande cité-dortoir de la banlieue de Johannesburg, par l'explosion d'une bombe. L'attentat s'est produit dans un centre d'entraînement de la police municipale; ses auteurs n'ont pas été retrouvés. Formés en quelques semaines, ces policiers, comme tous les employés municipaux, sont considérés par les militants anti-apartheid comme des *« collaborateurs »* du pouvoir blanc.

D'autre part, M. Joe Slovo a démissionné de son poste de chef d'état-major de Umkhonto we Sizwe (la Lance de la nation), la branche militaire de l'ANC (Congrès national africain), estimant qu'il ne pouvait plus cumuler cette fonction avec celle de secrétaire général du Parti communiste sud-africain. De son côté, M. Oliver Tambo, président de l'ANC, qui effectue une visite au Japon, a obtenu, mardi à Tokyo, le soutien du Parti socialiste japonais pour le financement d'un bureau de l'ANC dans la capitale japonaise. – *(AFP, UPI, Reuter.)*

Patrick Sabatier et Stéphane Collaro quittent TF 1 pour la 5

C'est l'hémorragie des « étoiles » à TF 1. Patrick Sabatier, l'animateur-vedette des émissions « Grand public » et « La vie de famille » sur la première chaîne, a accepté les propositions d'embauche de la 5. Son contrat avec TF 1 (à laquelle il collaborait depuis onze ans) se terminant le 26 juin, l'animateur devrait faire son entrée sur la chaîne de MM. Hersant et Berlusconi le 18 septembre. Cette vedette de TF 1 – son émission du vendredi soir totalisait 30 % d'audience et était suivie par plusieurs millions de téléspectateurs – aura sur la 5 la responsabilité de deux émissions. Patrick Sabatier supervisera en outre l'ensemble des variétés de la 5, en tandem avec Marie-France Brière. L'ancienne responsable des variétés de TF 1 avait choisi de rejoindre la 5 dès la semaine dernière (*le Monde* du 21 avril).

Après Patrick Sabatier, d'autres « étoiles » de la une ont décidé de suivre Marie-France Brière sur la 5. Stéphane Collaro, le producteur de « Cocoricocoboy », vient d'annoncer sa décision de collaborer aussi à la chaîne de M. Hersant et Berlusconi. Quant à Yves Mourousi, présentateur-vedette du journal de 13 heures, il serait en négociations très avancées avec la 5. Aucun chiffre officiel n'a été fourni par Patrick Sabatier et Stéphane Collaro sur leur nouveau contrat avec la 5. Mais ils doivent être largement supérieurs aux 170 000 francs et 200 000 francs mensuels qu'ils percevaient respectivement sur la Une. Antenne 2 semble, pour le moment, moins touchée que TF 1 par cette guerre des « étoiles ». Après Bernard Pivot, Armand Jammot (« Les dossiers de l'écran », « Les chiffres et les lettres » et Jacques Martin (« Dimanche Martin ») ont annoncé à M. Claude Contamine leur intention de rester sur la chaîne publique – Michel Drucker (« Champs-Elysées »), en revanche, n'a pas encore pris sa décision.

Le numéro du « Monde » daté 22 avril 1987 a été tiré à 457 303 exemplaires



A B C D E F G